Création d'un aménagement de convivialité au domaine du Clos du Lac	Fiche n°2.1 Priorité : lot 2

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

Le projet consiste à réaménager de manière conviviale et intégrée l'espace central public situé au cœur du domaine du Clos du Lac.

L'objectif recherché par le projet est l'unité et l'intégration des différentes fonctions au sein d'un espace déjà bâti. Le schéma ci-dessous reprend les principaux éléments constituant le futur espace public. Chaque point est détaillé sous la figure.



Localisation des interventions

1- Le stationnement existant est totalement conservé et le revêtement sera rafraichi (dalles gazon ou nouvelle couche de gravier). L'espace permet le stationnement de 6 à 8 voitures ;
2- En lien avec le parcours de long des berges de la Mehaigne et les venelles perpendiculaires à ce dernier, un cheminement est créé. Celui-ci englobe deux venelles, traverse deux fois la voirie, traverse l'espace central et contourne l'arbre existant. Le revêtement pourrait être le caillebotis en bois surélevé le long des berges (ludique et agréable pour les enfants) ou la dolomie stabilisée et au niveau de la voirie, un simple marquage symbolique au sol ;
3- Zone laissée vierge comme terrain de jeux de ballons pour les enfants (longueur : une trentaine de mètres). Une piste de pétanque pourrait aussi être envisagée au vu de la place disponible. Le caractère intergénérationnel du site n'en serait que plus renforcé ;
4- Plantation d'une haie vive basse afin d'intégrer au maximum le stationnement ;
5- Conservation et mise en valeur de l'arbre ;
6- Installation d'un nouveau module de jeux (balançoire ou tobogan) ;
7- Installation de 3 bancs afin de permettre aux parents de surveiller leurs enfants à l'abri de l'arbre – espace de convivialité. Suppression de l'abri de jardin et réinstallation d'un abri couvert en point (9). L'abri actuel est assez vétuste et coupe les vues entre les différentes parties de l'espace public ;
8- Sécurisation et intégration paysagère de la zone technique à l'aide de la plantation de haies vives (comme existantes par le passé). Installation d'une clôture interdisant l'accès aux enfants ;
9- Mise en place d'un abri couvert sous forme de petite pergola adossée à la zone technique. Celle-ci permet de stocker quelques jeux pour la placette mais aussi de mettre à disposition un abri ;
10- Cheminement existant le long des berges de la Mehaigne, en lien avec le sentier menant au barrage et à l'école de Wasseiges (voir fiche projet 1.6) ;
11- Installation d'un nouveau tourniquet de jeu et démontage de l'ancien ;
12- Zone de développement de biodiversité avec la plantation d'arbustes bas et de fleurs. Un hôtel à insecte pourrait y être installé, accessible depuis le futur sentier

De manière générale, l'éclairage public devra être adapté.

Description du site dans son état actuel

Le domaine du Clos du Lac (env. 115 hab.) est un ancien parc résidentiel de week-end, situé en zone de loisirs et inscrit depuis 2003 dans le Plan Habitat Permanent. Il se compose d'une diversité de logements, principalement des caravanes et des chalets, ainsi que quelques bungalows.
En 2020, il a obtenu son reclassement en zone d'habitat vert au plan de secteur. Des travaux publics ont déjà été réalisés (raccordement à l'eau de chaque parcelle, réfection de certaines voiries) et d'autres sont encore prévus (égouttage et rénovation des stations d'épuration, réfection des voiries restantes, installation de l'éclairage public…).
Le périmètre du projet comprend un espace central public d'une surface d'environ 1000 m² recouvert de gazon entretenu. L'espace, situé au cœur du domaine du Clos du Lac, est entouré d'une voirie récemment réalisée et est occupé par :

- Une station de pompage entourée de barrières Nadar ;
- Une petite zone de stationnement en gravier

- Un arbre isolé au centre de l'espace
- Un abri de jardin vétuste
- Un petit tourniquet en acier utilisé par les enfants du quartier

2. Justification du projet

Le projet se justifie notamment par la demande des habitants du quartier d'aménagements de convivialité. Le site est en effet assez pauvre en aménagements adaptés aux besoins actuels de convivialité et d'intergénérationnalité. De plus, la zone technique de pompage n'est pas sécurisée ni intégrée et dissimulée.

La concrétisation de cette fiche projet, en lien avec une éventuelle charte/guide participera à la recherche d'unité au sein du Clos du Lac. En fonction de l'avancée de chaque réflexion, il y aura lieu de tenir compte des éventuelles prescriptions urbanistiques pour la zone lors de l'activation de la FP.

La demande tient son origine dans 4 idées de projet évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT (poursuivre les aménagements au clos du Lac, créer un sentier promenade + une plaine de jeux au clos du Lac, rénover la plaine de jeux à Meeffe et créer des toilettes sèches).

Les effets attendus sont :

- Augmentation des échanges, de la convivialité, du bien être
- Dynamisme des lieux de rencontre
- Augmentation des rencontres intergénérationnelles
- Embellissement des cœurs de quartier
- Renforcement du maillage écologique
- Propreté publique accrue et amélioration du cadre de vie
- Valorisation et protection de la nature et du paysage

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.2 – Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces
- Fiche 1.4 – Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité
- Fiche 1.6 – Aménagement d'une liaison modes doux directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges
- Fiche 2.3 – Aménagement de lieux de repos et de convivialité
- Fiche 3.3 – Plantation de fruitiers dans les espaces publics

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs rencontrés :

- **Enjeu 1** : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
  Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs.
- **Enjeu 2** : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants.
  Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale.
- **Enjeu 4** : La préservation et la valorisation des ressources naturelles.
  Objectif 10 : restaurer le maillage écologique et renforcer la biodiversité

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation des échanges, de la convivialité, du bien être	X		
Dynamisme des lieux de rencontre	X		
Augmentation des rencontres intergénérationnelles	X		
Embellissement des cœurs de quartier	X	X	
Renforcement du maillage écologique		X	
Propreté publique accrue et amélioration du cadre de vie	X	X	
Valorisation et protection de la nature et du paysage	X	X	

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Commune de Wasseiges Domaine du Clos du Lac
Périmètre d'intervention	Parcelle publique non cadastrée
Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** Les différentes fonctions prévues au sein du site sont multigénérationnelles et faites pour cohabiter **Intégration architecturale et paysagère** Le projet à pour objectif de notamment accroitre la qualité biologique du site via diverses plantations **Intégration culturelle/économique/sociale** Le projet à pour but de renforcer la cohésion sociale et créer des relations intergénérationnelles
Cadre légal	**Les zones d'affectation au plan de secteur**
	Zone de loisirs
	Outils du cadre juridique et documents d'orientation :
	Deux permis de lotir couvrent le domaine. Le premier, approuvé en 1974, est toujours d'application, tandis que le second, de 1980, a fait l'objet d'un constat de péremption en 1992. Une bonne partie du domaine se situe en zone d'aléa d'inondation et est donc soumis à la règlementation en vigueur en la matière.
Statut de propriété	Communale

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes :

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR	• L'administration communale de Wasseiges • Les associations et organismes locaux • Les citoyens • Les habitants du domaine du Clos du Lac • Infrasport	• Commune de Wasseiges

Partenaires potentiels de financement :

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT –	• **DR** /// Subsides octroyés par la direction du Développement Rural – Tableau de répartition des subventions DR • **Biodivercité** /// Subsides pour les projet en faveur de la biodiversité au sein de la commune (anciennement semaine de l'arbre, plan maya, PCDN etc.) – Taux de max 12.000 €/an • **Yes We Plant** /// Subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger d'alignement d'arbres – Taux de Max 80 %
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	• **FRIC** /// Fond régional pour les investissements communaux – Dotation variable sur une période pour investissements publics • **Infrasport** /// Infrastructure sportive (terrain de sport en plein air, plaines de jeux, espaces de détentes et de récréation, etc) – Taux de 50 %
Wallonie Tourisme – Commissariat général du tourisme	• **Equipement touristique** /// Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique – Taux max 60 % • **Itinéraires touristiques balisés** /// Après reconnaissance d'un itinéraire par le CGT, subvention du balisage, des cartes de promenade, entretien et gestion du réseau – Taux max 40 %
Divers	• Partenariats publics privés /// Fonds propres communaux /// Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Besoins des habitants du domaine

▪ État du dossier

- Le dossier a déjà fait l'objet de réunions de travail. Notamment lors de la réunion de travail 'Le Clos du Lac » où l' « Assistance territoire & patrimoine » est intervenue, du 23 septembre 2021

- Programme des travaux

- Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles à réaliser ;
- Réalisation des aménagements ;
- Communication et information autour du projet ;
- Suivi et entretien des aménagements.

- Planification

- Phase 1 : Adjudication des travaux à réaliser
- Phase 2 : Réalisation des travaux
- Phase 3 : Suivi et entretien

- Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : Obtention des accords de subvention (Développement Rural et autres)
- Démarche n°2: Ouverture marché public en vue de la désignation d'un auteur de projet
- Démarche n°3 : Désignation du ou des auteurs de projets
- Démarche n°4 : Ouverture marché public de travaux – élaboration d'un cahier des clauses techniques particulières
- Démarche n°5 : Adjudication d'un entrepreneur pour la réalisation des travaux

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Surveillance du site
- Entretien des zones plantées
- Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux
- Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Travaux réalisés	1 espace aménagé	PV de réception provisoire

- **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?)*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Satisfaction des utilisateurs	80% des personnes interrogées	Enquête de satisfaction auprès des usagers et visiteurs
Utilisation du site	20 utilisateurs/jour	Comptages semestriels

9. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation



Localisation générale

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Plan de secteur

Annexe 3 : Dossier photographique









Annexe 4 : Etat des lieux

Voir description du site

Annexe 5 : Activités actuelles et concernées par le projet

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

Renforcement de la liaison cyclable Wasseiges / Meeffe / Acosse

Fiche n°1.1

Priorité : lot 1

Projet matériel

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

La réalisation d'une piste cyclable avec comme objectif de créer une liaison de mobilité douce entre Acosse et Wasseiges, passant par Meeffe. Cette réalisation comprend le réaménagement de certains tronçons existants ainsi que l'aménagement de tronçons manquants afin d'assurer une sécurité optimale pour les cyclistes et piétons.

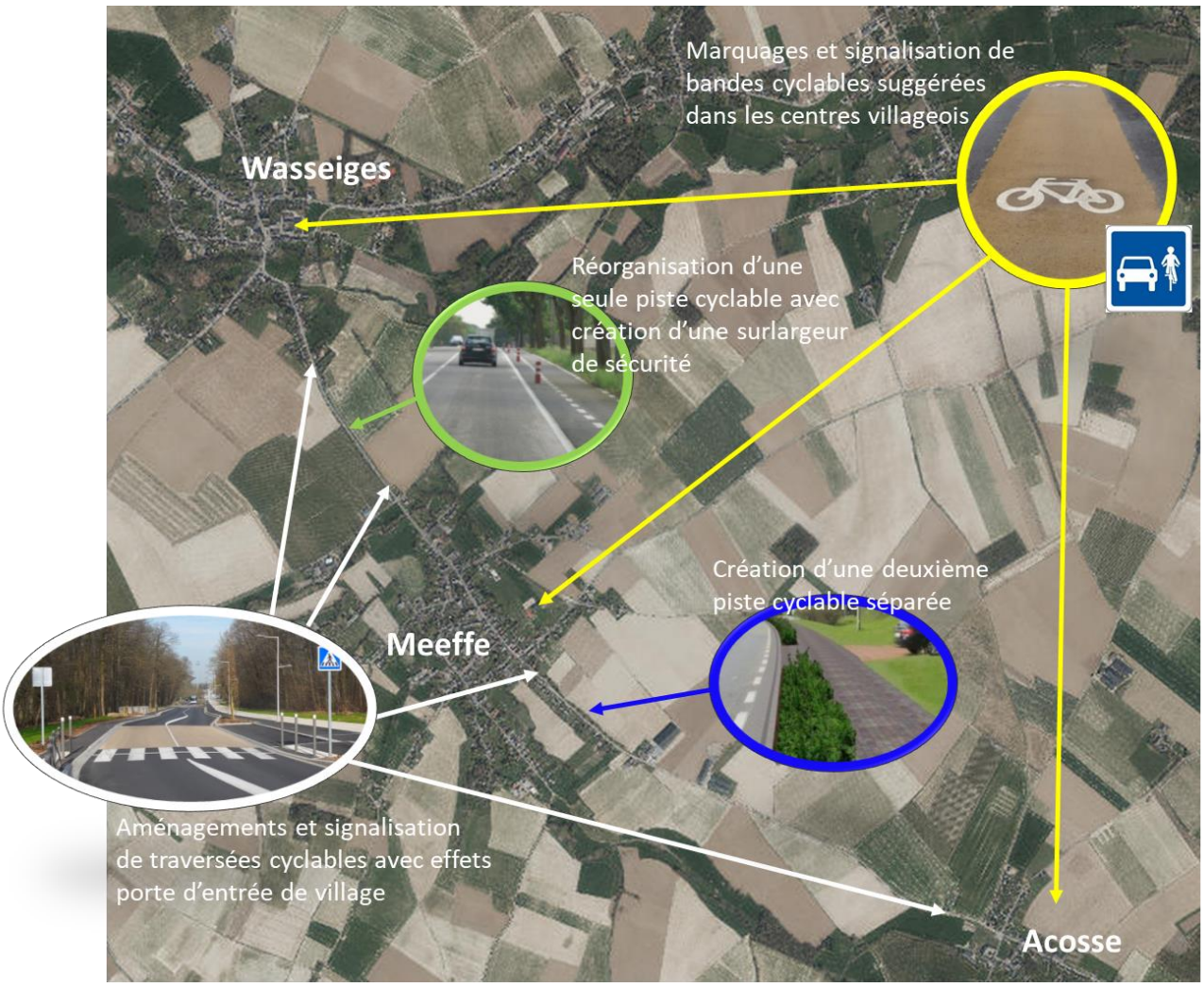

Localisation des interventions

Quatre types d'aménagements sont prévus :

1) *Dans les centres villageois* : le marquage au sol de bandes cyclables suggérées avec la signalisation routière adéquate sur les deux côtés de la voirie. Ce marquage reprendra le logo vélo et pourra être complété par des chevrons et/ou une bande colorée afin de délimiter clairement un espace de circulation réservé aux cyclistes. Des traversées sécurisées sont également à prévoir.
2) *Sur le tronçon entre Wasseiges et Meeffe* : la réorganisation du marquage des deux pistes cyclables en une seule piste d'un seul côté de la voirie afin de l'élargir et de la séparer de la bande routière par une surlargeur de sécurité. L'objectif est ainsi de renforcer la sécurité sans devoir engager des moyens financiers importants qui nécessiteraient un élargissement de l'assiette de la voirie.
3) *Aux entrées de chaque village* : l'aménagement de traversées cyclables sécurisées afin de relier la piste cyclable unique hors agglomération aux deux futures bandes cyclables suggérées des agglomérations. Ces aménagements permettraient également de marquer les entrées de village par un aménagement complémentaire qui viserait la réduction de la vitesse des voitures.
4) *Sur le tronçon entre la rue de Liège et le panneau de fin d'agglomération de Meeffe en direction d'Acosse* : la création à terme, d'une nouvelle piste cyclable séparée sur le second côté de la voirie. Ce côté dispose en effet sur toute sa longueur d'une bande urbanisable destinée à l'habitat sur laquelle des projets de nouvelles constructions pourraient avoir lieu. Conditionner l'octroi des permis à la réalisation de cette piste cyclable pourrait être une charge d'urbanisme intéressante.

Description du site dans son état actuel

La liaison cyclable entre Wasseiges, Meeffe et Acosse s'étend sur les accotements de la N652. Elle est composée de trois types aménagements qui s'interrompent à chaque traversée de village. Au sein de ceux-ci, il n'y a pas d'aménagement spécifique pour les cyclistes.

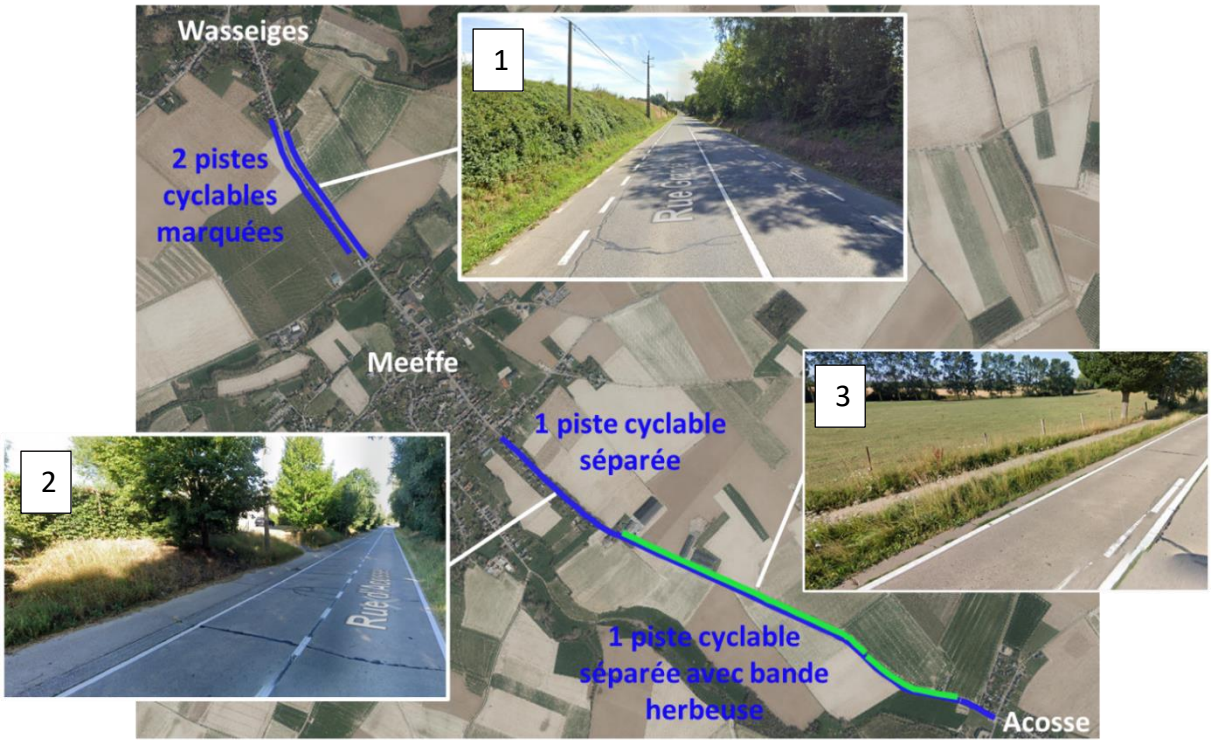

Localisation des types d'aménagements existants

- *L'aménagement 1* concerne le tronçon entre les deux entrées d'agglomération de Wasseiges et Meeffe. Il s'agit de deux pistes cyclables marquées sur l'emprise des deux côtés de la chaussée. Leur revêtement en hydrocarboné est donc identique et continu à cette chaussée et aucune séparation physique ou sonore n'existe entre les bandes voitures et les pistes cyclables. La qualité du revêtement est encore de qualité. La problématique principale de ce tronçon est donc sécuritaire avec une proximité trop grande entre les cyclistes et les automobilistes.
- *L'aménagement 2* concerne le tronçon entre la rue de Liège et le panneau de fin d'agglomération de Meeffe en direction d'Acosse. Il s'agit d'une piste cyclable sur un seul des côtés de la chaussée et séparée d'elle par un filet d'eau. Son revêtement comme la chaussée est en dalles béton. Ce qui à certaines jonctions peut entraîner des problèmes de qualité. La traversée de la chaussée en sortie d'agglomération de Meeffe pour rejoindre la piste cyclable depuis le trottoir opposé n'est aucunement indiquée et sécurisée.
- *L'aménagement 3* concerne le tronçon entre la fin de l'agglomération de Meeffe et l'entrée d'Acosse. Il s'agit d'une piste cyclable sur un seul des côtés de la chaussée et séparée d'elle par une bande enherbée de 50 à 60 cm de large. Celle-ci confère dès lors une séparation plus nette avec la bande de circulation automobile et un sentiment de sécurité plus marqué. Le cheminement n'a actuellement pas le statut de bande cyclable. Son revêtement comme la chaussée est en dalles béton. Ce qui à certaines jonctions peut entraîner des problèmes de qualité. La traversée de la chaussée en entrée d'agglomération d'Acosse pour rejoindre le trottoir opposé n'est également aucunement indiquée ni sécurisée.

2. Justification du projet

Face à la croissance de circulation vélo et à l'attractivité nouvelle de ce mode de déplacement, face à l'obligation de répondre aux objectifs de réduction des émissions de CO2, face à l'objectif de la Stratégie Régionale de la Mobilité de 2019 qui vise un passage de la part modale vélo de 1 à 5% d'ici 2030 et face aux demandes exprimées lors des réunions villageoises et par les membres de la CLDR, le réaménagement de la liaison cyclable entre Wasseiges, Meeffe et Acosse représente un enjeu évident. Il l'est d'autant plus que cette liaison permettra aux habitants de deux des quatre villages de l'entité de rejoindre Wasseiges qui concentre la plupart des activités administratives, commerciales et culturelles. En outre, cette liaison permettra une connexion avec le projet de liaison cyclable vers Hannut qui démarrera du centre de Wasseiges.

Enfin, l'opération de développement rural représente une opportunité réelle de faire aboutir des projets de sécurisation des circulations piétonne et cyclable sur cette voirie régionale qui n'est malheureusement pas reprise comme prioritaire au SPW-MI.

Ces travaux d'aménagement constituent donc un préalable indispensable pour offrir aux Meeffois et Acossois la possibilité de rejoindre le centre communal à vélo et en totale sécurité.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de la mobilité cyclable et piétonne
- Sécurisation et incitation aux déplacements lents
- Promotion de l'usage du vélo
- Sécurisation et réduction de la vitesse aux entrées de village
- Réduction des émissions de CO2

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.2 – Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces
- Projet 1.3 – Création d'une liaison cyclable vers Hannut
- Projet 2.2 – Aménagement de trois chemins en promenade piétonne verte

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous
  - Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs
- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles
  - Objectif 11 : élaborer un plan d'actions en faveur du climat
- Enjeu 5 : Le développement de réseaux sécurisés pour une mobilité plurielle
  - Objectif 15 : aménager un réseau modes doux dans et entre les villages en sécurisant les points noirs routiers
  - Objectif 16 : anticiper la révolution technologique dans la mobilité

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Energie	Mobilité	Économique
Augmentation de la mobilité cyclable et piétonne		X	X	X	
Sécurisation des déplacements lents		X		X	
Promotion de l'usage du vélo	X		X	X	
Sécurisation et réduction des vitesses aux entrées de village		X		X	
Accroissement des liens sociaux	X				
Réduction des émissions de CO2		X	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	**N652 entre Wasseiges et Acosse** Rue de Meeffe, rue Grande et rue d'Acosse Province de Liège - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le site prévu se localise sur l'emprise de la N652 entre les villages de Wasseiges et Acosse

<table>
<tr><td></td><td>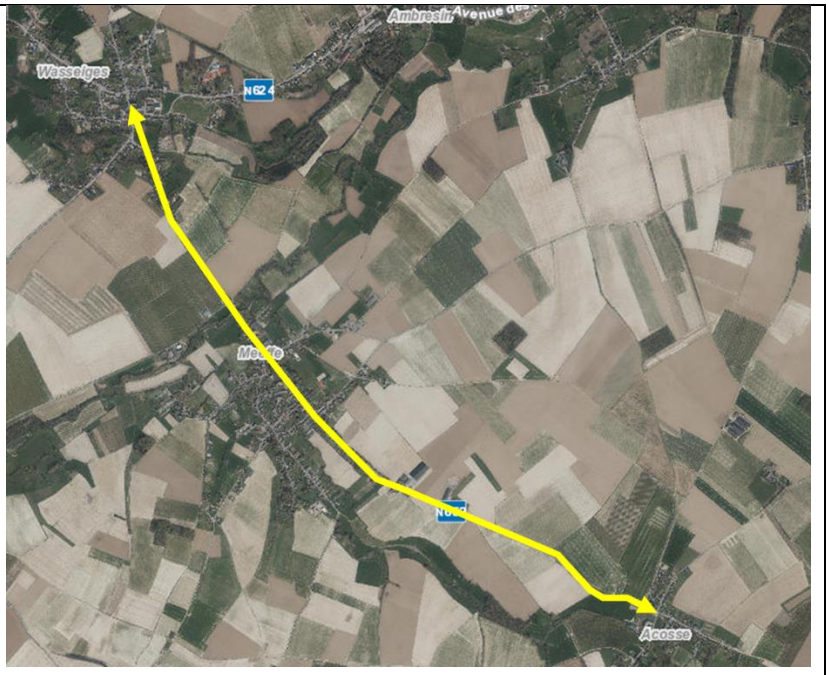
</td></tr>
<tr><td>Intégration du projet dans son environnement direct</td><td>Intégration fonctionnelle
Le projet s’inscrit dans la liaison cyclable déjà existante entre Wasseiges et Acosse qu’il veut renforcer et sécuriser. Il permettra également un lien direct avec la liaison cyclable vers Hannut.

Intégration architecturale et paysagère
Les options choisies pour le projet visent à exploiter au maximum l’infrastructure déjà existante sans extension de surface minéralisée au détriment des espaces verts et agricoles. L’aménagement complémentaire des entrées de villages sera également l’occasion d’en améliorer les qualités paysagères et urbanistiques. Enfin il sera aussi possible d’embellir le trajet par des plantations de haies et d’arbres lorsque cela sera possible pour le rendre le plus attractif possible.

Intégration culturelle/économique/sociale
Le projet doit permettre une sécurisation optimale de cette liaison cyclable pour en multiplier les usagers.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Cadre légal</td><td>Les zones d’affectation au plan de secteur</td></tr>
<tr><td>Zone d’habitat à caractère rural et zone agricole</td></tr>
<tr><td>Outils du cadre juridique et documents d’orientation</td></tr>
<tr><td>Le site se trouve sur l’assiette d’une voirie régionale</td></tr>
<tr><td>Statut de propriété</td><td>Propriété régionale</td></tr>
</table>

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Consultations citoyennes, Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR et CLDR	• L'administration communale de Wasseiges • Propriétés privées concernées par le projet • SPW Mobilité et Infrastructures • Pro Vélo • Gracq • Asbl tous à pied	• Commune de Wasseiges

Partenaires potentiels de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT –	• **DR** /// Subsides octroyés par la direction du Développement Rural – Tableau de répartition des subventions DR
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	• **FRIC** /// Fond régional pour les investissements communaux – Dotation variable sur une période pour investissements publics • **Droit de tirage** /// enveloppe de 210 Mo pour la période 2022-2024 pour des aménagements cyclables, piétons ou de mobipôles. • **Plan Piéton Wallon 2021** /// - Des subsides vont être débloqués pour le développement de la mobilité douce – Taux à préciser • **Plan Wallonie Cyclable ///** Appel à projet **–** Travaux d'infrastructures en faveur des cyclistes – Taux Max 80 %
Divers	• Partenariats publics privés /// Fonds propres communaux /// Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- L'accord (via une convention) du SPW-MI devra être obtenu et son intervention sera obligatoire sur les tronçons qui ne seront pas en site propre.
- Une identification claire des parties d'aménagements pouvant faire l'objet du financement DR devra être faite

▪ État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein du GT Mobilité et de la CLDR. Notamment lors :

- De la réunion du GT « Chemins et sentiers » du 26 août 2021
- De la réunion de la CLDR « Approfondissement fiches-projet » du 3 Juin 2021

- Da la réunion du GT « Se déplacer » à Wasseiges du 12 novembre 2019

▪ Programme des travaux

- Installation du chantier
- Préparation du terrain
- Aménagement des pistes cyclables

▪ Planification

- Phase 1 : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- Phase 2 : demande de permis
- Phase 3 : adjudication des travaux
- Phase 4 : réalisation des travaux
- Phase 5 : suivi et surveillance

▪ Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : étude de faisabilité
- Démarche n°2 : désignation d'un auteur de projet (L'éventuelle intervention du DR sera conditionnée à l'obtention PREALABLE d'une convention accordant à la Commune un droit réel sur le périmètre d'intervention)
- Démarche n°3 : obtention des autorisations et avis nécessaires

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Enquête de satisfaction auprès des usagers et des riverains
- Surveillance du site

8. Estimation globale du coût

Le marquage au sol de bandes cyclables suggérées peut être estimé à 12€ du mètre linéaire pour chaque sens.

L'aménagement des entrées de village peut être estimé entre 10 et 40.000€ HTVA par entrée en fonction du type d'aménagement souhaité et de l'ampleur des modifications à la structure existante.

La réorganisation du marquage au sol de la piste cyclable entre Wasseiges et Meeffe avec surlargeur de sécurité peut être estimée à 24€ du mètre linéaire.

La création de la piste cyclable séparée sur le tronçon entre la rue de Liège et le panneau de fin d'agglomération de Meeffe en direction d'Acosse peut être estimée à 400€ du mètre linéaire.

Le montant total des travaux pour la commune en tenant compte des subsides serait donc estimé à 97.000 €

FP 1.1 - Liaison cyclable					
N°	Description	Unité	Quantité	PU	Prix
	Aménagements cyclables				
1	Marquage au sol de bandes cyclables suggérées	Mc	4600	12	55.200
2	Réorganisation marquage sol de la piste cyclable entre Wasseiges et Meeffe avec surlageur de sécurité	Mc	630	24	15.120
3	Entrée de village (variable en fonction du type d'aménagement) (Fourchette de 10 à 40.000 par unité)	U	4	25.000	100.000
4	Piste cyclable séparée entre la rue de Liège et le panneau fin agglo de Meeffe	Mc	470	400	188.000
	Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation chantier	U		12%	42.998
	TOTAL HTVA				401.318
	TOTAL GLOBAL TVAC				485.595

Projet rémunérateur ☐ oui ■ non

Source de financement	Taux	Montant
Développement rural – Mobilité douce	80% (max 500.000€) 10% honoraires	389.910 €[1]
Commune	solde	95.685 €

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation** (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Tronçon réalisé	1 tronçon aménagé	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Liaison réalisée	1 liaison réalisée	Inauguration

- **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?)*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de cyclistes	50 cyclistes par jour	Communication sur le site web de la commune
Taux de satisfaction	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier

[1] Montant maximum potentiel en cas de non obtention des autres subsides indiqués au point 6

Vitesse des voitures	Réduction de 50% d'excès de vitesse	Campagne de mesures avant et après travaux des aménagements d'entrée de village

10.Annexes

Annexe 1 : Plan de situation

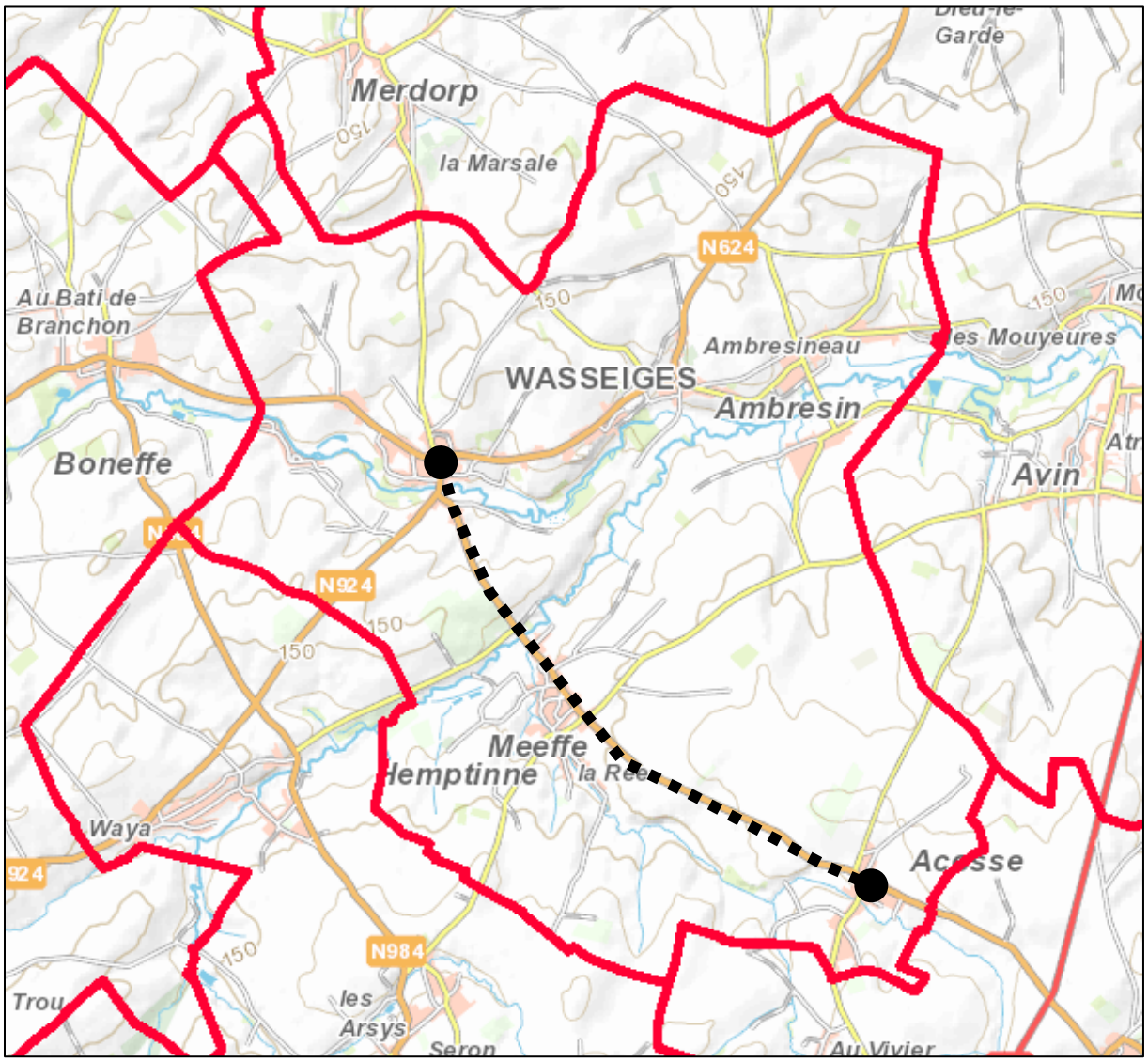

Localisation générale

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastrale et plan de secteur

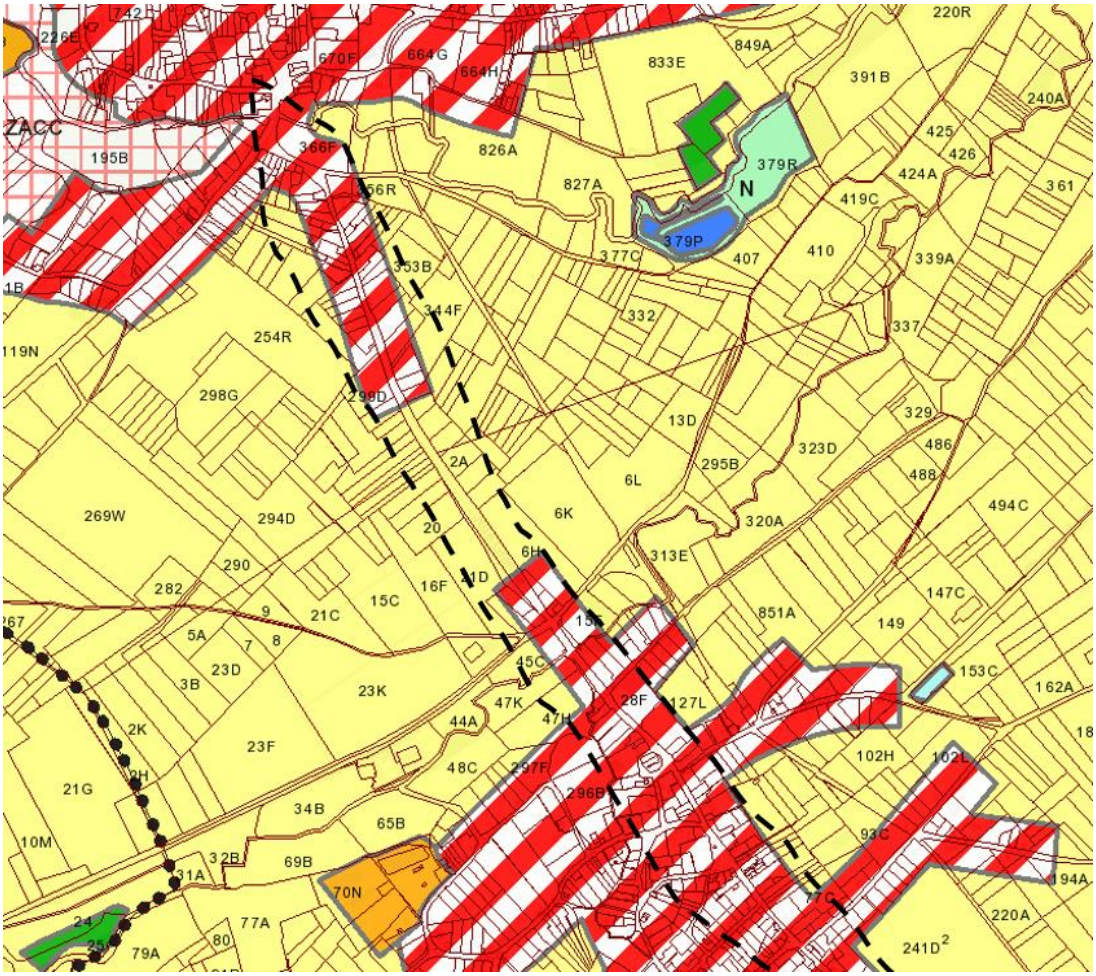

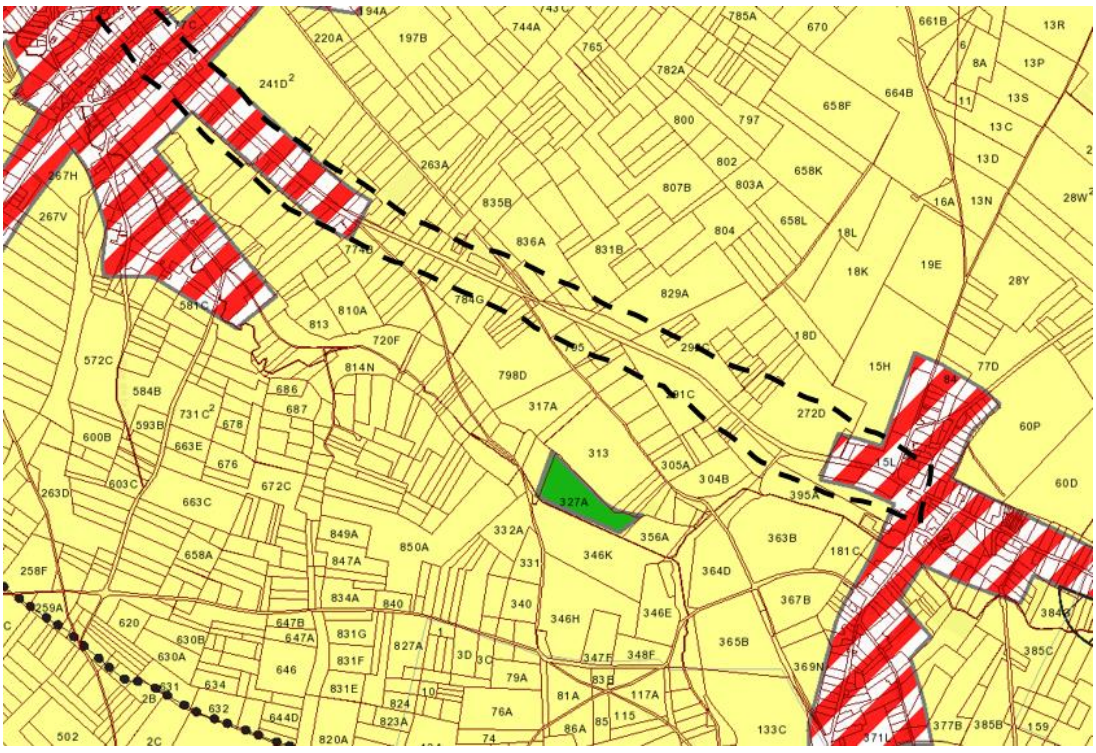

Annexe 3 : Reportage photographique montrant les enjeux du site

Enjeu 1 : Sécurisation des traversées villageoises



Centre villageois de Meeffe en venant d'Acosse



Centre villageois de Meeffe en allant vers Acosse



Centre villageois d'Acosse

Enjeu 2 : Sécurisation des deux pistes cyclables en une seule



Réorganisation des deux pistes cyclables en une seule, sécurisée entre Wasseiges et Meeffe

Enjeu 3 : Marquer et sécuriser les entrées de village



Entrée de village du sud de Wasseiges



Entrée de village du nord de Meeffe

Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces	Fiche n°1.2 Priorité : lot 1 Projet immatériel

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

L'objectif principal du projet consiste à disposer à terme, sur l'entité, d'un réseau interconnecté de liaisons douces sous forme de voies cyclo-piétonnes, sentiers, chemins priorisés pour la mobilité douce, etc. Ce réseau aura une vocation tant utilitaire que touristique et de loisirs afin de relier les villages entres eux, de connecter les différents pôles présents sur l'entité, de mettre en valeur le potentiel patrimonial de l'entité (naturel, architectural et paysager), de fournir un cadre sécurisé aux utilisateurs de liaisons douce (accès à l'école, au travail, aux commerces, aux services, etc.).

Ce réseau aura donc pour vocation de mailler le maximum d'éléments d'intérêt présents sur le territoire qu'ils soient de nature touristique, économique ou encore de services/utilitaires. Pour réaliser ce réseau d'itinéraires pour usagers doux, certains chemins et sentiers seront à réhabiliter, à créer, à sécuriser ou encore simplement à signaler.

En outre, la présente fiche projet a pour vocation d'étudier et d'analyser la possibilité d'un réseau de liaisons douces, sans déjà entrer dans le détail du comment, des détails techniques et autres. Cette étape sera réalisée via la fiche-projet 2.2 – « Mise en place d'un réseau de liaisons douces »

2. Justification du projet

Lors des réunions de consultation de la population et lors des groupes de travail organisés tout au long de l'Opération de Développement Rural, la mobilité douce est un thème qui a souvent été mis en évidence pour sa dimension touristique et utilitaire. Elle joue également un rôle important pour l'environnement (mode de déplacement durable) et pour la convivialité dans le village.

En plus du diagnostic socio-économique qui pointe le peu d'équipements adaptés et une faible incitation au déplacement piéton ou cyclistes, la consultation de la population a permis de mettre en évidence quelques problématiques comme l'absence de trottoirs/pistes cyclables, le manque d'aménagement PMR, la disparition progressive des chemins de terre au profit des terres agricoles et/ou de jardins privés ainsi que le manque d'entretien de certaines liaisons.

La commune dispose en effet d'un important potentiel en termes de développement des modes doux. Ceci est essentiellement dû à son réseau de voiries internes constitué de chemins agricoles traversant les campagnes de l'entité et son réseau de chemins et sentiers (dont certains sont déjà balisés). Les

habitants sont conscients de ce potentiel et estiment qu'il y a lieu de mieux l'exploiter notamment en l'utilisant :

1) d'une part, comme socle pour le développement économique et touristique de l'entité;
2) d'autre part, comme vecteur de connexion sociale via la création de liaisons intra- et inter-villages.

En effet, la réhabilitation, le réaménagement et/ou la création de liaisons douces revêtent de nombreux avantages justifiant totalement le projet. L'aménagement de liaisons pour les modes doux constitue :

3) un moteur pour favoriser l'intermodalité notamment via les arrêts de bus et le vélo ;
4) une opportunité de rapprocher les villages et les hameaux entre eux et de les connecter plus directement aux différents centres villageois ;
5) un moyen sécurisé de se rendre à l'école ;
6) une nouvelle façon de découvrir son village et offrir une approche différente des paysages;
7) autant de possibilités de promenades et d'itinéraires à parcourir pour les loisirs ;

Attention, l'objectif du projet n'est pas ici de vouloir rouvrir la totalité des sentiers et chemins de l'entité mais bien d'identifier des liaisons cohérentes permettant de répondre à des besoins utilitaires (se rendre à l'école, faire des achats, rejoindre le centre du village, etc.) et/ou de loisirs (promenade, découverte, randonnée, étude du milieu, etc.). Il va sans dire que l'entretien des sentiers est souvent un frein à leur réouverture car il constitue une charge supplémentaire de travail pour les services communaux. L'objectif de cette fiche-projet est donc également de conscientiser la population à l'utilisation de la marche à pied ou du vélo via des sites propres afin d'augmenter leur utilisation et de diminuer les besoins en entretien.

Les effets attendus sont :

- Reconnexion entre les villages
- Réappropriation du territoire par les habitants
- Augmentation et amélioration de la mobilité douce de manière générale
- Sécurisation des déplacements lents
- « Rapprochement » des habitants des différents villages par la mise en place de connexions
- Augmentation de l'attractivité touristique des villages
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Amélioration de l'attractivité et de la sécurité des cœurs de village
- Augmentation de l'offre culturelle, de loisir et sportive
- Augmentation des rencontres intergénérationnelles

3. Lien à la stratégie du PCDR

Liens avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.1 – Renforcement de la liaison cyclable Wasseiges/Meeffe/Acosse
- Projet 1.3 – Création d'une liaison cyclable vers Hannut
- Projet 1.4 – Plantation de haies, d'arbres et d'ilots refuges

- Projet 1.6 – Aménagement d'une liaison directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges
- Projet 2.1 – Aménagement de trois chemins en promenades nature et détente
- Projet 2.2 – Mise en place d'un réseau de liaisons douces
- Projet 2.3 – Aménagement de lieux de repos et de convivialité
- Projet 2.5 – Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager

Liens avec les enjeux et objectifs

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous :
  - Objectif 1 : gérer le territoire pour en conserver l'identité rurale ;
  - Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs ;
- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants :
  - Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale ;
- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles :
  - Objectif 11 : élaborer un plan d'actions en faveur du climat
- Enjeu 5 : Le développement de réseaux sécurisés pour une mobilité plurielle
  - Objectif 15 : aménager un réseau modes doux dans et entre les villages en sécurisant les points noirs routiers
  - Objectif 16 : anticiper la révolution technologique dans la mobilité

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Energie	Mobilité	Économique
Augmentation de la mobilité cyclable		X		X	
Promotion et sécurisation des déplacements lents		X		X	
Promotion de l'usage du vélo	X		X	X	
Sécurisation et réduction des vitesses aux entrées et dans les village		X		X	
Réduction des émissions de CO2		X	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet

Nom et adresse	**Commune de Wasseiges**
Périmètre d'intervention	Les périmètres d'intervention doivent être définis
Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** Le projet a pour objectif d'établir un réseau fonctionnel permettant de relier les différents pôles d'intérêt entre eux **Intégration architecturale et paysagère** Les aménagements projetés, une fois le réseau établi, restent cohérents avec l'environnement proche et ne remettent pas en cause le caractère rural de la commune. Il peut également permettre d'amener plus de structure au paysage par une végétalisation des abords par exemple. **Intégration culturelle/économique/sociale** L'amélioration du réseau de mobilité douce intègre la dimension économique (lien entre différents pôles attractifs) et sociale (facilite la mobilité des personnes plus isolées ou ayant plus difficile à se déplacer)
Cadre légal	**Les zones d'affectation au plan de secteur**
	/
	Outils du cadre juridique et documents d'orientation
	/
Statut de propriété	**Propriété communale et régionale**

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Consultations villageoises, Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR, CLDR	• L'administration communale de Wasseiges • Les associations et organismes locaux • SPW Mobilité et infrastructures • Commissariat Général du Tourisme (après reconnaissance touristique de la liaison) • Pro vélo • Gracq • Les habitants • Les membres de la CLDR	• Commune de Wasseiges

Partenaires potentiels de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	• **Plan Piéton Wallon 2021** /// - Des subsides vont être débloqués pour le développement de la mobilité douce – Taux à préciser • **Plan Wallonie Cyclable ///** Appel à projet **–** Travaux d'infrastructures en faveur des cyclistes – Taux Max 80 %

7. Programme de réalisation

Le projet est constitué de plusieurs étapes nécessaires à son développement :

Démarrage du projet et processus d'implication de la population

S'agissant d'un projet d'envergure et fédérateur pour l'entité, il est recommandé d'impliquer la population au maximum dans l'élaboration et la conception de ce dernier. Des groupes de travail ont déjà été mis en place pour cette fiche mais l'organisation de réunions dans les villages de l'entité afin de rassembler un maximum de citoyens intéressés pourrait encore être envisagée. Ce type d'action permet de véritablement impliquer les citoyens et mettre en relation les forces vives du territoire afin de mener à bien le projet. Les partenaires et intervenants potentiels sont multiples : associations locales (cercle d'histoire, comité de quartier, etc.), citoyens ou membres de la CLDR (porteurs de projet), agriculteurs, usagers des chemins et voiries agricoles, organisme territorial (maison du tourisme, etc.), bureau d'études, Groupe d'Action Locale, etc. A terme, une véritable Commission « Réseau doux » pourrait être mise sur pied.

Le groupe de travail « Chemins et sentiers » s'est déjà impliqué dans le processus, notamment via la détermination et la définition d'un réseau fonctionnel, objectif final à atteindre de la présente fiche projet. En outre, les caractéristiques d'une voirie fonctionnelle sont les suivantes :

- Intérêt : assure la liaison entre deux points « stratégiques », d'intérêt public ;
- Rapidité : cette liaison sera la plus directe possible, avec le moins de dénivelé possible ;
- Sécurité : si possible, la voirie ne sera accessible qu'à la mobilité douce (et éventuellement agricole). Le cas échéant, elle sera clairement séparée du trafic routier ;
- Confort : un revêtement adapté permettra la circulation aisée des vélos, poussette et chaises roulantes, quelle que soit la météo ;
- Elle sera dotée d'une signalétique claire. Si nécessaire de l'éclairage en facilitera la lisibilité
- Elle sera facile d'entretien
- Idéalement, elle présentera un intérêt paysager, et sera pourvue d'équipements permettant d'effectuer de courtes pauses (bancs, poubelles…)

Création d'une base de données de situation existante - inventaire

L'inventaire créant le réseau de mobilité douce pourrait se baser notamment sur :

1. Groupes de travail

Les informations issues des connaissances de la population lors des Groupes de travail et des ateliers serviront de base pour l'inventaire.

L'ensemble des données issues de la population ont été encodées par la FRW dans un outil SIG. Plusieurs éléments distincts ont été recensés comme :

8) Une dizaine de circuits, de promenades et de balades
9) Plus de 180 chemins et sentiers
10) Plus d'une vingtaine d'obstacles rencontrés sur l'ensemble de ces sentiers
11) Une vingtaine de points d'intérêts

Il est donc à mentionner que ces données ne sont pas exhaustives et sont essentiellement les données connues des personnes suite à un recensement sur le terrain.

Parallèlement à la localisation des liaisons, leur revêtement ou leur statut a été investigué et l'on retrouve des axes (repris en bleu sur la figure ci-dessous) empierrés, indurés, en terre, en herbe, déclassés dans les faits et donc non praticable, non identifiés et interdit

De cette récolte, il en ressort une carte de l'entité intéressante et pertinente permettant de visualiser la toile existante de liaisons potentielles.

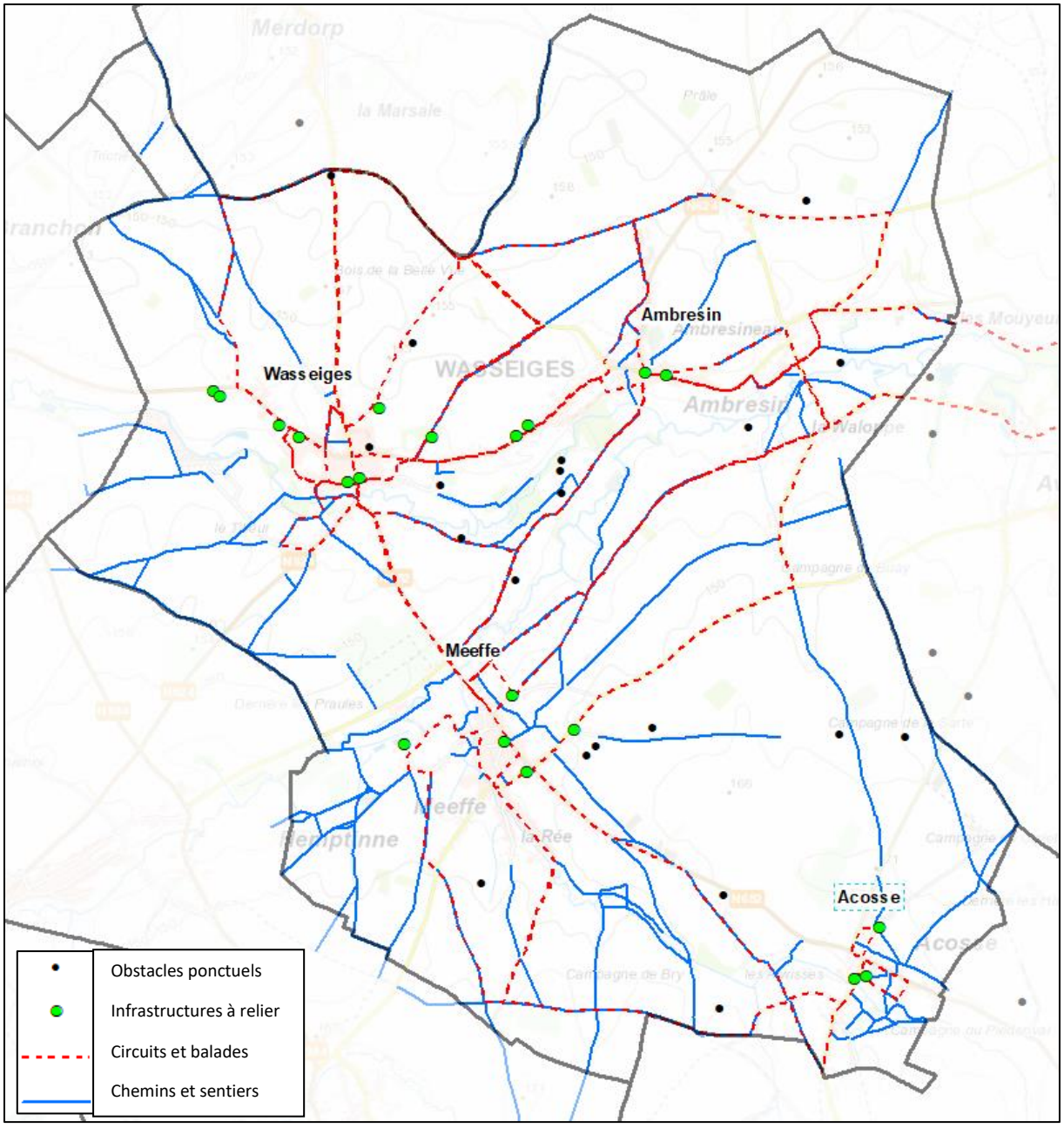

Données récoltées lors des groupes de travail

2. Circuits et balades proposés par la commune

La commune propose sur son site internet une douzaine de balades à pied et 9 boucles touristiques en deux-roues. Ces itinéraires sont déjà partiellement repris au sein du SIG réalisé par les Groupes de travail. Ces tracés pourront être revus sur base des données récoltées par les GT.

3. Soile et affluents

Dans le cadre du programme d'aménagement foncier Soile et affluents qui s'étend sur les communes de Eghezée, Fernelmont et Wasseiges, des travaux et mesures d'aménagement rural vont être réalisés. Ces travaux comprennent notamment le placement de sentiers, l'aménagement de bi-bandes et différents travaux liés à la mobilité douce au sein des zones agricoles. Le programme de travaux ne concerne toutefois que sur la partie sud-ouest de l'entité.

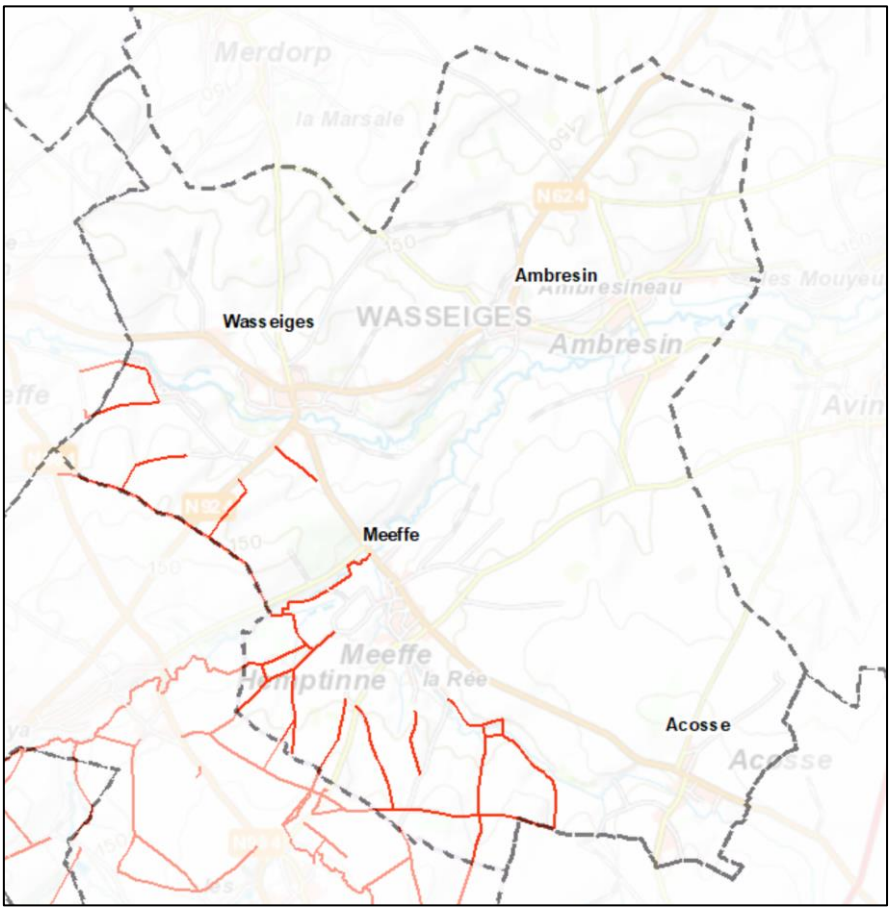

Localisation des travaux du projet Soile et Affluents

4. Atlas vicinal

Les informations issues de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux forment aussi les éléments sur lesquels se baser. Ces informations ont toutefois déjà été reprises dans le SIG réalisé lors des ateliers et groupes-projet.

5. Balnam

La cartographie en ligne et interactive a été réalisée par l'association Chemins de Wallonie asbl (ex-BALNAM). Le réseau présent sur l'entité de Wasseiges y est déjà très dense et reprend de nombreux sentiers et chemins vicinaux existants (portions de sentiers à passage difficile, à statut inconnu, inaccessibles ou accaparés, en bon état et praticables…).

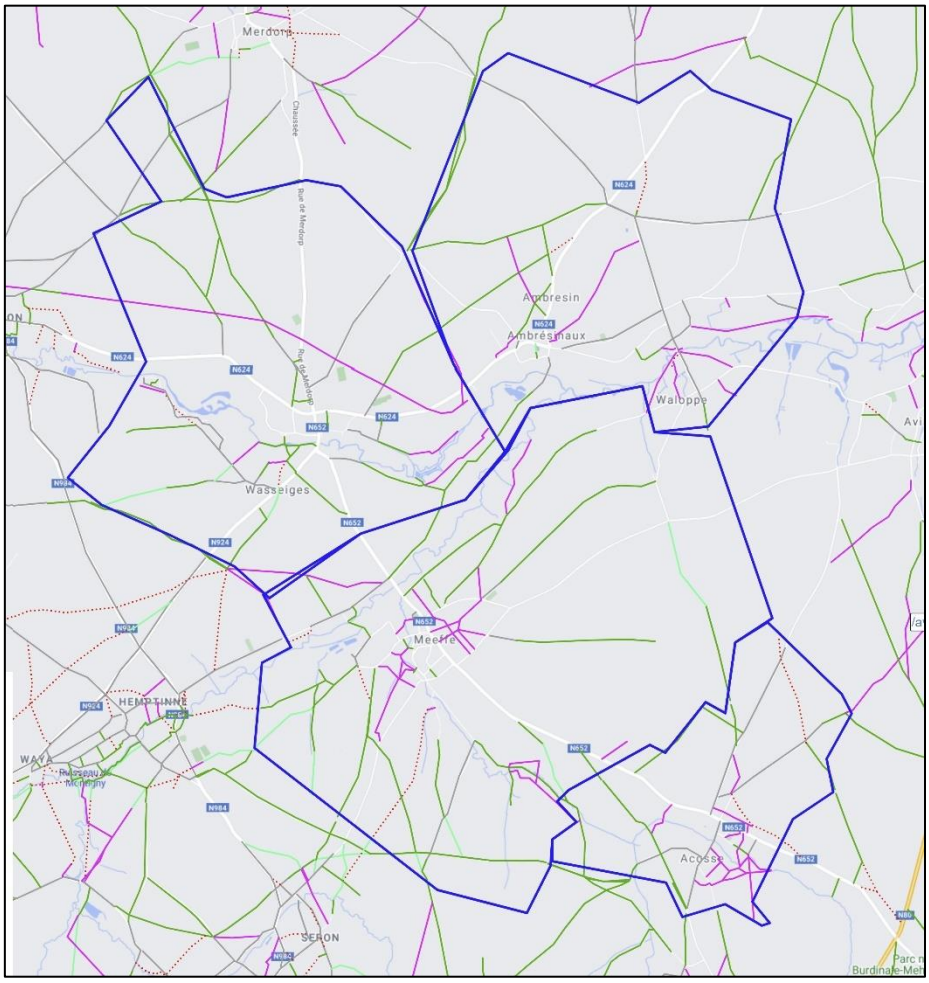

Total estim	Carto-graphiés	Visités	Bon état	Difficiles	Barrés	Statut inconnu	Sup-primés	Route
132	132	53	63	10	0	47	9	22
84km	84km	35km	40km	5km	0km	20km	6km	13km
	100%	40%	48%	8%	0%	36%	7%	17%

Sentiers repris sur la base de données Chemins de Wallonie asbl

6. Randobel

La cartographie en ligne et interactive réalisée par RANDOBEL reprend non des portions de sentiers mais des promenades en boucles et parfois étendues sur plusieurs communes.

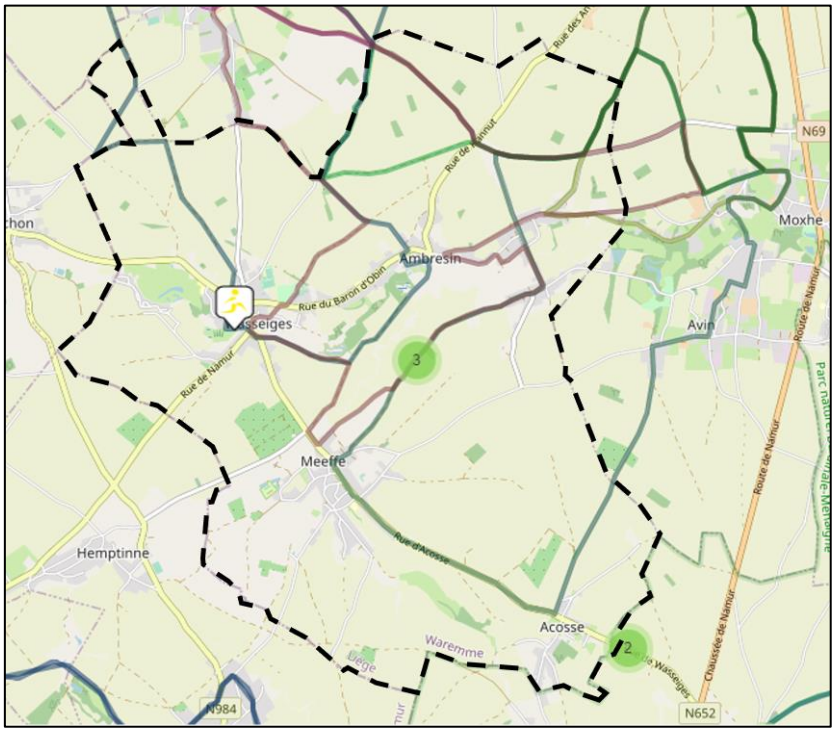

Localisation des circuits de la base de donnée Randonbel

7. SDCW

La commune de Wasseiges est traversée par une voirie régionale à haut potentiel cyclable qui fait aussi office de liaison entre pôles et appartenant au Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie. Cette liaison est aussi une trame sur laquelle se baser mais ce n'est pas la liaison privilégiée par les participants.

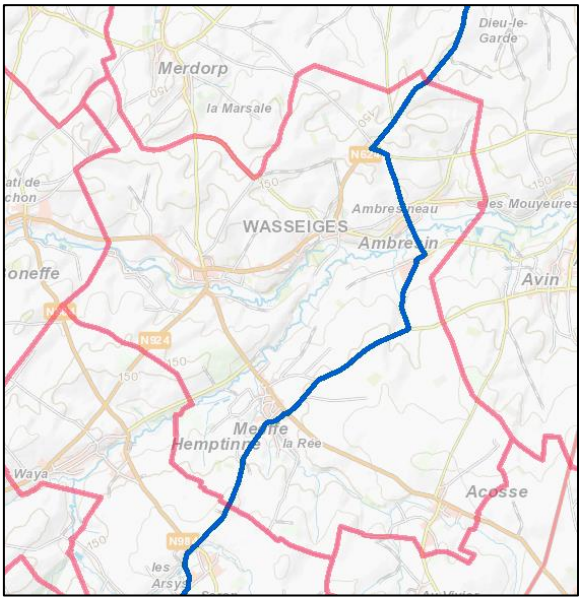

Portion du SDCW

8. Groupe d'Action Locale

En plus des circuits touristiques existants sur l'entité, le Groupe d'Action Locale Meuse@Campagne a pour projet, dans sa fiche de développement touristique, gastronomique et territorial de créer des nouveaux circuits touristiques et/ou de réseaux de balades sur et à l'échelle des trois communes reprises par le GAL (Wasseiges, Andenne et Fernelmont). Ceux-ci seront thématiques avec une priorité sur la mise en valeur de la gastronomie, des produits locaux , du patrimoine historique, des ressources naturelles et du développement durable. Le projet devra faire l'objet d'une concertation avec les guides touristiques locaux en vue d'enrichir de manière pertinente ces nouveaux circuits. Ces produits seront mis à disposition sur plan et/ou via des applications numériques telles que SityTour, Randobel, ou autre. Des visites guidées pourront être organisées pour faire découvrir ces nouveaux circuits.

Mise en réseau

Une fois l'ensemble des données récoltées et compilées au sein d'une même base de données, six catégories d'éléments se sont dégagées et apparaissent comme :

1) La mise en valeur de l'ossature et de la **trame principale** du réseau. Les voiries structurantes sont les routes régionales N652 (qui fait l'objet d'une sécurisation générale au sein de la fiche 1.1) et N624. Un point d'attention devra être fait dans le centre de village où passe cette ossature car par endroit, la largeur de l'emprise rend les aménagements difficiles à mettre en œuvre.

2) Les embranchements perpendiculaires à cette ossature qui sont d'autres voiries automobiles existantes et dont les aménagements doivent encore être définis (via la fiche 2.4). Ces **tronçons secondaires** sont repris ci-dessous
   a. Depuis Acosse :
      i. La rue de Hannêche, permettant de rejoindre le village du même nom (Burdinne) ;
      ii. La rue des Fiefs / rue d'Acosse permettant de rejoindre le village de Avin (Hannut) ;
   b. Depuis Meeffe
      i. Les rues du Berlicot et de Rone permettant de rejoindre Seron (Fernelmont) ;
      ii. La rue de Liège jusqu'à la rue de la Brasserie, et la rue de la Brasserie jusqu'au chemin des Coquelicots, avec prolongation possible vers Avin.
   c. Depuis Wasseiges
      i. La rue de Merdorp, jusqu'à hauteur de la poste ;
      ii. La rue du Moulin pourrait présenter une alternative parallèle à la N624.
   d. Depuis Ambresin
      i. L'Avenue des Pommiers, le chemin N19 permettant de rejoindre la rue du Bosquet, la rue des Mésanges, la rue Neuville jusqu'à la rue des Moyères permettant de rejoindre le village de Moxhe (Hannut) ;
      ii. L'allée des Charmes, depuis le croisement avec la rue du Bosquet, ainsi que la rue de Buay jusqu'à la ferme.
3) En complément à la toile tissée, des **chemins spéciaux** (spécialement réservés au charroi agricole et à la mobilité douce) pourraient être aménagés pour répondre aux exigences en

termes de mobilité fonctionnelle. Ces tronçons sont vus comme des raccourcis fonctionnels et où la circulation automobile serait strictement interdite. Afin d'interdire cette circulation, la solution envisageable pourrait être la réalisation d'une bi-bande empierré en gravier fin (ou bétonnée pour poussette non tout-terrain). Ces solutions sont des compromis entre la bonne accessibilité des marcheurs, PMR, vélos, cavaliers et l'accessibilité des tracteurs et le respect du paysage rural. Les chemins préconisés sont au nombre de 2 :

   a. La rue du Petit Moulin et la rue du Champ des Oiseaux (Voir proposition d'aménagement fiche 2.2) (liaison « A » sur la carte ci-dessous) ;
   b. Le chemin n°14, dit chemin des Coquelicots et reliant la rue du Buay (liaison « B » sur la carte ci-dessous).

4) D'**autres chemins**, tels que les chemins parallèles vicinal n° 4 et n°8 à l'atlas (respectivement n°µ et n° Ω sur la figure ci-dessous), reliant respectivement Wasseiges à Merdorp et Acosse à Ambresin pourront faire l'objet d'aménagements et entretiens privilégiant la biodiversité (plantations – ilots refuges) et éventuellement être ouverts à la mobilité pédestre et cavalière uniquement. La réhabilitation de la partie nord du chemin N°8 à l'atlas vicinal (Ω), c'est-à-dire le tronçon entre la rue de Liège et le quartier de la Waloppe) fait déjà actuellement l'objet d'un projet.
5) Un **sentier pédestre** reliant la rue de Sty à la rue du Petit Moulin, enjambant la Soile par un pont de fer existant est également envisagé. (Statuts de propriété à vérifier) (n°III sur la figure ci-dessous)
6) La prise en compte nécessaire d'**éléments extérieurs** à la commune afin de relier l'entité avec le réseau à plus grande échelle. Ces éléments extérieurs sont notamment :
   a. Le RAVel entourant la commune mais ne la traversant jamais et notamment les lignes 147, 142 et 127
   b. Le GR 412 qui passe au niveau de Burdinne, au sud-ouest de l'entité
   c. Le village de Forville (Fernelmont) où se trouve un terminal des TEC
   d. Le village de Avin (Hannut)
   e. La ville de Hannut
   f. Différents autres villages aux alentours de Wasseiges.

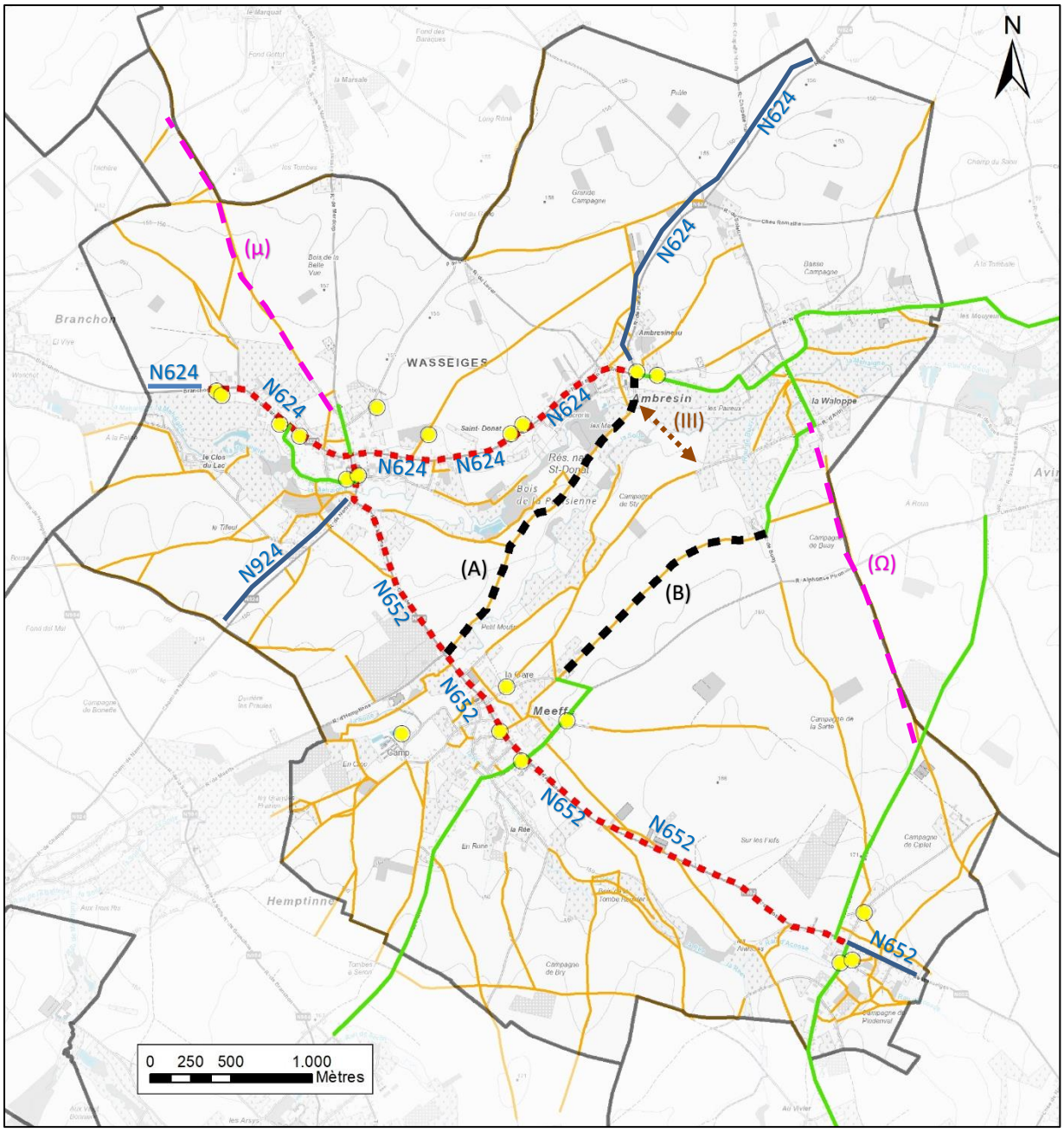

Carte

▪▪▪▪▪▪	**Trame principale** (principaux axes du réseau de déplacement doux fonctionnels)
———	Routes nationales non comprises dans la trame principale
———	**Tronçons secondaires** (Voiries automobiles existantes dont les aménagements doivent être définis)
■ ■ ■ ■	**Chemins spéciaux** (Proposition de réseau fonctionnel - Chemins réservés au charroi agricole et à la mobilité douce (A) (B)
— — —	**Autres chemins** (Ω et μ)
◄····►	**Sentier pédestre** (III)
———	Chemins et sentiers investigués par la population et reprenant des axes interdits, obstrués, empierrés, enherbés ou en terre.
●	Lieux stratégiques à relier

Description du site dans son état actuel

La commune est déjà parcourue par de nombreux axes de mobilité douce mais qui nécessitent une mise en réseau.

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Manque de certaines connexions douces entre plusieurs pôles d'intérêt (villages, infrastructures existantes) ;
- Nécessité de « rapprocher » et « connecter » les différents pôles d'intérêts ;
- Manque de liaisons vers les entités voisines ;
- Après compilation des données, les tronçons à privilégier et nécessitant une intervention pour boucler le réseau doivent être mis en évidence.

- État du dossier

- Base de l'inventaire du réseau réalisée par la population
- Projet d'aménagement foncier Soile et Affluents comprenant diverses interventions sur l'entité
- Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein du GT Mobilité et de la CLDR. Notamment lors :
    - De la réunion de la CLDR « Approfondissement fiches-projet » du 3 Juin 2021
    - De la réunion du GT « Chemins et sentiers » du 26 Août 2021
    - De la réunion du GT « Chemins et sentiers » du 08 Novembre 2021
    - Da la réunion du GT « Se déplacer » à Wasseiges du 12 Novembre 2019
    - De la réunion de la CLDR « Retour de la Priorisation » du 26 Janvier 2021

  Lors de ces discussions, les membres des GT ou de la CLDR ont travaillé sur des réseaux de mobilité fonctionnelle. La mobilité de loisir ou de promenade n'a pas été abordé lors de ces échanges.

- Programme des travaux

- Sans objet

- Planification

- Phase 1 : finalisation du projet de réseau avec la CLDR et un auteur de projet
- Phase 2 : Choix des types d'aménagements par tronçon

- Démarches administratives à réaliser

- S'assurer que la commune a bien un droit réel sur le périmètre d'intervention

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Entretien du réseau

8. Estimation globale du coût

Sans objet. Le travail de priorisation et de mise en valeur du réseau est en cours et en grande partie réalisée par la population. Une partie du travail doit encore être effectuée pour la partie non fonctionnelle du réseau (sentiers de promenade et de loisir). Certains tronçons sont repris et budgétisés dans d'autres fiches du présent PCDR.

Projet rémunérateur ☐ oui ■ non

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Travaux réalisés	1 itinéraire aménagé/balisé	Photo de l'inauguration
Réseau réalisé	Bouclage du réseau	Carte du réseau

- **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Longueur du réseau	1km en plus chaque année	Rapport d'activité annuel du service travaux
Qualité des aménagements	80% de taux de satisfaction	Enquête de satisfaction auprès des usagers
Fréquentation	Croissance annuelle de 10% du nombre d'utilisateurs	Comptages annuels

10.Annexes

Annexe 1 : Plan de situation

Sans objet

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur

Sans objet

Annexe 3 : Dossier photographique montrant les enjeux du site

Sans objet

Annexe 4 : Etat des lieux

Recensement actuel des chemins et sentiers réalisée par GT CLDR

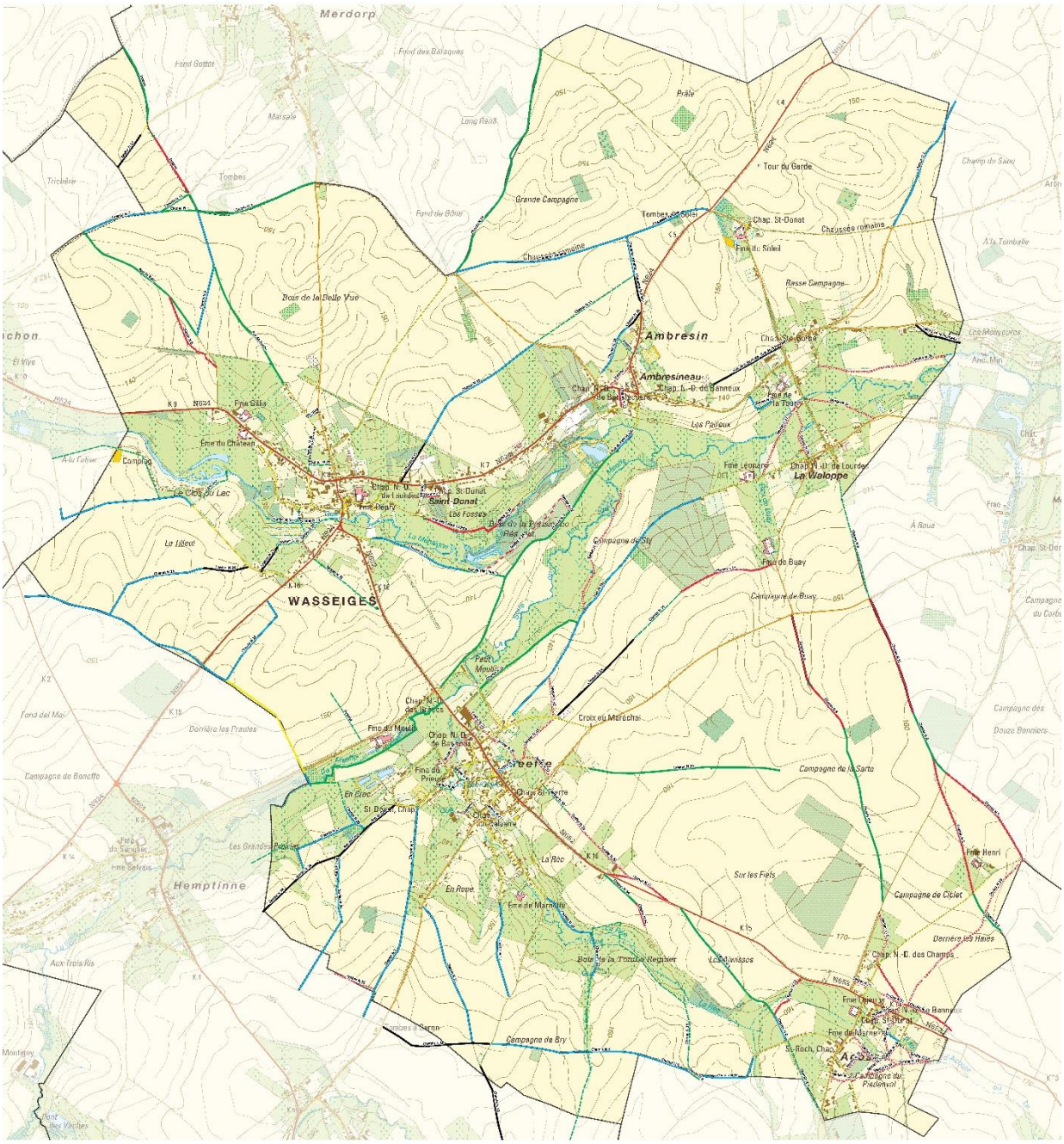

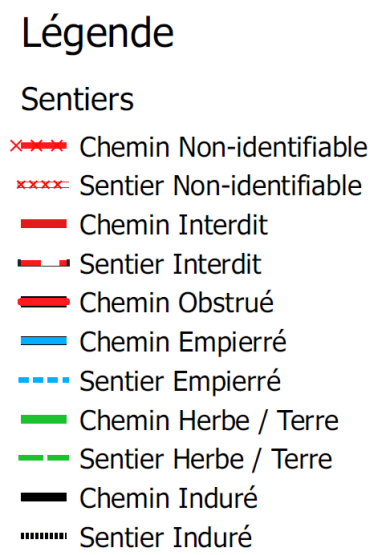

Annexe 5 : Activités actuelles et concernées par le projet

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

Création d'une liaison cyclable vers Hannut	Fiche n°1.3 Priorité : lot 1 Projet matériel

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

L'objectif du projet est de créer une liaison fonctionnelle pour permettre aux Wasseigeois de relier régulièrement (voire quotidiennement) Hannut de manière pratique, facile et sécurisée. Sont particulièrement ciblés les élèves qui fréquentent les écoles secondaires d'Hannut et les Wasseigeois qui y travaillent ou qui s'y rendent pour prendre la ligne de bus Express E84 en direction de Liège via Waremme (Lien Waremme – Liège en train). Cet objectif de fonctionnalité oblige dès lors d'opter pour un itinéraire qui offre un revêtement durable à long terme et praticable en tout temps. Suite à des contacts avec la commune de Hannut, l'itinéraire choisi pour ce projet est celui qui emprunte la N624.

Le projet consistera donc en la création d'une piste cyclable séparée sur un des côtés de la N624 entre les deux entrées d'agglomération d'Ambresin et Crehen. A l'intérieur des agglomérations, la liaison cyclable sera organisée par un marquage au sol de bandes cyclables suggérées.
La particularité de cette liaison est qu'elle s'étend à la fois sur les communes de Wasseiges (4,34km) et de Hannut (3,41km), ce qui permettra une majoration du subside « Développement Rural ».
Concrètement, les travaux prévus sont de :

- Sur le tronçon entre le centre de Wasseiges et la rue Saint-Martin : marquage de bandes cyclables suggérées avec signalisation adéquate ;
- Sur le tronçon entre les rues Saint-Martin et rue de Hannut : pas d'aménagement spécifique car déjà partiellement induré en bi-bande empierré ;
- Sur le tronçon entre la rue de Hannut et la fin de l'agglomération d'Ambresin : marquage de bandes cyclables suggérées avec signalisation adéquate ;
- Sur le tronçon de la N624 entre les deux panneaux d'entrée d'agglomération d'Ambresin et de Crehen : création d'une piste cyclable séparée avec aménagement d'une nouvelle assiette sur un des deux côtés de la voirie. Des extensions ponctuelles du domaine public seront peut-être nécessaires ;
- Sur le tronçon entre l'entrée d'agglomération de Crehen et la rue de Wavre : création d'une piste cyclable séparée sur l'assiette existante de la voirie. Ces travaux sont inscrits au PCM d'Hannut.

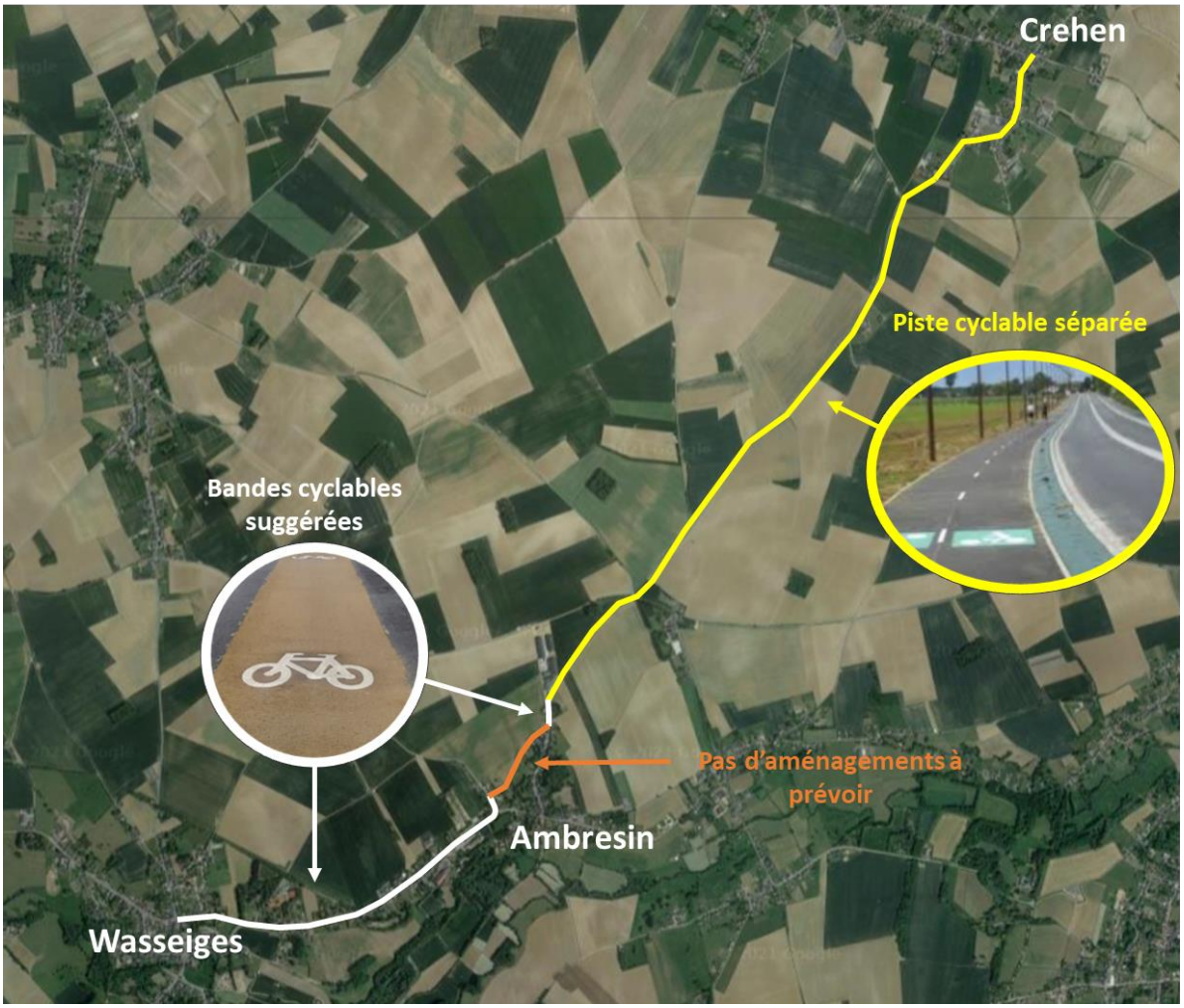

Localisation des interventions

Description du site dans son état actuel

Il n'existe actuellement pas de liaisons cyclables aménagées et/ou balisées entre Wasseiges et Hannut. Plusieurs itinéraires pourraient cependant être empruntés.

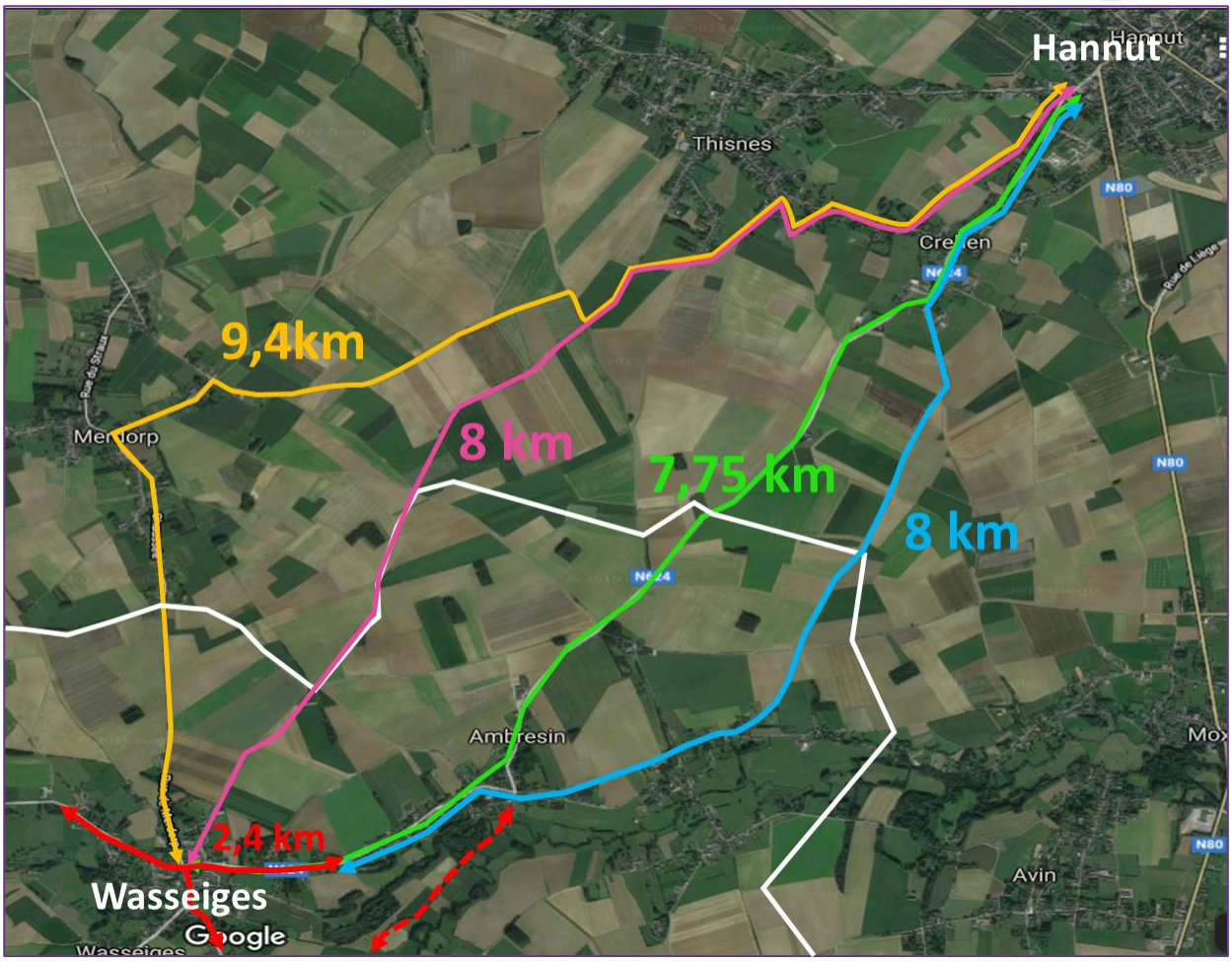

Localisation des parcours potentiels

1) Via la N624 (itinéraire vert) qui est la liaison la plus courte avec un dénivelé acceptable (+49m) mais qui présente l'insécurité la plus forte puisqu'en l'absence d'aménagements cyclables, la cohabitation avec les véhicules est totale. L'aménagement d'une liaison sur cet itinéraire est estimé à 1.617.440€ HTVA et honoraires ;



2) Via les rues de la Tombale, Neuville et de Meeffe (itinéraire bleu) qui est légèrement plus long et avec le dénivelé le plus faible (+44m) mais qui emprunte également une partie de la N624 ainsi que 1,8km de chemins de terre. L'aménagement d'une liaison sur cet itinéraire est estimé à 935.060€ HTVA et honoraires ;
3) Via Merdorp (itinéraire jaune) qui est le trajet le plus long et avec le plus de dénivelé (65,5m) mais qui évite en totalité la N624. Il est également plus excentré par rapport aux villages de

Meeffe et Acosse. Il emprunte cependant 1,7km de chemins de terre à aménager. L'aménagement d'une liaison sur cet itinéraire est estimé à 744.640€ HTVA et honoraires ;

4) Une alternative à ce chemin pour éviter totalement la N624 est l'itinéraire rose (via les rues de Thisnes et de l'Enfer) qui est plus court et avec bien moins de dénivelé (+45m) mais qui est aussi plus excentré pour les villages de Meeffe et Acosse. Cette alternative présente actuellement une interruption complète de cheminement sur 850m mais dont l'assiette est toujours publique. L'aménagement d'une liaison sur cet itinéraire est estimé à 1.220.400€ HTVA et honoraires.

2. Justification du projet

Face à la croissance de la circulation vélo et à l'attractivité nouvelle de ce mode de déplacement, face à l'obligation de répondre aux objectifs de réduction des émissions de CO2, face à l'objectif de la Stratégie Régionale de la Mobilité de 2019 qui vise un passage de la part modale vélo de 1 à 5% d'ici 2030 et face aux demandes exprimées lors des réunions villageoises et par les membres de la CLDR, le réaménagement de la liaison cyclable entre Wasseiges et Hannut représente un enjeu évident.
Il l'est d'autant plus qu'Hannut constitue le premier pôle vers lequel les Wasseigeois se dirigent pour répondre à leurs besoins scolaires secondaires, culturels, commerciaux et sportifs. Hannut est également considéré comme un mobipôle supralocal par les TEC qui y ont déviés la ligne Expresse E84 « Namur-Waremme » avec deux arrêts dans le centre (« place Hallet » et « Gare »). Dans sa stratégie de mobilité, les TEC doivent encore connecter Wasseiges au réseau structurant et il est plus que probable qu'ils le fasse via les modes actifs comme indiqué dans leur plan FAST 2030 pour les communes rurales. En outre, dans l'optique de créer un réseau de liaisons douces sur Wasseiges, ce chaînon vers Hannut est indispensable pour renforcer l'attractivité de l'ensemble du réseau.

Enfin, l'opération de développement rural représente une opportunité réelle de faire aboutir des projets de sécurisation des circulations piétonnes et cyclables sur cette voirie régionale qui n'est malheureusement pas reprise comme prioritaire au SPW-MI.
Les effets attendus sont :

- Augmentation de la mobilité cyclable
- Sécurisation des déplacements lents
- Promotion de l'usage du vélo
- Sécurisation et réduction des vitesses aux entrées de village
- Réduction des émissions de CO2
- Renforcement de l'attractivité du pôle de Hannut
- Amélioration de la cohésion sociale

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.1 – Création d'une liaison cyclable Wasseiges-Meeffe-Acosse
- Projet 1.2 – Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces
- Projet 2.1 – Aménagement de trois chemins en promenade nature et détente

Liens vers les enjeux et objectifs

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous :
    - Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs ;
- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants :
    - Objectif 7 : Favoriser les dynamiques de cohésion sociale
- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles :
    - Objectif 11 : élaborer un plan d'actions en faveur du climat
- Enjeu 5 : Le développement de réseaux sécurisés pour une mobilité plurielle
    - Objectif 15 : aménager un réseau modes doux dans et entre les villages en sécurisant les points noirs routiers
    - Objectif 16 : anticiper la révolution technologique dans la mobilité

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Energie	Mobilité	Économique
Augmentation de la mobilité cyclable		X	X	X	
Sécurisation des déplacements lents		X		X	
Promotion de l'usage du vélo	X		X	X	
Sécurisation et réduction des vitesses aux entrées de village		X		X	
Réduction des émissions de CO2		X	X		
Renforcement de l'attractivité du pôle de Hannut				X	X
Amélioration de la cohésion sociale	X				

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	**N624 entre Wasseiges et Hannut** Rue du Baron d'Obin, rue Saint-Martin, rue de Hannut, rue des Anges et rue de la Croisette Province de Liège - Région wallonne

Périmètre d'intervention	Le site prévu est localisé sur l'emprise de la N624 entre les villages de Wasseiges et de Crehen 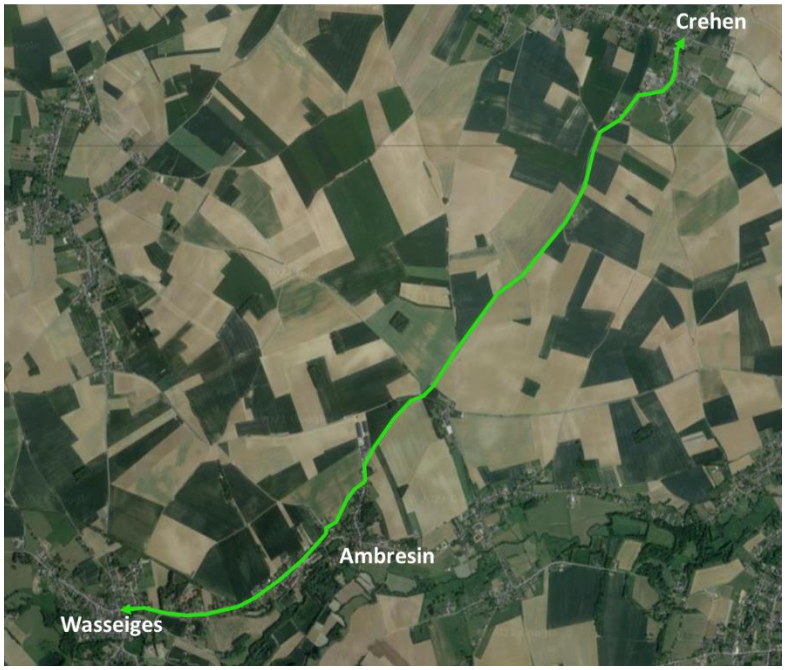
Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** Le projet s'inscrit le long de la N624 qui est l'axe principal de liaison entre la commune de Wasseiges et la ville de Hannut qui en est le pôle principal pour les fonctions scolaires, culturelles, sportives et commerciales. **Intégration architecturale et paysagère** L'itinéraire choisi pour le projet est celui qui génèrera le moins d'impacts paysagers sur le cadre rural car il exclut toute minéralisation de chemins agricoles en terre **Intégration culturelle/économique/sociale** Le projet doit permettre d'offrir une liaison cyclable sécurisée vers Hannut, lieu de destination quotidien pour nombre de wasseigeois.
Cadre légal	**Les zones d'affectation au plan de secteur** / **Outils du cadre juridique et documents d'orientation** Le site se trouve sur une assiette de voirie régionale
Statut de propriété	**Propriété régionale**

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Consultations villageoises, Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR, CLDR	• L'administration communale de Wasseiges • Propriétés privées concernées par le projet • SPW Mobilité et Infrastructures • Pro Vélo • Gracq • Asbl tous à pied	• Commune de Wasseiges

Partenaires potentiels de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT –	• **DR** /// Subsides octroyés par la direction du Développement Rural – Tableau de répartition des subventions DR
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	• **FRIC** /// Fond régional pour les investissements communaux – Dotation variable sur une période pour investissements publics • **Droit de tirage RW 2022-2024** /// 210 Mo€ pour des aménagements cyclables ou piétons et des mobipôles • **Plan Piéton Wallon 2021** /// - Des subsides vont être débloqués pour le développement de la mobilité douce – Taux à préciser • **Plan Wallonie Cyclable ///** Appel à projet **–** Travaux d'infrastructures en faveur des cyclistes – Taux Max 80 %
Divers	• Partenariats publics privés /// Fonds propres communaux /// Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Le collège communal de Hannut a, lors de sa séance du 29 avril 2021, donné son accord de principe sur la création de cette liaison et a privilégié l'itinéraire le long de la N624.
- L'accord du SPW-MI devra être obtenu pour que la commune obtienne un droit réel sur l'emprise.
- Un premier travail d'identification des limites exactes de l'assiette publique doit être entrepris pour décider du côté où implanter la piste cyclable.

- État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein du GT Mobilité et de la CLDR. Notamment lors :

- De la réunion du GT « Se déplacer » à Wasseiges du 12 novembre 2019
- De la réunion de la CLDR « Retour de la Priorisation » du 26 janvier 2021
- De la réunion de la CLDR « Approfondissement fiches-projet » du 3 juin 2021
- De la réunion du GT « Chemins et sentiers » du 26 août 2021

Le dossier a déjà reçu un accord de principe du Collège de Hannut. Une première réunion avec le SPW Mobilité et Infrastructure a aussi été tenue.

- Description du site dans son état actuel

Il n'existe actuellement pas de liaisons cyclables aménagées et/ou balisées entre Wasseiges et Hannut. Plusieurs itinéraires pourraient cependant être empruntés par les cyclistes.

- Programme des travaux

- Installation de chantier ;
- Préparation du terrain ;
- Création des cheminements ;
- Opérations de balisage et la pose éventuelle de mobilier urbain ;
- Diffusion de l'information et la communication autour du projet.

- Planification

- Phase 1 : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- Phase 2 : acquisition éventuelle de terrains
- Phase 3 : demande de permis
- Phase 4 : adjudication des travaux
- Phase 5 : réalisation des travaux
- Phase 6 : suivi et surveillance

- Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : bornage de l'emprise publique
- Démarche n°2 : étude de faisabilité et plan d'implantation
- Démarche n°3 : conventions d'acquisitions
- Démarche n°2 : désignation d'un auteur de projet
- Démarche n°3 : obtention des autorisations et avis nécessaires
- Démarche n°4 : instruction de la demande de permis

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Enquête de satisfaction auprès des usagers et des riverains
- Surveillance du site

8. Estimation globale du coût

Pour Wasseiges :

- Le marquage au sol de bandes cyclables suggérées peut être estimé à 12€ du mètre linéaire pour chaque sens.
- La création de la piste cyclable en site propre peut être estimée à 400€ du mètre linéaire.

Pour Hannut :

- La création de la piste cyclable en site propre peut être estimée à 400€ du mètre linéaire.
- La création de la piste cyclable séparée peut être estimée à 150€ du mètre linéaire.

FP 1.3 - Liaison cyclable vers Hannut					
N°	Description	Unité	Quantité	PU	Prix (€)
Pour Wasseiges					
1	Marquage au sol de bandes cyclables suggérées	Mc	4720	12	56.640
2	Création d'une piste cyclable en site propre	Mc	1780	400	712.000
	Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation chantier	U		12%	92.237
	TOTAL HTVA				860.877
Pour Hannut					
1	Création d'une piste cyclable en site propre	Mc	1330	400	532.000
2	Création d'une piste cyclable séparée	Mc	2080	150	312.000
	Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation chantier	U		12%	101.280
	TOTAL HTVA				945.280
	TOTAL GLOBAL HVAC				1.806.157
	TOTAL GLOBAL TVAC				2.185.450

Source de financement	Taux	Montant
Développement rural – Mobilité douce intercommunale – Pour Wasseiges	90% avec plafond à 765.000€	765.000 €[1]
Commune	10 %	276.661 €

Source de financement	Taux	Montant
Développement rural – Mobilité douce intercommunal – Pour Hannut	90% avec plafond à 765.000€	765.000 €[1]
Commune	10 %	378.789 €

[1] Montant maximum potentiel en cas de non-obtention des autres subsides indiqués au point 6

Projet rémunérateur ☐ oui ■ non

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Travaux réalisés	1 chemin réalisé	PV de réception provisoire

- **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'usagers fréquentant la piste	50 cyclistes par jour	Communication sur le site internet de la commune
Enquête de satisfaction des usagers et des riverains	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune

10.Annexes

Annexe 1 : Plan de situation

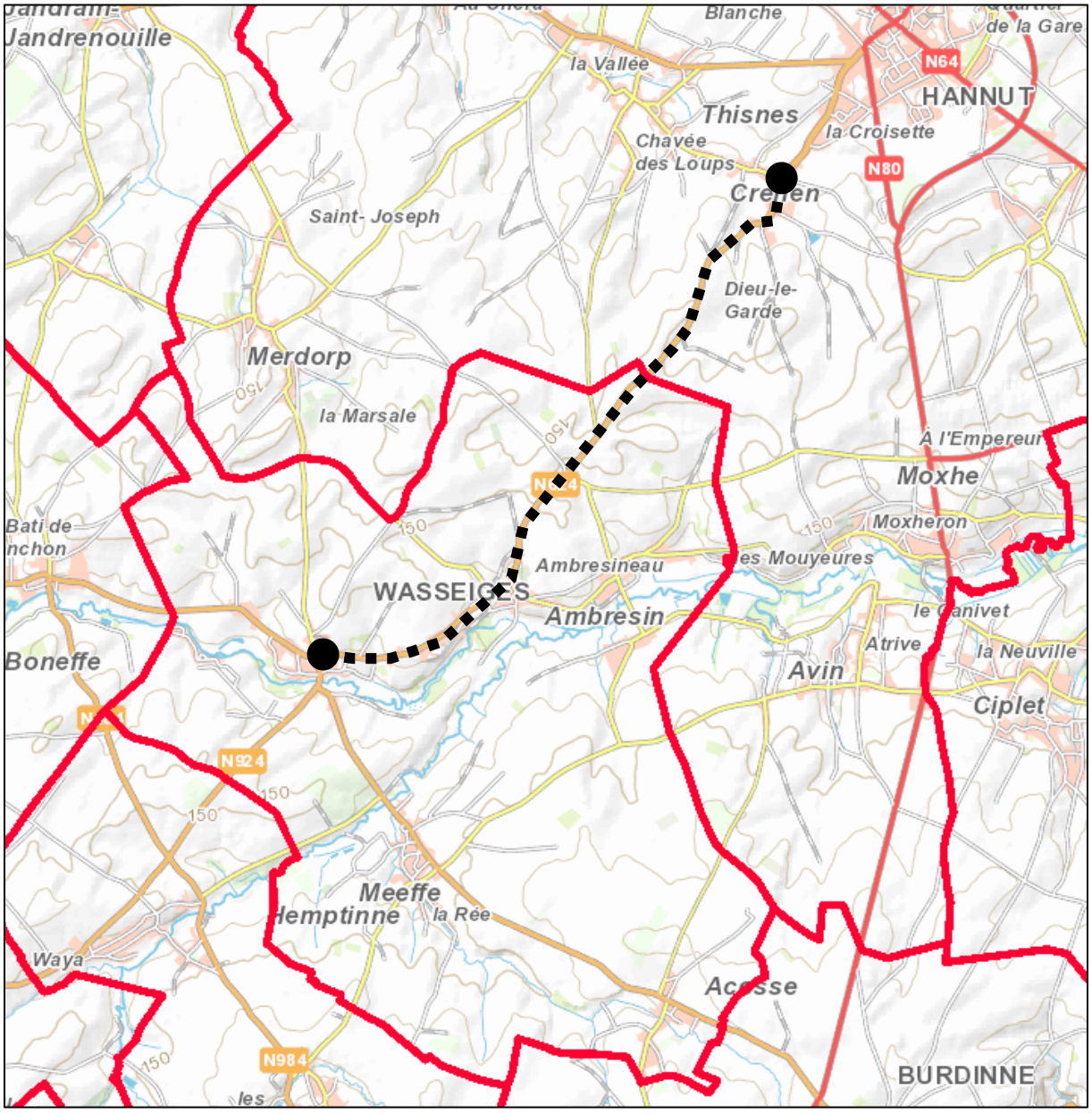

Localisation générale

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur

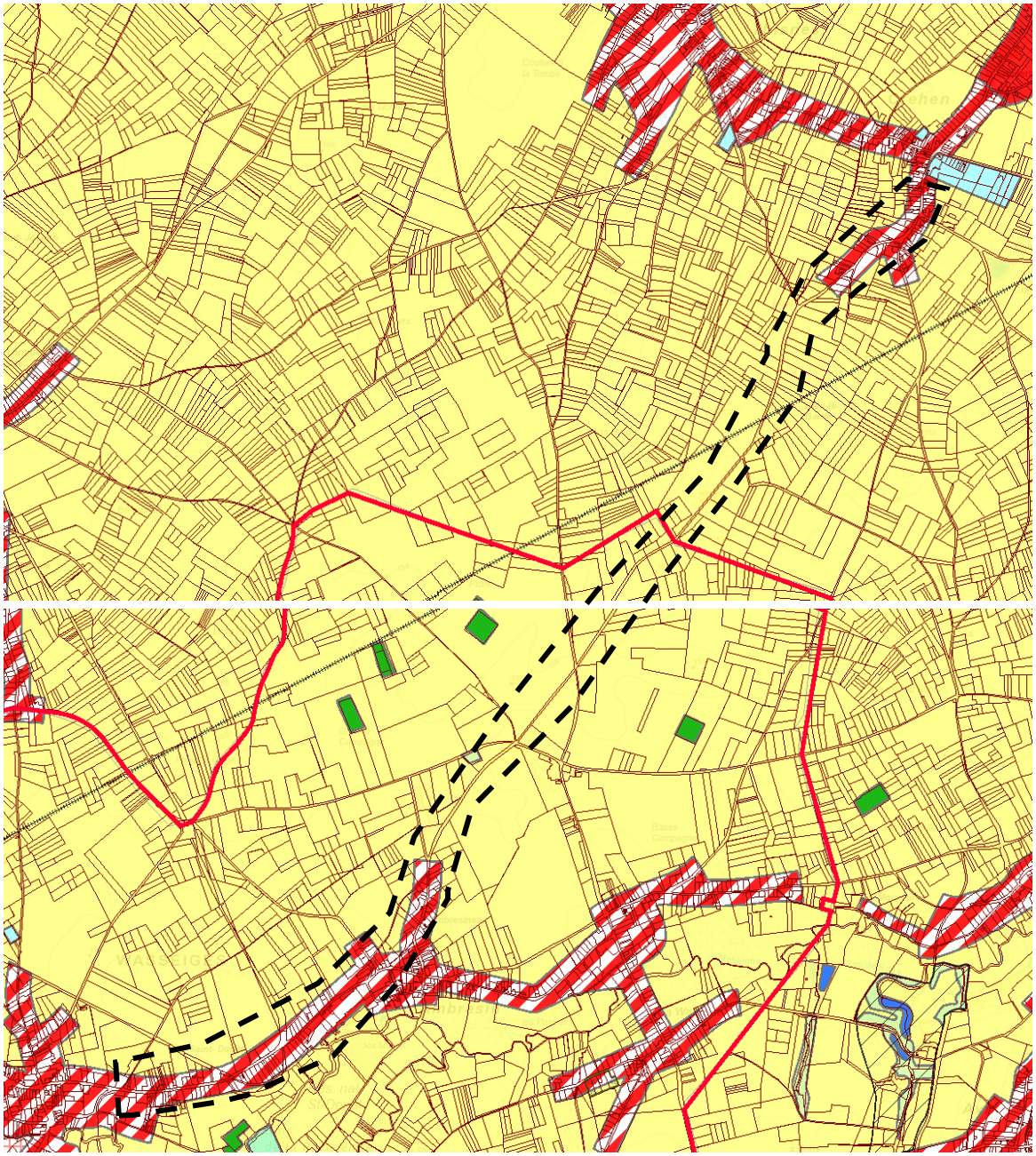

Plan de secteur entre Wasseiges et Meeffe

Annexe 3 : Dossier photographique montrant les enjeux du site

Enjeu 1 : Sécurisation de la mobilité douce sur une voirie nationale entre le centre de Wasseiges et la rue Saint-Martin



Tronçon non sécurisé entre le centre de Wasseiges et la rue Saint-Martin

Enjeu 2 : Sécurisation du tronçon entre les rues Saint-Martin et la rue de Hannut



Tronçon entre la rue de Hannut et la rue du Lucar

Enjeu 3 : Sécurisation du tronçon entre la rue de Hannut et la fin de l'agglomération d'Ambresin



Tronçon entre la rue de Hannut et la fin de l'agglomération d'Ambresin

Enjeux : Sécurisation de la N624 entre la Chaussée Romaine et la rue de Thisnes



Tronçon entre la Chaussée Romaine et la rue de Thisnes

Annexe 4 : Etat des lieux

Voir description du projet

Annexe 5 : Activités actuelles et concernées par le projet

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité	Fiche n°1.4 Priorité : lot 1 Projet matériel et immatériel

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

Le projet consiste à l'identification puis à la mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité sur le territoire communal.

Dans un souci d'améliorer collectivement le maillage écologique ainsi que le développement de la faune et de la flore, la CLDR a installé un groupe de travail « Nature » composé de citoyens et d'acteurs du territoire (partenaires (supra)communaux, propriétaires publics et privés, agriculteurs, etc.). La principale mission du groupe est la concrétisation d'un plan d'actions annuel. La mise en place de collaborations avec les différents acteurs du territoire étant un élément clé de réussite du projet.

Les citoyens ainsi que les enfants des écoles seront invités à prendre part à ces projets et à participer aux réalisations (plantations, ateliers, chantier participatif, etc.) mais aussi à l'entretien.

Les enjeux principaux auxquels ce projet devra répondre sont :

- La préservation de l'existant et protection des habitats et espèces ;
- La protection et valorisation d'un espace spécifique (écran, ombre, protection contre le vent, intégration paysagère… la biodiversité est ici considérée comme une plus-value à l'objectif initial) ;
- La sensibilisation des différents acteurs (particuliers, enfants, ouvriers communaux, les agriculteurs, etc.) ;
- La restauration d'un milieu ;
- L'aménagement d'une zone spécifique, pour développer la faune et la flore.

Lors d'une première réunion de ce groupe « Nature » en octobre 2021, une première liste de 51 actions a été dressée dont 5 (en gras) sont les coups de cœur des participants. Tous les projets localisables ont été repris sur la carte qui suit la liste ci-dessous :

1) **A1 : protection et aménagement du Marais de Wasseiges (SGIB), appelé également « Roselière »** (voir en annexe le détail du projet discuté lors de la réunion)
2) **A2 : étude du SGIB au Clos du Lac, en vue de le préserver et de l'aménager** (voir en annexe le détail du projet discuté lors de la réunion)
3) A3 : gestion des bernaches (population invasives)
4) A4 : préservation d'un bois à la « Campagne du puit » / entretien du bois Madame

5) A5 : préservation et entretien du bois entre Acosse et Meeffe
6) A6 : distribution de lots de haies aux particuliers
7) A7 : replantation de saules le long de la Rhée et entretien de l'existant
8) C1 : accompagnement personnalisé des agriculteurs sur les MAEC : visites sur le terrain par l'asbl Faunes et biotopes (exemple de Fernelmont et Andenne)
9) C2 : création de campagnes de communication pour valoriser ce qui se fait en faveur de la biodiversité (chez les agriculteurs, chasseurs, apiculteurs, habitants, au niveau communal…)
10) C3 : création de campagnes de sensibilisation pour les particuliers « C'est quoi la biodiversité ? Que pourriez-vous faire pour y contribuer ? habitat et nourriture… » (voir en annexe le détail du projet discuté lors de la réunion)
11) C3' : accompagnement des actions concrètes : formations, challenges, dons de graines, de plants, etc.
12) C4 : désignation d'ambassadeurs / de parrains pour une collaboration (sur des actions concrètes) citoyens-agriculteurs (et chasseurs ? Commune ?)
13) C5 : promotion des projets dans les écoles « chemin au naturel » : adopter un sentier (et l'aménager), à élargir à une réserve, moineaux, hirondelles…
14) C6 : identification de projets de restauration (et recherche de financement)
15) C7 : plantations le long des sentiers, en bord de route, aux entrées de villages, etc.
16) C8 : création d'une communauté d'amis de la nature
17) C9 : sensibilisation de la population à la gestion durable des bois
18) C10 : réalisation et distribution (lors de demande de permis) d'une feuille reprenant des conseils pour aménager sans nuire aux espèces
19) C11 : recensement de haies, de mares, vieux vergers, saules têtards, bord de rivière…
20) L1 : plantation d'un bois et d'un alignement d'arbre à Meeffe, le long de la promenade du Sty (voir en annexe le détail du projet discuté lors de la réunion)
21) L2 : amélioration des espaces biodiversité des écoles de Wasseiges et d'Ambresin(voir en annexe le détail du projet discuté lors de la réunion)
22) L3 : « sentier des grenouilles », valorisation de la zone humide et extension de la promenade vers le Clos du Lac / Le marais de Wasseiges
23) L4 : aménagement au Clos du Lac : plantation d'un pré fleuri + installation d'une ruche sur la parcelle communale et plantation de fruitiers près de la station d'épuration
24) L5 : installation de ruches au vergers multifruits
25) L6 : camouflage des bulles à verres par des plantations (aux Aiwisses, à la fin du sentier)
26) J1 : recensement et cartographie des éléments de biodiversité existants sur le territoire communal, surtout les habitats tels que les haies, mares, bosquets, alignements d'arbres, etc.
27) J2 : qualification des éléments recensés, càd constater sur le terrain l'existence, la qualité et l'entretien
28) J3 : identification et qualification sur le terrain (leur pertinence, leur potentiel) des zones susceptibles d'accueillir de la biodiversité
29) J4 : organisation de carto-parties (campagnes de relevés impliquant les citoyens), relevés réalisés sur domaines privés également (jardins des particuliers) (voir en annexe le détail du projet discuté lors de la réunion)
30) J5 : encodage des initiatives menées : avoir le réflexe de cartographier tous les résultats des projets proposés, pour le suivi mais également pour la motivation et l'émulation

31) **S1 : protection et aménagement du Marais de Wasseiges (SGIB), appelé également « Roselière »** (voir en annexe le détail du projet discuté lors de la réunion)
32) **S2 : protection et restauration de la RN (réserve naturelle) « Natagora »**
33) S3 : protection des allées de saules présentes sur le territoire communal
34) S4 : protection des vieux vergers présents sur le territoire communal
35) S5 : protection du réseau écologique existant sur le territoire communal (haies, vergers, allées de saules…) (voir en annexe le détail du projet discuté lors de la réunion)
36) **S6 : étude du SGIB au Clos du Lac /protection de la zone humide au Clos du Lac** (voir en annexe le détail du projet discuté lors de la réunion)
37) S7 : protection des sites de nidification : hirondelles de fenêtre
38) S8 : protection des sites de nidification : chouette effraie (églises et granges)
39) S9 : protection des nids de busards
40) S10 : protection et aide (aménagement pour) aux insectes
41) S11 : gestion des bernaches (population invasives)
42) S12 : création de réseaux de haies
43) S13 : plantation d'arbres fruitiers hautes tiges
44) S14 : création de zones humides (fond de la Rhée) : les petites mares actuelles (chapelet réalisé par des chasseurs) pourraient être reliées entre elles pour constituer un étang (de grand intérêt).
45) V1 : partage-échange de bonnes pratiques >> trouver une commune exemplaire qui puisse venir expliquer comment elle a sensibilisé son personnel ouvrier (notamment) (voir en annexe le détail du projet discuté lors de la réunion)
46) V2 : action de sensibilisation auprès des particuliers >> inciter la population à créer une « zone sauvage » dans son jardin
47) V3 : action de sensibilisation auprès des agriculteurs >> informer les agriculteurs à l'intérêt de planter des bandes de miscanthus le long de certaines cultures/ talus/ zones humides
48) V4 : initiatives de sensibilisation auprès des promeneurs // lier les aspects mobilité douce (chemins et sentiers de promenade), avec l'objectif biodiversité >> organiser des promenades avec guide nature vulgarisant l'intérêt d'aménager le territoire d'une certaine manière
49) V5 : aide à la plantation >> en prolongement de la journée de l'arbre, proposer une aide à la plantation d'arbustes, de haies chez les particuliers (en ce compris chez les personnes âgées)
50) V6 : organisation d'activité « grenouilles » avec les écoles (notamment dans les zones humides)
51) V7 : organisation de journées « jardins ouverts » avec un concours du jardin le + respectueux de la biodiversité

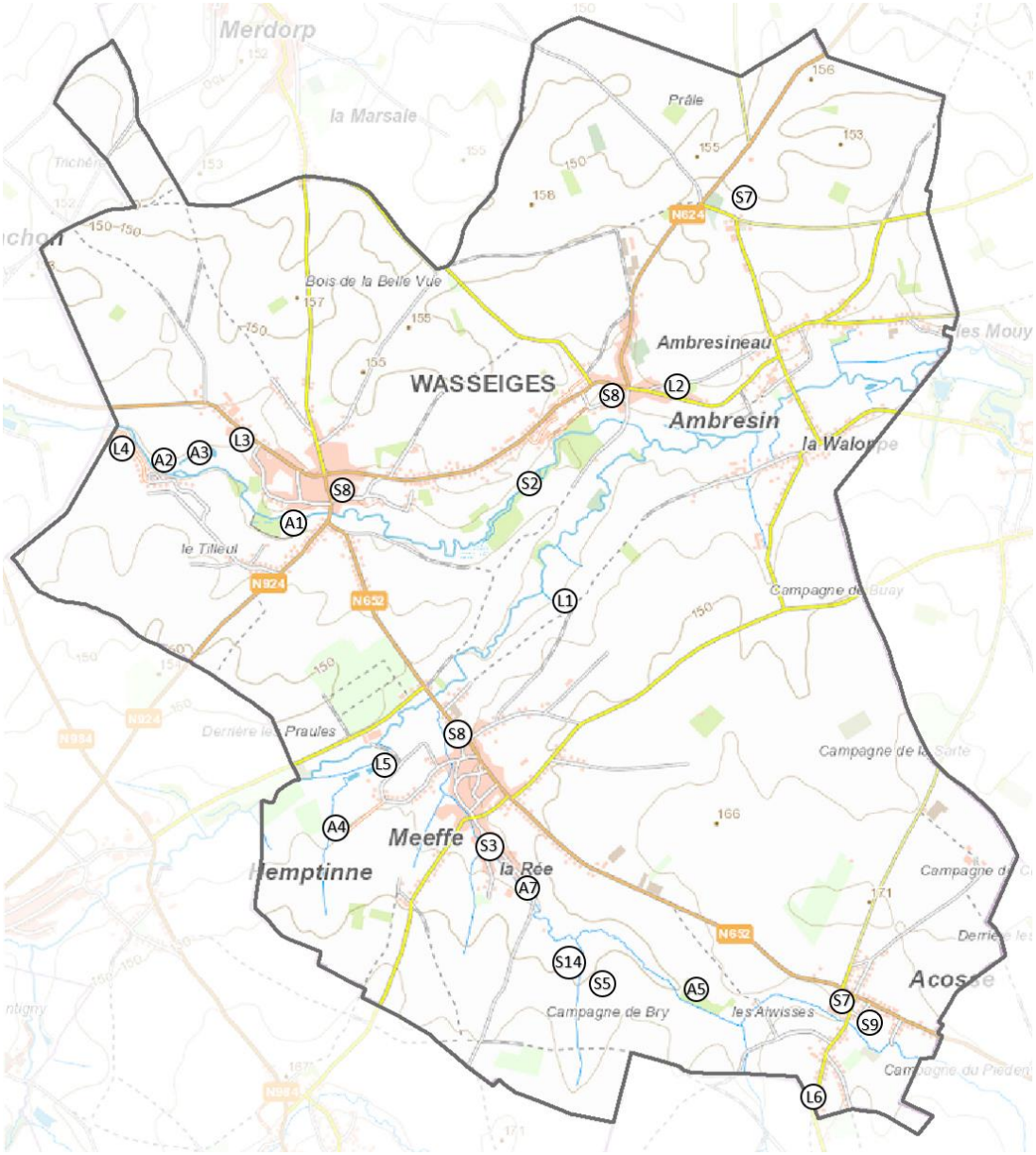

2. Justification du projet

Le territoire communal est caractéristique des grandes plaines de cultures agro-industrielles. 84,3% du territoire est dévolu à l'agriculture (la moyenne de l'arrondissement est à 75,4%) et seulement 10% de ces surfaces sont des prairies permanentes. A Wasseiges, plus qu'ailleurs dans les communes limitrophes, les grandes cultures prennent une place très importante. Ces grandes cultures disposent d'une faune et d'une flore particulières qui sont à préserver mais dont la diversité reste limitée.

Dans le cadre des différentes consultations, les habitants de Wasseiges ont constaté que même si certaines actions étaient menées par la Commune en faveur de la nature (ex : journée de l'arbre), il n'y a pas réellement de projets destinés à valoriser les espaces naturels existants et à en créer de

nouveaux. Pour les Wasseigeois, leur qualité de vie passe par l'amélioration du cadre vert et du renforcement des ressources naturelles.
La Commune ne disposant pas de Programme Communal de Développement de la Nature ou d'acteur « nature », la CLDR a estimé qu'il était important d'intégrer dans le PCDR des actions destinées à renforcer la nature sur le territoire.
Un enjeu spécifique relatif à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles a d'ailleurs été défini.

Parallèlement en corrélation avec la volonté communale et citoyenne d'améliorer et de renforcer la biodiversité au sein de l'entité, Wasseiges fait partie intégrante de la liaison écologique « Plaine de la Mehaigne et affluents » . Conformément à l'article D.II.2, §2, alinéa 4 du CoDT, les liaisons écologiques constituent les éléments du réseau écologique et jouent un rôle majeur à différentes échelles dans la survie à long terme des espèces végétales et animales. L'objectif du Gouvernement wallon est de déterminer les liaisons écologiques d'échelle ou d'importance régionale qui permettent de relier entre eux les sites reconnus en vertu de la Loi sur la conservation de la nature. Il s'agit de les préserver et d'y éviter toute fragmentation ou artificialisation du territoire supplémentaire.

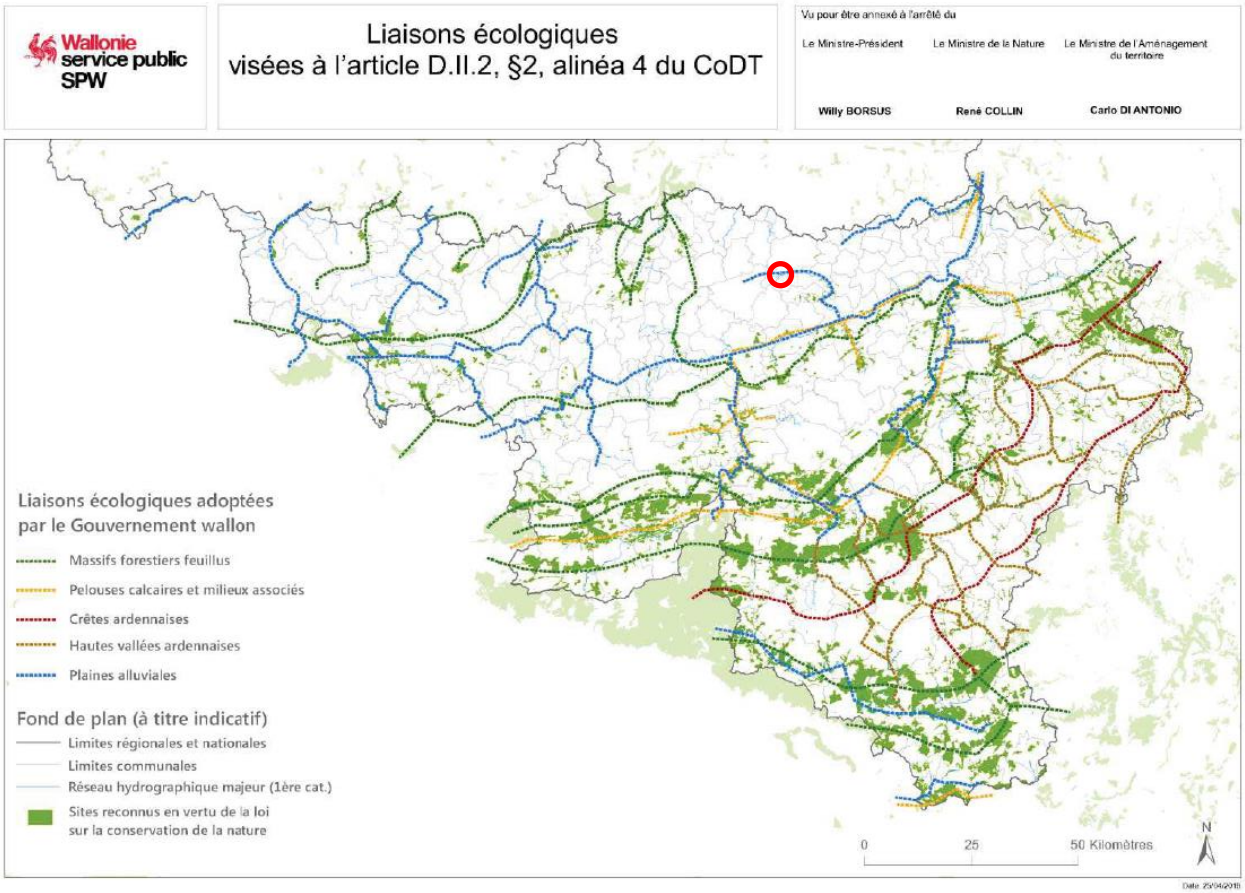

Les effets attendus sont :

- L'amélioration du cadre de vie
- Le renforcement du maillage écologique
- La sensibilisation de la population à l'environnement et à son cadre de vie

- La gestion active des sites naturels
- Valorisation et protection de la nature et du paysage
- La pérennisation de l'activité touristique
- L'embellissement des cœurs de village
- Le renforcement de la cohésion sociale en se fédérant autour de projets communs
- Le développement du tourisme sur l'entité en lien avec le patrimoine de l'entité
- Susciter l'intérêt des habitants pour leur patrimoine et sa préservation
- L'augmentation des échanges et de la convivialité

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.2 – Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces
- Projet 1.5 – Acquisition d'un terrain et construction d'une maison rurale
- Projet 1.6 – Aménagement d'une liaison modes doux directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges
- Projet 2.1 – Création d'un aménagement de convivialité au Clos du Lac ;
- Projet 2.2 – Aménagement de trois chemins en promenades nature et détente ;
- Projet 2.3 – Aménagement de lieux de repos et de convivialité
- Projet 2.4 – Mise en place d'un réseau de liaisons douces
- Projet 2.6 – Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager
- Projet 2.7 – Rédaction d'une charte sur la vie en milieu rural
- Projet 2.8 – Réalisation d'aménagements de convivialité sur le site de l'ancienne gare de Meeffe
- Projet 3.3 – Plantation de fruitiers dans les espaces publics
- Projet 3.4 – Lancement d'une campagne « Propreté dans les champs »
- Projet 3.5 – Lancement d'un plan d'action pour améliorer la qualité de l'eau et des ruisseaux
- Projet 3.7 – Installation de dispositifs de protection contre les coulées de boue
- Projet 3.10 – Création d'une page FB pour les actualités agricoles dans les grandes cultures

Liens avec les enjeux et objectifs

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous :
  - Objectif 1 : gérer le territoire pour conserver l'identité rurale
  - Objectif 4 : valoriser le patrimoine local
- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants
  - Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale
- Enjeu 3 : Le développement d'une économie qui respecte les spécificités du territoire
  - Objectif 9 : encourager la diversification agricole
- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles
  - Objectif 10 : restaurer le maillage écologique et renforcer la biodiversité
  - Objectif 12 : être proactif en matière d'épuration des eaux
  - Objectif 13 : réduire les déchets et les pollutions

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Energie	Mobilité	Économique
Développer l'économie intégrée au développement durable et créer des emplois dans ce secteur	x	X	X		X
Préserver les ressources et le patrimoine naturels du territoire		X	X		
Améliorer le cadre de vie en protégeant l'environnement et en donnant plus de place à la nature dans les villages	x	X			
Améliorer le cadre de vie et permettre aux habitants de bien vivre dans leur village	x				
Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel de la commune		X			
Consolider le bouclage du réseau de liaison écologique trans-communal et régional		X			
Permettre le développement de nouvelles activités génératrices de liens sociaux	x				

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	**Commune de Wasseiges**
Périmètre d'intervention	Les périmètres d'intervention doivent être définis et validés
Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** L'ensemble des projets vise à valoriser le maillage écologique du territoire et propose de mettre en œuvre des actions pour accueillir la faune et la flore au sein du territoire communal. **Intégration architecturale et paysagère** Les actions projetées restent cohérentes avec le caractère rural de la commune et contribuent à valoriser et préserver les paysages de la commune. **Intégration culturelle/économique/sociale** Les actions favorisent les échanges entres les habitants (chantiers participatifs) et visent à préserver le patrimoine de la commune (variétés fruitières anciennes, savoir-faire quant à l'entretien des haies, etc.)
Cadre légal	**Les zones d'affectation au plan de secteur**
	/

	Outils du cadre juridique et documents d'orientation
	/
Statut de propriété	**Propriété privé, communale et régionale**

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR	• L'administration communale de Wasseiges (Plan de Cohésion Sociale, ouvriers communaux) • Les associations et organismes locaux • Ecoles, • Conseil Communal des Enfants • Gal Meuse@Campagne • Contrat de Rivière Meuse Aval • Natagora • Faune et Biotope • Natagriwall • DAFOR (aménagement rural Soile et Affluents) • Agriculteurs • DNF • Habitants	• Groupe de travail Nature, installé par la CLDR

Partenaires potentiels de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT –	• **DR** /// Subsides octroyés par la direction du Développement Rural – Tableau de répartition des subventions DR • **Appel à projets « Biodivercité »**
Province de liège	• **Appels à projets**

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Présence de l'entité au sein d'une liaison écologique régionale
- Etat d'avancement de l'inventaire Biommap
- Dégradation des espaces naturels si aucune intervention n'existe

- État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de réflexions au sein de GT et de la CLDR. Notamment lors :

- De la réunion du Groupe de Travail « valoriser les ressources » du 28 novembre 2019 ;
- De la réunion de la CLDR « localisation fiche-projet » du 28 avril 2021
- De la réunion de relecture des FP du 16 décembre 2021

La commune bénéficie déjà de certaines actions ou plans en cours en faveur de la biodiversité :

- Le contrat de Rivière Meuse Aval
- L'aménagement foncier rural « Soile et Affluents »
- Des projets issus du GAL Meuse @Campagne
- La semaine de l'Arbre
- Les Opérations « Bord de route – Fauchage tardif »
- L'opération « Combles et clochers »
- Commune Wallonne « Zéro pesticide »
- Projets BiodiverCité (nichoirs et totems pour hirondelles de fenêtre)
- Restauration de la zone humide à Ambresin
- La Commune de Wasseiges a été sélectionnée, avec 14 autres communes wallonnes, pour participer à un projet-pilote pour prendre en compte les enjeux en matière de biodiversité. La Ministre C. Tellier, avec la collaboration de l'Administration régionale et de la Fondation rurale de Wallonie, a le souhait d'élaborer un outil stratégique d'analyse des territoires communaux. Celui-ci devra être simple et évolutif et permettre à chaque administration d'établir un diagnostic de la biodiversité de son territoire : forces et faiblesses, espaces d'actions, etc. Sur cette base, les communes pourront définir leurs propres stratégies et plans d'actions. Ces stratégies et ces plans d'action auront pour finalité de s'intégrer à terme dans un chapitre « biodiversité » dans le Plan Stratégique Transversal de la commune ». Cette opération pilote a démarré ce 01 janvier 2022…

Inventaire – cadastre des lieux de biodiversité

Un inventaire de l'ensemble des éléments pouvant faire partie d'un vaste réseau écologique au sein de l'entité, et connecté aux entités voisines, va être réalisé grâce à l'outil BiomMap.

Cette application est un outil cartographique permettant la réalisation de recensements d'éléments du maillage écologique. En 2019, la Commune de Wasseiges a répondu à l'appel à projet « Territoire intelligent », lancé par Digital Wallonia dans le cadre de la dynamique Smart Région, en proposant BiomMap. Les autorités communales de Wasseiges se sont engagées, à travers leur Déclaration de Politique Communale adoptée en sa séance du 29 janvier 2019, à être un exemple en matière d'écologie. Wasseiges veut participer ainsi, à son échelle, à l'exécution de l'engagement de l'Union européenne, à savoir : protéger la nature et enrayer la dégradation des écosystèmes à l'horizon 2030. Wasseiges sera la référence territoriale pour la construction du prototype de BiomMap. Le portail «BiomMap » permettra à une organisation/un acteur du développement rural/un citoyen :

- de disposer d'informations cartographiques et quantitatives sur l'état du maillage écologique et de la biomasse de n'importe quelle zone ;
- de gérer le maillage écologique et la biomasse sur son territoire d'autorité (les terrains communaux pour le fonctionnaire communal / la parcelle privée pour un particulier / …) ;
- d'encoder les actions de biodiversité menées sur son territoire d'autorité grâce à des outils de dessin et de mesure sur carte et d'un formulaire ;
- de recevoir des conseils généraux en matière de biodiversité, de biomasse.

Cet outil d'aide à la décision permettra à la Commune de Wasseiges d'identifier des zones propices pour renforcer ou recréer un maillage écologique, que ces zones se situent dans des espaces publics ou privés. Des données existent certes, concernant la biodiversité, les cultures, la nature des sols, l'aménagement foncier… mais demeurent parcellaires et incomplètes. Elles sont en outre souvent dispersées, consignées dans des formats ou sous des formes difficilement exploitables. La collaboration avec le GAL consistera donc à rendre ces données exploitables et à les enrichir et les compléter via croisement avec d'autres sources de données. Non seulement celles de la Région wallonne, et d'organismes tels que Natagora ou le réseau Natura 2000 mais également en impliquant les citoyens – simples particuliers, agriculteurs, chasseurs… – en mode crowdsourcing afin de récolter et d'agréger des données sur les haies, parcelles, îlots arbustifs…

Ce cadastre complètera les différents sites déjà identifiés par la Commune et ses partenaires (voir annexe 4).

Actions à entreprendre

A partir et parallèlement à ce vaste inventaire d'état des lieux sur l'entité, des actions générales ou ciblées seront établies. Plusieurs mécanismes existent déjà sur l'entité mais les Groupes de travail ont listé une série de nouvelles actions liées à la biodiversité et pouvant être mises en œuvre sur l'entité. Cette liste d'actions, regroupée par thématiques ci-dessous, servira notamment à :

- La Mise en place d'un plan d'actions annuel à réaliser par le GT « Nature »
- Participer à l'appel à projet « BiodiverCité ». Ce nouveau subside en matière de biodiversité rassemble en 1 seul outil les demandes préalablement portées par les subventions de la Semaine de l'arbre, du Plan Maya et des PCDN. Les thématiques pouvant faire l'objet de fiches-actions sont variées : protection des espèces et des habitats, milieux humides et les cours d'eau, actions en faveur des pollinisateurs, chemins et sentiers, la biodiversité dans le bâti, cimetières « nature », plantations, lutte contre les espèces exotiques envahissantes et sensibilisation à la nature.
- Identifier les projets qui pourraient faire l'objet d'une fiche spécifique avec un périmètre clairement défini et donc subsidiable en DR.

Ci-dessous sont reprises les propositions issues des groupes de travail.

Plantations, mises à places, implantations	
	Plantations le long des sentiers, en bord de route, aux entrées de villages, etc.
	Création de zones tampons pesticides
	Création d'îlots refuge
	Création de fascines le long des cours d'eau
	Distribution de lots de haies aux particuliers
	Replantation de saules le long de la Rhée et entretien de l'existant
	Plantation d'un bois et d'un alignement d'arbre à Meeffe, le long de la promenade du Sty

	Aménagement au Clos du Lac : plantation d'un pré fleuri + installation d'une ruche sur la parcelle communale et plantation de fruitiers près de la station d'épuration
	Installation de ruches aux vergers multi-fruits
	Camouflage des bulles à verres par des plantations (aux Aywisses, à la fin du sentier ou ailleurs)
	Plantation d'arbres fruitiers hautes tiges et autres espèces d'arbres ayant un intérêt écologique (tilleul, châtaigniers, érables, marronniers...)
	Création de zones humides : les petites mares actuelles (chapelet réalisé par des chasseurs) pourraient être reliées entre elles pour constituer un étang (de grand intérêt).
Sensibilisation	
	Faciliter l'instauration d'un dialogue entre chasseurs et riverains/citoyens
	Création de campagnes de communication pour valoriser les actions en faveur de la biodiversité (chez les agriculteurs, chasseurs, apiculteurs, habitants, au niveau communal…)
	Promotion des projets dans les écoles « chemin au naturel » : adopter un sentier (et l'aménager), à élargir à une réserve, moineaux, hirondelles…
	Création d'une communauté d'amis de la nature
	Sensibilisation de la population à la gestion durable des bois
	Réalisation et distribution (lors de demande de permis) d'une feuille reprenant des conseils pour aménager sans nuire aux espèces
	Partage-échange de bonnes pratiques >> trouver une commune exemplaire qui puisse venir expliquer comment elle a sensibilisé son personnel ouvrier (notamment)
	Action de sensibilisation auprès des particuliers et/ou organiser des formations thématiques dans le but d'inciter la population à créer une « zone sauvage » dans son jardin
	Action de sensibilisation auprès des agriculteurs >> informer les agriculteurs à l'intérêt de planter des bandes d'espèces favorables à la biodiversité le long de certaines cultures/ talus/ zones humides
	Initiatives de sensibilisation auprès des promeneurs // lier les aspects mobilité douce (chemins et sentiers de promenade), avec l'objectif biodiversité >> organiser des promenades avec guide nature vulgarisant l'intérêt d'aménager le territoire d'une certaine manière
	Organisation d'activité « grenouilles » avec les écoles (notamment dans les zones humides)
	Organisation de journées « jardins ouverts » avec un concours du jardin le + respectueux de la biodiversité
Aide, accompagnement et prise en main	
	Accompagnement personnalisé des agriculteurs sur les MAEC : visites sur le terrain par l'asbl Faunes et biotopes (exemple de Fernelmont et Andenne)
	Création de campagnes de sensibilisation pour les particuliers « C'est quoi la biodiversité ? Que pourriez-vous faire pour y contribuer ? habitat et nourriture… »
	Accompagnement des actions concrètes : formations, challenges, dons de graines, de plants, etc.
	Désignation d'ambassadeurs / de parrains pour une collaboration (sur des actions concrètes) citoyens-agriculteurs (et chasseurs ? Commune ?)
	Aide à la plantation >> en prolongement de la journée de l'arbre, proposer une aide à la plantation d'arbustes, de haies chez les particuliers (en ce compris chez les personnes âgées)

Protection, valorisation, entretien et préservation	
	Protection et aménagement du Marais de Wasseiges (SGIB), appelé également « Roselière »
	Gestion des bernaches (population invasives)
	Préservation d'un bois à la « Campagne du puit » / entretien du bois Madame
	Préservation et entretien du bois entre Acosse et Meeffe
	Amélioration des espaces biodiversité des écoles de Wasseiges et d'Ambresin
	« sentier des grenouilles », valorisation de la zone humide et extension de la promenade vers le Clos du Lac / Le Marais de Wasseiges
	Protection et restauration de la RN (réserve naturelle) « Natagora »
	Protection des allées de saules présentes sur le territoire communal
	Protection des vieux vergers présents sur le territoire communal
	Protection du réseau écologique existant sur le territoire communal (haies, vergers, allées de saules…)
	Etude du SGIB au Clos du Lac /protection de la zone humide au Clos du Lac
	Protection des sites de nidification (hirondelles de fenêtre, chouette effaie, busard, pics, grue demoiselle...)
	Protection et aide (aménagement pour) aux insectes
Etudes, inventaires et recherches	
	Réalisation d'une étude « pollution »
	Etude du SGIB au Clos du Lac, en vue de le préserver et de l'aménager
	Identification de projets de restauration (et recherche de financement)
	Qualification des éléments recensés (constater sur le terrain l'existence, la qualité et l'entretien)
	Identification et qualification sur le terrain (leur pertinence, leur potentiel) des zones susceptibles d'accueillir de la biodiversité
	Organisation de carto-parties (campagnes de relevés impliquant les citoyens), relevés réalisés sur domaines privés également (jardins des particuliers)
	Encodage des initiatives menées : avoir le réflexe de cartographier tous les résultats des projets proposés, pour le suivi mais également pour la motivation et l'émulation

- <u>Programme des travaux</u>

Le projet vise à :

- Poursuivre les actions en faveur de la nature déjà en cours sur le territoire communal et en mener des nouvelles ;
- Répondre à l'appel à Projet Biodivercité de la Région Wallonne pour développer davantage d'actions en faveur de la nature.

- <u>Planification</u>

Phase 1 : Réaliser un état des lieux de l'ensemble des actions à prévoir

Phase 2 : Constituer une demande annuelle de subside dans le cadre du Plan de Biodivercité de la Région Wallonne

Phase 3 : Eventuellement procéder au recrutement d'un conseiller en environnement

Phase 4 : Constitution des dossiers de candidatures dans le cadre des projets subsidiés par le Plan Biodiversité

Phase 5 : Réalisation des aménagements

Phase 6 : Communication et information autour du projet
Phase 7 : Suivi et entretien des aménagements

- Démarches administratives à réaliser

Démarche n°1 : Désignation d'un groupe de suivi des actions en faveur de la nature à l'échelle communale
Démarche n°2 : Obtention des accords de subvention (Développement Rural et autres)
Démarche n°3 : Engagement d'un conseiller environnement (définition des missions, …)
Démarche n°4 : Organisation des marchés d'auteur de projet dans le cadre de la réglementation des marchés publics en vigueur
Démarche n°5 : Obtention des éventuelles autorisations nécessaires auprès des instances décisionnelles (permis).
Démarche n°6 : Organisation des marchés publics de travaux et/ou chantiers citoyens

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Entretien des différents aménagements mis en place en faveur de la nature
- Diffusion et communication régulières de l'information auprès des habitants
- Evaluation des projets (ex. comptage faune et flore à l'échelle de la commune)

8. Estimation globale du coût

Actions à financer par le Développement rural :	
Phase 1 : A1 : protection et aménagement du Marais (roselière) de Wasseiges ; L3 : « sentier des grenouilles », valorisation de la zone humide et extension de la promenade vers le Clos du Lac / Le marais de Wasseiges ; V6 : organisation d'activité « grenouilles » avec les écoles.	160.000€
Phase 2 : A2 : étude et aménagement du SGIB au Clos du Lac ; A3-S11 : gestion des bernaches (population invasive)	150.000€
Phase 3 : S2 : protection et restauration de la RN (réserve naturelle) « Natagora »	50.000€
Actions à financer par BiodiverCité :	1.000€
A4 : préservation d'un bois à la « Campagne du puit » / entretien du bois Madame	5.000€
A5 : préservation et entretien du bois entre Acosse et Meeffe	5.000€
A6 : distribution de lots de haies aux particuliers	2.000€
A7 : replantation de saules le long de la Rhée et entretien de l'existant	1.000€
C1 : accompagnement personnalisé des agriculteurs sur les MAEC	/
C2/C3/C3' : création de campagnes de communication en faveur de la biodiversité + accompagnement d'actions concrètes : formations, challenges, dons de graines, de plants, etc.	2.000€
C4 : désignation d'ambassadeurs pour une collaboration citoyens-agriculteurs	/
C5 : promotion des projets dans les écoles	/
C6 : identification de projets de restauration (et recherche de financement)	/
C7 : plantations le long des sentiers, en bord de route, aux entrées de villages, etc.	5.000€
C8 : création d'une communauté d'amis de la nature	/
C9 : sensibilisation de la population à la gestion durable des bois	/

C10 : réalisation et distribution (lors de demande de permis) d'une feuille reprenant des conseils pour aménager sans nuire aux espèces	500€
C11 : recensement de haies, mares, vieux vergers, saules têtards, bord de rivière…	/
L1 : plantation d'un bois et d'un alignement d'arbre à Meeffe, le long de la promenade du Sty	2.000€
L2 : amélioration des espaces biodiversité des écoles de Wasseiges et d'Ambresin	2.000€
L5 : installation de ruches au vergers multifruits	2.000€
L6 : camouflage des bulles à verres par des plantations (aux Aiwisses)	500€
J2/J3 : qualification des éléments recensés	/
J4 : organisation de carto-parties	/
J5 : encodage des initiatives menées	/
S3 : protection des allées de saules présentes sur le territoire communal	/
S4 : protection des vieux vergers présents sur le territoire communal	/
S5 : protection du réseau écologique existant sur le territoire communal (haies, vergers, allées de saules…)	/
S7 : protection des sites de nidification : hirondelles de fenêtre	2.000€
S8 : protection des sites de nidification : chouette effraie (églises et granges)	2.000€
S9 : protection des nids de busards	2.000€
S10 : protection et aide (aménagement pour) aux insectes	2.000€
S12 : création de réseaux de haies	5.000€
S14 : création de zones humides (fond de la Rhée)	10.000€
V1 : partage-échange de bonnes pratiques	/
V5 : aide à la plantation en prolongement de la journée de l'arbre	/
V7 : organisation de journées « jardins ouverts »	/
TOTAL	**411.000€**

Source de financement	Taux	Montant
SPW – espaces verts - Biodivercité	10.000€/an	51.000€
Développement rural – espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement (max 500.000€)	80%	288.000 €[1]
Commune	20%	72.000 €

Projet rémunérateur ☐ oui ■ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Actions réalisées	1 action réalisée	Post sur la page FB de la commune

[1] Montant maximum potentiel en cas de non obtention des autres subsides indiqués au point 6

- **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'actions en faveur de l'environnement	Minimum 4 par an	Communication sur le site internet de la commune
Chantier citoyens	Minimum 1 par an	Communication sur le site internet de la commune et dans le bulletin communal
Nombre espèces faunistiques et floristiques	Augmentation des espèces cibles et indicatrices	Rapport de comptage faune et flore

10. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation : Sans objet

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur : Sans objet

Annexe 3 : Dossier photographique montrant les enjeux du site : Sans objet

Annexe 4 : Etat des lieux : Sans objet

Annexe 5 : Activités actuelles et concernées par le projet :

Projet en cours retenus en 2021 dans le cadre de l'Appel à projet BiodiverCité

- Projet 1 : Bienvenue aux hirondelles de fenêtre. Ce projet consiste à recenser les populations d'hirondelles de fenêtre et à aménager des sites propices à leur installation à long terme sur les bâtiments communaux ou sur des terrains communaux (tours à hirondelles). Le projet vise également à sensibiliser la population à la protection de cette espèce sur leur propriété via notamment la distribution d'un flyer de conseils et de petits nichoirs.
- Projet 2 : Distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2022. Achat de plants d'arbres ou d'arbustes d'essences indigènes à distribuer au grand public lors de notre journée organisée dans le cadre de la Semaine de l'Arbre 2022.

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction : Sans objet

Annexe 7 : Idées de projets principales issue du Groupe de Travail « nature »

1	Protection et aménagement du Marais de Wasseiges (SGIB), appelé également « Roselière »
2	Étude du SGIB au Clos du Lac, en vue de le préserver et de l'aménager
3	Création de campagnes de sensibilisation pour les particuliers « C'est quoi la biodiversité ? Que pourriez-vous faire pour y contribuer ? habitat et nourriture… »
4	Plantation d'un bois et d'un alignement d'arbres à Meeffe, le long de la promenade du Sty
5	Amélioration des espaces biodiversité des écoles de Wasseiges et d'Ambresin
6	Organisation de carto-parties (campagnes de relevés impliquant les citoyens), relevés réalisés sur domaines privés également (jardins des particuliers)

8	Protection du réseau écologique existant sur le territoire communal (haies, vergers, allées de saules…)
9	Partage-échange de bonnes pratiques

Idée de projet

Nom du projet :

Création d'une campagne de sensibilisation pour les particuliers



Description rapide du projet :

En quoi consisterait-il concrètement ?

Le projet prévoit

- de promouvoir le jardin au naturel
- de communiquer spécifiquement sur la règlementation en matière d'environnement
- de communiquer globalement, à travers divers médias sur « C'est quoi la biodiversité ? Que pourriez-vous faire pour y contribuer ? habitat et nourriture… »
- de sensibiliser davantage les nouveaux habitants, notamment à la rénovation de leur habitation (aménagement des greniers/ habitat potentiel) et à l'aménagement de leur jardin
- d'accompagner les projets des particuliers par l'organisation d'actions telles que : conférences, formations, ateliers, distributions de graines et/ou de plants, challenges, …
- de participer à l'opération « Jardins ouverts », au Réseau nature, etc.
- de voter de nouveaux règlements communaux en faveur de la biodiversité (ex : ne pas tailler les haies entre le 15 mai et le 15 juillet)



Localisation : commune de Wasseiges



Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

Bon nombre de particuliers aménagent et/ou entretiennent leur jardin d'une manière qui nuit à la biodiversité (robot tondeuse, utilisation de produits nocifs, etc.) par méconnaissance ou de part leur vision de « ce que doit être un jardin ». Idem pour la rénovation des habitations…

Dans une logique de réseau écologique, les particuliers jouent également un rôle important.

Changements concernés :

X 1

X 2

☐ 3 pour sensibiliser les différents acteurs (particuliers, enfants, ouvriers communaux, les agriculteurs, etc.)

X 4

X 5

Idée de projet

Nom du projet :

Réalisation de carto-parties



Description rapide du projet :

En quoi consisterait-il concrètement ?

Cette activité consiste en un relevé de terrain d'éléments de biodiversité et de travail en atelier pour cartographier les données.

Peu importe le niveau de connaissance des participants (sur la thématique ou en informatique) car ils sont accompagnés par un animateur, spécialiste en matière de biodiversité. Toutes les thématiques sont alors possibles !

Au niveau technique, différents outils gratuits sont actuellement disponibles : OpenStreetMap, BioMap



Localisation :

Echelle variable selon la thématique : de la commune à quelques rues / quartier...



Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

Cette activité permet la réalisation d'inventaire participatif. Lequel implique les habitants et est complété, encodé par des spécialistes.

Cet inventaire est un préalable incontournable avant le prise de décision et la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité.

Changements concernés :

☐ 1 pour préserver l'existant ainsi que pour protéger les habitats et espèces

X 2

☐ 3 pour sensibiliser les différents acteurs (particuliers, enfants, ouvriers communaux, les agriculteurs, etc.)

☐ 4 pour la restauration du milieu

☐ 5 pour l'aménagement d'une zone spécifique, pour développer la faune et la flore

Idée de projet

Nom du projet :

Echange de bonnes pratiques avec une commune exemplaire en matière de biodiversité



Description rapide du projet :

En quoi consisterait-il concrètement ?

Le projet consiste à rechercher une commune « exemplaire » en matière de biodiversité qui serait d'accord d'expliquer (documentation, témoignages, visites, etc.) les actions/ aménagements réalisés sur son territoire ainsi que les moyens mis en œuvre pour leurs concrétisations.

L'échange pourrait aller au-delà des activités nature, il pourrait porter sur la formation des partenaires, en ce compris la formation (et l'information) des ouvriers communaux. Voire l'appel à experts ponctuellement… (constitution d'un « réseau » de personnes-ressources à activer selon les besoins).



Localisation : /

À la Commune, visite d'autres communes, sur le terrain…



Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

L'information et la formation des acteurs est un élément important pour la bonne réalisation de projets concrets (actions de préservation, aménagement de zones, …), en ce compris l'entretien des espaces (de façon adéquate et durable !).

Les acteurs concernés (et notamment les ouvriers communaux pour l'aspect entretien) doivent pouvoir cerner le sens, les objectifs et méthodes pour que ces projets perdurent.

Changements concernés :

- ☐ 1 pour préserver l'existant ainsi que pour protéger les habitats et espèces
- ☐ 2 pour protéger et valoriser un espace spécifique
- ☐ 3 pour sensibiliser les différents acteurs (particuliers, enfants, ouvriers communaux, les agriculteurs, etc.)
- ☐ 4 pour la restauration du milieu
- ☐ 5 pour l'aménagement d'une zone spécifique, pour développer la faune et la flore

Idée de projet

Nom du projet :

Réaménagement des espaces de biodiversité dans les écoles de Wasseiges et d'Ambresin



Description rapide du projet :

En quoi consisterait-il concrètement ?

Le projet comprend le réaménagement de deux espaces de biodiversité créé il y a quelques années dans les écoles de Wasseiges et d'Ambresin.

Il s'agit de les retravailler, de les enrichir et d'impliquer les enseignants (ainsi que les élèves) afin de les faire « vivre » et de les « utiliser » davantage.



Localisation : écoles d'Ambresin et de Meeffe

L2 sur la carte générale, reprise en annexe



Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

Mener des projets scolaires dans mais également hors les murs

Améliorer le cadre de vie à l'école

Sensibiliser les citoyens et les enfants

Changements concernés :

- ☐ 1 pour préserver l'existant ainsi que pour protéger les habitats et espèces
- ☐ 2 pour protéger et valoriser un espace spécifique
- ☐ 3 pour sensibiliser les différents acteurs (particuliers, enfants, ouvriers communaux, les agriculteurs, etc.)
- X 4
- ☐ 5 pour l'aménagement d'une zone spécifique, pour développer la faune et la flore

Idée de projet

Nom du projet :

Plantation d'un bois et réalisation d'alignements le long d'un chemin de promenade à Meeffe



Description rapide du projet :

En quoi consisterait-il concrètement ?

Le projet consiste à organiser un chantier participatif pour la création d'un bois sur une parcelle communale située sur le parcours de la promenade de Sty.

La parcelle est actuellement bordée d'une longue et étroite bande de terrain qui pourrait facilement accueillir un alignement d'arbres.



Localisation : « Aux bourlottes », rue du Sty à Meeffe

L1 sur la carte générale, reprise en annexe



Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

(re)Boiser le territoire communal

Créer un nouvel espace de biodiversité

Amener une dimension supplémentaire à une promenade existante

Projet transversal entre les GT (groupes de travail) de la CLDR « Chemins & sentiers » et « Nature »

Changements concernés :

X 1

X 2

☐ 3 pour sensibiliser les différents acteurs (particuliers, enfants, ouvriers communaux, les agriculteurs, etc.)

X 4

☐ 5 pour l'aménagement d'une zone spécifique, pour développer la faune et la flore

Idée de projet

Nom du projet :

Protection du réseau écologique existant sur le territoire communal - Préservation des haies, vergers, allées de saules…



Description rapide du projet :

En quoi consisterait-il concrètement ?

Le projet se décline à travers les activités suivantes :

- recensement des éléments existants sur le territoire communal
- cartographie des éléments recensés
- information et sensibilisation des propriétaires
- recherche de parrains/marraines pour adopter un lieu (d'intérêt)
- valorisation des éléments (au cas par cas)



Localisation : commune de Wasseiges



Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

La préservation des éléments existants est tout aussi, voire plus importante que la plantation.

L'inventaire de la situation actuelle et la protection des éléments déjà présents est prioritaire par rapport à la mise en œuvre de nouveau projets.

Changements concernés :

☐ 1 pour préserver l'existant ainsi que pour protéger les habitats et espèces

X 2

X 3

X 4

X 5

Idée de projet

Nom du projet :

Protection et aménagement du Marais de Wasseiges



Description rapide du projet :

En quoi consisterait-il concrètement ?

Le projet comprend les actions suivantes :

- assurer la conservation du site : rachat ou convention avec le propriétaire
- réaliser un plan d'aménagement et de gestion
- assurer l'apport en eau suffisant
- aménager l'un ou l'autre canal au sein de la roselière
- envisager un sentier de promenade
- installer un support didactique

« Le marais de Wasseiges s'étend en rive droite de la Mehaigne, à deux pas du centre du village, un peu en amont du pont de la route de Namur qui enjambe la rivière. Reposant sur des limons alluviaux, ce site très marécageux est occupé par une intéressante mosaïque de groupements végétaux: mégaphorbiaie à épilobe hirsute (Epilobium hirsutum), scrofulaire ailée (Scrophularia umbrosa) et reine des prés (Filipendula ulmaria), **roselières à glycérie aquatique (Glyceria maxima)** et phragmite (Phragmites australis), magnocariçaie à laîche des marais (Carex acutiformis), ... Des fourrés de saules se développent ici et là, complétés par diverses colonisations préforestières ainsi que quelques plantations de peupliers. Dépourvue de statut de protection et très peu connue des naturalistes, cette zone humide de près de 3 hectares est d'autant plus précieuse qu'elle est isolée. Un sentier entretenu par les ouvriers communaux permet de longer le marais et d'en découvrir les richesses. »

http://biodiversite.wallonie.be/fr/3256-marais-de-wasseiges.html?IDD=251661765&IDC=1881



Localisation : Mehaigne (centre-ouest de wasseiges)

S1 sur la carte générale, reprise en annexe



Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

Cette zone est la seule roselière des quatre villages de l'entité.

Elle peut accueillir une avifaune intéressante.

Elle peut remplir un rôle éducatif.

Changements concernés :

- ☐ 1 pour préserver l'existant ainsi que pour protéger les habitats et espèces
- X 2
- X 3
- ☐ 4 pour la restauration du milieu
- ☐ 5 pour l'aménagement d'une zone spécifique, pour développer la faune et la flore

Idée de projet

Nom du projet :

Etude du SGIB au Clos du Lac, en vue de le préserver et de l'aménager



Description rapide du projet :

En quoi consisterait-il concrètement ?

Le projet consiste à étudier la zone, en ce compris :

- les abords du barrage,
- la gestion des bernaches (invasives)
- la préservation des berges de la Mehaigne (protection vis-à-vis du bétail)
- la restauration de la zone humide
- l'entretien et la réparation du barrage
- l'aménagement d'espaces pour la faune (accueil d'insectes et pollinisateurs)

Comprenant la portion de la vallée de la Mehaigne à l'ouest du village de Wasseiges, le site est constitué principalement d'un ancien bras-mort et de deux petites anses au lieu-dit Le Clos du Lac, nom d'un lotissement situé en rive droite de la rivière. S'y développe une végétation palustre très intéressante dans le contexte d'agriculture intensive de la Hesbaye: phragmitaie, roselière à glycérie aquatique (Glyceria maxima) et baldingère (Phalaris arundinacea), jonçaies, groupement aquatique à nénuphar jaune (Nuphar lutea), etc. Cette zone humide paraît très attractive pour les oiseaux d'eau comme la sarcelle d'hiver (Anas crecca), dont les troupes hivernales atteignent la soixantaine d'individus, mais aussi la grande aigrette (Ardea alba) et la bécassine des marais (Gallinago gallinago). Plusieurs couples nicheurs de foulque macroule (Fulica atra) y ont élu domicile. L'intérêt entomologique de l'endroit est vraisemblablement important mais reste à documenter; on y signale déjà la présence d'une population de coccinelle des roseaux (Anisosticta novemdecimpunctata), une espèce localisée et légalement protégée en Région wallonne.

http://biodiversite.wallonie.be/fr/3372-le-clos-du-lac.html?IDD=251661888&IDC=1881



Localisation : A2 sur la carte générale, reprise en annexe



Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

Il s'agit d'une zone exceptionnelle (SGIB 3372) située en bordure de Mehaigne

La zone est considérée comme ilot de biodiversité

Il s'agit d'une zone tampon vis-à-vis du village de Wasseiges (protection des inondations)

Il est important de gérer rapidement la population invasive pour préserver les autres populations

La préservation du paysage typique hesbignon (bords de Mehaigne) est à prendre en considération

Changements concernés :

- ☐ 1 pour préserver l'existant ainsi que pour protéger les habitats et espèces
- X 2
- X 3
- ☐ 4 pour la restauration du milieu
- ☐ 5 pour l'aménagement d'une zone spécifique, pour développer la faune et la flore

Idée de projet

Nom du projet :

Réhabilitation d'un chemin publique en chemin promenade et plantation de haie



Description rapide du projet :

En quoi consisterait-il concrètement ?

Le projet prévoit :

- De protéger un lieu de quiétude et de biodiversité implantée sur une partie d'un chemin publique.
- De récupérer l'entièreté de l'assise du chemin publique (disparue en partie sous le labour) et retracer le chemin pour la mobilité douce et de loisir
- Aménager les abords du chemin avec des haies.

Localisation :



- Meeffe : Chemin publique N°4, prolongement de la rue du Buay



Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

Projet transversal entre les GT (groupes de travail) de la CLDR « Chemins & sentiers » et « Nature »

Préserver un espace de biodiversité (avenir des arbres, arbustes et faune compromis)

Améliorer le maillage écologique

Structurer le paysage



Changement(s) concernée(s) :

- ☐ sauvegarder la faune et la flore implantée sur une partie de l'assiette du chemin
- ☐ Empêcher le labour de l'assiette du chemin
- ☐ Sensibiliser les différents acteurs sur l'importance de préserver ces zones
- ☐ Créer jonction de mobilité douce entre Meeffe et Acosse
- ☐ 5
- ☐ 6

Idée de projet

Nom du projet : Création de zones tampon humide permanentes



Description rapide du projet :

Le projet prévoit :

- D'aménager une zone de quiétude et de biodiversité pour augmenter le maillage écologique et la résilience aux changements climatiques (zones tampon pour coulées de boues , inondations…)
- Recréer des zones humides permanentes et protéger l'existant
- Projet co-construit avec les citoyens (habitants, agriculteurs, responsables politiques…) :
  - Etude du lieu (situé sur axe de ruissellement concentré)
  - Réalisation d'un design du projet d'aménagement
  - Mise en œuvre de façon participative
  - Suivit de l'évolution du lieu



Localisation : Meeffe, rue de Liège + autres…



Pourquoi ce projet vous paraît important et prioritaire ?

Augmenter la résilience aux changements climatiques

Créer une zone de biodiversité pouvant habiter faune et flore

Augmenter le maillage écologique (très pauvre dans cette zone)

Améliorer la santé publique

Structurer et embellir le paysage

Fédérer les citoyens et les pouvoirs publics autour d'un projet commun

Changement(s) concernée(s) :

- ☐ Acquisition du droit d'aménager une section de zone agricole en zone humide permanente d'intérêt écologique
- ☐ Diminution des problématiques liées aux aléas climatiques et zone écran protection contre les pulvérisations
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5
- –

Acquisition d'un terrain et construction d'une maison rurale

Fiche n°1.5

Priorité : lot 1

Projet matériel

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

Le projet consiste en la création d'une maison rurale d'une capacité de 150 à 250 personnes sur une parcelle à acquérir.
La maison rurale est destinée à des activités culturelles et festives (spectacles, concerts, expositions, théâtre, mariages, anniversaires, communions) mais pourrait aussi servir pour des activités événementielles (salons, foires, fêtes des associations, marchés des producteurs, bourses de vêtements, ateliers citoyens, …) ou de loisir (plaines d'été, sports doux comme le badminton, la danse, la gym, …).

Elle sera aménagée de plain-pied avec une hauteur sous-plafond de 2,5m à 5m, équipée d'une cuisine, de sanitaires, d'un hall d'entrée, d'une réserve et d'un local technique. Des gradins amovibles pourraient y être installés ainsi que des équipements de suspension pour exposition. Une large baie vitrée doit permettre un éclairage naturel maximal ainsi que l'accès à une petite esplanade de plain-pied avec la salle pour y organiser des activités extérieures. Cette esplanade serait aménagée de manière à permettre l'installation d'une structure externe temporaire (chapiteau, tonnelle). Sa superficie oscillerait autour des 350m² en fonction des fonctionnalités définies. La construction de l'ensemble doit viser une haute performance énergétique et acoustique

Enfin, l'accès à cette nouvelle infrastructure depuis la N624 pourrait être l'occasion d'un aménagement de sécurisation routière qui pourrait aussi avoir comme fonction de marquer l'entrée du village.

Par volonté de réaliser des économies d'échelle en frais d'étude et d'infrastructures, la CLDR a décidé d'adosser la maison rurale à la maison multiservices à (fiche projet 1.7). Ces deux maisons devront pouvoir fonctionner de manière indépendante mais partageront des espaces intérieurs (hall d'entrée, cuisine, réserve, sanitaires, vestiaires, local technique) et extérieurs (accès par la rue Baron d'Obin, sentier arrière vers l'école et le clos du Lac, parkings, abords, aire de jeux). C'est surtout la mutualisation des espaces extérieurs qui permettra une réelle économie de moyens (un seul aménagement de voirie pour sécuriser l'accès, un seul espace de jeux extérieur, un seul parking, une seule esplanade) mais aussi une diminution de la surface globale urbanisée dans la commune (une seule surface de parkings au lieu de deux et dont la taille sera inférieure à la somme des deux parkings s'ils avaient dû être réalisés séparément). C'est ainsi une manière de participer à l'optimisation de l'usage du sol et à la réduction de sa minéralisation tel que souhaité par la Région et inscrit dans le CoDT (Code de l'aménagement du Territoire) et le SDT (Schéma de Développement du Territoire).

Ces deux maisons seront implantées sur 2 parcelles cadastrales différentes.

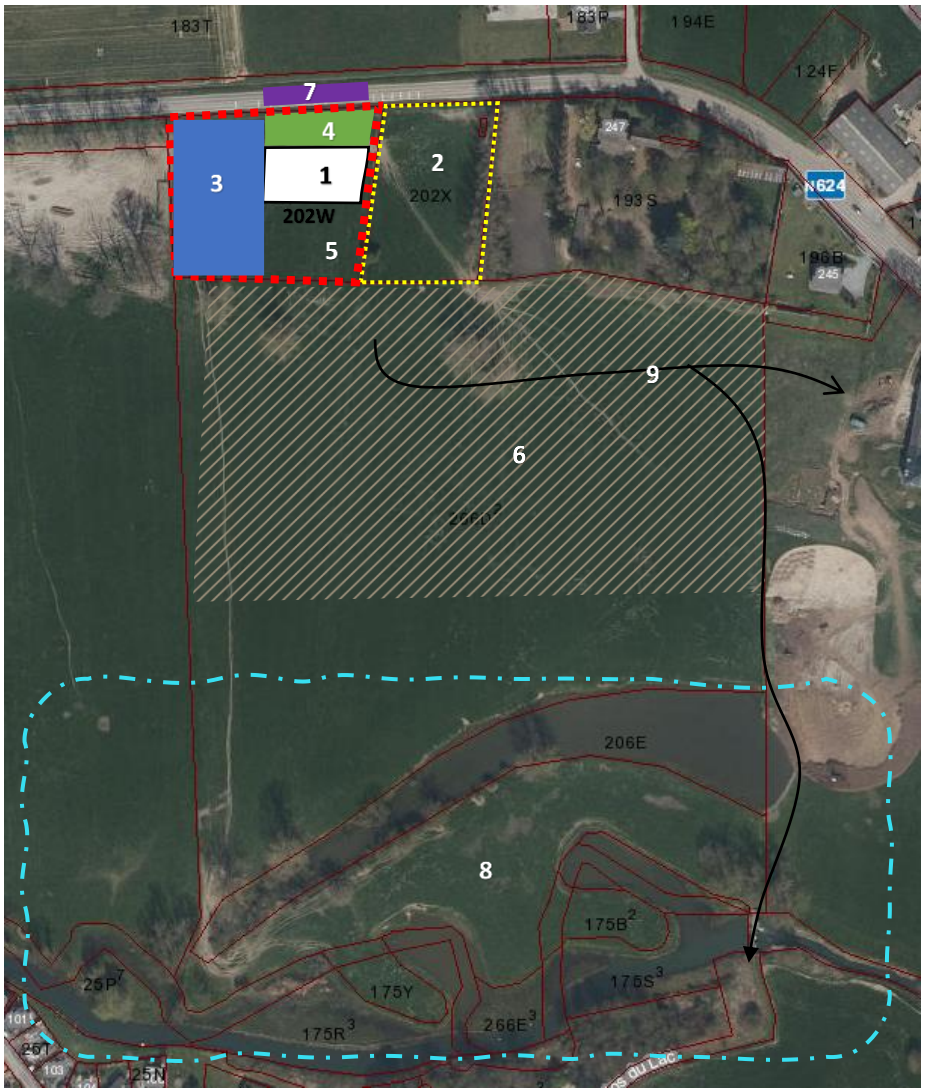

Schématisation du projet.

parcelle 202 W – objet de la fiche projet
parcelle 202 X
portion de la parcelle 266 D²

1. Maison rurale : +/-350 m²
2. Parcelle concernée par la maison multiservices : (Fiche projet 1.7)
3. Zone de stationnement paysager avec écrans végétaux et alignements d'arbres et haies
4. Esplanade d'accueil et lien entre parking, maison rurale et maison multiservices
5. Esplanade extérieure commune (vue sur zone végétalisée, commun avec maison multiservices)
6. Zone végétalisée – prés – fauchage tardif – etc. commune avec la maison multiservices (OPTION)
7. Dispositif de sécurisation et de ralentissement du trafic.
8. Zone inondable
9. Liaison piétonne vers l'école, le centre du village et le Clos du Lac (fiche projet 1.6)

2. Justification du projet

Lors des réunions villageoises, la qualité et la capacité d'accueil des salles polyvalentes ont souvent été pointées comme déficientes. Ce point de vue a été partagé par plusieurs responsables de club sportif ou d'association. Les éléments les plus fréquemment cités étaient la vétusté et la mauvaise performance énergétique de la salle Al Torette (plus grande des salles disponibles), la fermeture de la salle privée de la ferme de la Dîme et la dimension limitée des autres salles. De plus, comme la commune n'est propriétaire d'aucune salle communale, ce projet est l'occasion pour elle d'enfin se doter d'une telle infrastructure.

En plus de la question de l'état général des salles existantes, plusieurs manques ont été formulés qui pourraient trouver réponse au sein d'une nouvelle infrastructure communale : l'absence d'une salle pouvant accueillir des sports praticables sur de petites surfaces et l'absence d'une cuisine collective.

Le choix de la localisation s'est fait sur base d'une analyse multicritères de 11 sites potentiels sur la commune suivi d'une visite de terrain pour trois sites et de 3 CLDR dédiées à cette question (cfr PV de CLDR dans la Partie 2 du dossier de PCDR).

La volonté de la CLDR a également été de vouloir localiser la future maison multiservices (fiche-projet 1.7) sur la parcelle voisine afin de pouvoir mutualiser les abords et les parkings ainsi que le coût des aménagements de sécurisation de la N624. Les deux infrastructures étant destinées à rester autonome et indépendantes l'une de l'autre.

Les effets attendus sont :

- Disposer d'une salle de propriété communale
- Renforcement de la qualité d'accueil des infrastructures communales
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Embellissement des entrées de village
- Augmentation de l'offre culturelle, de loisir et sportive
- Augmentation des rencontres intergénérationnelles
- Renforcement du maillage écologique
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.4 – Mise en œuvre de projets en faveur de la biodiversité
- Projet 1.6 – Aménagement d'une liaison modes doux directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges
- Projet 1.7 – Acquisition d'un terrain et construction d'une maison multiservices avec logement (conciergerie)
- Projet 2.3 – Aménagement de lieux de repos et de convivialité

- Projet 2.5 – Lancement de projets citoyens en énergie renouvelable
- Projet 3.3 – Plantation de fruitiers dans les espaces publics

Liens avec les enjeux et objectifs

- Enjeu 1 : un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
  - Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs ;
- Enjeu 2 : Les renforcement des liens de la solidarité et de la convivialité entre les habitants
  - Objectif 5 : consolider l'offre en services aux citoyens ;
  - Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale ;
- Enjeu 3 : Le développement d'une économie qui respecte les spécificités du territoire
  - Objectif 8 : soutenir et promouvoir l'entreprenariat local et durable ;
- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles
  - Objectif 11 : élaborer un plan d'actions en faveur du climat

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Energie	Mobilité	Économique
Renforcement de la qualité d'accueil des infrastructures communales	X		X		
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X				
Embellissement des entrées de village		X			
Augmentation de l'offre culturelle, de loisir et sportive	X				
Augmentation des rencontres intergénérationnelles	X				
Renforcement du maillage écologique		X			
Amélioration de la performance énergétique des bâtiments		X	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	**N624 à l'entrée de Wasseiges en venant de Branchon** Rue du Baron d'Obin, avant le n°247 Province de Liège - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le site prévu est situé sur les parcelles cadastrales 202w (essentiellement sur la partie en zone de loisir). De manière optionnelle, la parcelle 266D2 peut être incorporée. La 202X est prévue pour la maison multiservices.

Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** Le projet s'inscrit à l'entrée du village de Wasseiges à une distance de 400 m à pied de l'école communale et de 560m de l'administration communale. L'arrière du terrain pourrait également être connectée à la liaison lente qui est prévue entre le Clos du Lac et l'école. **Intégration architecturale et paysagère** Situé à l'entrée du village, le nouvel espace pourra jouer un rôle de bâtiment repère. Sa qualité architecturale devra donc être importante. En outre, localisé à la limite de la zone urbanisable au plan de secteur, il devra intelligemment faire le lien entre l'agglomération et la zone rurale. Les arbres remarquables et le fond du terrain repris en SGIB devront également servir de points de valorisation **Intégration culturelle/économique/sociale** Le projet doit permettre d'offrir une nouvelle infrastructure socio-culturelle de qualité et accessible pour un nombre plus grand et variés d'activité.
Cadre légal	**Les zones d'affectation au plan de secteur**
	Le site se trouve en zone de loisirs
	Outils du cadre juridique et documents d'orientation
	Le site fait partie de la liaison écologique « Plaine de la Mehaigne et affluents » Le sud du site se trouve en zone d'aléa d'inondation fort à faible
Statut de propriété	**Propriété privée**

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Consultations, Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR, CLDR	• L'administration communale de Wasseiges • Propriétaire du site • Les associations et organismes locaux • Les clubs sportifs	• Commune de Wasseiges

Partenaires de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT –	• **DR** /// Subsides octroyés par la direction du Développement Rural – Tableau de répartition des subventions DR • **Biodivercité** /// Subsides pour les projet en faveur de la biodiversité au sein de la commune (anciennement semaine de l'arbre, plan maya, PCDN etc.) – Taux de max 12.000 €/an • **Yes We Plant** /// Subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger d'alignement d'arbres – Taux de Max 80 %

SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	• **FRIC** /// Fond régional pour les investissements communaux
Fédération Wallonie-Bruxelles	• Subvention pour la réalisation d'un spectacle théâtral porté par une compagnie amateur /// Direction du Patrimoine Culturel - Aide pour l'acquisition d'équipements /// Diffusion – Lieux de diffusion de proximité (maisons rurales, cafés théâtres) - Max 5000 €/an /// Aide pour les structures de diffusion d'œuvres audiovisuelles - 5000 € à 15.000 €
Divers	• Partenariats publics privés /// Fonds propres communaux /// Appels à projets ponctuels /// Crowdfounding via des plateformes thématiques à préciser

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- La CLDR a marqué son adhésion à la localisation du site ;
- Le propriétaire a marqué son accord de principe à la cession du terrain (il s'agit du curateur de l'ancienne immobilière du Clos du Lac qui a fait faillite et qui a déjà traité avec la commune lors de la reprise des voiries au Clos du Lac) ;

- État du dossier

Une fois l'identification des besoins faite, une seconde étape a consisté en une analyse comparative de onze sites potentiels dont les résultats ont été présentés à la CLDR. Les onze sites en question étaient : le terrain mitoyen de l'école de Wasseiges, le terrain face à l'administration communale, la ferme de la Dîme, le terrain à l'ouest de la ferme du château, la salle Al Torette, le terrain mitoyen du terrain de foot, le terrain mitoyen du recypark, le terrain mitoyen de l'école d'Ambresin, le terrain mitoyen de l'école de Meeffe, le terrain mitoyen de la pêcherie de Meeffe et le terrain mitoyen de la maison des jeunes d'Acosse. Pour chaque site, les critères suivants ont été étudiés et comparés :

- La maitrise foncière par la commune ;
- La surface du terrain ;
- Le potentiel de surface au sol pour une maison rurale ;
- Le statut au plan de secteur ;
- Les contraintes physiques, naturelles et juridiques du site ;
- La proximité de riverains ;
- La distance à pied avec l'école de Wasseiges (école d'où proviennent le plus d'enfants fréquentant le Ptit 4h, càd 40% des enfants inscrits. L'objectif étant de réduire au maximum les trajets qu'effectue le bus pour le ramassage et le regroupement des enfants)
- La visibilité depuis l'espace public ;
- La capacité maximale en parkings.

Sur base de cette analyse, quatre sites ont été retenus pour faire l'objet d'une visite sur le terrain par les membres de la CLDR : le terrain mitoyen de l'école de Wasseiges, le terrain face à l'administration communale, le terrain à l'ouest de la ferme du château et le terrain mitoyen du recypark.

A l'unanimité des membres présents, c'est le terrain à l'ouest de la ferme du château qui a été retenu. Les avantages identifiés pour ce terrain sont :

- le peu de nuisances pour les voisins,
- la belle visibilité et l'effet porte d'entrée de la commune,
- la bonne proximité de l'école et du centre,
- l'espace disponible et la sécurité pour les enfants,
- la possibilité d'une connexion piétonne par l'arrière vers l'école,
- la planéité du terrain,
- les grandes possibilités de stationnement,
- son statut au plan de secteur en zone de loisir qui est urbanisable mais non exploitable pour de l'habitat (=> moindre valeur foncière) .

A l'inverse, les points d'attention suivants devront être pris en compte lors de l'aménagement :

- le trajet dangereux depuis l'école le long de la N624,
- l'isolement et la possibilité d'y prévoir un logement pour le gardiennage (ce logement est décrit dans la fiche 1.7),
- l'éloignement des autres villages,
- l'obligation d'acquisition préalable.

<u>Liste des manifestations potentielles qui seront abritées dans l'espace polyvalent socio-culturel</u>

Voici un récapitulatif des éléments identifiés avec mise en évidence des évènements culturels :

Liste des associations / activités	Fréquence	Culturel
Evènements festifs privés ou publics initiés par les habitants	Grande salle Activités futures	
Evènements culturels fédérateurs	Grande salle Activités futures	X
Evènements communaux qu'aucune infrastructure n'est en mesure aujourd'hui d'abriter, fêtes annuelles	Grande salle 3 week-end –clés sur l'année	
Ecoles communales : soupers, spectacle des enfants, ….	Grande salle	
Associations utilisant partiellement les salles communales de Acosse, Meeffe et Wasseiges (Asbl Ambresin, comité des fêtes de Wasseiges, comite 3X20 Saint-Martin de Wasseiges, comité des Meeftis, mouvements de jeunesse...)	Grande salle et les abords occupation 1X/semaine à 1X/mois	
Plaines de vacances	Grande salle et les abords 4 semaines/an	

Le dossier a déjà fait l'objet de débats nourris au sein de la CLDR. Notamment lors :

- De la réunion du GT « se divertir » du 5 septembre 2019
- De la réunion de la CLDR « Localisation de l'infrastructure » du 22 avril 2021 où une analyse comparative des localisations potentielles a été réalisée
- De la réunion de la CLDR : visite du terrain du 08 mai 2021
- De la réunion de la CLDR « Approfondissement fiches-projet » du 03 juin 2021

Une réunion avec le propriétaire du site doit être organisée

- <u>Description du site dans son état actuel</u>

Le site concerné par le projet se situe en entrée ouest du village de Wasseiges, le long de la N624. Le site est actuellement occupé par une prairie clôturée. Au sud et en contrebas du site coule la Mehaigne bordée de plusieurs petites étendues d'eau. Cette zone est reprise en aléa d'inondation faible à forte. La parcelle 202W, où la maison rurale viendra s'implanter, présente une surface d'environ 66 ares. Notons que la totalité de la parcelle n'est pas reprise en zone de loisirs au plan de secteur. La parcelle 202X est celle qui est concernée par la maison multiservices décrites dans la fiche projet 1.7.



Perspective sur le site depuis la rue Baron d'Obin (ouest)



Perspective sur le site depuis la rue Baron d'Obin (est)



Perspective sur le site depuis la rue Baron d'Obin (est)

- <u>Programme des travaux</u>

- Installation du chantier
- Préparation du terrain
- Construction de la maison rurale
- Aménagement des éléments communs avec la maison multi-services
- Aménagement des abords
- Sécurisation de la voirie régionale

- <u>Planification</u>

- Phase 1 : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- Phase 2 : acquisition du terrain
- Phase 3 : demande de permis
- Phase 4 : adjudication des travaux
- Phase 5 : réalisation des travaux
- Phase 6 : suivi et surveillance

- <u>Démarches administratives à réaliser</u>

- Démarche n°1 : convention d'acquisition et de faisabilité
- Démarche n°2 : désignation d'un auteur de projet
- Démarche n°3 : obtention des autorisations et avis nécessaires
- Démarche n°4 : instruction de la demande de permis

- <u>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</u>

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Enquête de satisfaction auprès des usagers et des associations ;
- Enquête de satisfaction auprès des riverains
- Inauguration
- Actions liées à la bonne gestion et à l'entretien des lieux
- Charte d'occupation
- Surveillance du site

8. Estimation globale du coût

Sur base d'un coût moyen de 2.300€/m² HTVA et d'un prix au m² de 35€ pour l'achat du terrain, le budget de la maison rurale avec l'aménagement des abords et des parkings peut être estimé à 1.857.048€ honoraires et TVA compris.

FP 1.5 - Maison rurale					
N°	Description	Unité	Quantité	PU (€)	Prix (€)
Acquisition du terrain					
1	Acquisition de la parcelle 202 W	m²	6500	35	227.500
3	Honoraires	U		6%	13.650
	TOTAL HTVA				241.150
Construction de la salle et des abords					
4	Salle polyvalente (350 m²)	m²	350	2.300	805.000
5	Espace de stationnement paysager (100 places)	m²	2000	100	200.000
6	Abords et esplanade	m²	700	150	105.000
7	Sécurisation de l'entrée rue du Baron d'Obin	m²	300	150	45.000
8	Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation chantier	U		12%	138.600
	TOTAL HTVA				1.293.600
	TVA				322.298
	TOTAL GLOBAL TVAC				1.857.048

Projet rémunérateur ☐ oui ■ non

Source de financement	Taux	Montant sans options
Développement rural – Acquisition de terrain nu	60 % de 250.000€ (plafond)	150.000 €[1]
Développement rural – Bâtiments de services (pour salle et abords)	80% de 850.000€ (plafond) TVAC	680.000 €[1]
Subvention Ecovoiturage – Province de Liège – Stationnement paysager	75 % de l'infrastructure Plafond à 100.000 €	100.000 €
Commune	Solde	927.048 €

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Travaux réalisés	1 maison rurale construite	PV de réception provisoire

[1] Montant maximum potentiel en cas de non-obtention des autres subsides indiqués au point 6

- **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?)*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Taux de fréquentation	Au moins 100 jours d'occupation/an	Calendrier d'occupation
Rentabilité	Au minimum couverture des frais annuels	Budget communal
Taux de satisfaction	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier,

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 5 :

➔ Aucune construction et aucun aménagement n'est prévue en zone d'aléa d'inondation

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : +/-6500 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : +/- 6500 m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : +/- 3300 m²

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Mesures envisagées (*Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, …)*

➔ Le projet prévoit de récolter les eaux de ruissellement de ses toitures et surfaces minéralisées. Divers systèmes de gestion pourront être mis en place (citernes, noues, îlot de verdure pour la rétention et l'infiltration, etc.). En fonction de l'étude d'infiltration des eaux, l'eau pluviales pourra donc soit être infiltrée, soit temporisée puis relâchée avec ajutage de 5l/s/ha en contrebas, dans la Mehaigne.

C. Mesures en faveur de la transition énergétique et utilisation des ressources naturelles :

- *Utilisation des énergies renouvelables :* Les toitures seront équipées de panneaux solaires. La chaudière sera mutualisée avec le système présent dans le projet de la parcelle voisine (FP1.7)
- *Isolation des bâtiments :* La législation PEB sera respectée. L'option d'un bâtiment passif sera étudiée.
- *Energie grise et durabilité des matériaux :* Réutilisation des matériaux de constructions dans le cadre d'autres projets communaux (aménagement de placettes, …). Les nouveaux matériaux de construction seront choisis sur base de critères durables.
- *Citerne d'eau de pluie :* Oui
- *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) :* On veillera à placer des systèmes d'éclairage économes en énergie (ex. Led) et respectueux de la nature (extinction durant la nuit, éclairage dirigé au sol, etc.). L'exposition du bâtiment à l'ensoleillement est optimale et de larges baies vitrées sont prévues en façade sud, côté Mehaigne. Des pares soleil seront prévus afin d'éviter la surchauffe en été.
- *Mise en œuvre de matériaux écologiques :* le choix des matériaux visera une durabilité dans le temps et un usage par un public varié. Des matériaux écologiques seront favorisés.

- *Utilisation de techniques innovantes :* Le projet prévoit un usage optimal de l'énergie solaire pour éclairer et chauffer les pièces mais également pour alimenter les systèmes de production d'énergie

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :
   - *Coûts/m² :* 2300 euros HTVA/m²
   - *Coûts/personnes impactées :* +/- 620 euros TVAC par wasseigeois
   - *Etudes différentes alternatives :* les alternatives architecturales seront étudiées dans le cadre de l'avant-projet
   - *Analyse coût/bénéfice du projet :* Le projet permettra de répondre à des besoins en locaux pour les associations et les citoyens du village et de la commune

E. Mesures en faveur de la biodiversité :*Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?*

Le projet prévoit une plus grande diversité écologique. En effet, une très grande partie de la surface du terrain ainsi que du terrain de la parcelle voisine (Cf. FP 1.7) seront totalement laissées au développement de la nature. Des groupes de travail avec les citoyens pourront notamment participer à la réflexion sur ces zones, en lien avec la vallée de la Mehaigne.

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) *: haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, …*

→ Actuellement le site est occupé par une prairie permanente.

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?

→ Une grande partie du terrain ne sera pas concerné par des aménagements.

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m²) : *haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, …*

→Diverses plantations seront prévues : au niveau du parking paysager (alignements d'arbres, haies), au niveau de la zone de recul (haies), le long de la voirie (alignements d'arbres).

- Amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre *(quantification des surfaces) :*
  - *Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, …),*

  Le projet prévoit +/- 800 m² de surfaces imperméables

  - *Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, …)*

  Le projet prévoit +/- 2500 m² de surfaces semi- perméables

  - *Verdissement vertical sur les façades :* Sans objet
  - *Toiture végétalisée :* Si l'option d'une toiture plate est confirmée, la totalité de la toiture de l'infrastructure pourrait être couverte d'une toiture végétalisée extensive.
  - *Végétalisation :* En plus de la situation existante conservée (pré), le projet prévoit environ 600 m² de zone plantée.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, …) ? Quels sont les aménagements prévus ? Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet a-t-il été analyse sous le prisme du genre ?

→ La totalité du projet est conçue en rez-de chaussée, totalement accessible au PMR depuis l'entrée. L'entrée du projet est accessible via un nouvel aménagement piéton le long de la voirie jusqu'au centre du village.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales. Analyse économique du cycle de vie des bâtiments, …

→ Le projet a pour objectif premier d'offrir un espace plus grand et performant énergétiquement aux associations locales. Le recours à des entrepreneurs locaux sera étudié lors de l'élaboration du cahier des charges.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées.

Un des objectifs du projet sera de composer avec le paysage existant à savoir la sobriété architecturale, l'intégration végétalisée, l'utilisation de bardage bois et de matériaux contemporains.

11.Annexes

Plan de situation

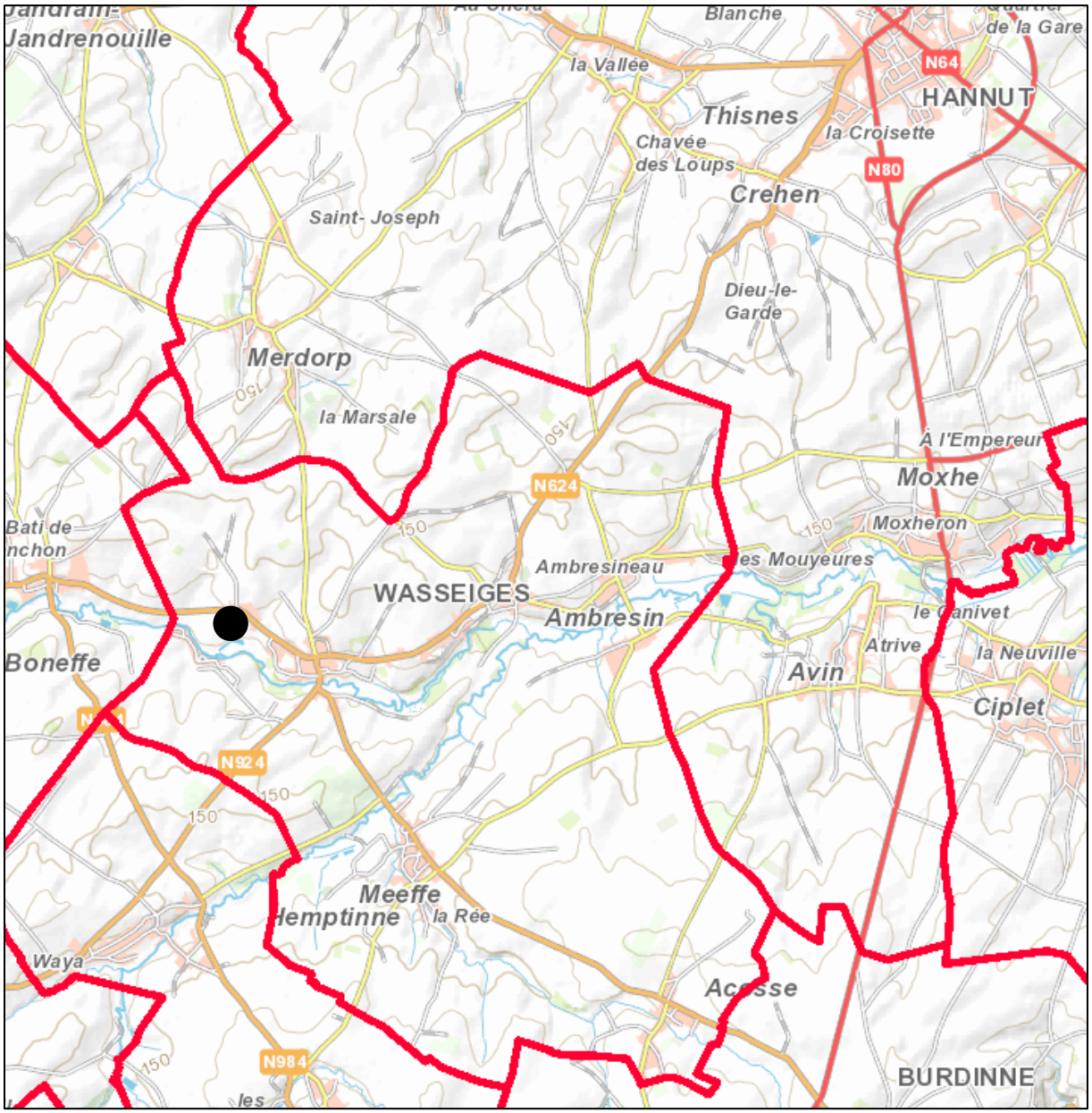

Localisation générale

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur

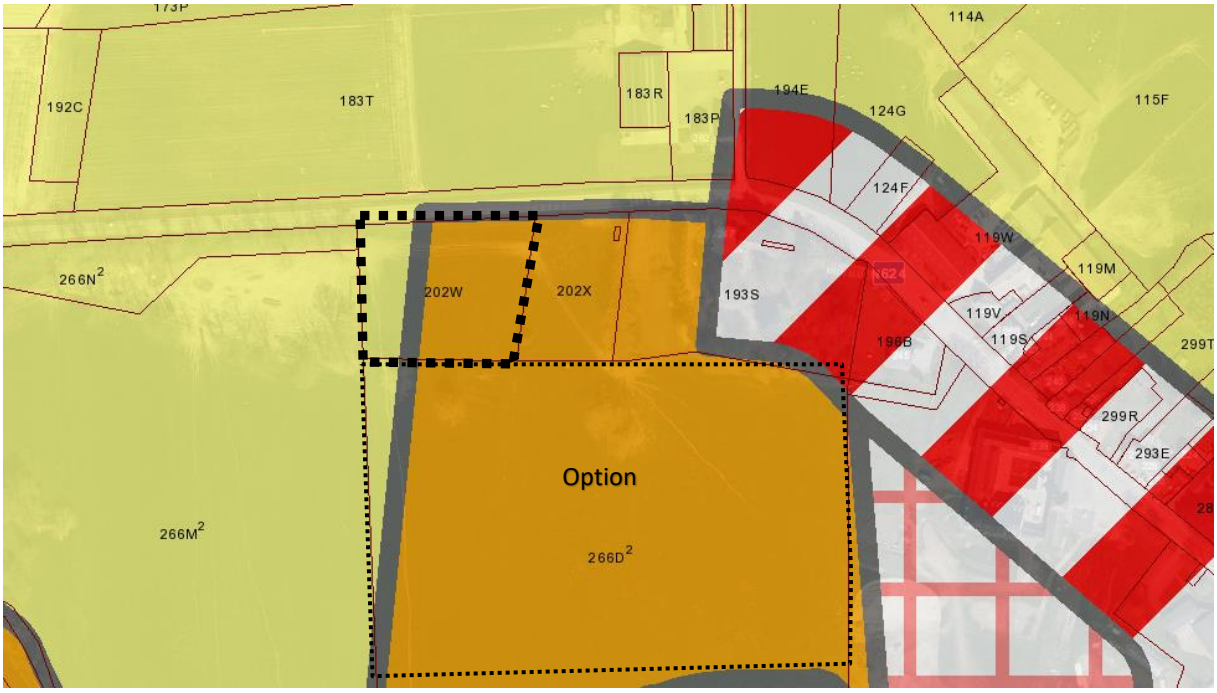

Plan de secteur – Zone de loisirs

Annexe 3 : Dossier photographique montrant les enjeux du site



Entrée de village



Vue sur la parcelle

Annexe 4 : Etat des lieux

Le site concerné par le projet se situe en entrée ouest du village de Wasseiges, le long de la N624. Le site est actuellement occupé par une prairie clôturée. Au sud et en contrebas du site coule la Mehaigne bordée de plusieurs petites étendues d'eau. Cette zone est reprise en aléa d'inondation faible à forte. La parcelle 202W, où la maison rurale viendra s'implanter, présente une surface d'environ 66 ares. Notons que la totalité de la parcelle n'est pas reprise en zone de loisirs au plan de secteur. La parcelle 202X est celle qui est concernée par la maison multiservices décrites dans la fiche projet 1.7.

Annexe 5 : Activités actuelles si bâtiment

Liste des associations / activités	Fréquence
Evènements festifs privés ou publics initiés par les habitants	Activités futures
Evènements culturels fédérateurs	Activités futures
Evènements communaux qu'aucune infrastructure n'est en mesure aujourd'hui d'abriter, fêtes annuelles	3 week-end –clés sur l'année
Ecoles communales : soupers, spectacle des enfants, ….	1X/mois
Associations utilisant partiellement les salles communales de Acosse, Meeffe et Wasseiges (Asbl Ambresin, comité des fêtes de Wasseiges, comite 3X20 Saint-Martin de Wasseiges, comité des Meeftis, mouvements de jeunesse...)	1X/semaine à 1X/mois
Plaines de vacances	4 semaines/an

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Cfr. Annexe du PV de la CLDR n°8 jointe dans la Partie 2 du dossier de PCDR

- Salle Al Torette ;
- Hall d'accueil de l'école de Wasseiges ;
- Ferme de la Dîme (arrêt de l'activité depuis 2018) ;
- Buvette du ffot de Wasseiges
- Salle de réunion à l'administration communale
- Bibliothèque communale ;
- Accueil extra-scolaire ;
- Eglise d'Ambresin ;
- Réfectoire de l'école communale d'Ambresin
- Salle de réunion du CPAS
- Maison des jeunes d'Acosse ;
- Réfectoire et salle de gym de l'école communale de Meeffe ;
- Local de la pêcherie à Meeffe ;

Aménagement d'une liaison modes doux directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges

Fiche n°1.6

Priorité : lot 1

Projet matériel

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

Le projet consiste à aménager une liaison douce fonctionnelle pour tous les types d'usagers entre le site du Clos du Lac et l'école communale de Wasseiges située le long de la rue du Baron d'Obin via l'ancien pont du barrage situé sur la Mehaigne et des prairies privées situées derrière la ferme-château de Wasseiges.

Le but de cette liaison est notamment de désenclaver le domaine du Clos du Lac par rapport aux pôles existants le long de la rue du Baron d'Obin.

En plus de la liaison en tant que tel entre le Clos du Lac et l'école, l'intégration des venelles allant du Clos du Lac jusqu'aux berges de la Mehaigne participera à la structuration de la zone, à son embellissement et plus globalement, à son intégration sociale et urbanistique.

Une aide sera également apportée à la Commune de la part de l'assistance Territoire et Patrimoine de la FRW pour une réflexion relative aux nouvelles prescriptions urbanistiques spécifiques en lien avec la reconversion de la zone > dorénavant zone d'habitat vert (Domaine du Clos du Lac).

Tracé

Ci-dessous sont repris les différents tracés constituant l'ensemble du projet :

La liaison entre le Clos du Lac et l'école.

- La liaison totalise une longueur approximative de 345 m (barrage compris) et rejoint la rue Baron d'Obin entre l'école et la Ferme du Château

L'esquisse du projet de transformation de la ferme du Château de Wasseiges est reprise en filigrane afin de calquer le futur tracé de la liaison douce sur les sentiers prévus au sein du projet privé.

Cette liaison nécessite de rénover le barrage sur la Mehaigne.



<u>Le lien entre la liaison précitée et l' « arrimage » au site du clos du Lac.</u> Ce réseau de liaison emprunte les berges de la Mehaigne et quelques venelles menant à la rue principale.

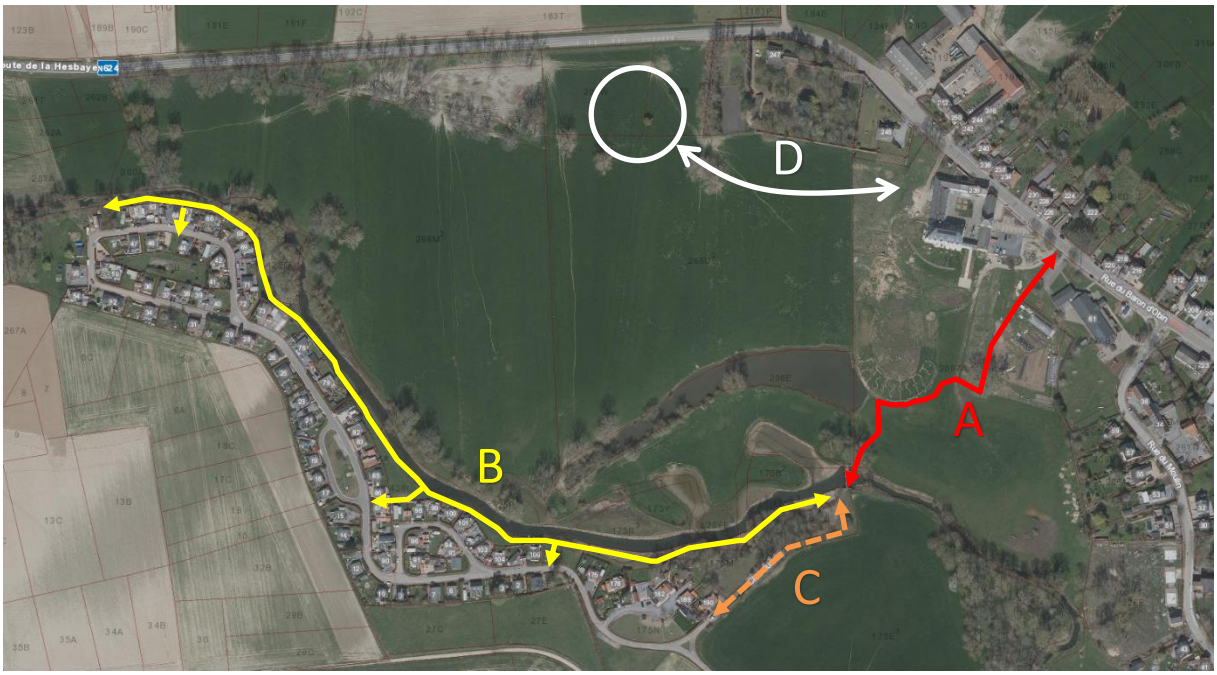

Type d'aménagement

Le tableau ci-dessous reprend les liaisons, options et caractéristiques à prendre en compte.

Liaison	Fonction	Caractéristique du tronçon à prendre en compte	Longueur	Revêtement proposé
A	Relier le Clos du Lac à la rue Baron d'Obin	Tronçon nord non aménagé entre la rue Baron d'Obin et le sentier prévu par le projet de la ferme du château.	55 m	Revêtement PMR solide, durable et submersible en dolomie stabilisée sans liant (voir annexe 7)
		Tronçon non aménagé repris en zone inondable	50 m	Revêtement PMR solide, durable et submersible en dolomie stabilisée avec liant (voir annexe 7)
		Tronçon repris au sein du projet de sentier de la ferme du château	220 m	Sans intervention car prévu dans le projet de la ferme du château. Le revêtement prévu est la dolomie
		Barrage existant	20 m	Réfection du barrage (Cf. Chapitre ci-dessous)
B	Amarrer la future liaison à quelques venelles existantes via les berges (liaison de loisirs)	Liaison le long des berges	770 m	Gazon entretenu
		3 venelles existantes en lien avec les espaces communs	60 m	Revêtement PMR solide, durable et submersible en dolomie stabilisée sans liant (les autres venelles non prises en compte restent engazonnées) (voir annexe 7)
C	Liaisonner directement le futur sentier à la rue principale du clos du Lac (liaison fonctionnelle et utilitaire)	Sentier en terre existant sans aménagement	160 m	Revêtement PMR solide, durable et submersible en dolomie stabilisée sans liant (voir annexe 7)
D	Liaison entre la future maison rurale et multiservices et l'école	Zone de prairie	200 m	Liaison à implanter lors de la mise en œuvre des fiches-projets 1.4 et 1.7

Mise en valeur d'une zone d'intérêt en termes de biodiversité

Etant donné qu'un sentier va être créé à proximité directe d'un site intéressant en matière de biodiversité (SGIB) sur d'anciens bras de la Mehaigne, il serait opportun d'en profiter pour créer un petit espace constitué d'un point de vue, de panneaux didactiques expliquant la faune et la flore du site et sensibilisant la population et un espace de repos et de sérénité



Réfection du barrage

Le barrage a été construit par le promoteur du Clos du Lac dans les années 1970 quand le projet ambitieux du site était de créer un lac avec jeux nautiques etc..). Il devait servir à retenir les eaux de la Mehaigne et à créer ainsi un plan d'eau dans les méandres de la rivière. Une autorisation des cours d'eau non navigables avait été obtenue. Avec les années, ce barrage n'a pas été entretenu et le promoteur a abandonné le projet en cours de route. En 2018, la commune, en devenant propriétaire des voiries a hérité du barrage et est tenue de le manœuvrer 2 fois par an en respectant une procédure progressive afin de ne pas noyer le village. Au vu de la vétusté de celui-ci (bétons, portes et autres éléments de mécanisme), une grande rénovation est à prévoir.

Un devis a déjà été réalisé par la société EECOCUR S.A pour 60.000 € HTVA. Celui-ci concerne le remplacement de 2 portes, la mise en place d'un batardeau et la mise à sec en 2 fois ainsi que la fourniture et la mise en œuvre d'enrochement sur les berges et dans le ruisseau.

Ce devis ne comprend toutefois pas les travaux de génie civil sur les ouvrages en béton, les réparations sur les treuils et le curage. Ces travaux seront donc aussi à prendre en compte.




2. Justification du projet

Le projet se justifie notamment par le fait qu'actuellement, entre 60 et 80 familles domiciliées au Clos du Lac doivent, si elles veulent se rendre à pied à l'école, à l'administration ou dans le centre du village, faire un détour de 2km. Ce détour est obligatoire et très contraignant pour les ménages non motorisés et non attractif pour ceux qui souhaitent une alternative sécurisée hors du trafic.

La liaison permettra également un accès plus rapide aux autres services et commerces du village (administration communale, bibliothèque, accueil extra-scolaire, …).

Ce projet pourra en outre être un moyen indirect de favoriser la biodiversité en intégrant un programme de plantations en complément du tronçon de chemin à créer. Il devra également tenir compte dans la qualité de son aménagement de la traversée d'un site SGIB et pourrait faire l'objet d'un aménagement complémentaire de sensibilisation à la faune et à la flore.

L'opportunité se présente aussi de « mutualiser » et de « profiter » des futurs sentiers prévus au sein du projet lié au SOL (RUE) de la ZACC.

La demande tient son origine dans 4 idées de projet évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT (poursuivre les aménagements au Clos du Lac, planter des haies, créer une carte des promenades et réaménager des cheminements piétons dans les centres).

Les enjeux auxquels le projet devra répondre sont :

- Le renforcement du lien entre le domaine du Clos du Lac et les pôles situés le long de la rue du Baron d'Obin
- Le désenclavement du domaine du Clos du Lac
- L'augmentation de la cohésion sociale
- Augmentation et amélioration de la mobilité douce de manière générale
- Sécurisation des déplacements lents
- Développement du maillage écologique

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.2 – Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces
- Projet 1.4 – Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité
- Projet 1.5 – Construction d'une maison rurale
- Projet 2.1 – Construction d'une maison multiservices avec logement
- Projet 2.3 – Aménagement de lieux de repos et convivialité
- Projet 2.4 – Mise en place d'un réseau de liaisons douces
- Projet 2.6 – Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager

Liens avec les enjeux et objectifs

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
  - Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs.
  - Objectif 4 : valoriser le patrimoine local
- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles
  - Objectif 10 : restaurer le maillage écologique et renforcer la biodiversité
- Enjeu 5 : Le développement de réseaux sécurisés pour une mobilité plurielle.
  - Objectif 15 : aménager un réseau modes doux dans et entre les villages en sécurisant les points noirs routiers

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Energie	Mobilité	Économique
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X				
Augmentation des rencontres intergénérationnelles	X				
Renforcement du maillage écologique		X			
Sécurisation des déplacements lents		X		X	
Sécurisation et réduction des vitesses aux entrées de village		X		X	
Réduction des émissions de CO2		X			

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	**Wasseiges** Entre la rue du Clos du Lac, la rue du Baron d'Obin et la rue du Moulin
Périmètre d'intervention	Le périmètre du projet est constitué des parcelles occupées par des prairies et la ferme du château de Wasseiges (parcelle 2067A), des fonds de jardin (parcelle 266W), l'école de Wasseiges (parcelle 266B³), le cours d'eau de la Mehaigne (parcelle publique non cadastrée) et le domaine du Clos du Lac
Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** La fonction prévue par le projet permet de relier plusieurs éléments significatifs entre eux ainsi que créer un raccourci en liaison douce au sein de parcelles privées **Intégration architecturale et paysagère** Le sentier prévu sera totalement intégré au milieu naturel en présence et sera accompagné de diverses plantations. Il reprend aussi le tracé du projet de la ferme du château. **Intégration culturelle/économique/sociale** Le projet permettra de désenclaver physiquement et socialement le domaine du Clos du Lac
Cadre légal	**Les zones d'affectation au plan de secteur**
	Le site se trouve en zone de loisirs, en Zone d'Aménagement Communal Concerté, en plan d'eau et en zone d'habitat à caractère rural
	Outils du cadre juridique et documents d'orientation
	Le site fait partie de la liaison écologique « Plaine de la Mehaigne et affluents » Le sud du site se trouve en zone d'aléa d'inondation fort à faible Le sud du site comprend un SGIB La ZACC est couverte d'un SOL
Statut de propriété	**Propriété privée et publique**

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR	• L'administration communale de Wasseiges • Propriétaire du site • Plan HP • Résidents de la ferme château de Wasseiges • Ecole de Wasseiges • DAFOR • Contrat de rivière	• Commune de Wasseiges

Partenaires de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT	• **DR** /// Subsides octroyés par la direction du Développement Rural – Tableau de répartition des subventions DR
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	• **FRIC** /// Fond régional pour les investissements communaux – Dotation variable sur une période pour investissements publics • **Droit de tirage** /// enveloppe de 210 Mo pour la période 2022-2024 pour des aménagements cyclables, piétons ou de mobipôles. • **Plan Piéton Wallon 2021** /// - Des subsides vont être débloqués pour le développement de la mobilité douce – Taux à préciser • **Plan Wallonie Cyclable ///** Appel à projet **–** Travaux d'infrastructures en faveur des cyclistes – Taux Max 80 %
Divers	• Partenariats publics privés /// Fonds propres communaux /// Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- La CLDR a marqué son adhésion à la localisation du site
- Le propriétaire doit marquer son accord pour l'appropriation ou la mutualisation de l'assiette de certains sentiers. Si le propriétaire le souhaite, l'assiette peut être acquise avec un financement du Développement Rural.
- La CLDR s'est proposée de réaliser un cadastre des chemins et sentiers existants mais également des possibilités de liaisons pour le développement d'une mobilité douce (piétonne et cyclable). Ce cadastre confirmera les propositions formulées dans cette fiche projet.
- Rénovation du barrage

- État du dossier

- Un premier contact a déjà été pris avec les occupants de la Ferme du Château, lesquels n'étaient pas réfractaires. Toutefois, d'autres itinéraires pourront être envisagés si cette première option n'est pas réalisable.
- Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de GT et de la CLDR. Notamment lors :
    - De la réunion de la CLDR « retour de priorisation » du 26 Janvier 2021
    - De la réunion de la CLDR « Liste de projets » du 21 et 29 septembre 2020
    - De la rencontre Commune, Auteur Frw du 03 mars 2021

Zone d'habitat vert

La reconversion du domaine du Clos du Lac en zone d'habitat vert nécessite une révision des prescriptions urbanistiques. Cette disposition permet aux communes confrontées à la problématique de l'habitat permanent dans les campings (caravanes, chalets) de reconvertir certaines zones de loisirs.

- Programme des travaux

- Installation du chantier
- Préparation du terrain
- Rénovation du barrage
- Aménagements des sentiers

- Planification

- Phase 1 : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- Phase 2 : acquisition ou mutualisation des terrains concernés
- Phase 3 : demande de permis
- Phase 4 : adjudication des travaux
- Phase 5 : réalisation des travaux
- Phase 6 : suivi et surveillance

- Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : convention de faisabilité
- Démarche n°2 : désignation d'un auteur de projet
- Démarche n°3 : obtention des autorisations et avis nécessaires
- Démarche n°4 : instruction de la demande de permis

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Enquête de satisfaction auprès des usagers
- Enquête de satisfaction auprès des riverains
- Surveillance du site

8. Estimation globale du coût

FP 1.6 - Liaison douce Clos du Lac - école de Wasseiges					
N°	Description	Unité	Quantité	PU	Prix
A	Tronçon nord en dolomie stabilisée sans liant	Mc	55	60	3.300
	Tronçon en zone inondable en dolomie stabilisée avec liant	Mc	50	65	3.250
	Aménagement observatoire	Ff	1	5000	5.000
	Rénovation du barrage *(non financable en ODR)*	Ff	1	180.000	180.000
	TOTAL				191.550
B	Liaison le long des berges	Mc	770	5	3.850
	Plantations biodiversité	Ff	1	2.000	2.000
	Vennelles en dolomie stabilisée sans liant	Mc	60	60	3.600
	TOTAL				9.450
C	Sentier en dolomie stabilisée sans liant	Mc	160	60	9.600
	Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation chantier	U		12%	25.272
				TOTAL HTVA	235.872
	TOTAL GLOBAL TVAC				**285.405**

Projet rémunérateur ☐ oui ■ non

Source de financement	Taux	Montant sans options
Développement rural – Mobilité douce	80% (avec 10% d'honoraires max)	33.323,40 €[1]
Appel à projet - barrage		243.936 €
Commune	Solde	8.145,72 €

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Barrage	1 barrage rénové	PV de réception provisoire
Liaison	1 chemin réalisé	PV de réception provisoire

- **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Fréquentation	40 promeneurs par jour	Comptages avant et après travaux
Taux de satisfaction	80% de satisfaction	Communication sur le site internet de la commune
Inondation	Réduction du nombre de personnes impactées par les inondations	Déclarations de sinistre

[1] Montant maximum potentiel en cas de non-obtention des autres subsides indiqués au point 6

10.Annexes

Plan de situation



Localisation générale

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur

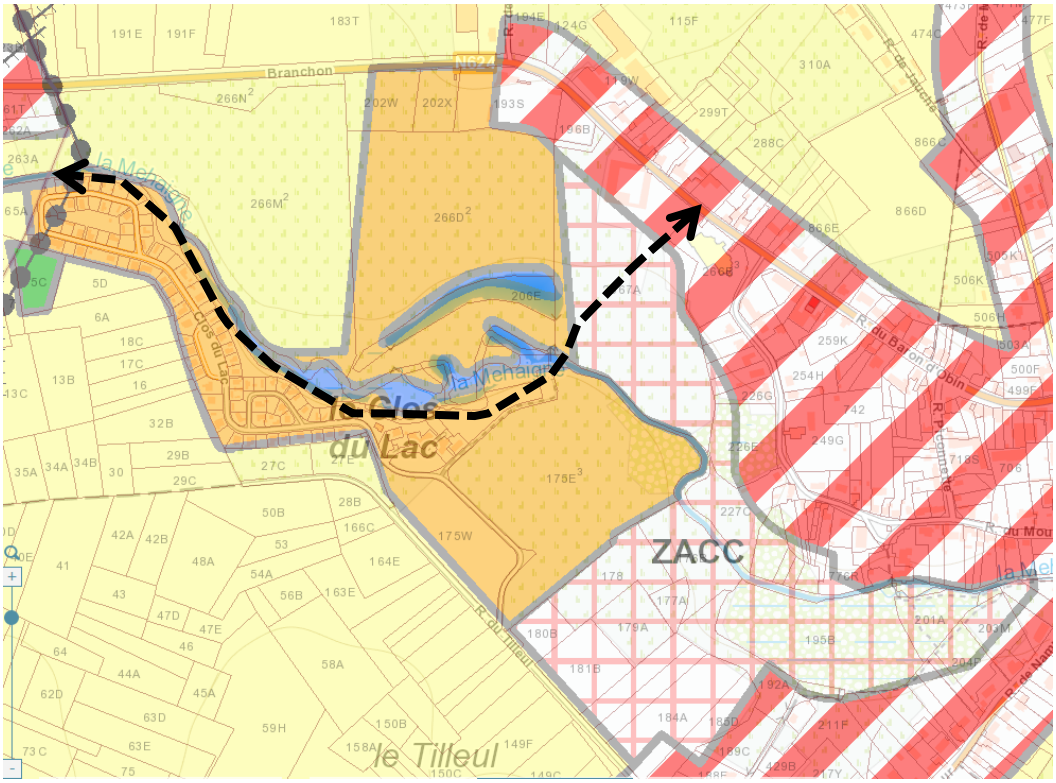

Plan de secteur

Annexe 3 : Dossier photographique montrant les enjeux du site

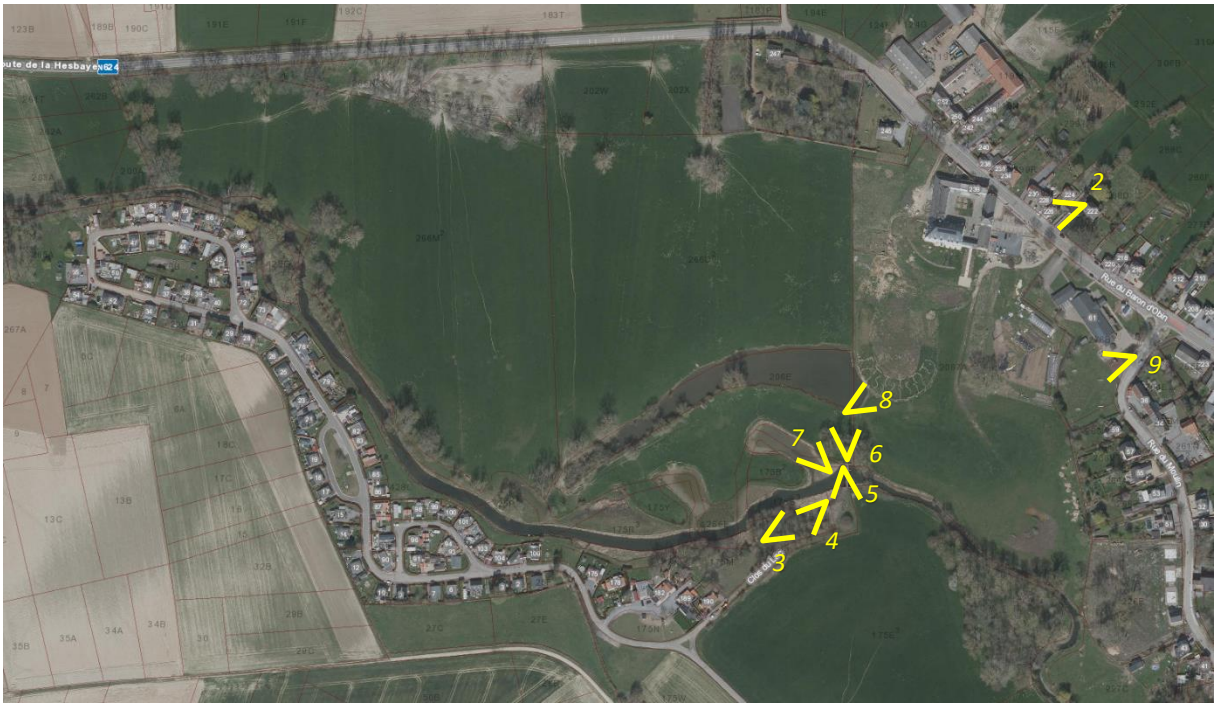

1 Plan de localisation des photos



2 Lien entre le Tronçon B et la rue Baron d'Obin




3 4 Lien entre le barrage et la rue principale du Clos du Lac



5 Lien entre le barrage et la rue principale du Clos du Lac



6 Barrage



7 Etangs du SGIB au sud de la zone de loisirs



8 Prairie privée au sud de la ferme du château



9 Accotement le long de la rue du Moulin



10 Projet d'aménagement des jardins du Château

Annexe 4 : Etat des lieux

Le site faisant l'objet de la présente fiche-projet est constitué de plusieurs éléments repris sur la figure ci-dessous.

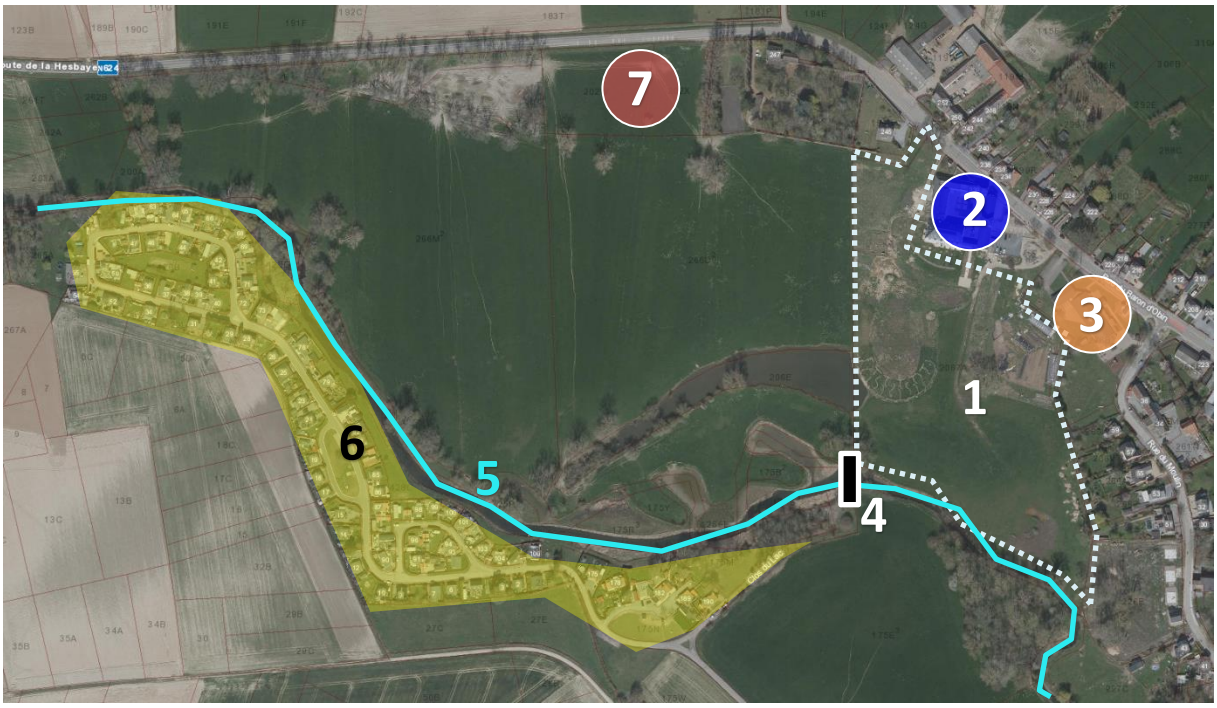

(1) Une vaste prairie située en grande partie en zone inondable. Cet espace privé est en partie occupé par le projet d'espace vert prévu par le RUE de la ZACC. En effet, avec la ferme du château située au nord qui sera subdivisée en logements, le site fait partie d'un Schéma d'Orientation Local approuvé en 2011 (Ferme du Château de Wasseiges). Cette zone présente une surface d'environ 5 ha. Le sud du site comporte aussi un Site de Grand Intérêt Biologique 3372 « Bras de la Mehaigne à l'Ouest de Wasseiges ».
(2) Au nord du site, la ferme du château qui sera subdivisée en une trentaine d'appartements ainsi que 5 habitations unifamiliales.
(3) Au nord-est du site, l'école communale de Wasseiges.
(4) Le barrage.
(5) Le cours d'eau non navigable de la Mehaigne. Des très grandes surfaces, de part et d'autre de du cours d'eau sont reprises en zone d'aléa d'inondation forte.
(6) Le domaine du Clos du Lac. Le domaine (env. 115 hab.) est un ancien parc résidentiel de week-end, situé en zone de loisirs et inscrit depuis 2003 dans le Plan Habitat Permanent. Il se compose d'une diversité de logements, principalement des caravanes et des chalets, ainsi que quelques bungalows. Le clos est longé au nord par les berges de la Mehaigne enherbées.
(7) Objets de la fiche 1.5 et 1.7. Maison rurale et maison multiservices.

Annexe 5 : Activités actuelles si bâtiment

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

Annexe 7 : Principal type de revêtement utilisé – Stabilisé avec ou sans liant

► DÉFINITION

- Un mélange de sable de granulométrie* de 0/4 ou 0/6 ou de graves 0/10 ou 0/14 compactés mécaniquement.
- Un liant hydraulique (ciment, chaux, liant à prise pouzzolanique...) peut y être ajouté dans une proportion variant de 3,5 à 8 % pour les liants hydrauliques classiques avec éventuellement un retardateur de prise.
- Le terme renforcé vient de la présence de liant.

► LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES

- Épaisseur de 5 à 15 cm,
- Aspect très variable (de sablé, de "béton", "d'enrobé" plus ou moins poudreux),
- Assises en Graves non traitées en général (assise souple perméable ou drainée),
- Mélange fait en centrale mais possible sur site pour de petites surfaces,
- Mise en œuvre possible au finisher (en général appareil de mise en œuvre des enrobés),
- Nécessité d'un bon compactage*,
- Un arrosage est nécessaire afin de favoriser la prise du liant. Ces matériaux sont très sensibles au dosage en eau,
- Les chantiers sont à réaliser hors temps pluvieux.



1- Aperçu détaillé de stabilisé.
2- Cheminement en stabilisé dans une coulée verte.
3- Allée de parc en empierré-sablé.
4- Piste cyclable traversant le bocage (sable-chaux).

AVANTAGES

- Confort.
- Adaptation en milieu rural et naturel, aspect "naturel".
- Multi-usages (stationnements, boules, aire de jeux, sol équestre...).
- Semi-perméable : légèrement perméable (au début puis comblement par des fines et des dépôts organiques).
- Mise en œuvre relativement simple.
- Coût abordable (plus cher avec la présence de liant).

INCONVÉNIENTS

- Sensibilité potentielle au gel et dégel entraînant des problèmes d'envolés de poussières.
- Entretien régulier pour désherbage.
- Attention à la gestion de l'eau pour les pentes au-delà de 5% (à éviter). Désordres, dus au ruissellement, plus ou moins importants selon la performance des matériaux et la présence de liants.
- Risque de stagnation d'eau pour les faibles pentes, formation de cuvette si la planéité n'est pas bonne, ce qui sera favorable à l'installation de mauvaises herbes et de mousses.
- Pour la mise en œuvre, contrainte de conditions atmosphériques. Vigilance sur les dosages.
- Le recompactage et rechargement nécessaires en particulier après des périodes de gel sinon tous les 4/5 ans mais fonction des pentes, de la fréquentation et du milieu (présence de dépôts organiques comme les feuilles).
- Un balayage léger (avec balayeuse si brosses souples en évitant le soufflage intégré) peut accélérer l'usure du revêtement et le déstructurer, l'idéal serait de souffler les feuilles par temps assez humide (c'est le cas à l'automne).
- Supporte mal le passage de véhicules lourds.
- La tenue suivant la pente et le trafic dépend du dosage en liant hydraulique et donc du coût.

AMÉLIORATIONS / VARIATIONS

- Utilisation de liants :
  . avec Pouzzolane.
  . avec Liant polymère acrylique.
- Mécanisation possible du désherbage en adaptant l'épaisseur de la couche superficielle des sablés sans liant (herse tractée).

USAGERS

- Piétons, cyclistes (VTT & VTC).
- Stationnement sous certaine condition mais peu adapté à être circulé par des voitures.

Acquisition d'un terrain et construction d'une maison multiservices avec logement (conciergerie)

Fiche n°1.7

Priorité : lot 1

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

Selon le décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, une maison multiservices est une infrastructure polyvalente pouvant accueillir des services, publics et privés, mise en place pour répondre aux besoins spécifiques de sa population rurale.

A travers ce projet de maison multiservices, la Commune de Wasseiges souhaite se doter d'une infrastructure permettant d'accueillir sous un même toit des services actuellement disséminés sur le territoire :

- les locaux de l'accueil extra-scolaire,
- des salles de réunion,
- la bibliothèque communale,
- une antenne ONE,
- un logement de service.

Par volonté de réaliser des économies d'échelle en frais d'étude et d'infrastructures, la CLDR a décidé d'adosser la maison multiservices à la maison rurale (fiche projet 1.5). Ces deux maisons devront pouvoir fonctionner de manière indépendante mais partageront des espaces intérieurs (hall d'entrée, cuisine, réserve, sanitaires, vestiaires, local technique) et extérieurs (accès par la rue Baron d'Obin, sentier arrière vers l'école et le clos du Lac, parkings, abords, aire de jeux). C'est surtout la mutualisation de ces espaces extérieurs qui permettra une réelle économie de moyens (un seul aménagement de voirie pour sécuriser l'accès, un seul espace de jeux extérieur, une seule esplanade) mais aussi une diminution de la surface globale urbanisée dans la commune (une seule surface de parkings au lieu de deux et dont la taille sera inférieure à la somme des deux parkings s'ils avaient dû être réalisés séparément). C'est ainsi une manière de participer à l'optimisation de l'usage du sol et à la réduction de sa minéralisation tel que souhaité par la Région et inscrit dans le CoDT (Code de l'aménagement du Territoire) et le SDT (Schéma de Développement du Territoire).

Ces deux constructions seront implantées sur 2 parcelles cadastrales différentes.

La maison multiservices remplira donc plusieurs fonctions :

- Accueil extra-scolaire (grande salle + dortoir) ;
- Local partagé pour améliorer l'accès à la lecture publique (bibliothèque, coin lecture, espace public numérique et ludothèque) et pour accueillir les activités du PCS (ateliers d'écriture, ateliers multimédias, jeux d'Hiver, éveil musical, …) ;
- Local partagé pour les consultations de soin de santé : antenne ONE, kiné, cabinet médical ;

- Bureau partagé pour l'accueil des visiteurs, les permanences décentralisées des services publics (para)communaux et/ou guichet d'information en matière d'emploi et de santé (ALE, service de médiation de dettes et autres services disponibles pour les bénéficiaires du PCS, du plan HP (Clos du Lac) et du CPAS…) ainsi que l'accueil de privés (point poste, point de R'aliment Hesbicoop …) ;
- Petite salle de réunions pour les partenaires (de la (petite-)enfance, du plan HP, du CPAS, du PCS, de la Commune…) et pour l'organisation d'activités de promotion relatives à la santé, de rencontres et ateliers 3X20, d'ateliers du PCS (Repair café, peinture, tricot, « papote emploi », rencontres pour personnes isolées, formation théorique au permis de conduire…), information et exposition sur différents thèmes, etc. ;
- Logement tremplin.

La figure suivante illustre les implantations possibles.

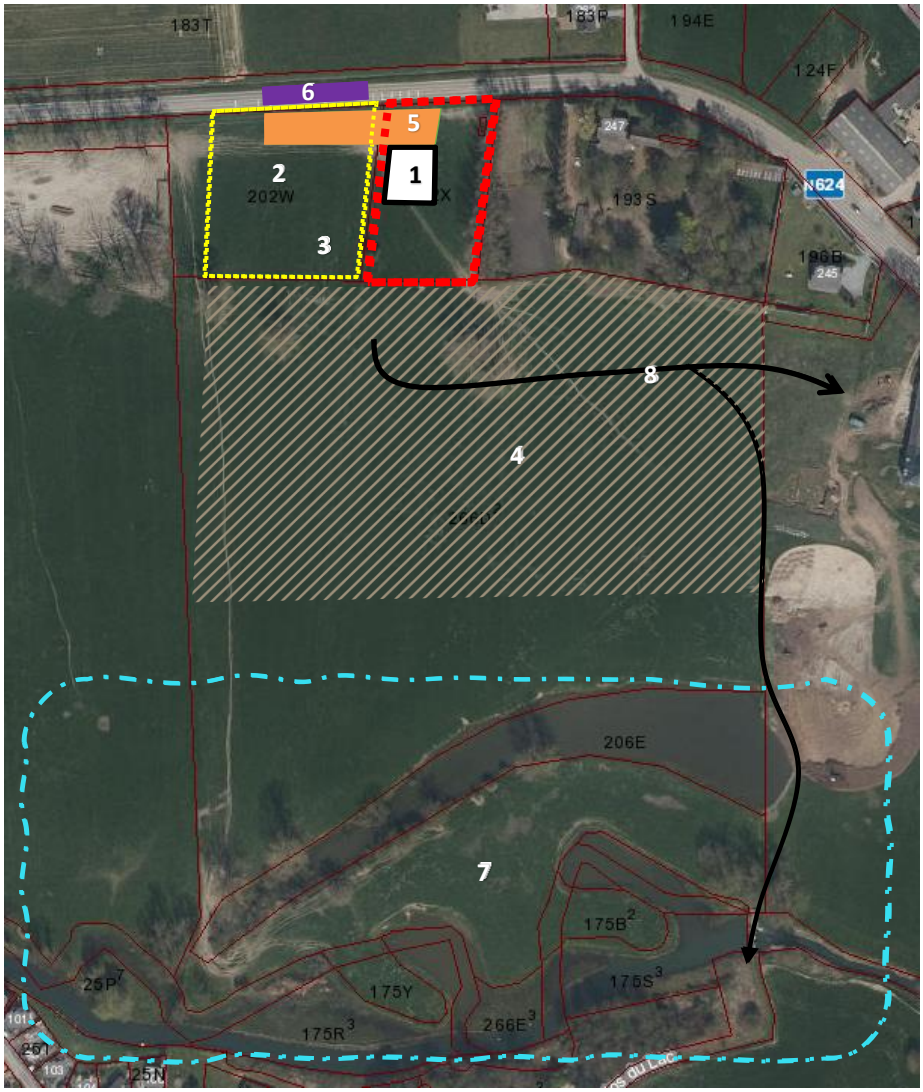

Schématisation du projet.

parcelle 202 X – objet de la fiche projet
parcelle 202 W
portion de la parcelle 266 D²

1. Maison multiservices et logement

2. Parcelle concernée par la maison rurale : (Fiche projet 1.5)
3. Esplanade extérieure avec aire de jeux (vue sur zone végétalisée, commun avec maison multiservices)
4. Zone végétalisée – prés – fauchage tardif – etc. commune avec la maison rurale
5. Esplanade d'accueil et lien entre parking, maison rurale et maison multiservices
6. Dispositif de sécurisation et de ralentissement du trafic.
7. Zone inondable (zone d'intérêt écologique)
8. Lien de mobilité douce à créer vers l'école, le centre du village et le clos du Lac (fiche projet 1.6).

A noter que la zone végétalisée (4) pourrait faire l'objet d'un design et d'un aménagement avec les écoles et les habitants afin d'y créer un lieu naturel biodiversifié qui apporterait de multiples services et faire l'objet d'études sur les écosystèmes naturels



Multifonctions

2. Justification du projet

Ce projet permet de répondre de manière coordonnée à différentes problématiques identifiées durant les consultations et tout au long de l'élaboration du PCDR

- Plusieurs services (bibliothèque, accueil extrascolaire) sont à l'étroit ou installés dans des locaux peu adaptés et pour certain vétuste. Une augmentation de l'espace disponible et des bâtiments plus adaptés permettra ainsi un meilleur accueil des citoyens et de développer de nouveaux services.
- De nombreuses associations ne disposent pas de lieu de réunion. La mise à disposition de plusieurs locaux multifonctionnels et polyvalents facilitera le fonctionnement des associations actuelles et permettra le développement de nouvelles activités associatives.
- Le fait que le local actuel mis à disposition pour l'accueil extra-scolaire est en mauvais état et que l'espace disponible ne permet pas de répondre aux besoins croissants pour ce service.
- L'inexistence d'un lieu pour la promotion de l'art dans la commune.

Le choix de cette localisation est déterminant car elle permettra notamment un accès aisé (et possible à pied) des enfants de l'école de Wasseiges vers l'accueil extra-scolaire (ce qui pourrait réduire les trajets du bus scolaire) et un accès plus facile des habitants du clos du Lac (public plus fragilisé) aux permanences sociales qui y seront tenues.

La création d'un logement se justifie par la nécessité de bénéficier de la fonction de conciergerie pour l'ensemble des infrastructures.

Le caractère rural du projet s'exprime notamment par l'implantation de l'infrastructure au sein d'un milieu agricole relativement peu bâti et en entrée de village. L'enjeu est donc ici de s'intégrer au maximum dans le contexte environnant tout en le respectant.

Le projet tient son origine dans 3 idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT (créer des logements tremplins et moyens, créer des logements intergénérationnels, ouvrir un centre d'accueil de jour pour personnes âgées).

La maison multiservices sera un nouveau lieu d'accueil et de promotion, associatif et intergénérationnel destiné aux habitants de l'entité.

Les effets attendus sont :

- Renforcement de la qualité d'accueil des infrastructures communales
- Augmentation de l'attractivité des associations existantes envers de nouveaux adhérents ;
- Renforcement du tissu associatif
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Augmentation de la couverture en structure d'accueil pour la petite enfance
- Augmentation des rencontres intergénérationnelles
- Embellissement des entrées de village
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.4 – Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité
- Projet 1.5 – Acquisition d'un terrain et construction d'une maison rurale
- Projet 1.6 – Aménagement d'une liaison modes doux directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges
- Projet 2.3 – Aménagement de lieux de repos et de convivialité
- Projet 2.4 – Lancement de projets citoyens en énergie renouvelable
- Projet 3.3 – Plantation de fruitiers dans les espaces publics

Liens avec les enjeux et objectifs

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
    - Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs.
    - Objectif 3 : diversifier et optimiser l'offre en logements.
- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants.

- Objectif 5 : consolider l'offre en services aux citoyens.
- Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Renforcement de la qualité d'accueil des infrastructures communales	X	X	
Augmentation de l'attractivité des associations existantes envers de nouveaux adhérents	X		
Renforcement du tissu associatif	X		
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Augmentation de la couverture en structure d'accueil pour la petite enfance	X		
Augmentation des rencontres intergénérationnelles	X		
Embellissement des entrées de village		X	
Amélioration de la performance énergétique des bâtiments		X	

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse, localisation au sein de la commune	**N624 à l'entrée de Wasseiges en venant de Branchon** Rue du Baron d'Obin, avant le n°247 Province de Liège - Région wallonne Le site se localisation à l'extrême ouest de l'entité, entre le village de Wasseige et le village de Branchon (Eghezée) 

Périmètre d'intervention	Le site prévu se localise sur les parcelles cadastrales 202x et 266D2. La superficie du site, hors zones soumises à un aléa d'inondation, est de +/- 3,8 ha. La 202W est prévue pour la maison rurale, fiche de lot 1.
Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** Le projet s'inscrit à l'entrée du village de Wasseiges à une distance de 400 m à pied de l'école communale et de 560m de l'administration. L'arrière du terrain pourrait également être connecté à la liaison lente qui est prévue entre le Clos du Lac et l'école. **Intégration architecturale et paysagère** Situé à l'entrée du village, le nouvel espace pourra jouer un rôle de bâtiment repère. Sa qualité architecturale devra donc être importante. En outre, localisé à la limite de la zone urbanisable au plan de secteur, il devra intelligemment faire le lien entre l'agglomération et la zone rurale. Les arbres remarquables et le fond du terrain repris en SGIB devront également servir de points de valorisation **Intégration culturelle/économique/sociale** Le projet doit permettre d'offrir une nouvelle infrastructure de qualité et accessible pour un nombre plus grand et varié d'activités.
Cadre légal	**Les zones d'affectation au plan de secteur**
	Le site se trouve en zone de loisirs
	Outils du cadre juridique et documents d'orientation
	Le site fait partie de la liaison écologique « Plaine de la Mehaigne et affluents » Le sud du site se trouve en zone d'aléa d'inondation fort à faible
Statut de propriété	**Propriété privée**

Description du site dans son état actuel

Le site concerné par le projet se situe en entrée ouest du village de Wasseiges, le long de la N624. Le site est actuellement occupé par plusieurs prairies clôturées ponctuées d'un arbre. Au sud et en contrebas du site passe la rivière de la Mehaigne bordée de plusieurs petites étendues d'eau artificielles. La parcelle 202X, où la maison multiservices sera implantée, présente une surface d'environ 40 ares. Au sein de cette parcelle se trouve aussi une petite parcelle occupée par plusieurs cabines électriques.



Perspective sur le site englobant la maison rurale et la maison multiservices



Perspective sur le site englobant la maison rurale et la maison multiservices

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR + enquêtes réalisées auprès des services (para)communaux et des clubs & associations locales	• L'administration communale de Wasseiges • Propriétés privées concernées par le projet • Les associations et organismes locaux • L'accueil extra-scolaire • La bibliothèque • L'ONE • CPAS • PCS	• Commune de Wasseige

Partenaires potentiels de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT –	• **DR** /// Subsides octroyés par la direction du Développement Rural – Tableau de répartition des subventions DR • **Biodivercité** /// Subsides pour les projet en faveur de la biodiversité au sein de la commune (anciennement semaine de l'arbre, plan maya, PCDN etc.) – Taux de max 12.000 €/an • **Yes We Plant** /// Subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger d'alignement d'arbres – Taux de Max 80 %
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	• **FRIC** /// Fond régional pour les investissements communaux – Dotation variable sur une période pour investissements publics • **PIC** /// Plan d'Investissement Communal du Département des infrastructures locales (mobilité active, infrastructures sportives, bâtiments et espaces publics subsidiés) – Enveloppe variable par commune • **Plan Triennal (PT)** /// Travaux de bâtiments publics et de voiries - Direction des Bâtiments et des Espaces publics – Variable en fonction de la programmation sur 3 ans
Divers	• Partenariats publics privés /// Fonds propres communaux /// Appels à projets ponctuels /// Crowdfounding via des plateformes thématiques à préciser /// Fondations (lesfondations.be)

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- La CLDR a marqué son adhésion au choix de la localisation du site ;
- Le propriétaire doit marquer son accord à la cession du terrain ;
- Lien étroit avec la fiche projet de salle polyvente => **mutualisation de certains espaces**

- État du dossier

Le dossier a déjà a fait l'objet d'une enquête auprès des associations et services communaux ainsi que de discussions au sein de la CLDR ainsi que lors de réunions élargies aux associations locales. Notamment lors :

- De la réunion du GT « se divertir » du 5 09 2019
- De la réunion de la CLDR « Localisation de l'infrastructure » du 22 04 2021
- De la réunion de la CLDR « Approfondissement fiches-projet » du 03 06 2021

Une réunion avec le propriétaire du site doit être organisée.

- Programme des travaux

- Installation du chantier
- Préparation du terrain

- En fonction de l'état d'avancement de la maison rurale, continuité des infrastructures
- Construction de la maison rurale

▪ Planification

- Phase 1 : acquisition du terrain
- Phase 2 : demande de permis
- Phase 3 : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- Phase 4 : adjudication des travaux
- Phase 5 : réalisation des travaux
- Phase 6 : suivi et surveillance

▪ Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : étude de faisabilité et plan d'implantation
- Démarche n°2 : convention d'acquisition
- Démarche n°3 : désignation d'un auteur de projet
- Démarche n°4 : obtention des autorisations et avis nécessaires
- Démarche n°5 : instruction de la demande de permis

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Enquête de satisfaction auprès des usagers et des associations ;
- Enquête de satisfaction auprès des riverains
- Surveillance du site

8. Estimation globale du coût

FP 1.7 - Maison multiservices				
Description	Unité	Quantité	PU (€)	Prix (€)
Acquisition du terrain (parcelles 202 X)	m²	3920	50	196.000
Maison multiservices	m²	290	2.200	638.000
Aire de jeux	fft	1	10.000	10.000
Logement concierge	m²	70	2.200	154.000
Etudes, Honoraires, Sécurité santé, Installation chantier	U		12%	95.040
TOTAL HTVA				1.093.040
TOTAL GLOBAL TVAC				1.322.578

Projet rémunérateur ■ oui ☐ non

Source de financement	Taux	Montant sans options
Développement rural – Bâtiments de services (pour maison multiservices et aire de jeux)	80 % de 850.000 € TVAC	680.000 €
Développement rural – logement	60 % de 208.701 € TVAC	125.221 €
Développement rural – Acquisition de terrain nu	60 % de 237.160 €	142.296 €
Commune	Solde	375.061 €

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Travaux réalisés	1 maison multiservices aménagée	PV de réception provisoire

- **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Taux de fréquentation	150 jours d'occupation / an	Calendrier d'occupation
Rentabilité	Couverture des frais annuels	Budget communal
Enquête de satisfaction des usagers	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 5 :

➔ Aucune construction et aucun aménagement n'est prévue en zone d'aléa d'inondation

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : +/-4000 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : +/- 4000 m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : +/- 3000 m²

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Mesures envisagées (*Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, …)*

➔ Le projet prévoit de récolter les eaux de ruissellement de ses toitures et surfaces minéralisées. Divers systèmes de gestion pourront être mis en place (citernes, noues, îlot de verdure pour la rétention et l'infiltration, etc.). En fonction de l'étude d'infiltration des eaux, l'eau pluviales pourra donc soit être infiltrée, soit temporisée puis relâchée avec ajutage de 5l/s/ha en contrebas, dans la Mehaigne.

C. Mesures en faveur de la transition énergétique et utilisation des ressources naturelles :
   - *Utilisation des énergies renouvelables :* Les toitures seront équipées de panneaux solaires. La chaudière sera mutualisée avec le système présent dans le projet de la parcelle voisine (FP1.5)
   - *Isolation des bâtiments :* La législation PEB sera respectée. L'option d'un bâtiment passif sera étudiée.
   - *Energie grise et durabilité des matériaux :* Réutilisation des matériaux de constructions dans le cadre d'autres projets communaux (aménagement de placettes, …). Les nouveaux matériaux de construction seront choisis sur base de critères durables.
   - *Citerne d'eau de pluie :* Oui
   - *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) :* On veillera à placer des systèmes d'éclairage économes en énergie (ex. Led) et respectueux de la nature (extinction durant la nuit, éclairage dirigé au sol, etc.). L'exposition du bâtiment à l'ensoleillement est optimale et de larges baies vitrées sont prévues en façade sud, côté Mehaigne. Des pares soleil seront prévus afin d'éviter la surchauffe en été.
   - *Mise en œuvre de matériaux écologiques :* le choix des matériaux visera une durabilité dans le temps et un usage par un public varié. Des matériaux écologiques seront favorisés.
   - *Utilisation de techniques innovantes :* Le projet prévoit un usage optimal de l'énergie solaire pour éclairer et chauffer les pièces mais également pour alimenter les systèmes de production d'énergie

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :
   - *Coûts/m² :* 2200 euros HTVA/m²
   - *Coûts/personnes impactées :* +/- 430 euros TVAC par wasseigeois
   - *Etudes différentes alternatives :* les alternatives architecturales seront étudiées dans le cadre de l'avant-projet
   - *Analyse coût/bénéfice du projet :* Le projet permettra de répondre à des besoins en locaux pour les associations et les citoyens du village et de la commune

E. Mesures en faveur de la biodiversité :*Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?*

Le projet prévoit une plus grande diversité écologique. En effet, une très grande partie de la surface du terrain ainsi que du terrain de la parcelle voisine (Cf. FP 1.5) seront totalement laissées aux développements de la nature. Des groupes de travail avec les citoyens pourront notamment participer à la réflexion sur ces zones, en lien avec la vallée de la Mehaigne.

   - Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) *: haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, …*

→ Actuellement le site est occupé par une prairie permanente et différents arbres implantés de manière ponctuelle.

   - Quels sont les mesures prises pour leur protection ?

→ Une grande partie du terrain ne sera pas concerné par des aménagements et les arbres seront conservés en grande partie.

   - Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m²) : *haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, …*

→Diverses plantations seront prévues : au niveau du parking paysager (alignements d'arbres, haies), au niveau de la zone de recul (haies), le long de la voirie (alignements d'arbres).

- Amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre *(quantification des surfaces) :*
  - *Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, …),*

    Le projet prévoit +/- 400 m² de surfaces imperméables

  - *Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, …)*

    Le projet prévoit +/- 600 m² de surfaces semi-perméables

  - *Verdissement vertical sur les façades :* Sans objet
  - *Toiture végétalisée :* Si l'option d'une toiture plate est confirmée, la totalité de la toiture de l'infrastructure pourrait être couverte d'une toiture végétalisée extensive.
  - *Végétalisation :* En plus de la situation existante conservée (pré), le projet prévoit environ 100 m² de zone plantée.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, …) ? Quels sont les aménagements prévus ? Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet a-t-il été analyse sous le prisme du genre ?

→ Excepté le logement, l'extrascolaire et une salle de réunion, les autres fonctions sont prévues au rez-de chaussée. De manière optionnelle, l'étage pourrait être accessible via un ascenseur. L'entrée du projet est accessible via un nouvel aménagement piéton le long de la voirie jusqu'au centre du village.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales. Analyse économique du cycle de vie des bâtiments, …

→ Le projet a pour objectif premier d'offrir un espace plus grand et performant énergétiquement aux associations locales. Le recours à des entrepreneurs locaux sera étudié lors de l'élaboration du cahier des charges.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées.

Un des objectifs du projet sera de composer avec le paysage existant à savoir la sobriété architecturale, l'intégration végétalisée, l'utilisation de bardage bois et de matériaux contemporains.

11.Annexes

Annexe 1 : Plan de situation

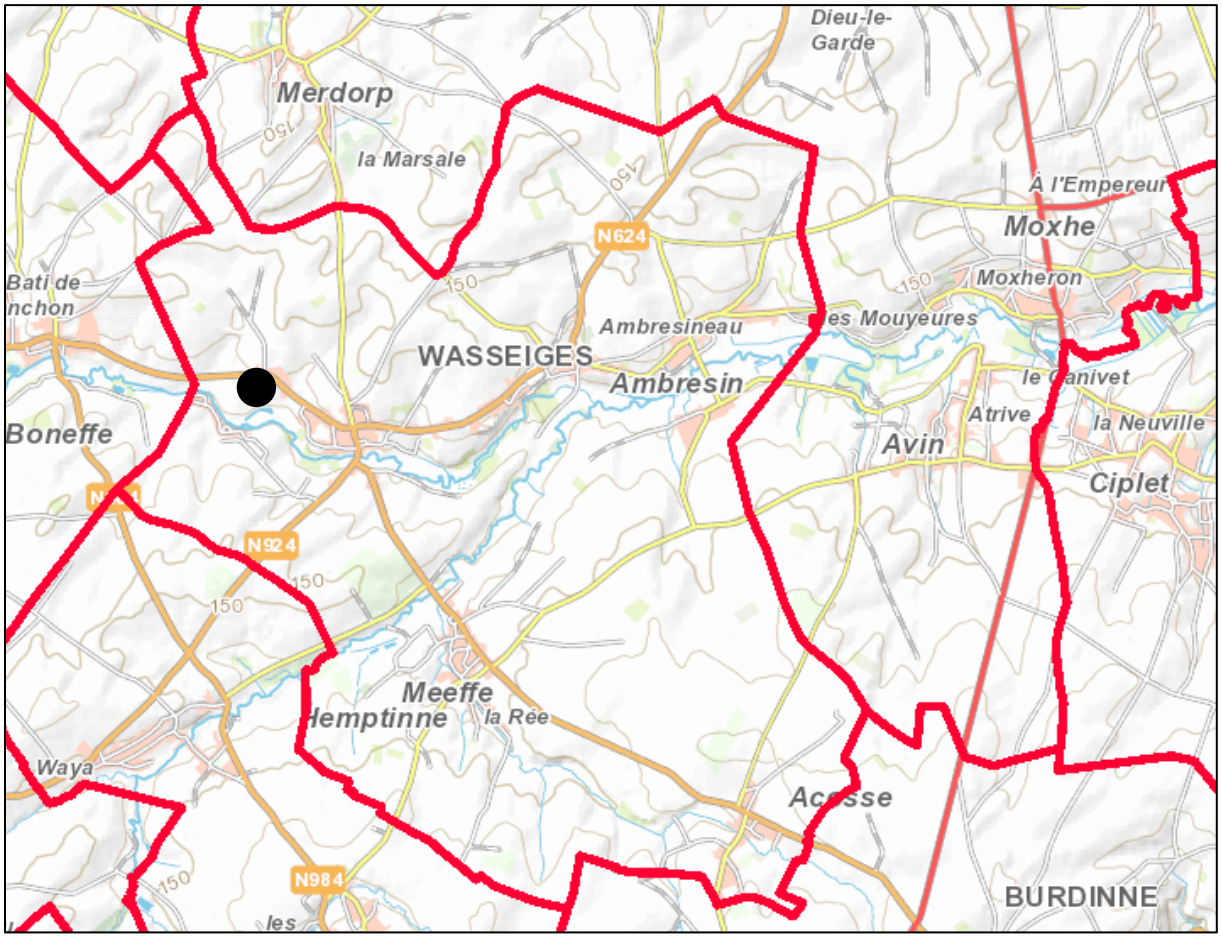

Localisation générale

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

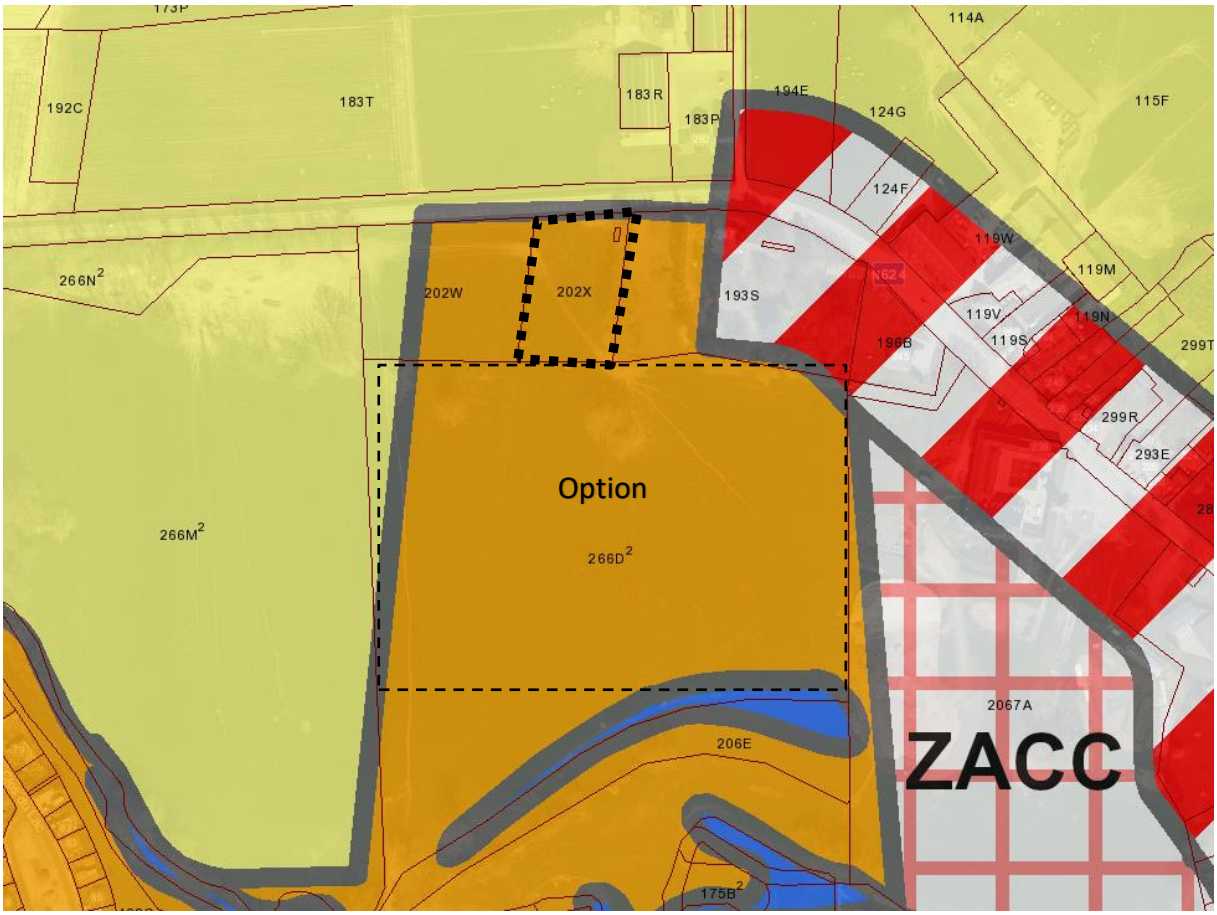

Plan de secteur – Zone de loisirs

Annexe 3 : Reportage photographique

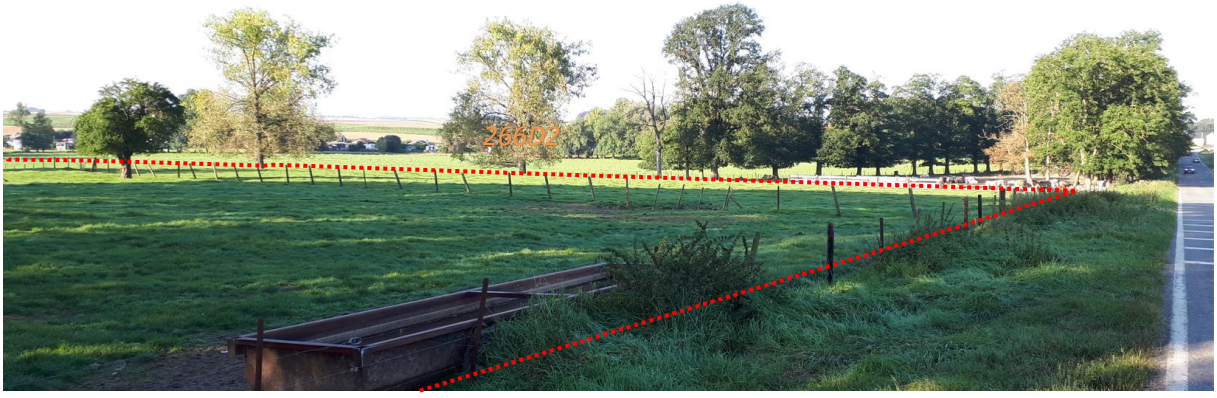

Perspective sur le site englobant la maison rurale et la maison multiservices



Perspective sur le site englobant la maison rurale et la maison multiservices

Annexe 4 : Etat des lieux

Le site concerné par le projet se situe en entrée ouest du village de Wasseiges, le long de la N624. Le site est actuellement occupé par plusieurs prairies clôturées ponctuées de 2 à 3 arbres. Au sud et en contrebas du site passe la rivière de la Mehaigne bordée de plusieurs petites étendues d'eau artificielles. La parcelle 202 X, où la maison multiservices sera implantée, présente une surface d'environ 40 ares. Au sein de cette parcelle se trouve aussi une petite parcelle occupée par plusieurs cabines électriques.

Annexe 5 : Activités actuelles si bâtiment

Liste des associations / activités	Fréquence
Accueil extra-scolaire	1X/semaine
Bibliothèque- espace public numérique - ludothèque	2X/semaine
Activités du PCS (ateliers d'écriture, ateliers multimédias, jeux d'Hiver, éveil musical, …) ;	1X/semaine
Antenne ONE, kiné, consultation médicale	1X/mois + activités futures
Permanences décentralisées des services publics (para)communaux et/ou guichet d'information en matière d'emploi et de santé (ALE, service de médiation de dettes et autres services disponibles pour les bénéficiaires du PCS, du plan HP (Clos du Lac) et du CPAS…)	1X/semaine + activités futures
Point poste	Activités futures
Point de R'aliment Hesbicoop	Activités futures
Rencontres et ateliers 3X20	1X/semaine
Information et exposition sur différents thèmes, etc. ;	Activités futures

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet, aucune maison multiservices existante dans la commune

Désignation d'un coordinateur « bénévolat » et lancement d'une plateforme web

Fiche n°3.12

Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet veut soutenir la dynamique du bénévolat à Wasseiges par la désignation d'un coordinateur communal du bénévolat. Sa mission principale sera de structurer et coordonner l'offre et la demande de volontariat sur la commune, d'offrir un soutien organisationnel logistique et administratif et d'assurer la communication du dispositif.

Un outil pourra aussi être utilisé. Le plus approprié semble être une plateforme web (idéalement existante) qui aurait plusieurs rôles : donner de la visibilité aux demandes ponctuelles de bénévoles par les associations wasseigeoises, référencer les échanges de matériels possibles entre associations et citoyens, assurer une communication sur les bonnes pratiques de fonctionnement avec des bénévoles, expliquer les règles de base relatives au bénévolat. Le projet de développement de plateforme collaborative des associations lancés sur Andenne, Fernelmont et Wasseiges par le GAL pourrait être un bon point de départ.

Cette politique communale de soutien au volontariat devra être formalisée de manière claire par l'adhésion à la plateforme francophone du volontariat (www.levolontariat.be). Cette dernière offre des outils, des formations et un soutien méthodologique aux communes désireuses d'adhérer à la démarche.

Une de ses premières communications pourrait porter sur la dynamique citoyenne du PCDR et la recherche de citoyens prêts à s'impliquer dans les projets nécessitant un groupe porteur de citoyens.

2. Justification du projet

Bien que la vie associative soit encore très active et que la Commune propose diverses activités créatives dans le cadre du PCS, de nombreux habitants ne participent qu'épisodiquement à la vie sociale de la commune.

Par ailleurs, l'investissement citoyen dans les associations wasseigeoises souffre de peu de renouvellement et repose sur un même groupe de citoyens. En outre, Wasseiges est une des communes wallonnes les moins peuplées et doit donc compter avec des moyens humains et financiers limités pour assurer l'ensemble des tâches dévolues à tout territoire communal.

Enfin de nombreux projets de ce PCDR ne pourront voir le jour qu'avec la participation active des citoyens.

La demande tient son origine dans 8 idées de projet qui avaient été évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT (n°12 relancer le groupe « Qualité village Ambresin », n°21 développer un service d'aides aux personnes âgées, n°24 soutenir le bénévolat, n°50 créer un SEL et n°61 créer un comité « jeunes »).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.4 – Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité ;
- Fiche 2.5 – Lancement d'un projet citoyen en énergie renouvelable ;
- Fiche 2.6 – Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager ;
- Fiche 2.7 - Rédaction d'une charte sur la vie en milieu rural ;
- Fiche 3.2 – Valorisation des éléments du patrimoine ;
- Fiche 3.3 – Plantation de fruitiers dans les espaces publics ;
- Fiche 3.4 – Lancement d'une campagne « Propreté dans les Champs »
- Fiche 3.5 – Lancement d'un plan d'actions pour améliorer la qualité de l'eau et des ruisseaux ;
- Fiche 3.9 – Organisation d'un comité « agriculture » ;
- Fiche 3.10 – Création d'une page Facebook pour les actualités agricoles des grandes cultures ;

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Enjeu transversal : Faire de l'engagement citoyen une des clefs du développement de la commune.
- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants.
    - Objectif 5 : consolider l'offre en services aux citoyens.
    - Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale.

4. Localisation

Toute la commune de Wasseiges

5. Porteurs

Commune, PCS

6. Partenaires

Associations locales, citoyens, plateforme du volontariat

7. Financement Développement Rural (en complément d'autres subsides)

Sans objet

Aménagement de trois chemins en promenades nature et détente	Fiche n°2.1 Priorité : lot 2

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

Ce projet a pour objectif l'aménagement de trois tronçons définis comme structurants dans le cadre de l'étude sur le réseau de mobilité douce fonctionnelle. En effet, ces tronçons permettent une liaison directe entre différents villages par des voiries interdites à la circulation automobile autre qu'agricole. Ils présentent en outre un intérêt paysager et biologique qui sera valorisé par des aménagements appropriés, plantations ou aires de détentes.

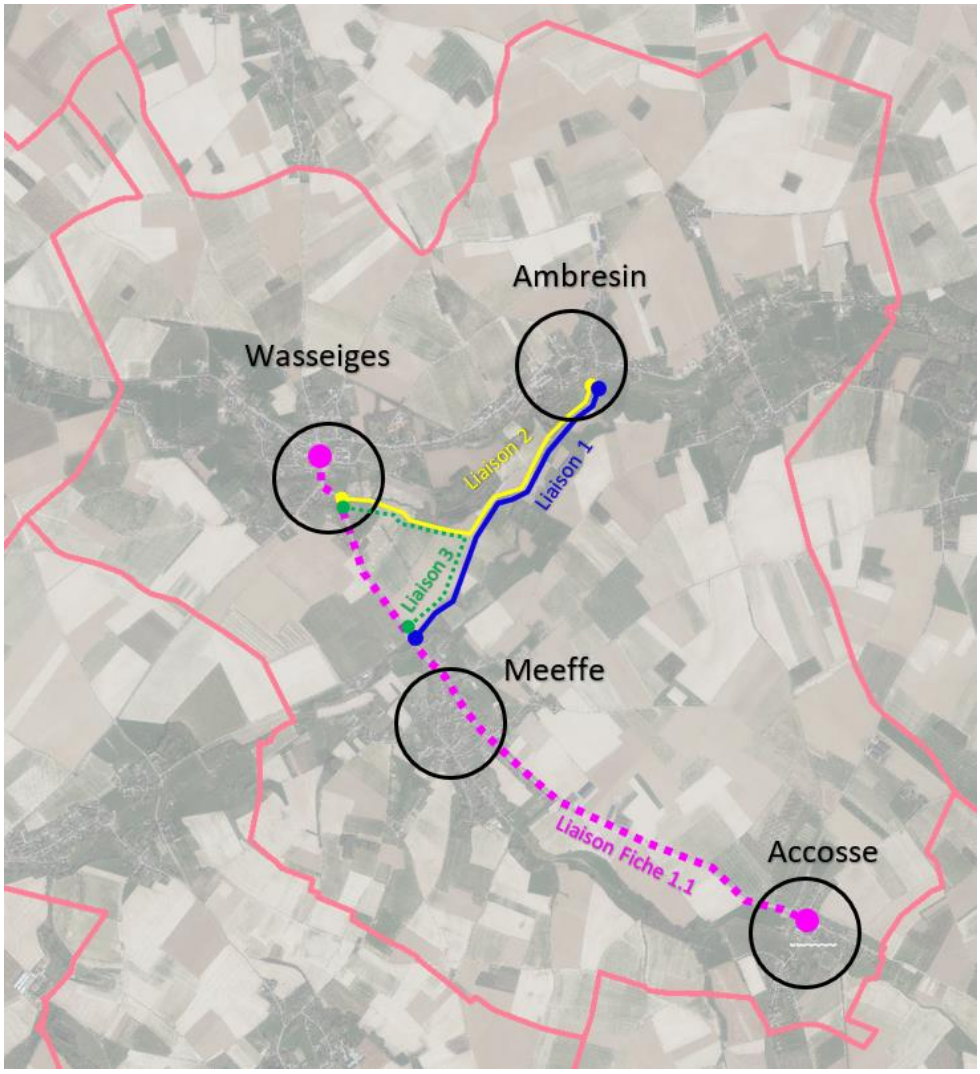

L'aménagement de ces tronçons permettra donc de relier de manière sécurisée :

- Wasseiges à Meeffe (via la liaison 3 – constituant ainsi une alternative "bucolique" à la piste cyclable décrite par la FP 1.1)

- Wasseiges à Ambresin (via la liaison 2 sur le schéma ci-dessus et mesurant +/-2400 m) ;
- Ambresin à Meeffe (via la liaison 1 sur le schéma ci-dessus et mesurant +/- 2350 m) ;

Ces tronçons étant avant tout prévus pour faciliter une mobilité fonctionnelle, leur revêtement sera donc adapté aux PMR, poussettes, cyclistes sur routes, vtt, cavaliers tout en conservant obligatoirement l'accès au charroi agricole. Le revêtement présentera au minimum les caractéristiques suivantes :

- Lisse pour le passage de PMR et les poussettes ;
- Très solide pour le passage des tracteurs et autres convois ;
- Avec une partie douce en terre pour le passage des cavaliers ;

⇨ La bi-bande en béton répond à ces différentes caractéristiques. Une fiche spécifique lié à ce type de revêtement a été réalisée par le SPW - MI. Celle-ci est reprise en annexe. Ce n'est toutefois pas la solution préconisée par la CLDR et les membres du Groupe de travail qui redoutent l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols

⇨ Si possible, on préférera le bi-bande empierré, solution actuellement testée dans le cadre de l'aménagement foncier Soile et Affluents (DAFOR). La description technique de ce type de revêtement est reprise en Annexe 8.

Description du site dans son état actuel

Ces liaisons sont actuellement des chemins de terre empruntés principalement par des promeneurs et par le charroi agricole. Les nombreux nids de poule, ornières, poches d'eau, etc. les rendent difficilement praticables pour les PMR, véloroutes ou poussettes. Ces chemins longent approximativement les cours de la Mehaigne et de la Soile que bordent les zones de la commune parmi les plus intéressantes en termes de biodiversité.

La rue du Champ des Oiseaux présente une longueur de 1,3 km tandis que la rue du Petit Moulin présente une longueur de 1,7 km. Leur largeur varie de 2 à 3 m et l'axe peut parfois se trouver en déblais ou en remblais par rapport au terrain existant le bordant.

(Voir carte - Point 5 – Localisation et statut).



Vue depuis la partie sud de la rue du Petit Moulin



Vue depuis la partie sud de la rue du Petit Moulin



Croisement entre la rue du Petit Moulin et la rue du Champ des Oiseaux



Vue depuis le nord de rue du Champ des Oiseaux

2. Justification du projet

Lors des réunions de consultation de la population et lors des groupes de travail organisés tout au long de l'Opération de Développement Rural, la mobilité douce est un thème qui a souvent été mis en évidence, tant pour sa dimension touristique qu'utilitaire.

Les habitants ont souligné un beau potentiel en termes de chemins et sentiers valorisables sur le territoire communal mais regrettent leur disparition progressive au profit des terres agricoles et/ou de jardins privés.

Pour les habitants, comme pour les membres de la CLDR, aménager prioritairement des chemins présentant une dimension utilitaire permettra de favoriser le développement d'une mobilité active pour tous sur l'ensemble du territoire communal.

Les effets attendus sont :

- Reconnexion entre les villages
- Réappropriation du territoire par les habitants
- Augmentation et amélioration de la mobilité douce inter village
- Sécurisation des déplacements lents
- Augmentation de l'attractivité touristique des villages
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Augmentation de l'offre de loisir et sportive

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.1 – Renforcement de la liaison cyclable Wasseiges/Meeffe/Acosse
- Projet 1.2 – Etude et analyse d'un réseau de liaison douces
- Projet 1.3 – Création d'une liaison cyclable vers Hannut
- Projet 1.4 – Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité
- Projet 2.3 – Aménagement de lieux de repos et de convivialité
- Projet 2.4 – Mise en place d'un réseau de liaisons douces
- Projet 2.6 – Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Enjeu 1** : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous
  - Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs ;
- **Enjeu 4 :** La préservation et la valorisation des ressources naturelles
  - Objectif 11 : élaborer un plan d'actions en faveur du climat
- **Enjeu 5 :** le développement de réseaux sécurisés pour une mobilité plurielle
  - Objectif 15 : aménager un réseau modes doux dans et entre les villages en sécurisant les points noirs routiers
  - Objectif 16 : anticiper la révolution technologique dans la mobilité

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Développer le réseau de mobilité douce sur toute la commune	X	X	

Encourager l'utilisation de moyens de transport alternatifs à la voiture	X		
Améliorer l'attractivité touristique des villages	X	X	X
Sécurisation des modes de déplacement doux	X	X	
Améliorer l'accessibilité aux services de l'entité pour tous	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	**Rue du Petit Moulin et rue du Champ des Oiseaux** Commune de Wasseige Province de Liège – Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le périmètre d'intervention est constitué par la rue du Petit Moulin et la rue du Champ des Oiseaux. 
Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** Le projet crée des liens sécurisés et adaptés à la mobilité douce, alternative et PMR en reliant les pôles de Wasseiges, Meeffe et Ambresin.

	Intégration architecturale et paysagère Les aménagements projetés restent cohérents avec l'environnement proche agricole et ne remettent pas en cause le caractère rural de la commune. **Intégration culturelle/économique/sociale** L'amélioration du réseau de mobilité douce intègre les dimensions économique (lien entre différents pôles attractifs) et sociale (facilite la mobilité des personnes plus isolées ou ayant plus difficile à se déplacer)
Cadre légal	**Les zones d'affectation au plan de secteur**
	Zone agricole
	Outils du cadre juridique et documents d'orientation
	/
Statut de propriété	**Propriété communale**

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR, réflexions du GT Chemins et sentiers dans le cadre de la FP 1.2 - Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces	• L'administration communale de Wasseiges • Les associations et organismes locaux • SPW Mobilité et infrastructures • Commissariat Général du Tourisme (après reconnaissance touristique de la liaison)	• Commune de Wasseiges

Partenaires potentiels de financement :

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT –	• **DR** /// Subsides octroyés par la direction du Développement Rural – Tableau de répartition des subventions DR
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	• **FRIC** /// Fond régional pour les investissements communaux – Dotation variable sur une période pour investissements publics • **Plan Triennal (PT)** /// Travaux de bâtiments publics et de voiries - Direction des Bâtiments et des Espaces publics – Variable en fonction de la programmation sur 3 ans • **Plan Piéton Wallon 2021** /// - Des subsides vont être débloqués pour le développement de la mobilité douce – Taux à préciser • **Plan Wallonie Cyclable ///** Appel à projet **–** Travaux d'infrastructures en faveur des cyclistes – Taux Max 80 %
Divers	• Fonds propres communaux /// Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Manque de certaines connexions douces **adaptées au PMR** entre plusieurs pôles d'intérêt (villages, infrastructures existantes) ;
- Nécessité de « rapprocher » et « connecter » les différents pôles d'intérêts ;

- État du dossier

Le dossier a déjà fait l'objet de décisions au sein du GT Mobilité et de la CLDR. Notamment lors :

- De la réunion de la CLDR « Approfondissement fiches-projet » du 3 Juin 2021
- De la réunion du GT « Chemins et sentiers » du 26 aout 2021
- De la réunion du GT « chemins et sentiers » du 08 novembre 2021
- Da la réunion du GT « Se déplacer » à Wasseiges du 12 novembre 2019

Les tronçons ont été sélectionnés lors des Groupes de Travail dans le cadre de l'élaboration du PCDR. La mise en place d'une piste cyclable sécurisée et continue le long de la N652 est en cours d'étude au sein d'un lot 1 du présent PCDR.

- Programme des travaux

- Installation de chantier ;
- Préparation du terrain ;
- Création des cheminements ;
- Opérations de balisage et la pose éventuelle de mobilier urbain ;
- Diffusion de l'information et la communication autour du projet.

- Planification

- Phase 1 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles à réaliser sur les divers tronçons (bi-bande)
- Phase 2 : Réalisation des aménagements ;
- Phase 3 : Communication et information autour du projet ;
- Phase 4 : Suivi et entretien des aménagements.

- Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : désignation d'un ou plusieurs auteurs de projet
- Démarche n°2 : ouverture d'un marché public
- Démarche n°3 : Obtention des autorisations et avis nécessaires

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- Enquête de satisfaction auprès des usagers et des associations ;
- Enquête de satisfaction auprès des riverains ;

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Travaux réalisés	1 itinéraire aménagé/balisé	Reportage photographique publié en ligne

- **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Longueur du réseau	500m en plus chaque année	Rapport d'activité annuel du service travaux
Qualité des aménagements	80% de taux de satisfaction	Enquête de satisfaction auprès des usagers
Fréquentation	Croissance annuelle de 10% du nombre d'utilisateurs	Comptages annuels

9. Annexe

Annexe1 : Plan de situation

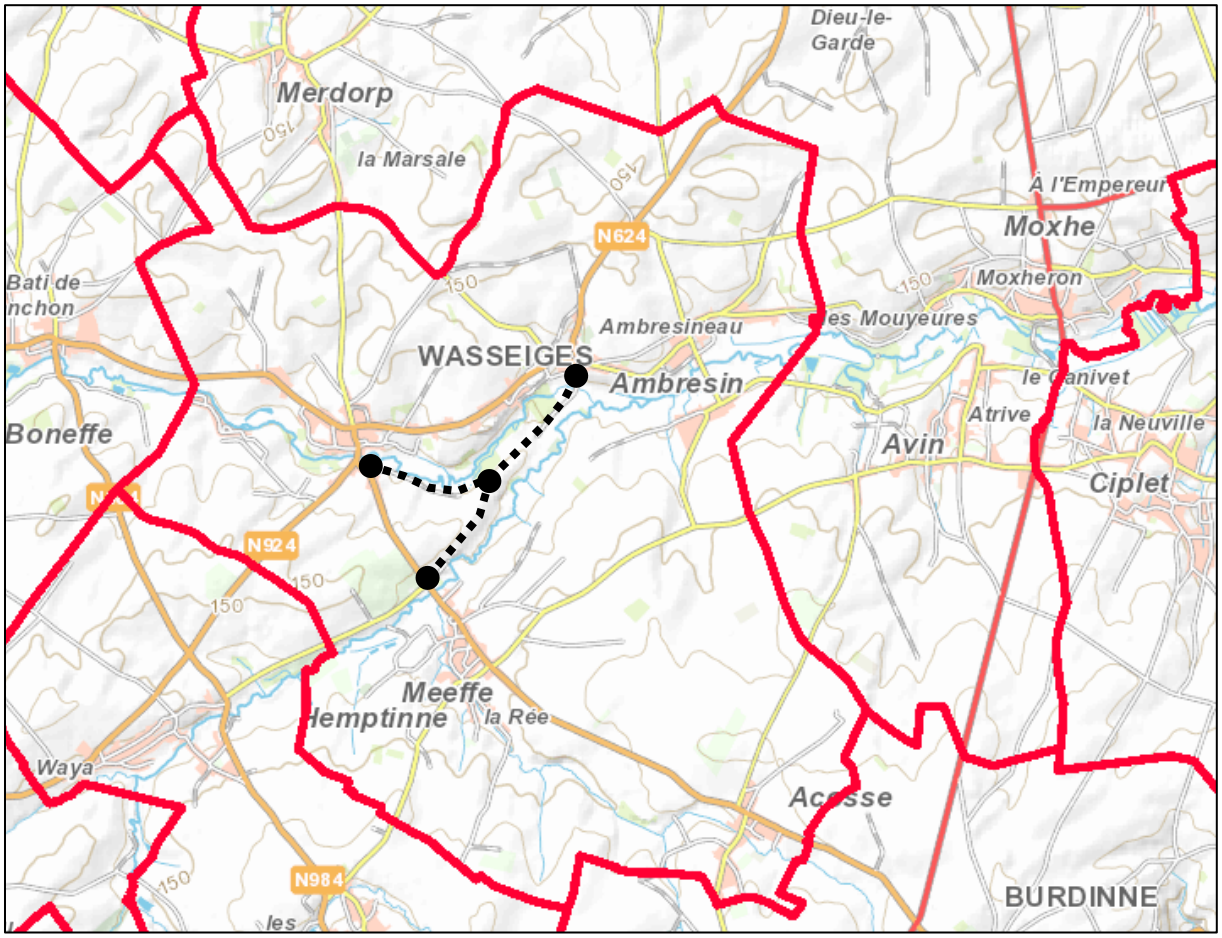

Localisation générale

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

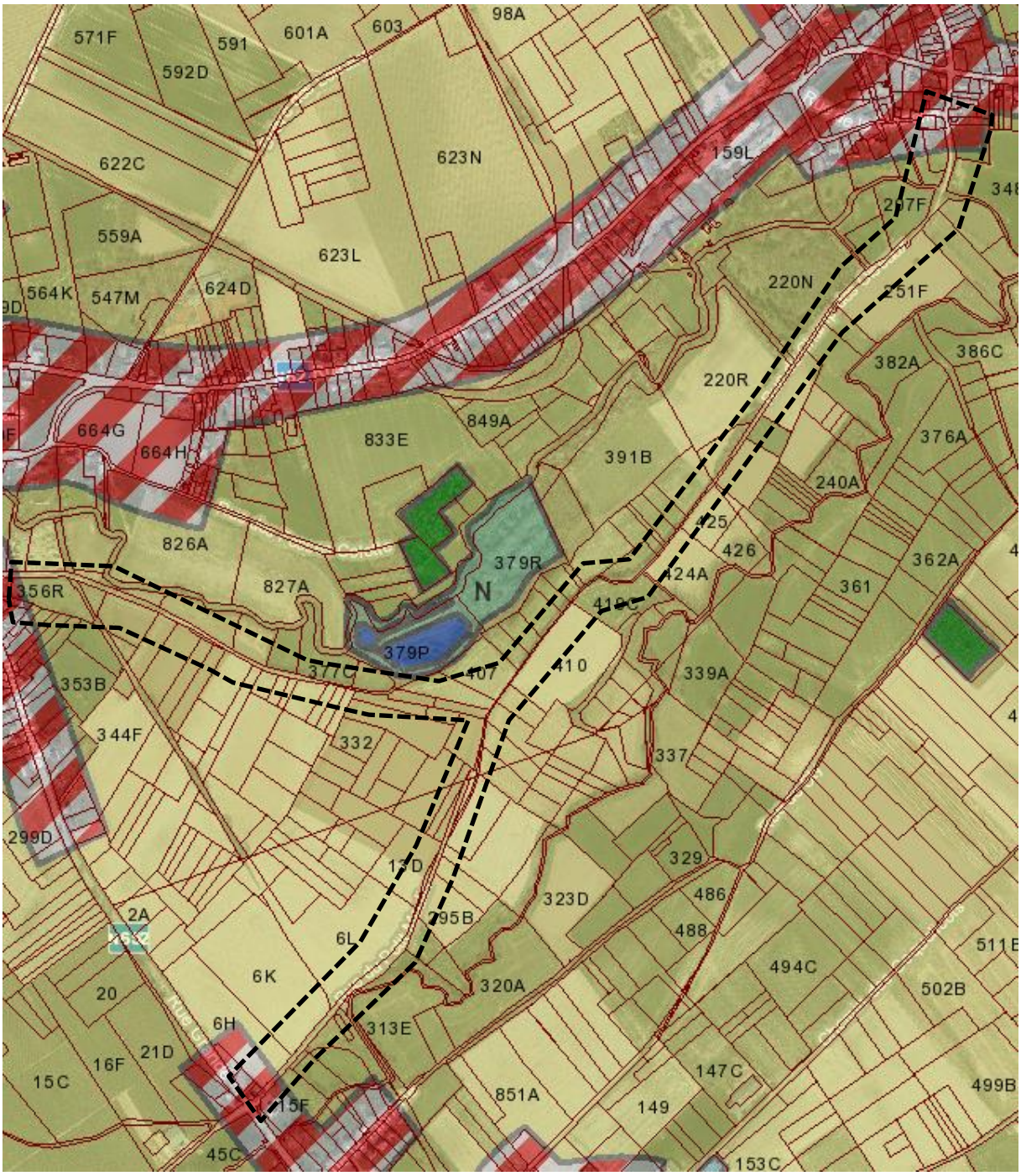

Annexe 3 : Dossier photographique

(Voir description du site dans son état actuel)

Annexe 4 : Etat des lieux

(Voir description du site dans son état actuel)

Annexe 5 : Activités actuelles et concernées par le projet

((Voir description du site dans son état actuel))

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

Annexe 7 : Description technique de la bi-bande en empierrement

But : Le bi-bande empierré répond aux demandes des différents utilisateurs des chemins :

- Agréable pour la pratique du vélo et pour les marcheurs avec un granulat fin de la couche de surface
- Permet le passage des chevaux soit sur la bande centrale d'un mètre de largeur soit sur les parties durcies grâce au choix du granulat fin
- Bonne intégration dans les paysages
- Coût équivalent d'un empierrement sur la largeur total du chemin (3 mètres)

Un test de bi-bande empierré doit être réalisé afin de s'assurer que ce profil répond aux attentes et de vérifier sa résistance dans le temps.

Le chemin choisi pour le test est le chemin 21 au programme Soile et affluents. Ce chemin donne accès aux Tombes de Seron et est utilisé par différents types d'usagers (piétons, cyclistes, cavaliers). Son assiette est variée, enherbée ou durcie par endroit ce qui permet de réaliser le test dans des conditions différentes de portance initiale.

Si le test est concluant, ce profil pourra être utilisé pour d'autres chemins empierrés du territoire Soile et affluents.

Profil :

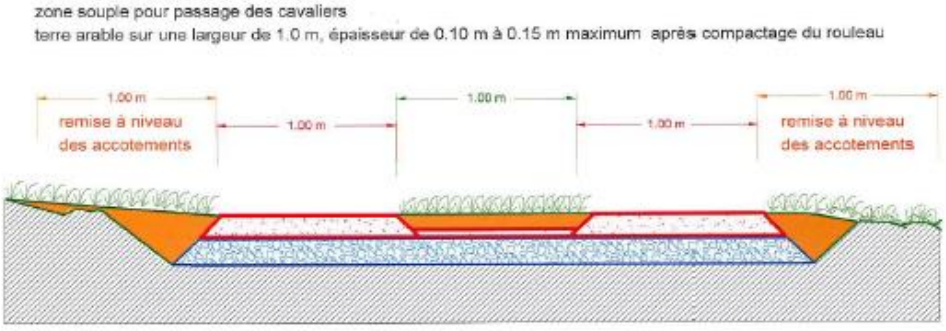

Adaptation du profil :

- Granulat plus fin mieux adapté aux cavaliers, vélos, piétons, ...
- Bande centrale enherbée d'une largeur d'un mètre



Avantages : Conséquences positives pour l'environnement :

- Réduction de la quantité de granulat de la couche de finition de l'ordre d'un tiers
- Limitation de l'imperméabilisation du milieu naturel
- Augmentation de la surface enherbée (1000 m² au km de chemin)
- Diminution de la fragmentation du milieu naturel

Aménagement de lieux de repos et convivialité

Fiche n°2.3
Priorité : lot 2

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

Ce projet vise à installer dans différents espaces publics des équipements légers permettant aux promeneurs de s'arrêter, se reposer et de partager des moments de convivialité. Il s'agit principalement de bancs parfois accompagnés de tables et/ou de poubelles sélectives. Dans certains lieux, d'autres équipements pourront être installés (boites à livres, panneaux didactiques, éclairage, fourches à vélos, sculptures naturelles, plantations …). Les aménagements réalisés seront dépendants du lieu et de son éventuelle quiétude à préserver (place de village, bord de ruisseau, croisement de sentiers, point de vue paysager, etc.)

De manière générale, tous les quartiers devraient bénéficier d'espaces de convivialité sécurisés, facilement accessibles et ouverts à tous (intergénérationnalité). L'idée serait plutôt de multiplier de petits aménagements répartis sur le territoire pour toucher un maximum de monde.

Un premier travail d'identification des lieux potentiels est à réaliser. Toutefois plusieurs localisations ont déjà été énoncées par la population dont deux font l'objet d'une fiche à part entière :

- A l'ancienne gare de Meeffe (Fiche 2.8 – Aménagement de convivialité à l'ancienne gare de Meeffe)
- Au Clos du Lac (fiche 2.9 – Aménagement de convivialité au Clos du lac)
- Au nouveau lotissement de la rue du Buay
- Au nouveau lotissement de la rue des Pommiers
- Le long du sentier des Meuniers à Meeffe
- A proximité du terrain de foot et de la cafétéria de Wasseiges
- A proximité des écoles de Wasseiges, Ambresin et Meeffe
- A proximité des boîtes à livres
- Sur l'espace à l'arrière du CPAS à Ambresin
- Sur l'actuelle plaine de jeux d'Acosse
- A proximité du terrain de cross de Meeffe
- A proximité de la Crèche de Meeffe
- Site de la Pêcherie à Meeffe
- Intersection entre la Soile et la rue Grande Meeffe
- Le long du sentier vicinal n°32
- Les Tombes d'Anbresin

Certaines de ces localisations sont décrites ci-dessous sur base de plusieurs critères de sélection.

Avant tout choix de nouvelle implantation d'espace de convivialité, il est opportun de faire l'état des lieux des sites existants. Ci-dessous sont reprises des photos de quelques infrastructures existantes de tailles différentes.



Exemple d'espace multifonctionnel à Meeffe



Exemple d'espace de convivialité, rue du Page à Meeffe, en lien avec un sentier existant



Exemple d'espace de convivialité, à l'arrière du CPAS à Ambresin

Un focus peut déjà être réalisé sur plusieurs localisations potentielles au sein de l'entité. Ces propositions de localisation n'ont toutefois pas été choisies officiellement. Le tableau ci-dessous

reprend ces exemples de localisation avec description, statut, orthophotoplan et grandes intentions. Le choix de ces premiers « zoom » sur des localisations potentielles a été réalisé à partir de plusieurs critères :

- Soit la proximité avec le réseau de mobilité douce ;
- Soit/et par la proximité d'un élément attractif (cours d'eau, éléments naturel, etc) ;
- Soit/et par l'inexistence de mobilier urbain ou d'aménagements de convivialité ;
- Soit/et par le fait que le site est relativement bien fréquenté ;

	Localisation, description et statut	Orthophotoplan et photos
1	Situé à l'intersection entre la Soile et la rue Grande à Meeffe. Surface de 100 m² Propriété provinciale Zone enherbée et longée par une haie Le lieu a été décidé et financé dans le cadre de l'aménagement foncier. Le DAFOR souhaite solliciter la réflexion de la CLDR pour décider des aménagements à retenir	 
2	Le long du sentier vicinal n°32 qui sera réouvert entre la rue de Namur et la rue de Meeffe à Wasseiges Surface variable car place suffisante Propriété provinciale ou de la fabrique d'église Le sentier a été décidé et financé dans le cadre de l'aménagement foncier	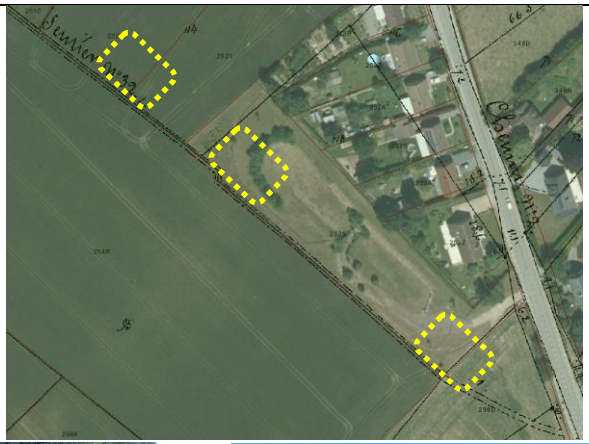  

3	A proximité de la Pêcherie à Meeffe. Surface variable car espace suffisant Propriété communale	  

4	A proximité du terrain de football de Wasseiges Surface variable car espace suffisant Suppression potentielle de 2 à 4 places de stationnement en fonction de la localisation. Terrain communal	  
5	Au sein des futurs lotissements : - rue du Buay - avenue des Pommiers	





Description des aménagements pouvant être proposés

Une fois le site choisi, et en fonction de la place disponible et du milieu dans lequel il se trouve, celui-ci peut être composé de 5 sous-zones. Certains éléments peuvent toutefois être omniprésents sans pour autant former une sous-zone (aménagement de biodiversité). Le site peut par exemple n'être composé que de quelques éléments de mobilier urbains simples et sobres.

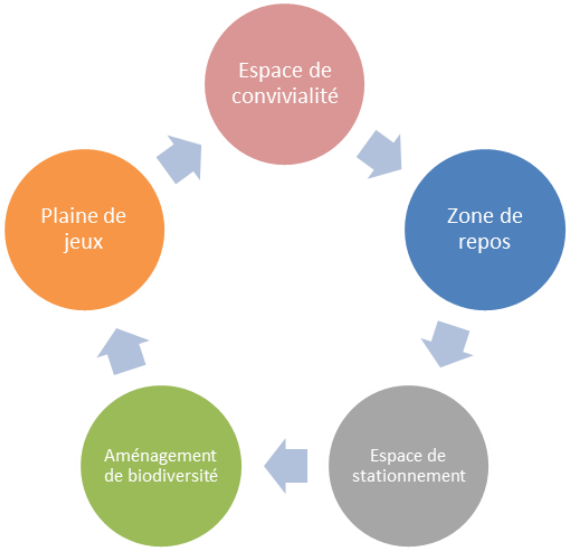

Espace de convivialité et de récréation

Différents éléments pourraient être aménagés au sein de l'espace de convivialité à savoir, entre autres :

- Un revêtement adapté aux PMR
- Du mobilier urbain de pique-nique et de détente
- Une toilette sèche
- Une zone de barbecue semi-couverte avec une grille de cuisson commune à tous les utilisateurs
- Un éventuel terrain de pétanque




Espaces de convivialité

Lieux de repos

Ce type de lieux se veut volontairement à l'écart et isolé par rapport aux bruits et au passage de véhicules ou de vélos. Des petites sous-zones isolées par un écran de verdure sont donc à privilégier, tout en conservant un certain contrôle social / visibilité depuis la voirie afin de ne pas faire de l'endroit un site mal fréquenté. L'espace peut être équipé de bancs permettant au passant d'allonger ses jambes tout en contemplant la nature.




Dispositifs de repos dans la nature

Aménagements de biodiversité

En fonction de la localisation du site et de la biodiversité présente ou non, on veillera à inclure à chaque fois les éléments suivants :

- Une petite aire engazonnée et maitrisée paysagèrement
- Un carré de biodiversité sous forme de petite prairie de fauche tardive

- Des plantations de tous types mais indigènes pour notamment structurer l'espace et séparer les sous-zones
- La sensibilisation du public aux ressources biologiques en présence par l'installation de panneaux didactiques et pédagogiques sur la faune et la flore présentes sur le site, le long du sentier
- La création de petites mares didactiques si la localisation présente des caractéristiques de zone humide



Mares didactiques, carrés de biodiversité, pré de fauche tardive

Plaines de jeux

L'implantation choisie pour l'aire de jeux doit idéalement répondre aux critères suivants :

- La proximité par rapport au centre du village : en effet, il est inutile d'imposer aux jeunes et moins jeunes de parcourir à pied une grande distance ;
- La zone devrait se trouver dans un lieu relativement sécurisé par rapport à la circulation routière ;
- La zone doit être centrale : l'espace doit se trouver à la vue de tout un chacun afin d'avoir un contrôle social ;
- La localisation doit idéalement être éclairée de manière adaptée ou cet éclairage doit être prévu dans le projet ;
- La zone ne devrait pas se trouver à proximité d'un plan d'eau ou d'une rivière afin d'éviter les accidents pour les plus petits.

L'aire de jeux doit rester de taille adaptée et peut comprendre plusieurs éléments comme des balançoires, des toboggans, des bacs à sables, des jeux à oscillation par ressort, des ponts de singes, des planches à bascules, des tourniquets, etc.




Aire de jeux avec modules en bois

Espace de stationnement

Aucun espace de stationnement ne doit spécifiquement être prévu dans le cadre de l'installation d'un espace de convivialité mais lorsque l'on veut placer l'espace de convivialité à proximité d'une voirie, il est intéressant de veiller, dans la mesure du possible à le placer à proximité d'une petite zone ou le stationnement d'un ou deux véhicules est envisageable. Le stationnement pour vélos via des rails avec des dispositifs de sécurité doit quant à lui être prévu de manière suffisante.

Espace proposé par le projet d'aménagement foncier « Soile et Affluents »

La direction de l'aménagement foncier rural a proposé un type d'espace au sein de son projet sur les 3 communes de Eghezée, Fernelmont et Wasseiges repris pour exemples ci-dessous.
L'espace est aménagé de sorte que les citoyens sont à la fois protégés du vent, mais aussi du soleil ou partiellement de la pluie par des haies et des arbres. Le mobilier est composé principalement de rochers disposés de manière à créer des tables et des bancs. Le rocher est un élément intéressant pour éviter le vandalisme. La réflexion concernant la pose de poubelles est toujours en cours car les poubelles attirent les dépôts sauvages.

Les zones de pique-nique sont délimitées par des rochers également afin d'éviter le labour de cette zone. Ces zones naturelles demandent un entretien pendant la période estivale (tonte, taille de haie, …). Ces aménagements 100% naturels sont des points intéressants pour la biodiversité (rochers pour les reptiles, arbres comme nichoirs, haie comme abris-refuge). Il faut aussi veiller à planter des essences indigènes.

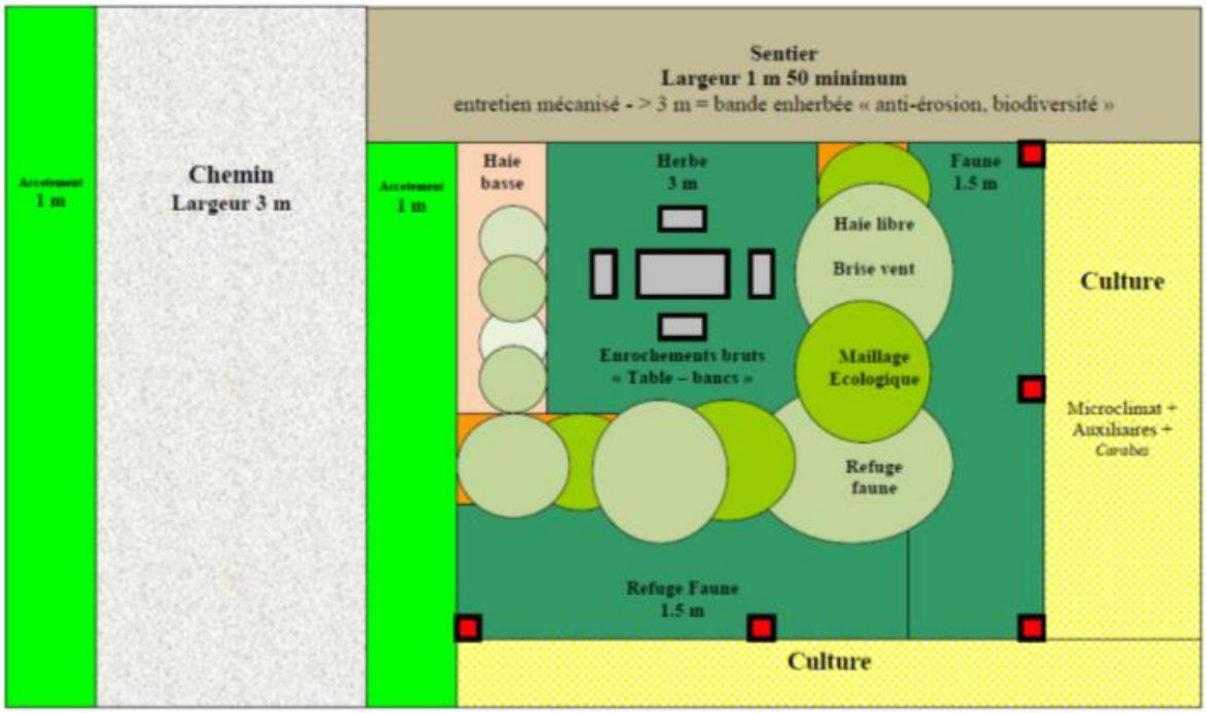

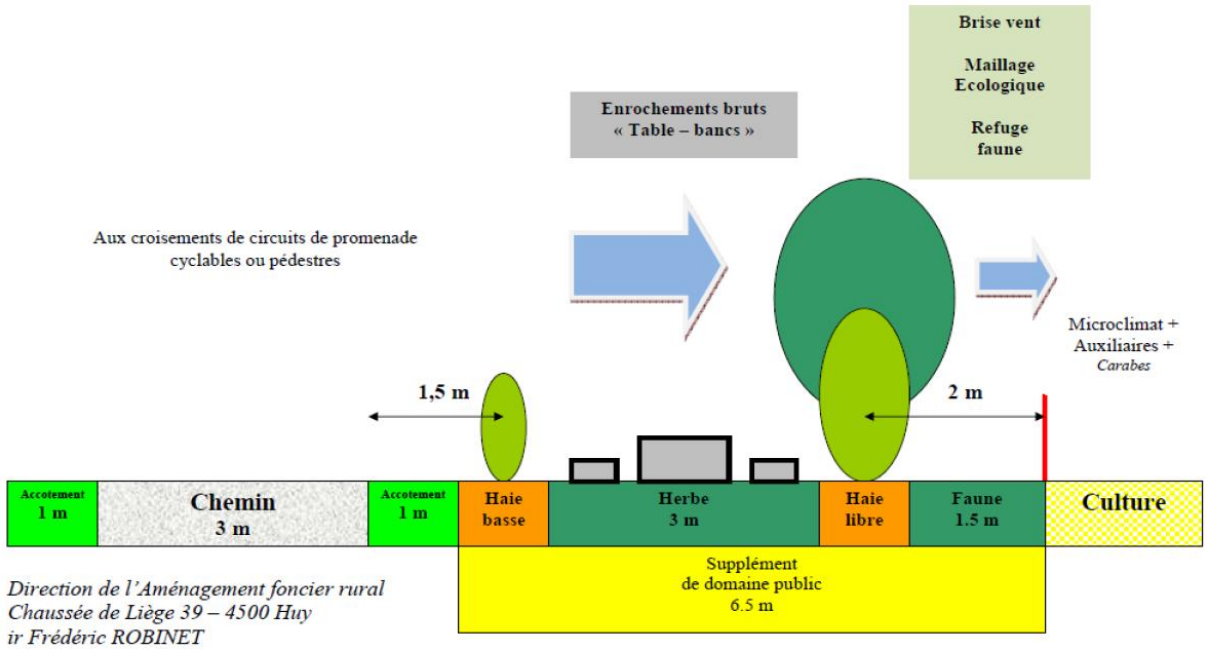

Description du site dans son état actuel

Sans objet

2. Justification du projet

La consultation de la population a permis de mettre en évidences quelques éléments qui justifient la mise en place du présent projet. Des espaces de convivialité permettront de renforcer le lien social, les rencontres intergénérationnelles ou la sensibilisation des Wasseigeois aux richesses naturelles et paysagères de leur commune

L'aménagement de ces lieux de repos et de convivialité viendrait en complément des projets de réhabilitation de sentiers et de mise en valeur du patrimoine en donnant la possibilité aux Wasseigeois et visiteurs externes de s'arrêter pour échanger ou profiter de leur environnement.
La demande tient son origine dans 3 idées de projet évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT (placer des bancs et poubelles sélectives, placer des fourches à vélos, faire de la sensibilisation aux haies, arbres et vergers).

Les effets attendus sont :

- Augmentation des échanges, de la convivialité, du bien être
- Dynamisme des lieux de rencontre
- Renforcement de la cohésion sociale
- Augmentation des rencontres intergénérationnelles
- Mise en valeur des villages et de leurs caractéristiques patrimoniales
- Développement du tourisme sur l'entité en lien avec le patrimoine de l'entité
- Amélioration et mise en valeur du petit patrimoine populaire wallon
- Embellissement des villages
- Renforcement du maillage écologique
- Propreté publique accrue et amélioration du cadre de vie
- Valorisation et protection de la nature et du paysage

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.1 – Renforcement de la liaison cyclable Wasseiges / Meeffe / Acosse
- Fiche 1.2 – Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces
- Fiche 1.3 – Création d'une liaison cyclable vers Hannut
- Fiche 1.4 – Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité
- Fiche 1.6 – Aménagement d'une liaison directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges
- Fiche 2.1 – Création d'un aménagement de convivialité au Clos du Lac
- Fiche 2.2 – Aménagement de trois chemins en promenades nature et détente
- Fiche 2.4 – Mise en place d'un réseau de liaisons douces
- Fiche 2.6 – Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager
- Fiche 2.8 – Réalisation d'aménagement de convivialité sur le site de l'ancienne gare de Meeffe
- Fiche 3.3 – Plantation de fruitiers dans les espaces publics

Liens avec les enjeux et objectifs :

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
    - Objectif 1 : gérer le territoire pour en conserver l'identité rurale.
    - Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs.
    - Objectif 4 : valoriser le patrimoine local.
- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants.
    - Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale.
- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles
    - Objectif 10 : restaurer le maillage écologique et renforcer la biodiversité

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer le cadre de vie et permettre aux habitants de bien vivre dans leur village	X		
Améliorer la cohésion sociale en créant des espaces de rencontres adaptés	X		
Permettre aux enfants de la commune de s'épanouir et de pratiquer des activités en extérieur (effet positif sur la santé)	X		
Rendre les équipements et les espaces publics de la commune accessible à tous (PMR, familles, personnes âgées…)	X		
Préserver et mettre en valeur le patrimoine immobilier et culturel de la commune	X		
Mise en valeur du patrimoine naturel communal	X	X	
Transmettre et faire partager l'histoire de la commune et des traditions locales	X		X
Mettre en relation activités touristiques et patrimoine de l'entité	X		X
Permettre le développement de nouvelles activités génératrices de liens sociaux	X		
Sécurisation des modes de déplacement doux dans les villages	X	X	
Développer le réseau de mobilité douce sur toute la commune	X	X	

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	De manière générale, les localisations précises restent encore à définir
Périmètre d'intervention	A définir prioritairement en relation avec le réseau de sentiers existant
Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** Les fonctions présentes au sein de l'espace de convivialité seront complémentaires à la fonction de mobilité douce **Intégration architecturale et paysagère** Les espaces proposés sont simples et sobres et ne viennent en rien perturber l'équilibre paysager existant **Intégration culturelle/économique/sociale**

	La fonction sociale sera exacerbée par la convivialité prévue au sein de chaque espace
Cadre légal	**Les zones d'affectation au plan de secteur**
	/
	Outils du cadre juridique et documents d'orientation :
	/
Statut de propriété	Propriété communale ou régionale

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR	• L'administration communale de Wasseiges • Les associations, comités et organismes locaux • SPW Mobilité et infrastructures • Groupe d'action locale • Ecoles • Mouvements de jeunesse • L'accueil extra-scolaire • Le Plan de Cohésion Sociale	• Commune de Wasseiges

Partenaires potentiels de financement :

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT –	• **DR** /// Subsides octroyés par la direction du Développement Rural – Tableau de répartition des subventions DR • **Biodivercité** /// Subsides pour les projet en faveur de la biodiversité au sein de la commune (anciennement semaine de l'arbre, plan maya, PCDN etc.) – Taux de max 12.000 €/an • **Yes We Plant** /// Subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger d'alignement d'arbres – Taux de Max 80 %
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	• **FRIC** /// Fond régional pour les investissements communaux – Dotation variable sur une période pour investissements publics • **Infrasport** /// Infrastructure sportive (terrain de sport en plein air, plaines de jeux, espaces de détentes et de récréation, etc) – Taux de 50 %
Wallonie Tourisme – Commissariat général du tourisme	• **Equipement touristique** /// Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction,

	d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique – Taux max 60 % • **Itinéraires touristiques balisés** /// Après reconnaissance d'un itinéraire par le CGT, subvention du balisage, des cartes de promenade, entretien et gestion du réseau – Taux max 40 %
Divers	• Partenariats publics privés /// Fonds propres communaux /// Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Manque d'infrastructures et d'espace adaptés à la cohésion sociale
- Manque de convivialité
- Manque global de mise en valeur de l'espace existant
- Mise en place du réseau de mobilité douce
- Localisation de points où mettre un œuvre une zone de convivialité

▪ État du dossier

- Il existe déjà quelques espaces de convivialité relativement intéressants sur l'entité (2 places de village réaménagées récemment à Wasseiges et Ambresin et 6 espaces verts dont au moins 1 dans chaque village)
- Plusieurs localisations potentielles où aménager un espace de convivialité ont déjà été pointées lors de la réunion de la CLDR « Retour de la Priorisation » du 26 01 2021
- Plusieurs sentiers et espaces de convivialité font déjà l'objet d'un choix et d'une décision de financement via l'aménagement foncier « Soile et Affluents »

▪ Programme des travaux

- Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles à réaliser sur les divers espaces
- Réalisation des aménagements ;
- Communication et information autour du projet ;
- Suivi et entretien des aménagements.

▪ Planification

- Phase 1 : Détermination des localisations des zones de convivialités
- Phase 2 : Détermination des aménagements en fonction des besoins
- Phase 2 : Adjudication des travaux à réaliser
- Phase 3 : Réalisation des travaux
- Phase 4 : Suivi et entretien

▪ Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : Obtention des accords de subvention (Développement Rural et autres)
- Démarche n°2 : Achat des parcelles privés et organisation du partenariat public/privé si le terrain n'est pas communal

- Démarche n°3: Ouverture marché public en vue de la désignation d'un auteur de projet
- Démarche n°4 : Désignation du ou des auteurs de projets
- Démarche n°5 : Ouverture marché public de travaux – élaboration d'un cahier des clauses techniques particulières
- Démarche n°6 : Adjudication d'un entrepreneur pour la réalisation des travaux

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Surveillance du site
- Entretien des zones plantées
- Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux
- Formation des agents communaux à laz gestion différenciée des espaces verts
- Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants et touristes afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements.

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Travaux réalisés	1 espace aménagé	PV de réception provisoire
Equipements installés	Nombre d'équipements	PV de visite sur site

▪ **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Satisfaction des utilisateurs	80% des personnes interrogées	Enquête de satisfaction auprès des usagers et visiteurs
Durabilité	Rénovation tous les 5 ans en moyenne	Rapport annuel du service travaux

9. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation

Sans objet – Pas de choix de localisation précise à ce stade du projet

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Sans objet – Pas de choix de localisation précise à ce stade du projet

Annexe 3 : Dossier photographique

Sans objet – Pas de choix de localisation précise à ce stade du projet

Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet – Pas de choix de localisation précise à ce stade du projet

Annexe 5 : Activités actuelles et concernées par le projet

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

Mise en place d'un réseau de liaisons douces

Fiche n°2.4
Priorité : lot 2

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

En continuité avec la fiche de lot 1 concernant l'étude et l'analyse d'un réseau de liaisons douces au sein du territoire, la présente fiche définit concrètement les actions et aménagements à mettre en place. En effet, après avoir inventorié le grand potentiel existant sur Wasseiges et mis en exergue les liaisons structurantes au sein des villages, entre ceux-ci et avec les communes voisines, l'objectif est ici de décliner les possibilités de mise en œuvre pour ces différentes liaisons.

Type

L'aménagement des tronçons doit être défini sur base des constats et manques résultant de l'analyse et l'étude. Différents types d'aménagements sont détaillés en annexe 7 en fonction de la finalité du tronçon. Certains sentiers pourront ne faire l'objet que d'aménagements légers :

1. **Type d'utilisation**

- Utilitaire (lien direct, sécurisé, PMR entre pôles de services ou économiques)
- De loisirs (lien direct ou indirect, sécurisé, non obligatoirement PMR si randonnée sportive, passant et faisant des détours par des pôles d'attraction touristiques)

2. **Type de support**

- Sur route empruntée par des véhicules 4 roues (bien souvent route sans trottoir mais très peu fréquentée – chemins de remembrement, petites ruelles)
- Sur voirie de gabarit important (piste cyclable suggérée)
- Sur site propre longeant une voirie de gabarit important (trottoir, piste cyclo-piétonne)
- Sur chemin de terre agricole d'une largeur laissant passer les véhicules
- Sur sentier ne laissant pas passer les véhicules 4 roues mais bien les vélos, les cavaliers et les PMR
- Sur sentier exclusivement piéton et impraticable pour les véhicules, cyclistes, PMR et cavaliers

3. **Type de milieu**

- En milieu urbanisé où les fronts bâtis sont existants de part et d'autre ;
- En milieu agricole ;
- En milieu boisé ou les contraintes de relief et les difficultés et obstacles sont importants ;

Points détente ou arrêts didactiques

L'aménagement d'espaces de repos à certains endroits judicieux ou le long d'un point ou une ligne de vue remarquable pourrait être envisagé. Ces espaces pourraient comprendre du mobilier urbain, table d'orientation, bancs, poubelles, panneaux didactiques, etc. Cette thématique liée aux espaces de

convivialité est développée au sein de la fiche projet 2.3 – Aménagement de lieux de repos et de convivialité.

Signalétique

La mise en place d'un plan cohérent de signalisation apparait comme un élément essentiel de la réussite du projet. Au vu du nombre important de signalisation dédiée à la balade cyclo-piétonne sur le territoire communal, on veillera lors de la mise en œuvre du projet à assurer une signalisation continue et claire. Les panneaux ainsi placés pourraient contenir les indications sur la direction, le temps de parcours à établir à pied ou à vélo mais encore des points d'arrêts à proximité de la liaison (patrimoine, aire de pique-nique, etc.).



Exemples de signalétique

Toujours en termes de signalétique, le réseau point-nœud est un outil stratégique déjà mis en place par la Province de Liège mais qui n'a pas encore été déployé sur la commune de Wasseiges. Le projet de réseautage total est en cours et comme le montre la figure ci-dessous, le réseau existant se trouve aux portes de l'entité.

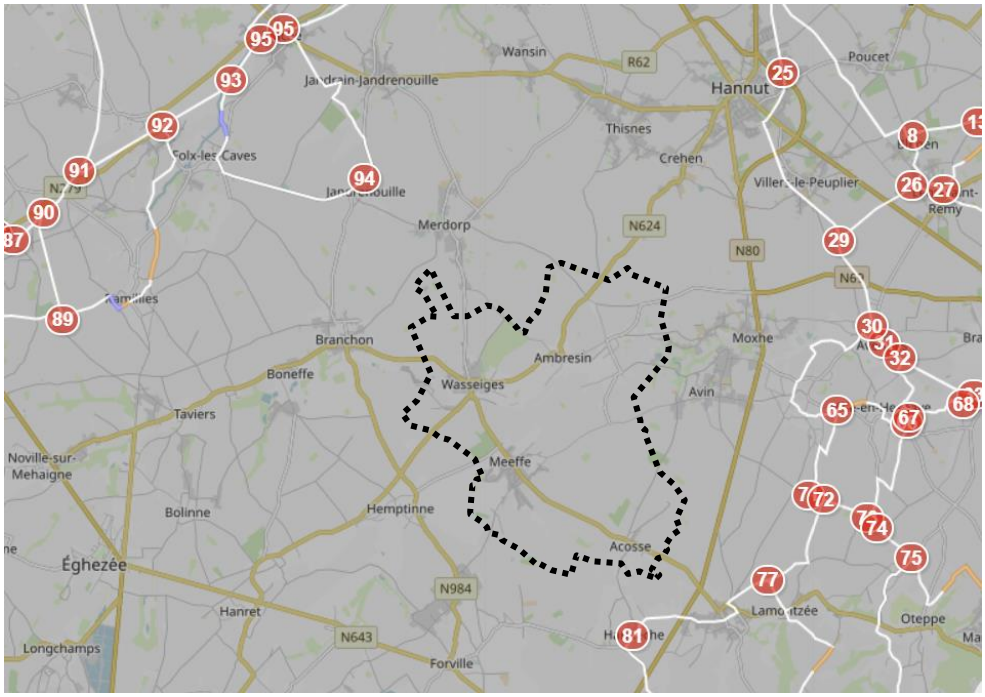

Réseau point-noeud

Le système des points-nœuds est un système de fléchage d'itinéraires cyclables simple. Erigé en réseaux, il permet de circuler sans carte et d'établir très agréablement et efficacement un itinéraire à travers un territoire. De manière globale, le système fonctionne de la manière suivante :

- Les points-nœuds ou point de repères sont numérotés et des panneaux indiquent la direction des points les plus proches ;
- Les repères sont situés à chaque intersection d'itinéraires cyclables ;
- Les numéros à suivre et le kilométrage sont disponibles sur un site internet en fonction du point de départ et du point d'arrivée ;
- Il n'y a alors plus qu'à suivre les panneaux et les numéros.

Exemple d'intervention sur un tronçon présélectionné

La carte issue de l'inventaire de la population (Voir fiche projet 1.2) est reprise ci-dessous. A partir de celle-ci, un tronçon non aménagé ou dont l'aménagement n'est pas prévu au sein d'une fiche projet ou du DAFOR a été isolé afin d'y proposer une intervention.

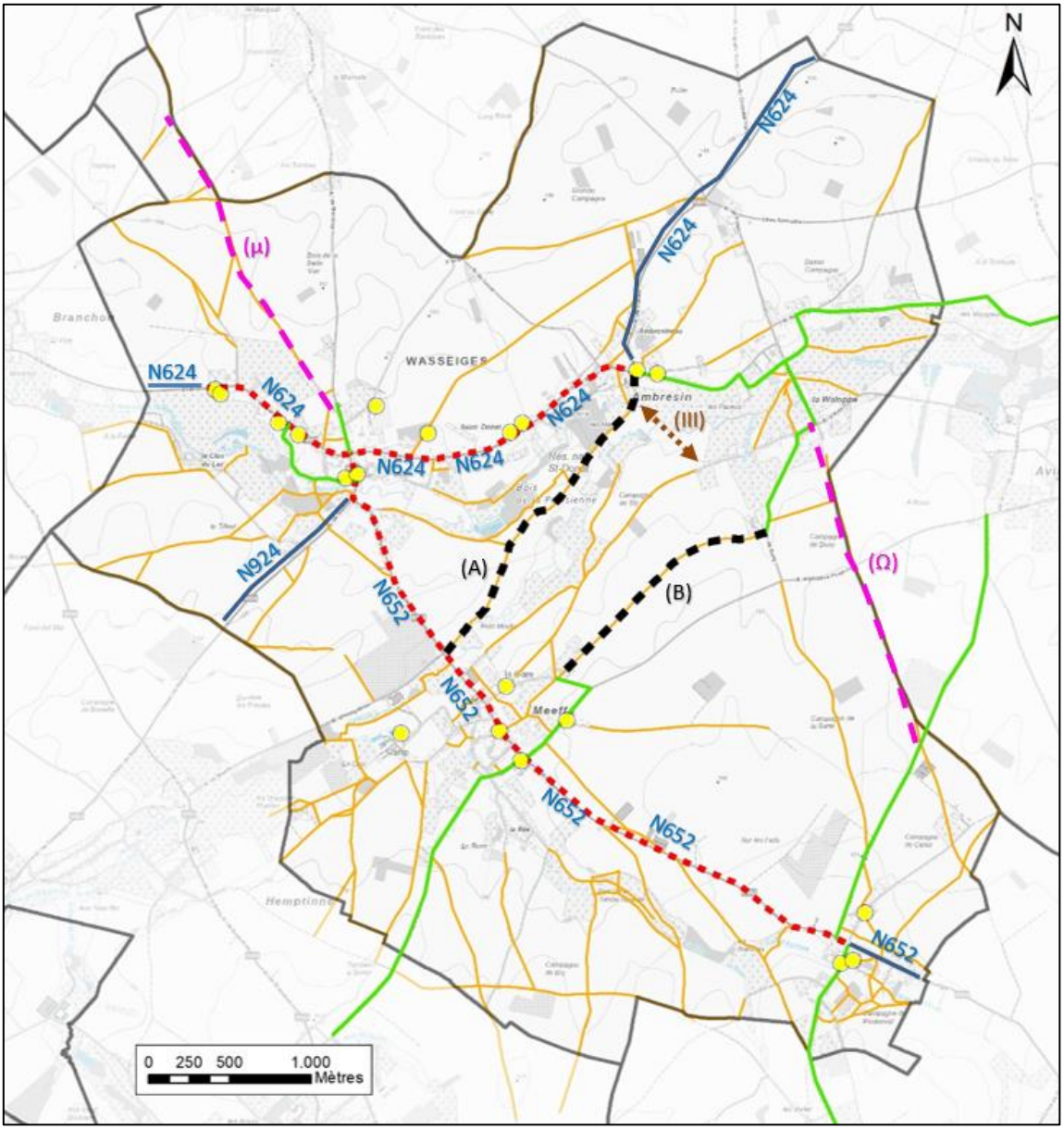

▪▪▪▪▪▪	**Trame principale** (principaux axes du réseau de déplacement doux fonctionnels)
▬▬	Routes nationales non comprises dans la trame principale
▬▬	**Tronçons secondaires** (Voiries automobiles existantes dont les aménagements doivent être définis)
■ ■ ■ ■	**Chemins spéciaux** (Proposition de réseau fonctionnel - Chemins réservés au charroi agricole et à la mobilité douce (A) (B)
▬ ▬ ▬	**Autres chemins** (Ω et µ)
◄▪▪▪▪►	**Sentier pédestre** (III)
▬▬	Chemins et sentiers investigués par la population et reprenant des axes interdits, obstrués, empierrés, enherbés ou en terre.
●	Lieux stratégiques à relier

Tronçons choisi

Le tronçon choisi est une partie du tronçon qui est actuellement un chemin de terre et qui pourrait être exclusivement réservé aux cavaliers et aux piétons. Les différentes parcelles agricoles pouvant être accessibles via d'autres accès et chemins. L'intervention se cantonnerait ici exclusivement entre la rue des Fiefs et la rue Alphonse Piron. Ce tronçon est assez stratégique car il permet de relier de manière sécurisée Acosse via la rue d'Acosse à Ambresin via un tronçon qui fait déjà l'objet d'un projet.

La longueur du tronçon est d'environ 1700 m et son statut est publique et non cadastré. Cet axe est actuellement soumis à la pression des cultures et il est quasiment essentiellement constitué par un chemin de terre emprunté par les tracteurs.

Afin de préserver le passage de convois agricoles tout en permettant l'utilisation de l'axe de mobilité douce par les PMR, la bi-bande en béton est proposée (voir détail technique en annexe).



Description du site dans son état actuel

Sans objet

2. Justification du projet

En plus du diagnostic socio-économique qui pointe le peu d'équipements adaptés et une faible incitation au déplacement piéton ou cycliste, la consultation de la population a permis de mettre en évidence quelques problématiques comme l'absence de trottoirs/pistes cyclables, le manque d'aménagements PMR, la disparition progressive des chemins de terre au profit des terres agricoles et/ou de jardins privés ainsi que le manque d'entretien de certaines liaisons.

La réhabilitation, la sauvegarde, l'aménagement et l'entretien des sentiers, de chemins et des voiries sont un moyen de remettre la marche à pied et le vélo au goût du jour dans un contexte où la pression de la voiture est de plus en plus forte. La mise en œuvre de liaisons sécurisées et confortables pour les modes doux dans une philosophie intermodale (notamment en connectant les sentiers, itinéraires cyclables et autres avec l'offre en transport en commun) favorisera un changement dans les comportements modaux.

Les axes de mobilité douce constituent un moyen de faire découvrir l'entité aux habitants ou aux touristes sous un angle différent de celui qu'ils ont pris pour habitude d'adopter. En effet, ils offrent une échelle d'approche différente des paysages et font prendre conscience à tout-un-chacun l'importance de préserver l'environnement, la nature et les paysages.



Exemple de lien à faire entre le futur sentier du champ des oiseaux et le site classé des anciens bassins de la sucrerie

Les liaisons douces constituent un potentiel important en matière d'étude du milieu pour les plus jeunes. Ils offrent un cadre d'apprentissage grandeur nature pour les élèves et peuvent donc facilement servir de support didactique pour un projet scolaire portant sur l'environnement, la nature, les paysages, etc.

La création de liaisons pédestres et cyclables constitue parfois un moyen de désenclaver un quartier ou un hameau et d'assurer une connexion rapide et sécurisée vers le centre du village où se regroupent souvent les commerces et services d'un village.

Enfin, les axes de mobilité douce sont souvent un vecteur de développement économique local. Certes à petite échelle mais pour un village rural, pouvoir attirer quelques touristes chaque week-end en les invitant à découvrir l'entité via les chemins et sentiers peut avoir des répercussions sur les commerces locaux et sur le dynamisme local.

Les effets attendus sont :

- Reconnexion entre les villages
- Réappropriation du territoire par les habitants
- Augmentation et amélioration de la mobilité douce de manière générale
- Sécurisation des déplacements lents
- Augmentation de l'attractivité touristique des villages
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Augmentation de l'offre culturelle, de loisir et sportive
- Augmentation des rencontres intergénérationnelles

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Projet 1.1 – Renforcement de la liaison cyclable Wasseiges/Meeffe/Acosse
- Projet 1.2 – Etude et analyse d'un réseau de liaison douces
- Projet 1.3 – Création d'une liaison cyclable vers Hannut
- Projet 1.4 – Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité
- Projet 1.6 – Aménagement d'une liaison modes doux directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges
- Projet 2.2 – Aménagement de trois chemins en promenades nature et détente
- Projet 2.6 – Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager

Liens avec les enjeux et les objectifs :

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous
  - Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs ;
- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles
  - Objectif 11 : élaborer un plan d'actions en faveur du climat
- Enjeu 5 : Le développement de réseaux sécurisés pour une mobilité plurielle
  - Objectif 15 : aménager un réseau modes doux dans et entre les villages en sécurisant les points noirs routiers
  - Objectif 16 : anticiper la révolution technologique dans la mobilité

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Développer le réseau de mobilité douce sur toute la commune	X	X	
Encourager l'utilisation de moyens de transport alternatifs à la voiture	X		

Améliorer l'attractivité touristique des villages	X	X	X
Sécurisation des modes de déplacement doux	X	X	
Améliorer l'accessibilité aux services de l'entité pour tous	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Commune de Wasseiges
Périmètre d'intervention	L'ensemble des villages de l'entité sont concernés par ce projet.
Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** / **Intégration architecturale et paysagère** / **Intégration culturelle/économique/sociale** /
Cadre légal	Les zones d'affectation au plan de secteur
	/
	Outils du cadre juridique et documents d'orientation :
	/
Statut de propriété	/

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR	• L'administration communale de Wasseiges • Les associations et organismes locaux • GT sentiers et chemins • SPW Mobilité et infrastructures • Commissariat Général du Tourisme (après reconnaissance touristique de la liaison)	• Commune de Wasseiges

Partenaires potentiels de financement :

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT –	• **DR** /// Subsides octroyés par la direction du Développement Rural – Tableau de répartition des subventions DR
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	• **FRIC** /// Fond régional pour les investissements communaux – Dotation variable sur une période pour investissements publics • **Plan Triennal (PT)** /// Travaux de bâtiments publics et de voiries - Direction des Bâtiments et des Espaces publics – Variable en fonction de la programmation sur 3 ans • **Plan Piéton Wallon 2021** /// - Des subsides vont être débloqués pour le développement de la mobilité douce – Taux à préciser • **Plan Wallonie Cyclable ///** Appel à projet **–** Travaux d'infrastructures en faveur des cyclistes – Taux Max 80 %
Divers	• Partenariats publics privés /// Fonds propres communaux /// Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Manque de certaines connexions douces entre plusieurs pôles d'intérêt (villages, infrastructures existantes) ;
- Nécessité de « rapprocher » et « connecter » les différents pôles d'intérêt ;

▪ État du dossier

- Les tronçons ont été tracés lors des Groupes de Travail dans le cadre de l'élaboration du PCDR.
- Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein du GT Mobilité et de la CLDR. Notamment lors :
    - De la réunion du GT « Se déplacer » à Wasseiges du 12 novembre 2019
    - De la réunion de la CLDR « Approfondissement fiches-projet » du 3 Juin 2021
    - De la réunion du GT « Chemins et sentiers » du 26 août 2021
    - De la réunion de la CLDR « Retour de la Priorisation » du 26 janvier 2021
- La mise en place d'une piste cyclable sécurisée et continue le long de la N652 est en cours d'étude au sein d'un lot 1 du présent PCDR
- Présence d'une ossature existante et complétée via différents projets de lot 1 et 2 du présent PCDR ;

▪ Programme des travaux

- Installation de chantier ;
- Préparation du terrain ;
- Création des cheminements ;
- Opérations de balisage et la pose éventuelle de mobilier urbain ;
- Diffusion de l'information et la communication autour du projet.

- Planification

- Phase 1 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles à réaliser sur les divers tronçons (bi-bande)
- Phase 2 : Réalisation des aménagements ;
- Phase 3 : Communication et information autour du projet ;
- Phase 4 : Suivi et entretien des aménagements.

- Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : désignation d'un ou plusieurs auteurs de projet
- Démarche n°2 : ouverture d'un marché public
- Démarche n°3 : Obtention des autorisations et avis nécessaires

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- Enquête de satisfaction auprès des usagers et des associations ;
- Enquête de satisfaction auprès des riverains ;
- Surveillance du site ;

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Travaux réalisés	1 itinéraire aménagé/balisé	Reportage photographique publié en ligne

- **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Longueur du réseau	500m en plus chaque année	Rapport d'activité annuel du service travaux
Qualité des aménagements	80% de taux de satisfaction	Enquête de satisfaction auprès des usagers
Fréquentation	Croissance annuelle de 10% du nombre d'utilisateurs	Comptages annuels

9. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation

Sans objet

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Sans objet

Annexe 3 : Dossier photographique

Sans objet

Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet

Annexe 5 : Activités actuelles et concernées par le projet

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

- Projet 1.1 – Renforcement de la liaison cyclable Wasseiges/Meeffe/Acosse
- Projet 1.3 – Création d'une liaison cyclable vers Hannut
- Projet 1.6 – Aménagement d'une liaison directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges
- Projet 2.2 – Aménagement de trois chemins en promenades nature et détente

Annexe 7 : Exemple et proposition d'intervention par type

Milieu rural - Sentier existant

Dans les faits, le passage par les sentiers proposés n'est pas toujours aisé. Ces sentiers présentent parfois des anciens tracés mais sont majoritairement dédiés à l'espace agricole et à la séparation entre les prairies ou les champs. Leur réhabilitation nécessite donc des interventions (création de sentiers, déplacement de l'assiette, pose de clôtures, plantations, etc.) afin de permettre le passage de cyclistes et de piétons. Pour l'ensemble des potentielles réouvertures de sentiers, les aménagements seraient les suivants :

- Défrichement et entretien du sentier d'une largeur de minimum 1,5 m : Cette largeur permet ainsi aux piétons et/ou cyclistes de se croiser aisément. Des rétrécissements peuvent également apparaitre ponctuellement au sein des zones traversées. La largeur serait donc potentiellement plus faible en certains points.
- Pose d'une clôture pour délimiter les espaces agricoles du sentier quand c'est possible
- Maintien et/ou plantation de haies le long des sentiers : ce maintien et la replantation de haies auraient des impacts positifs en termes d'environnement et de paysage. Cela permet également de pérenniser des sentiers (sans les indurer) et apporte un écran protecteur pour les usagers.



Exemple de sentiers après intervention

Milieu urbain - Bande cyclable suggérée simple sens (BCS)

Les caractéristiques principales de la bande cyclable en zone urbanisée (trottoirs ou fronts de bâtisses existants) sont :

- unidirectionnelle (de part et d'autre de la voirie) ;
- présence de trottoirs de min. 1,5m à part de la bande cyclable;
- largeur : 0,9m (min. 0,7m) ;
- largeur filet d'eau ou 0,20 m min. ;
- largeur min. à maintenir entre les BCS : 3 m min. ;
- la BCS n'est pas une piste cyclable et fait donc partie intégrante de la chaussée. L'automobiliste peut y circuler et le cycliste n'est pas contraint de l'utiliser ;
- la BCS doit être envisagée uniquement si la création d'une piste cyclable ne peut être réalisée, notamment par manque d'espace (si cet espace est occupé par du stationnement, une réflexion doit éventuellement être menée sur la nécessité de maintenir ces emplacements) ;
- la BCS est peu recommandée si les vitesses de circulation des automobilistes sont supérieures à 50km/h.



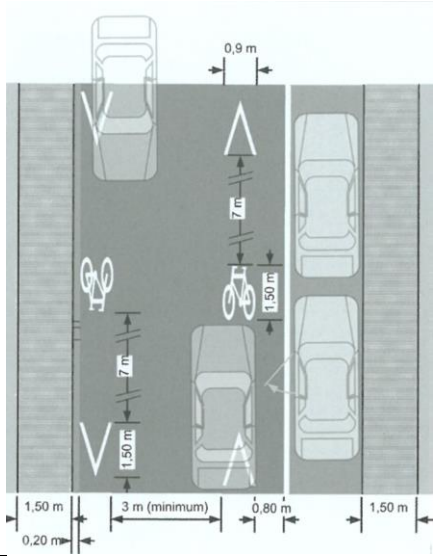

Exemple de revêtements

Milieu rural – Sentier cyclo-piéton

Revêtement pour sentier cyclo-piéton, donc accessible aux piétons, aux PMR et aux cyclistes pour liaison utilitaire ou de loisirs réalisé en empierrement stabilisé 2\7 de 5 cm et en empierrement 7\14 de 5 cm. La largeur du sentier peut être variable mais avec un largueur minimum de 1 m 50.

En milieu moins stable, un empierrement de stabilité plus épais peut aussi être proposé avec un filet d'eau optionnel (figures ci-dessous)

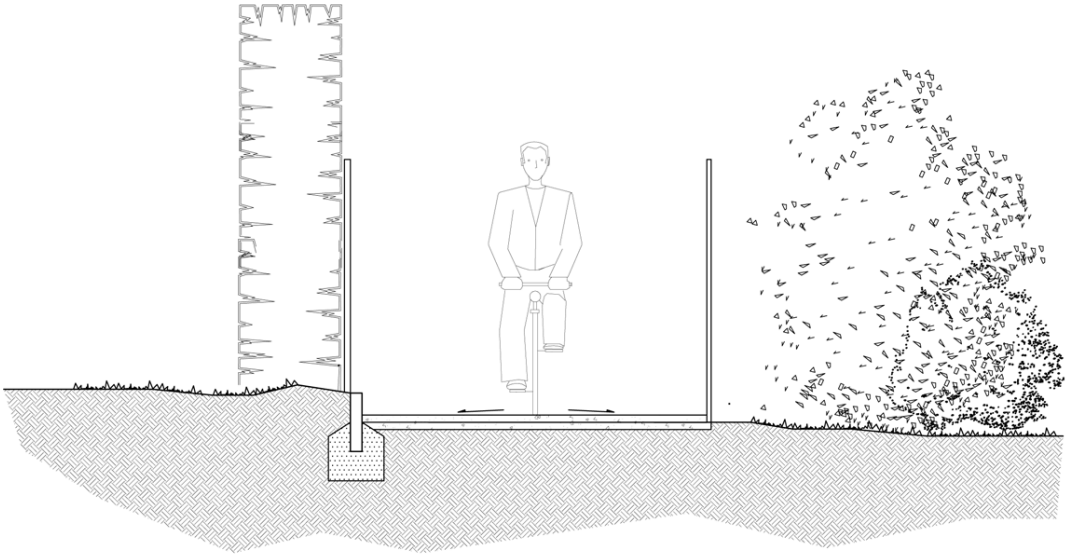

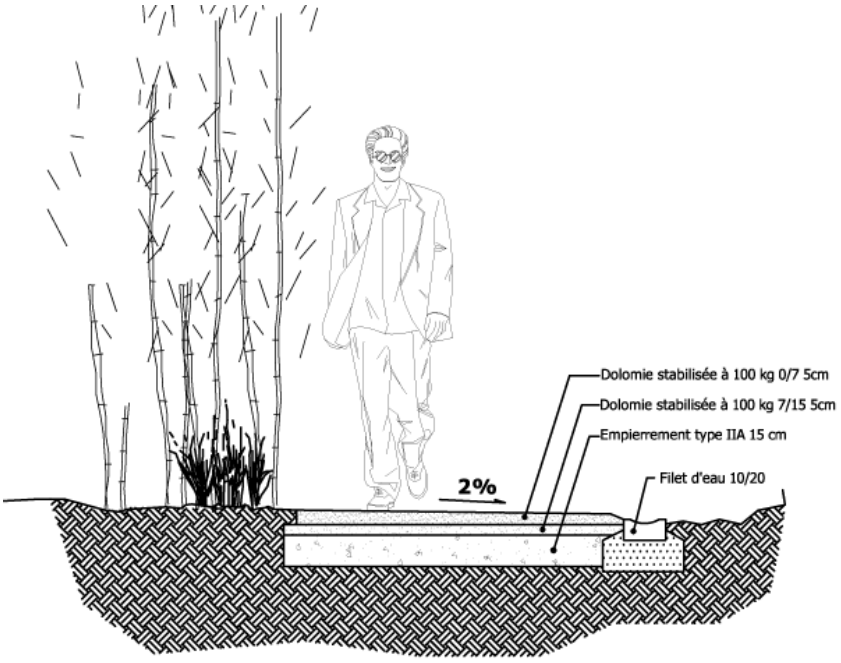

Milieu forestier – Sentier avec soutènement et sous-fondation

En cas de liaison au sein d'un milieu contraignant par la pente, une sous-fondation peut être prévue ainsi que, optionnellement, une récolte des eaux pluviales.

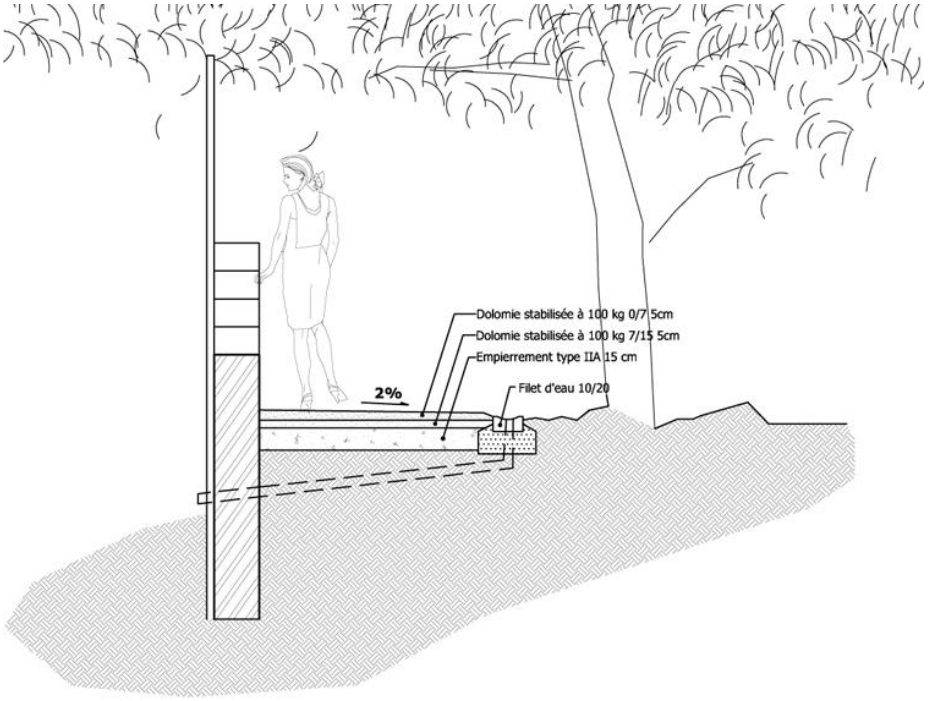

Milieu rural ou urbain – Piste cyclo-piétonne mixte D10 en site propre



Les caractéristiques principales de la piste cyclo-piétonne mixte sont :

- bidirectionnelle (située d'un seul côté de la voirie principale) ;
- mixte (piétons et cyclos non séparés) ;
- largeur : 3m préconisés et min. 2,5 m ;
- doit obligatoirement être empruntée par les cyclistes ;
- doit prévoir un marquage régulier à des endroits déterminés pour rappeler que les vélos peuvent circuler à double sens ;
- point de vue de la signalisation, le signal D10 est à répéter à chaque carrefour, dans le sens de circulation du cycliste.

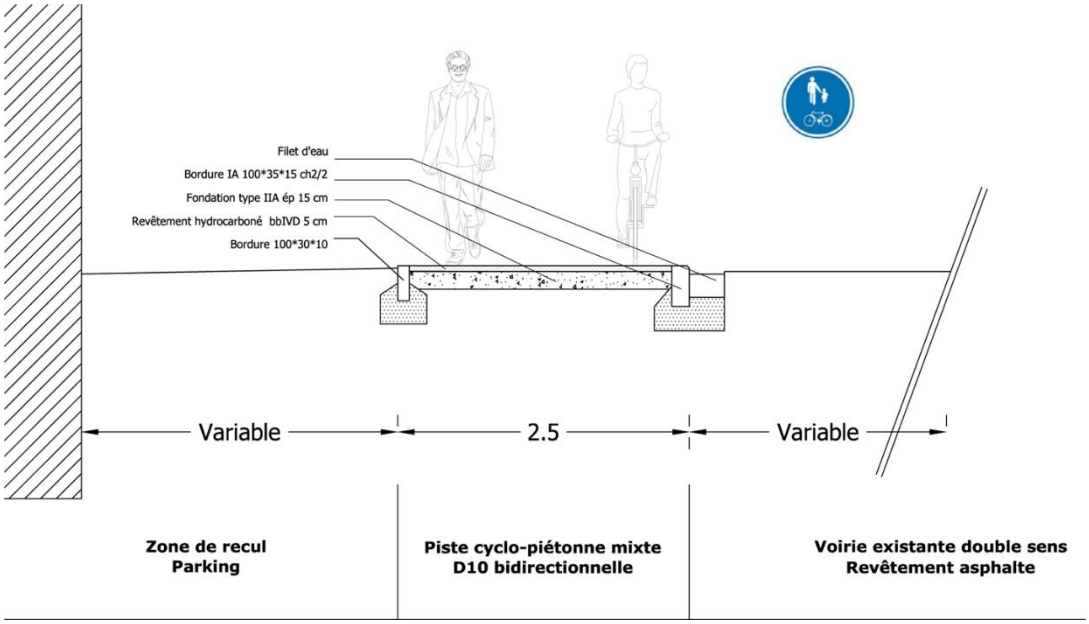

Cheminement en milieu contraignant

Il peut arriver que le milieu à traverser est soit humide en permanence, soit présente de très faibles portances, soit est bénéficiaire d'une faune rare à protéger. Dans ces cas, plusieurs solutions de surélévation du sentier sont possibles, en bois, en caillebotis, sur petits pilotis en métal galvanisé, sur pieux et rondins, etc.

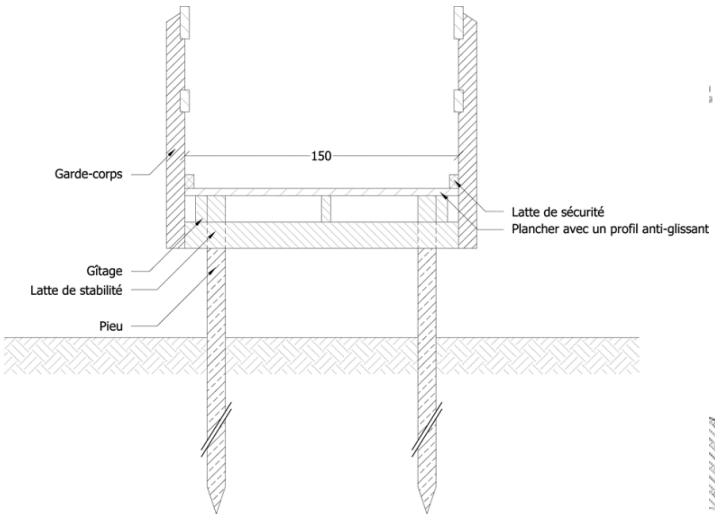

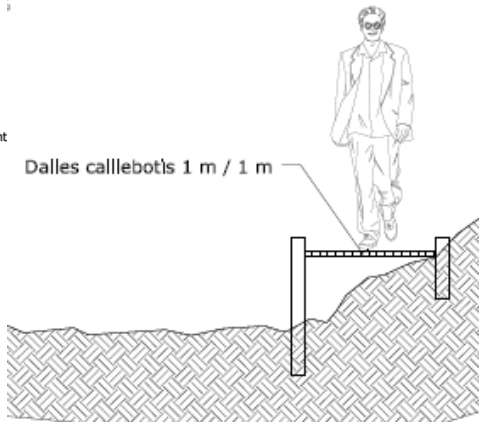





Simple empierrement stabilisé

Si la volonté est de laisser le sentier au randonneurs aguerris et si aucun flux PMR n'est prévu sur la liaison, l'application d'un simple empierrement est à prévoir aux endroits pointés comme problématiques (marres de boue, creux dangereux, ornières profondes, etc). Les caractéristiques de l'intervention sont reprises ci-dessous :

- une largeur de 1 m en moyenne:
- une première couche d'une vingtaine de cm d'empierrement 0/80 ;
- une deuxième couche d'une dizaine de cm d'empierrement plus fin 0/32 ;
- Avantage : drainant (laissant l'eau de pluie percoler).

L'emprise limitée (1m) présente bien évidemment l'avantage de permettre la circulation des piétons et de maintenir les activités liées à l'exploitation forestière telle que le débardage si besoin.



Annexe 8 : Proposition d'interventions de l'aménagement foncier Soile et Affluents

Les bi-bandes en béton





But :

Le bi-bande permet de conférer au chemin, un confort pour l'ensemble des différents usagés (agriculteurs, riverains, cyclistes, piétons, cavaliers, …).

Ce profil en 2 traces, contrairement à un chemin entièrement bétonné :

- Limite l'apport de béton
- Améliore l'intégration du chemin dans le paysage
- Augmente la capacité d'accueil de la biodiversité par sa bande herbeuse centrale
- Tout en conservant la même solidité pour le charroi lourd agricole

Profil :

Schéma bi-bande béton 1m - 1m - 1m

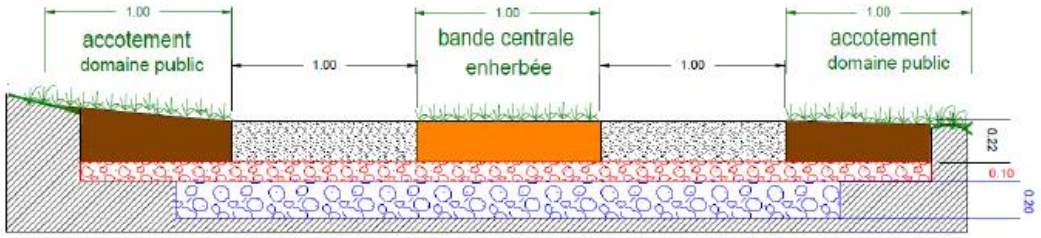

L'empierrement





But :

Le but de l'empierrement est de stabiliser les chemins, et les sentiers afin de les rendre accessible en toute saison pour les différents utilisateurs.

L'empierrement répartit la pression des véhicules et permet ainsi de diminuer les risques d'ornières que l'on rencontre très souvent dans les chemins de campagnes.

Avantages :

- Chemin moins boueux et plus accessible pour la mobilité douce
- Permet de renforcer le maillage minéral utile aux reptiles, aux insectes et à la faune des champs (zone de ressuyage)

Inconvénients :

- Moins durable que l'empierrement stabilisé ou le béton
- Création rapide de flaques ou nids de poule
- Entretien régulier des nids de poule et zone sensible plus humide

Conseil :

- Réfléchir au trafic attendu, si celui-ci est important en quantité et en poids, préférer l'utilisation du béton sec compacté ou du béton bi-bande

Profil :

Schéma empierrement 3m

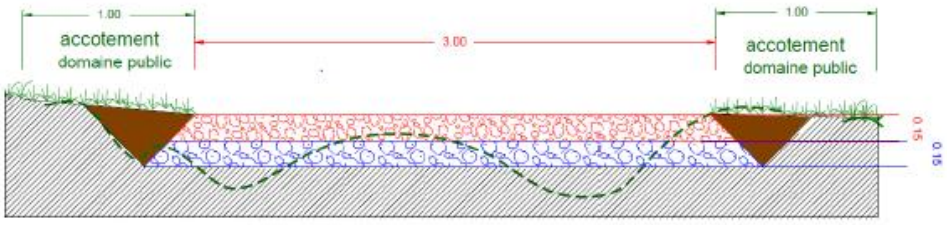

L'empierrement bi-bande

But : Le bi-bande empierré répond aux demandes des différents utilisateurs des chemins :

- Agréable pour la pratique du vélo et pour les marcheurs avec un granulat fin de la couche de surface
- Permet le passage des chevaux soit sur la bande centrale d'un mètre de largeur soit sur les parties durcies grâce au choix du granulat fin
- Bonne intégration dans les paysages
- Coût équivalent d'un empierrement sur la largeur total du chemin (3 mètres)

Un test de bi-bande empierré doit être réalisé afin de s'assurer que ce profil répond aux attentes et de vérifier sa résistance dans le temps.

Le chemin choisi pour le test est le chemin 21 au programme Soile et affluents. Ce chemin donne accès aux Tombes de Seron et est utilisé par différents types d'usagers (piétons, cyclistes, cavaliers). Son assiette est variée, enherbée ou durcie par endroit ce qui permet de réaliser le test dans des conditions différentes de portance initiale.

Si le test est concluant, ce profil pourra être utilisé pour d'autres chemins empierrés du territoire Soile et affluents.

Profil :

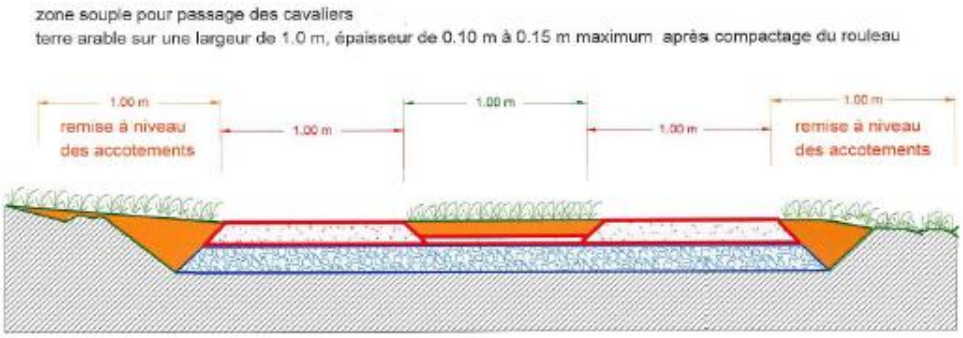

Adaptation du profil :

- Granulat plus fin mieux adapté aux cavaliers, vélos, piétons, ...
- Bande centrale enherbée d'une largeur d'un mètre



Avantages : Conséquences positives pour l'environnement :

- Réduction de la quantité de granulat de la couche de finition de l'ordre d'un tiers
- Limitation de l'imperméabilisation du milieu naturel
- Augmentation de la surface enherbée (1000 m² au km de chemin)
- Diminution de la fragmentation du milieu naturel

Annexe 8 : Dolomie stabilisé avec ou sans liant (pour exemple d'intervention)

► DÉFINITION

- Un mélange de sable de granulométrie* de 0/4 ou 0/6 ou de graves 0/10 ou 0/14 compactés mécaniquement.
- Un liant hydraulique (ciment, chaux, liant à prise pouzzolanique...) peut y être ajouté dans une proportion variant de 3,5 à 8 % pour les liants hydrauliques classiques avec éventuellement un retardateur de prise.
- Le terme renforcé vient de la présence de liant.

► LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES

- Épaisseur de 5 à 15 cm,
- Aspect très variable (de sablé, de "béton", "d'enrobé" plus ou moins poudreux),
- Assises en Graves non traitées en général (assise souple perméable ou drainée),
- Mélange fait en centrale mais possible sur site pour de petites surfaces,
- Mise en œuvre possible au finisher (en général appareil de mise en œuvre des enrobés),
- Nécessité d'un bon compactage*,
- Un arrosage est nécessaire afin de favoriser la prise du liant. Ces matériaux sont très sensibles au dosage en eau,
- Les chantiers sont à réaliser hors temps pluvieux.



1- Aperçu détaillé de stabilisé.
2- Cheminement en stabilisé dans une coulée verte.
3- Allée de parc en empierré-sablé.
4- Piste cyclable traversant le bocage (sable-chaux).

AVANTAGES

- Confort.
- Adaptation en milieu rural et naturel, aspect "naturel".
- Multi-usages (stationnements, boules, aire de jeux, sol équestre...).
- Semi-perméable : légèrement perméable (au début puis comblement par des fines et des dépôts organiques).
- Mise en œuvre relativement simple.
- Coût abordable (plus cher avec la présence de liant).

INCONVÉNIENTS

- Sensibilité potentielle au gel et dégel entraînant des problèmes d'envolés de poussières.
- Entretien régulier pour désherbage.
- Attention à la gestion de l'eau pour les pentes au-delà de 5 % (à éviter). Désordres, dus au ruissellement, plus ou moins importants selon la performance des matériaux et la présence de liants.
- Risque de stagnation d'eau pour les faibles pentes, formation de cuvette si la planéité n'est pas bonne, ce qui sera favorable à l'installation de mauvaises herbes et de mousses.
- Pour la mise en œuvre, contrainte de conditions atmosphériques. Vigilance sur les dosages.
- Le recompactage et rechargement nécessaires en particulier après des périodes de gel sinon tous les 4/5 ans mais fonction des pentes, de la fréquentation et du milieu (présence de dépôts organiques comme les feuilles).
- Un balayage léger (avec balayeuse si brosses souples en évitant le soufflage intégré) peut accélérer l'usure du revêtement et le déstructurer, l'idéal serait de souffler les feuilles par temps assez humide (c'est le cas à l'automne).
- Supporte mal le passage de véhicules lourds.
- La tenue suivant la pente et le trafic dépend du dosage en liant hydraulique et donc du coût.

AMÉLIORATIONS / VARIATIONS

- Utilisation de liants :
  - . avec Pouzzolane.
  - . avec Liant polymère acrylique.
- Mécanisation possible du désherbage en adaptant l'épaisseur de la couche superficielle des sablés sans liant (herse tractée).

USAGERS

- Piétons, cyclistes (VTT & VTC).
- Stationnement sous certaine condition mais peu adapté à être circulé par des voitures.

Lancement de projet citoyen en énergie renouvelable

Fiche n°2.5
Priorité : lot 2

1. Descriptions succincte du projet

Description du projet à réaliser

Ce projet vise à mettre en place une ou plusieurs des actions décrites ci-dessous, avec pour objectif de mobiliser la dynamique et l'épargne citoyenne afin de réduire la dépendance de la commune aux énergies fossiles. Il pourra tout autant s'agir de production d'énergie renouvelable que d'actions, entre autres de sensibilisation, visant à réduire la consommation énergétique sur le territoire communal.

L'énergie renouvelable s'oppose aux énergies fossiles : pétrole, charbon, gaz naturel… Ces dernières ont connu leur heure de gloire pendant de nombreuses décennies. Elles sont dites fossiles parce qu'il aura fallu des millions d'années pour que tous ces éléments s'enrichissent du carbone qui les rend combustibles. Ces énergies dites "fossiles" sont donc par nature limitées.

A contrario, les énergies renouvelables ont la particularité d'être engendrées par des éléments qui se régénèrent en permanence et rapidement : soleil, eau, air, ….

Production d'énergie renouvelable

Communauté d'énergie renouvelable (CER)

Les CER sont un outil important de la stratégie énergétique de la Wallonie. De par leur capacité à augmenter l'autoconsommation directe de l'énergie produite localement et leur intérêt pour mieux partager les coûts d'installation et de gestion des infrastructures de production d'énergie, les CER sont une clé de la neutralité carbone visée par la Wallonie.

Plusieurs entités (citoyens, voisins, entreprises, pouvoirs publics…) situées au sein d'un périmètre local (village, quartier, rue), pourront utiliser le réseau public et s'associer pour produire, consommer, stocker et vendre de l'électricité produite localement en vue de retirer des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques, par le biais d'une mutualisation et d'une synchronisation entre leur production et leur consommation électriques.

Adopté par le parlement wallon en avril 2019, le décret encadrant les CER doit encore être transposé dans un arrêté ministériel. Une fois le cadre légal clairement défini, il s'agira de le transposer à la Commune de Wasseiges à travers des collaborations encore à définir.

En fonction des opportunités techniques les projets seront de type photovoltaïque, éolien, voire hydraulique ou biosourcés.

Coopérative champs d'énergie

Un partenariat pourrait être conclu avec une coopérative déjà active dans le domaine afin de mettre en place, en collaboration avec les agriculteurs de la Commune un champ de panneaux solaires photovoltaïques dont la production serait idéalement consommée localement par les coopérateurs, ou dont les bénéfices générés par la vente de l'énergie seraient redistribués aux citoyens, au prorata de leur investissement.

Une coopérative citoyenne pourrait être créée, à laquelle tous les Wasseigeois seraient invités à adhérer. Cette coopérative locale pourrait représenter l'ensemble de la commune pour négocier, en partenariat avec des coopératives telles qu'Hesbénergie ou Champs d'énergie, l'acquisition de toute ou d'une partie d'une éolienne lors d'un développement de parc éolien sur le territoire ou à proximité. L'affectation du dividende généré par cette activité sera décidée par les membres coopérateurs lors de l'assemblée générale.

En outre, le développement de ce projet permettrait de :

- Créer du lien social ;
- Construire des solutions durables et solidaires pour permettre à chacun d'avoir un accès à l'énergie ;
- Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Diminution des consommations énergétiques : actions et sensibilisation.

Journée de la transition énergétique ➔ Déjà réalisé mais à renouveler

La première journée de la transition énergétique a eu lieu en septembre 2021 en collaboration avec le Gal Meuse&campagne, Hesbénergie, Champs d'énergie, Coopéos, CWCS et la FRW. Cette journée rassemble de nombreuses personnes liées à la transition énergétique, et propose des conférences débats, des stands, des ateliers de réflexion, etc.

Défi climatique, les écoles en action ➔ Déjà réalisé mais à poursuivre

Tout au long de l'année, les élèves des écoles communales primaires de Meeffe-Ambresin et de Wasseiges ont agi pour le Défi Génération Zérowatt subsidié par la Région Wallonne, ils ont mené tout un travail de réflexion et posé des gestes concrets afin de réduire leur impact carbone.

Plateforme d'achats groupés de matériels peu énergivore

Il s'agira pour plusieurs citoyens d'acheter de manière groupée différents matériels peu énergivores (éclairage LED pour exemple). Le mécanisme de l'achat groupé permet notamment de diminuer les couts.

Sensibilisation à la rénovation

Afin de stopper l'étalement urbain et l'utilisation de nouvelles terres non urbanisées, la rénovation d'anciens bâtiments est une solution à privilégier. La population reste toutefois encore à sensibiliser davantage.

Campagne d'information ➔ Déjà réalisé et à renouveler

Plusieurs types de campagnes pourraient être réalisées sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Travaux liés à l'efficience énergétique

Plusieurs travaux liés à la thématique de l'efficience énergétique ont déjà été envisagés sur l'entité ou sont encore en cours (Voir chapitre concernant l'état du dossier). Quelques interventions sont toutefois encore à mettre en place à savoir :

- Le projet de hall de séchage pour plaquette de la chaufferie de l'école de Wasseiges
- Installation de panneaux photovoltaïques à l'école de Meeffe

- Remplacement des luminaires par des luminaires Leds à l'école de Wasseiges
- Amélioration de l'isolation d'une classe à l'école d'Ambresin

Ré-exploitation du potentiel existant communal

Un autre élément existant sur l'entité présentant un potentiel inconnu actuellement est le barrage du Clos du Lac (Voir Fiche projet 1.6 – Aménagement d'une liaison directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges). Ce barrage avait été érigé à l'époque pour soutenir les activités de loisir via la création d'un plan d'eau. Une réaffectation pour usage hydroélectrique devrait faire l'objet d'une étude préalable afin de s'assurer que les débits et la hauteur de chute sont suffisants que pour supporter l'investissement de départ.

Description du site dans son état actuel

Sans objet

2. Justification du projet

Dans un contexte actuel de réchauffement climatique, le rôle des communes est important dans la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES). L'exemplarité des communes passe par la maîtrise et une meilleure gestion de leur consommation énergétique, ce afin de pouvoir insuffler une dynamique forte auprès de sa population. En plus de la maitrise des productions actuelles, 5 différentes énergies renouvelables sont identifiées, avec pour chacune des propriétés spécifiques dont l'homme a su tirer profit sans porter atteinte à la Terre à savoir :

- L'énergie solaire
- La géothermie
- L'éolien
- L'énergie hydraulique
- La biomasse

La Transition Energétique, est sur toutes les lèvres: afin d'atténuer les effets du réchauffement climatique et éviter de connaitre des inondations exceptionnelles, nous devons impérativement revoir la manière dont nous produisons et consommons l'énergie, et aller vers un nouveau système, plus en phase avec nos réalités. Pour cela, il nous faudra devenir moins dépendant aux énergies fossiles, recourir plus aux énergies d'origine renouvelable, et faire évoluer nos comportements, qu'ils soient qualitatifs (meilleure efficacité, moins de gaspillages) ou quantitatifs (sobriété)…

La commune de Wasseiges s'est récemment engagée dans le processus POLLEC (voir chapitre concernant les actions et programmes) et cette fiche-projet doit donc être mise en relation avec ce programme spécifique.

D'après les données statistiques Walstat, la production d'électricité à partir de Sources d'Energies Renouvelables (SER) évolue déjà positivement avec une augmentation de la production entre 2017 et 2018 de 0,4 GWh. Cette production électrique est d'origine éolienne, hydraulique et photovoltaïque.

Évolution de la production d'électricité à partir de Sources d'Energies Renouvelables (SER) de l'entité WASSEIGES (Commune)

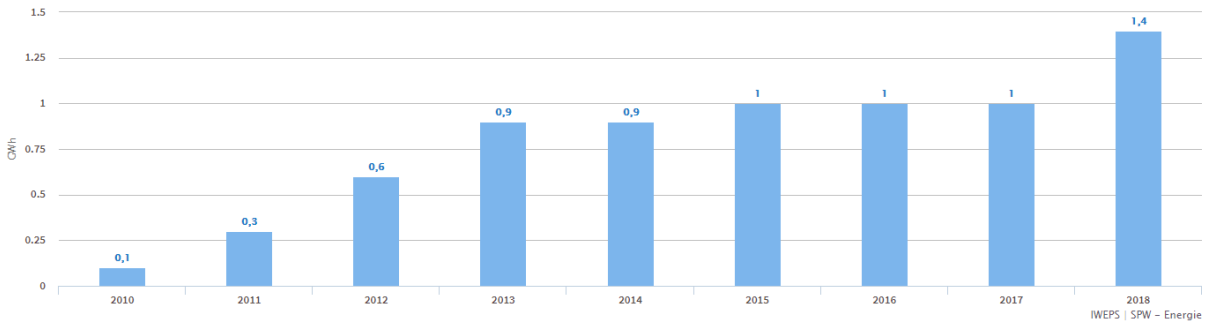

Production à partir de Sources d'Energies Renouvelables (SER) : production électrique (éolien, hydraulique, photovoltaïque).

En outre, la mise en place de la présente fiche projet se justifie notamment par différentes réactions issues de la consultation de la population. Les habitants regrettent en effet le manque d'impulsion commune vers la transition énergétique, le coût de l'énergie et le manque de projets locaux de production d'énergie utilisant les ressources locales (eau et biomasse). En plus de ces constats, les personnes ressources ont quant à elle insistés sur l'importance des moyens à mettre en œuvre dans le futur sur l'isolation et la sensibilisation et le peu de proactivité de la commune à ce niveau.

A travers ce projet, on cherchera à mobiliser l'épargne et la dynamique citoyennes dans des projets permettant la transition énergétique vers des solutions plus durables, et si possible localisées sur le territoire communal.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.5 – Acquisition d'un terrain et construction d'une maison rurale
- Fiche 1.7 – Acquisition d'un terrain et construction d'une maison multiservices avec logement (conciergerie)

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Défi 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants
  - Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale
- Défi 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles
  - Objectif 11 : élaborer un plan d'actions en faveur du climat
  - Objectif 13 : réduire les déchets et la pollution
- Défi 5 : Le développement de réseaux sécurisés pour une mobilité plurielle
  - Objectifs 16 : anticiper la révolution technologique dans la mobilité

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer la cohésion sociale entre touristes et habitants	X		
Diminution de l'émission de gaz à effet de serre		X	
Sensibiliser la population à l'économie d'énergie grâce aux exemples de projets entrepris sur l'entité		X	
Diminuer les coûts énergétiques de fonctionnement des bâtiments et réaliser des économies substantielles			X

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Commune de Wasseiges
Périmètre d'intervention	L'ensemble des villages de l'entité sont concernés par ce projet. Les périmètres d'intervention précis doivent encore être définis.
Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** / **Intégration architecturale et paysagère** / **Intégration culturelle/économique/sociale** /
Cadre légal	Les zones d'affectation au plan de secteur
	/
	Outils du cadre juridique et documents d'orientation :
	/
Statut de propriété	/

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet :

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR	• L'administration communale de Wasseiges • Les associations et organismes locaux • Des coopératives de citoyens • Sociétés privées	• Commune de Wasseiges

Partenaires potentiels de financement :

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	• **FRIC** /// Fond régional pour les investissements communaux – Dotation variable sur une période pour investissements publics
SPW TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ENERGIE	• **UREBA** /// Audit énergétique – Taux de 50 % /// Rénovation énergétique des bâtiments – Taux de 30 %
ASBL BEWAPP	▪ **Gestion déchet** (appels à projet concernant l'octroi de subsides pour l'achat de matériel de nettoyage, poubelles, plan local de propreté, etc) - Variable
Divers	▪ Partenariats publics privés /// Fonds propres communaux /// Appels à projets ponctuels /// Crowdfounding via des plateformes thématiques à préciser /// Fondations (lesfondations.be)

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Nombre d'interventions déjà réalisées en faveur du développement durable et nécessité de poursuivre le mouvement au vu des urgences actuelles

▪ État du dossier

Thématique	Description	Etat
Coopérative Hesbénergie	La coopérative, avec la société Eneco, projette la construction d'un parc de 5 éoliennes sur le territoire de la commune de Wasseiges. La convention signée par les deux partenaires prévoit la propriété d'une des éoliennes pour HesbEnergie. En souscrivant des parts de la coopérative, les riverains et les habitants de la région pourront donc bénéficier eux aussi des bénéfices et de l'électricité produite par cette éolienne citoyenne. L'étude d'incidence sur l'environnement est actuellement en cours.	En cours
POLLEC (politique locale énergie et climat	Dans le cadre d'une initiative européenne, la commune de Wasseiges s'est engagée dans la convention des maires en 2017. Il s'agit d'une association entre les autorités régionales et locales dont l'objectif est la diminution de 40% des gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Il sera atteint par l'élaboration d'un plan	En cours

	d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC). Cet engagement montre la volonté d'augmenter l'usage des sources d'énergies renouvelables, d'améliorer l'efficacité énergétique et la résilience vis-à-vis des aléas climatiques. Les actions visent les secteurs clés tels que le logement, la mobilité, le tertiaire et l'agriculture, tant au niveau du patrimoine communal que sur l'ensemble du territoire. Concrètement, des actions liées à cette politique sont déjà en cours, elles ont été initiées dès 2017 suite à l'engagement de la commune dans la campagne POLLEC (voir chapitre concernant les travaux liés à l'efficience énergétique). Le Plan d'Actions en faveur de l'énergie durable et du climat de Wasseiges sera publié en décembre 2021.	
31 communes au Soleil	31 communes de l'arrondissement de Huy-Waremme se sont groupées autour d'un projet d'envergure pour une utilisation rationnelle de l'énergie. Elles ont mené, tour à tour, différentes actions, que ce soit la pose de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'audits énergétiques au sein de bâtiments communaux ou encore la mise en place de multiples actions de sensibilisation auprès du citoyen.	Réalisé
Efficience énergétique	Le projet de chaudière biomasse pour remplacer les chaudières à mazout de l'administration communale. Il servira d'exemple et de vecteur de sensibilisation à la transition énergétique	En cours
	Installation d'une chaufferie biomasse à l'école communale de Wasseiges	Réalisé
	Remplacement des luminaires publics par des luminaires LED	En cours
	Isolation de la salle de polyvalente de l'école de Meeffe	Réalisé
	Remplacement des luminaires des terrains de football	En cours
	Installation d'un compteur intelligent à l'école de Wasseiges	En cours

- <u>Programme des travaux</u>

- A déterminer en fonction du choix de projet lié au développement durable

- <u>Planification</u>

- Des études de faisabilité peuvent être développées par des firmes spécialisées comme Valbiom

- <u>Démarches administratives à réaliser</u>

- /

- <u>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</u>

- /

8. Évaluation

- **Indicateurs de réalisation**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Comité citoyens	1 comité créé	Pv de constitution
Projet	1 projet lancé	Photo de l'inauguration

- **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Production locale renouvelable	Croissance annuelle de 5%	Walstat
Consommation locale totale	Réduction annuelle de 5%	Walstat

9. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation

Sans objet

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Sans objet

Annexe 3 : Dossier photographique

Sans objet

Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet

Annexe 5 : Activités actuelles et concernées par le projet

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager

Fiche n°2.6

Priorité : lot 2

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

Ce projet vise à créer des supports de communication ayant pour objectif de décrire et mettre en valeur les éléments constitutifs du patrimoine wasseigeois. Le patrimoine visé sera aussi bien architectural que naturel, patrimonial, historique ou paysager.

Sur base de l'inventaire réalisé par les citoyens, l'enjeu sera de déterminer les éléments les plus significatifs à valoriser. Les supports pourraient se décliner sous plusieurs formes, matérielle ou immatérielle.

Support matériel

Disponible en un point externe au site

- Mise à disposition de guide audio commentant les boucles de promenades ;
- Organisation d'un concours de photographie exclusivement dédié aux patrimoine incitant le citoyen à s'intéresser aux éléments présents dans sa commune ;
- Création ou remise à jour des pages internet consacrées au patrimoine (Facebook, site de l'administration communale, Pinterest…) ;
- Mise à disposition de fascicules et de brochures explicatives illustrées de manière didactique ;
- Organisation d'exposition diverses.

Intervention aux abords du site

- Mise en lumière du site ou de l'édifice
- Aménagement de plantations aux abords de l'édifice
- Nettoyage et/ou défrichage du site concerné
- Aménagement des abords avec création de sentier pour accéder à l'édifice ou au site
- Installation de panneaux didactiques devant les éléments les plus intéressants du patrimoine
- Installation de QR codes sur de petits panneaux, sur l'édifice ou sur un cadre s'il s'agit d'un paysage

Support immatériel

- Création d'une promenade « Patrimoine », reliant les éléments clés du patrimoine de la commune avec, de manière optionnelle, un guide. Le support pourra aussi être le réseau doux qui sera créé via le présent PCDR ;
- Participation au réseau « Géocaching » en dissimulant certaines caches au sein de sites patrimoniaux ;
- Organisation ponctuelle de stages de vacances pour les jeunes enfants, de sortie scolaire à la découverte du patrimoine sous une forme ludique (conteurs d'histoires) ;

- Le plan de cohésion sociale pourrait être impliqué dans certains initiatives relatives à la sensibilisation au patrimoine avec, pour exemple, des projets de restauration, de nettoyage ;
- Profiter de l'action « été solidaire », pour la restauration de certains éléments du patrimoine ;
- Atelier du patrimoine. L'atelier comprend des visites sur le terrain et des ateliers d'expérimentation. Celui-ci se construit autour d'un projet pédagogique dans le village.
- Organisation et participation aux Journées du Patrimoine



De nombreux organismes sont actifs dans ce domaine particulier et sont susceptibles d'apporter leur aide (logistique et/ou financière) dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Parmi les principaux, citons :

- Le département du patrimoine de la Région Wallonne
- La cellule du Petit Patrimoine Wallon
- L'agence du Patrimoine Wallon (AWAP)
- L'association Qualité Village Wallonie
- La Fondation Prométhéa
- Wallonia Nostra
- La Fondation Roi Baudouin

Description du site dans son état actuel

Sans objet

2. Justification du projet

Le patrimoine présent sur l'entité mériterait d'être davantage mis en valeur car il agrémente le cadre de vie, sert de repère à la population et contribue au sentiment d'appartenance. En outre, le patrimoine constitue un atout de poids pour le développement du tourisme sur l'entité.

La clef de développement en matière de conservation et de valorisation du patrimoine (qui consiste généralement en des travaux matériels) est la sensibilisation de tous les acteurs et utilisateurs du territoire. Celle-ci permet en effet de responsabiliser les citoyens vis-à-vis de cet héritage particulier. Parallèlement, la sensibilisation de la population permet de réduire les dégradations, d'éveiller la curiosité, de renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale, voire de susciter certaines vocations.

La commune bénéficie de nombreux éléments patrimoniaux : patrimoine architectural (4 monuments ou sites classés et 86 éléments repris à l'inventaire du patrimoine), patrimoine naturel (3 sites de grand intérêt biologique le long de la Mehaigne et 25 arbres et haies remarquables référencés), patrimoine

paysager (0,77ha en périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur le long du ruisseau d'Acosse, 209,85ha en périmètre d'intérêt paysager ADESA le long du ruisseau d'Acosse et de la Mehaigne et 14 points et lignes de vue remarquables ADESA).
Le projet se justifie entre autres par l'identification par des personnes ressources du potentiel de l'entité (belles promenades, affiliation à la maison du tourisme, rivières, etc) mais qui n'est pas exploité à sa juste valeur (manque d'attractions et sous-valorisation de la filière).
La demande tient son origine dans 5 idées de projet évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT (créer des panneaux et balades didactiques « patrimoine », réaliser une expo historique, relancer le groupe « Qualité village Ambresin », soutenir les conteurs d'histoire et créer une carte des promenades).

Les effets attendus sont :

- Développement de l'activité touristique sur l'entité en lien avec son patrimoine
- Amélioration de la convivialité dans les villages
- Mise en valeur des villages et de leurs caractéristiques patrimoniales
- Gestion active des sites naturels
- Valorisation et protection de la nature et du paysage
- Partage et transmission de l'histoire et de l'héritage culturel de la commune
- Amélioration de la qualité du patrimoine bâti
- Amélioration et mis en valeur du petit patrimoine populaire wallon
- Augmentation des ventes de produits locaux sur le territoire

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.1 – Renforcement de la liaison cyclable Wasseiges/Meeffe/Acosse
- Fiche 1.2 – Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces
- Fiche 1.3 – Création d'une liaison cyclable vers Hannut
- Fiche 1.4 – Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité
- Fiche 1.6 – Aménagement d'une liaison modes doux directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges
- Fiche 2.2 – Aménagement de trois chemins en promenade nature et détente
- Fiche 2.3 – Aménagement de lieux de repos et de convivialité
- Fiche 2.4 – Mise en place d'un réseau de liaisons douces
- Fiche 2.6 – Rédaction d'une charte sur la vie en milieu rural
- Fiche 3.2 – Valorisation des éléments du petit patrimoine
- Fiche 3.4 – Lancement d'une campagne « Propreté dans les champs »
- Fiche 3.5 – Lancement d'un plan d'actions pour valoriser la qualité de l'eau et des ruisseaux

Défis et objectifs rencontrés :

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
  - Objectif 1 : gérer le territoire pour en conserver l'identité rurale.
  - Objectif 4 : valoriser le patrimoine local.
- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et des liens entre les habitants
  - Objectif 6 : renouveler la communication communale.
- Enjeu 3 : Le développement d'une économie qui respecte les spécificités du territoire
  - Objectif 8 : soutenir et promouvoir l'entreprenariat local et durable.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Faire profiter des retombées touristiques à tous	x		x
Améliorer la cohésion sociale entre touristes et habitants	x		
Permettre le développement et l'aboutissement d'initiatives locales en matière d'économie			x
Mettre en relation activités touristiques et agriculture locale	x		x
Préserver les ressources et le patrimoine naturels du territoire	x	x	
Préserver et mettre en valeur le patrimoine immobilier et culturel de la commune	x		
Transmettre et faire partager l'histoire de la commune et des traditions locales	x		x
Mettre en relation activités touristiques et patrimoine de l'entité	x		x
Développer le réseau de mobilité douce sur toute la commune (accès au sites)	x	x	
Améliorer l'attractivité touristique des villages	x		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Commune de Wasseiges
Périmètre d'intervention	L'ensemble des villages de l'entité sont concernés par ce projet. Les périmètres d'intervention précis doivent encore être définis.
Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** L'ensemble des projets visent à valoriser le patrimoine des divers villages de l'entité auprès des habitants et des touristes. **Intégration architecturale et paysagère** L'ensemble des projets restent cohérents avec l'environnement proche et ne remettent pas en cause le caractère rural de la commune **Intégration culturelle/économique/sociale** L'ensemble des projets visent à valoriser le patrimoine de la commune et permettent de soutenir les commerces, l'artisanat et les services au sein des divers villages de l'entité.
Cadre légal	Les zones d'affectation au plan de secteur

	Toutes les zones d'affectation
	Outils du cadre juridique et documents d'orientation :
	/
Statut de propriété	Propriétés communales et privées

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet:

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR	• L'administration communale de Wasseiges • Les associations et organismes locaux • Commissariat Général du Tourisme • Groupe d'Action Locale • Propriétaires privés des différents bâtiments et éléments concernés par le projet • DAFOR • Contrat rivières • Ecoles • Maison du tourisme Terre-de-Meuse • Qualité Village Wasseiges	• Commune de Wasseiges

Partenaires potentiels de financement :

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT –	• **DR** /// Subsides octroyés par la direction du Développement Rural – Tableau de répartition des subventions DR • **Biodivercité** /// Subsides pour les projet en faveur de la biodiversité au sein de la commune (anciennement semaine de l'arbre, plan maya, PCDN etc.) – Taux de max 12.000 €/an • **Yes We Plant** /// Subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger d'alignement d'arbres – Taux de Max 80 %
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	• **FRIC** /// Fond régional pour les investissements communaux – Dotation variable sur une période pour investissements publics • **Plan Triennal (PT)** /// Travaux de bâtiments publics et de voiries - Direction des Bâtiments et des Espaces publics – Variable en fonction de la programmation sur 3 ans
SPW TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ENERGIE	• **UREBA** /// Audit énergétique – Taux de 50 % /// Rénovation énergétique des bâtiments – Taux de 30 % • **AWAP** /// Subventions pour travaux sur biens classés – Taux Max 60 % /// Etudes préalables sur M. classé – Max 80 % /// actes et travaux d'embellissement extérieur sur bien classé – Max 7.500 € /// PPPW – restauration et valorisation – Max 7500 € /// PPPW

	– Mise en valeur et promotion – Max 2.500 € /// Sensibilisation et de promotion du Patrimoine – Taux Max 60 %
Wallonie Tourisme – Commissariat général du tourisme	• **Equipement touristique** /// Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique – Taux max 60 % • **Itinéraires touristiques balisés** /// Après reconnaissance d'un itinéraire par le CGT, subvention du balisage, des cartes de promenade, entretien et gestion du réseau – Taux max 40 %
Divers	• Partenariats publics privés /// Fonds propres communaux /// Appels à projets ponctuels /// Crowdfounding via des plateformes thématiques à préciser /// Fondations (lesfondations.be)

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- La haute valeur environnementale du territoire et la présence de nombreux milieux écologiquement et patrimonialement intéressants ;
- La présence d'un réseau partiel de mobilité douce permettant d'accéder aux différents éléments du patrimoine

▪ État du dossier

- En vue de préserver et de valoriser la richesse de son patrimoine naturel, la Commune a déjà entrepris plusieurs démarches (Bords de route, combles et clochers, zéro pesticide, Semaine de l'arbre, contrat de rivière, etc…)
- 34 éléments sont déjà classés au patrimoine
- Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de GT et de la CLDR. Notamment lors :
    - De la réunion du GT « Valoriser les ressources » du 28 novembre 2019 ;
    - Des réunions du GT « Nature » ;
    - De la réunion de la CLDR « Liste de projets » du 21 et 29 septembre 2020 ;
    - De la réunion de la CLDR « localisation fiche-projet » du 28 avril 2021

▪ Programme des travaux

- Valoriser le patrimoine via les supports précités

▪ Planification

- Phase 1 : Réaliser un état des lieux de l'ensemble des actions à mettre en place, un état des lieux et une localisation globale de chaque élément sur le territoire ;
- Phase 2 : Constituer une demande de subside à l'AWaP ;
- Phase 3 : Réalisation des aménagements ;
- Phase 4 : Communication et information autour du projet ;
- Phase 5 : Suivi et entretien des aménagements.

- Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : Désignation d'un groupe de suivi des actions
- Démarche n°2 : Obtention des accords de subvention (Développement Rural et autres)
- Démarche n°4 : Organisation des marchés d'auteur de projet dans le cadre de la réglementation des marchés publics en vigueur
- Démarche n°5 : Obtention des éventuelles autorisations nécessaires auprès des instances décisionnelles (permis).
- Démarche n°6 : Organisation des marchés publics de travaux et/ou chantiers citoyens

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Entretien des différents aménagements mis en place
- Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants.
- Evaluation des projets

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Supports créés	Tous les supports réalisés	Bon de livraison reçu
Travaux réalisés	1 site aménagé	PV de réception provisoire

- **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?)*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Satisfaction des promeneurs	80% de taux de satisfaction	Enquête
Durabilité	100% des supports fonctionnels d'ici 10 ans	Etat des lieux dans 10 ans

9. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation

Sans objet

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Sans objet

Annexe 3 : Dossier photographique

Sans objet

Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet

Annexe 5 : Activités actuelles et concernées par le projet

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

Rédaction d'une charte sur la vie en milieu rural

Fiche n°2.7

Priorité : lot 2

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

Ce projet vise à rédiger une charte synthétisant les conditions du bien vivre ensemble entre tous les acteurs du territoire : habitants, randonneurs, chasseurs, agriculteurs et entreprises. Son objectif principal est de renouer un dialogue constructif entre les différentes parties et de rappeler comment chaque usager peut contribuer à le maintenir.

Cette charte peut s'inspirer de nombreux exemples de communes voisines ou rurales. Bien que non contraignante, elle pourrait rappeler quelques éléments clés du règlement communal de police. Cette charte pourrait également être déclinée en plusieurs petites illustrations didactiques illustrant certains de ses volets et pouvant être affichés dans des lieux de passage et/ou d'arrêt (entrées des services communaux, arrêts de bus, panneaux didactiques et d'affichage, entrées des écoles, salles d'attente, …)

Les thématiques qui pourraient être abordées sont par exemple :

- Les travaux des champs et leur calendrier ;
- Les horaires où des nuisances peuvent être permises ;
- Les incivilités ;
- Les partages des voiries communales ;
- L'implantation de nouvelles structures agricoles

Sa rédaction devrait réunir des représentants de tous les acteurs concernés.

Un exemple de modèle de charte de la Ruralité est mis à disposition par l'Union des Villes et des Communes Wallonnes (voir annexe 3) . Cette charte a pour objectif de rassembler les éléments essentiels de la vie rurale et de son rythme, afin de permettre une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers du territoire (habitants, agriculteurs, chasseurs, randonneurs, …). Le modèle proposé aborde plusieurs thèmes, mais peut être adapté en fonction des circonstances locales, le cas échéant avec une commission locale afin d'assurer la bonne appropriation du document par les citoyens

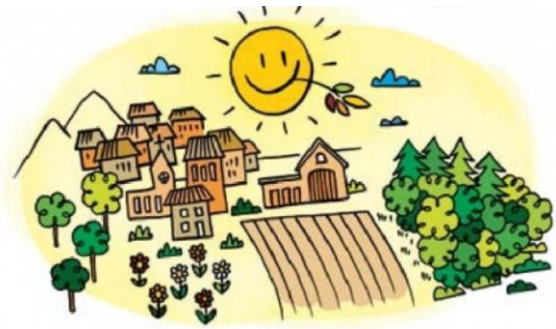

Charte de convivialité rurale, tinlotblog.be

Description du site dans son état actuel

Sans objet

2. Justification du projet

Depuis plusieurs années déjà la fonction productive des espaces ruraux doit de plus en plus composer avec ses fonctions récréatives et environnementales. Cette même fonction productive ayant aussi évolué vers le non alimentaire (construction, énergie…), il en ressort une diversité d'usages et d'usagers ayant des attentes et des comportements différents suscitant parfois une incompréhension mutuelle des autres. A Wasseiges, cette réalité existe aussi et demande notamment un rappel des rôles que joue chaque acteur du territoire rural. La participation citoyenne a notamment relevé quelques problématiques qui justifient le présent projet comme :

- L'impact négatif sur le paysage et sur des ilots végétaux dans les centres par de nouvelles habitations et bâtiments agricoles ;
- L'incompréhension de la population face à une agriculture de plus en plus intensive (taille, gros élevages…)
- La présence d'incivilités (canettes, mégots, déjections canines, incinérations sauvages…)
- La difficulté de gestion avec les gens du voyage (intégration avec le voisinage, entretien des infrastructure…)

Une « charte communale pour mieux vivre ensemble en milieu rural » a déjà été réalisé en 2013. Celle-ci est toutefois relativement ancienne et restreinte et il est donc judicieux de profiter de l'opportunité pour la retravailler, en établir une nouvelle, plus complète et avec de nouvelles perspectives.

La demande tient son origine dans 4 idées de projet évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT (renforcer le dialogue producteur-citoyen, faire de la sensibilisation à la citoyenneté, faire une charte du vivre ensemble citoyens/agriculteurs, renforcer le dialogue chasseurs/citoyens).

Les effets attendus sont :

- Augmentation de la bonne entente entre agriculteurs et non agriculteurs
- Augmentation de la compréhension des problématiques liées à l'agriculture
- Respect des règles simples pour tous les citoyens
- Augmentation de la cohabitation de différentes fonctions (agricole, résidentielle)
- Sensibilisation de la population et notamment des jeunes au fonctionnement d'un territoire rural et agricole avec ses difficultés et ses opportunités
- Mise en valeur de l'agriculture et des agriculteurs qui sont souvent pointés du doigt
- La cohabitation avec les chasseurs dont les pratiques, calendrier, besoins, devoirs, sont peu connus.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.4. Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité ;
- Fiche 2.5. Lancement de projets citoyens en énergie renouvelable ;
- Fiche 2.6. Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager ;
- Fiche 3.1. Renouvellement des outils communaux de communication ;
- Fiche 3.4. Lancement d'une campagne « Propreté dans les champs » ;
- Fiche 3.5. Lancement d'un plan d'actions pour améliorer la qualité de l'eau et des ruisseaux ;
- Fiche 3.9. Organisation d'un comité agriculture ;

La priorisation de la fiche 3.9 – organisation d'un comité agriculture en lot 3, après la présente fiche, se justifie notamment par le fait que d'expérience, les agents de la FRW pensent qu'il sera plus aisé

d'attirer les agriculteurs à participer à travers un projet concret dont ils sont demandeurs, la charte, plutôt qu'à travers un comité dont les missions et actions ne sont pas encore clairement définies. La charte pourrait cependant être vue comme la première étape vers la création d'un comité, et également sa première réalisation.

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Enjeu transversal : Faire de l'engagement citoyen une des clefs du développement de la commune.
- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
    - Objectif 1 : gérer le territoire pour en conserver l'identité rurale.
- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants.
    - Objectif 6 : renouveler la communication communale.
    - Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale.
- Enjeu 3 : Le développement d'une économie qui respecte les spécificités du territoire.
    - Objectif 9 : encourager la diversification agricole.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer les relations entre touristes, habitants, agriculteurs	X		
Améliorer le cadre de vie et permettre aux habitants de bien vivre dans leur village (déchets, feux sauvages, routes sales)	X	X	X
Préserver et mettre en valeur le patrimoine immobilier et culturel de la commune en respectant la propreté	X	X	
Mise en valeur du patrimoine naturel communal	X	X	

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Commune de Wasseiges
Périmètre d'intervention	L'ensemble des villages de l'entité sont concernés par ce projet.

Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** La charte a pour but de faire coexister les différentes fonctions présentes sur le territoire **Intégration architecturale et paysagère** Sans objet **Intégration culturelle/économique/sociale** La charte a pour but de combiner et transmettre d'un groupe à l'autre les différentes cultures, habitudes sociales, etc.
Cadre légal	Les zones d'affectation au plan de secteur
	/
	Outils du cadre juridique et documents d'orientation :
	/
Statut de propriété	/

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes :

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR	• L'administration communale de Wasseiges • Les associations et organismes locaux • Comité « agriculture » • Les citoyens	• Commune de Wasseiges

Partenaires potentiels de financement :

Sans objet

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Etat de la charte dont dispose la commune actuellement
- Mesures de civilités déjà publiées sur un éventuel site ou fascicule

▪ État du dossier

- Une charte datant de 2013 est déjà existante
- Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de GT de la CLDR et d'une rencontre avec les agriculteurs, notamment lors :
    - De la réunion du GT « Valoriser les ressources » du 28 novembre 2019
    - De la réunion de la CLDR « Liste de projets » du 21 et 29 septembre 2020
    - De la réunion de la CLDR « Retour de la Priorisation » du 26 janvier 2021

▪ Programme des travaux

- Rassembler au sein d'une charte commune l'ensemble des mesures permettant le bien vivre ensemble

- Planification

- Phase 1 : Réunir l'ensemble des protagonistes concernés par le développement d'une charte
- Phase 2 : Création d'un Comité de rédaction
- Phase 3 : Décider des grandes thématiques à aborder
- Phase 4 : Développer la charte et les thématiques
- Phase 5 : Validation de la charte via test de compréhension
- Phase 6 : Impression, multiplication, diffusion, distribution

- Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : Désignation d'un Comité de rédaction
- Démarche n°2 : Obtention des accords de subvention (Développement Rural et autres)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- /

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Rédaction	1 charte écrite	Copie de la charte
Diffusion	3 canaux de diffusion	Photos sur la page FB de la commune

- **Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Plainte	Réduction annuelle de 50% des plaintes de riverains et d'agriculteurs	Rapport annuel de l'administration

9. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation

Sans objet

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Sans objet

Annexe 3 : Dossier photographique

Sans objet

Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet

Annexe 5 : Activités actuelles et concernées par le projet

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

Annexe 7 : Modèle de charte de la Ruralité pour mieux vivre ensemble en milieu rural - UVCW

Charte de la Ruralité

Modèle de charte pour mieux vivre ensemble en milieu rural

La vie à la campagne est rythmée par les personnes qui y vivent, qui y travaillent ou qui viennent s'y promener (fonction résidentielle, fonction économique et fonction de loisirs). Les intérêts des uns ne correspondent pas toujours aux intérêts des autres. Il convient donc de comprendre les raisons d'agir de chacun et de communiquer, pour ne pas que des incompréhensions se transforment en conflits.

Le développement de l'espace rural, au travers du tourisme, de l'extension d'activités commerciales ou industrielles, ou encore de l'accroissement de l'habitat peuvent en effet entrer en concurrence avec le bâti existant et la fonction agricole ou forestière, historiquement dominants. Il convient alors de trouver un équilibre le plus juste possible entre ces différentes fonctions pour qu'elles puissent coexister. Cet équilibre est en constante évolution.

UN TERRITOIRE AVANT TOUT AGRICOLE OÙ DIFFÉRENTES FONCTIONS COHABITENT

La fonction agricole, qui autrefois organisait la vie dans les villages, a beaucoup évolué. Les agriculteurs doivent faire face à différentes contraintes. Voici donc quelques informations pratiques relatives à ce métier rythmé par les saisons.

Au printemps, l'agriculteur sème l'orge, l'avoine, le lin, les betteraves, le maïs et plante ses pommes de terre. C'est aussi la période où il pulvérise et épand ses engrais et où le bétail retourne en pâture.

L'été est la saison des moissons et des récoltes de l'escourgeon, du blé, du colza, etc. Les moissonneuses et balloteuses sont alors nombreuses sur les routes. C'est aussi à ce moment-là que le fermier récolte son foin, transporte le blé et la paille.

Quand arrive l'automne, il est temps d'arracher betteraves et pommes de terre et de récolter le maïs. L'agriculteur profite de cette saison pour les semis d'hiver, les labours et l'épandage du fumier et des effluents d'élevage.

Le cycle se termine avec l'hiver qui coïncide avec la rentrée du bétail dans les étables et les soins aux animaux. Cette saison plus calme permet à l'agriculteur d'entretenir son matériel et son exploitation.

Pour les exploitations avec des vaches laitières, la traite a lieu matin et soir, quel que soit le jour de l'année.

Sachez que quand l'agriculteur travaille la nuit, ce n'est pas pour vous ennuyer, mais parce qu'il est soumis à des impératifs climatiques ou à un timing précis. En effet, l'agriculteur organise son travail en fonction de la météo et de la vie à la ferme. Ce qui l'oblige parfois à travailler le soir et le weekend.

Pendant l'arrachage et le transport des pommes de terre ou des betteraves, de la boue peut salir les routes et vos voitures. L'agriculteur doit nettoyer la route dès que possible. Patience, donc.

Toute l'année, l'agriculteur s'occupe de son bétail et travaille dans les champs. Il se doit de travailler en respectant un maximum les autres citoyens. Dans la mesure du possible, il ne doit pas épandre les effluents d'élevage pendant le weekend, il doit respecter les chemins et sentiers existants et préserver les reliefs du sol. Toutefois, le coq chante tous les matins et les activités agricoles entrainent souvent des bruits ou des odeurs inévitables. Sachez à ce titre que le fermier peut stocker son fumier de bovin au champ toute l'année, à condition de le déplacer d'une année à l'autre. Les véhicules agricoles circulent toute l'année et imposent la prudence et une vitesse adaptée de la part des automobilistes.

Le milieu rural constitue l'outil de travail de l'agriculteur. Il se doit, à ce titre, de respecter les règles qui s'imposent à lui. L'agriculteur porte une grande responsabilité dans le maintien des caractéristiques du milieu rural. Respecter le travail de l'agriculteur l'aidera à mieux préserver le cadre de vie de tous.

UN TERRITOIRE OU IL FAIT BON VIVRE

Paragraphes à adapter en fonction notamment du règlement général de police de la commune.

La vie à la campagne impose, pour que chacun puisse profiter du calme et de l'air pur qui la caractérisent, des comportements adéquats. En tant que citoyen respectueux du cadre de vie, certaines règles doivent être respectées. Certains comportements peuvent en outre être sanctionnés.

La pelouse ne peut être tondue qu'aux jours et heures autorisés par le règlement général de police, sauf si je suis à plus de 100 mètres d'une habitation. Les déchets de tonte sont peu digestes pour le bétail ou pour l'équilibre des zones forestières naturelles, et certaines plantes sont toxiques pour le bétail, comme l'if, le laurier rose ou le buis. Gardez-les à l'écart de leur portée ou déposez-les au parc à conteneurs le plus proche.

Les plantations, les arbustes et les arbres doivent être taillés et entretenus par leur propriétaire. Ils ne doivent pas dépasser sur la voie carrossable, excepté à 4,5 mètres au-dessus du niveau du sol, ni sur l'accotement ou sur le trottoir, excepté à 2,5 mètres au-dessus du niveau du sol. Ils ne peuvent pas diminuer l'intensité de l'éclairage public ou porter atteinte à la signalisation, à la visibilité et à la commodité du passage.

Les plantations de basse-tige doivent être réalisées à 50 centimètres minimum à l'intérieur de ma propriété. Il ne peut pas dépasser 1,80 mètre en hauteur.

Pour un arbre haute-tige, la distance minimale de plantation est de 2 mètres à l'intérieur de ma parcelle. Aucune hauteur n'est préconisée, mais il faut tailler les branches qui dépassent dans la propriété d'autrui. Pour favoriser la biodiversité, il convient de choisir des essences indigènes pour la haie (charme, hêtre, érable, cornouiller, etc.).

L'arrachage, même partiel, d'une haie ou d'un alignement d'arbres, patrimoine naturel à préserver, est soumis à permis d'urbanisme.

Même en zone rurale, il est interdit de faire du feu à moins de 100 mètres de bâtiments, bois, vergers, champs de céréales, dépôts de paille ou de foin, ou d'autres matières combustibles. A plus de 100 mètres, le Code rural introduit une certaine tolérance pour l'incinération des déchets végétaux secs uniquement.

UN ESPACE RURAL À PRÉSERVER

Paragraphes à adapter en fonction notamment du règlement général de police de la commune.

L'espace rural est parsemé de sentiers, chemins et routes. Autant de lieux communs que tout le monde se doit de partager, et de respecter, notamment en n'y abandonnant aucun déchet. Les chiens doivent y être tenus en laisse.

L'automobiliste doit respecter les usagers faibles, qui eux-mêmes ne doivent pas penser que la route leur appartient. Chaque utilisateur de la voie publique a son rythme et prend une place différente sur la route. Les voiries n'ayant pas systématiquement de trottoir, la prudence est donc de mise. La largeur de véhicule agricole, bien que limitée, peut en outre surprendre, notamment en période estivale, où les moissonneuses batteuses peuvent avoir une largeur maximale de 4 mètres sur la route. …

Dans la forêt, lieu de plus en plus multifonctionnel, différents utilisateurs se côtoient. Chasseurs, promeneurs, cyclistes, cavaliers, etc. ont chacun leur point de vue personnel sur l'utilisation de ce type de lieu. L'intérêt n'est pas de donner raison à l'un, de stigmatiser l'autre ou d'exclure certains utilisateurs. Il s'agit que chacun respecte les règles en vigueur pour que la cohabitation se passe bien.

Rappelons que les véhicules motorisés sont interdits sur les chemins forestiers. Pour les randonnées pédestres et VTT en forêt avec balisage temporaire, il est nécessaire d'obtenir une autorisation préalable écrite du Département de la Nature et des Forêts (DNF). Pendant la période de chasse, il convient de respecter l'interdiction de passage, pour des raisons de sécurité. Veuillez consulter les affiches prévues à cet effet.

Ceux qui souhaitent faire la cueillette des champignons ou des myrtilles doivent en faire la demande au propriétaire. Pour les forêts domaniales (propriétés de la Région wallonne), la Région wallonne a donné son accord pour la récolte de champignons dans les bois dont elle est propriétaire, pour autant que la cueillette ait lieu entre le lever et le coucher du soleil et pour une quantité maximale de 10 litres par personne.

Que ce soit dans la forêt ou sur les chemins communaux, les promeneurs, les cavaliers et les cyclistes doivent rester strictement sur les chemins et sentiers ouverts au public, et balisés. Il est également interdit de dégrader les pelouses, les plantations, les arbres et les zones aménagées pour les promeneurs.

Pour le bien de tous, vous êtes invités à respecter l'environnement au sens large. Sachez qu'il est interdit de déverser clandestinement des déchets, des gravats, des canettes et des papiers dans la nature (y compris en bordure de rivière). Pour vos déchets, différentes possibilités existent pour le citoyen, notamment utiliser le parc à conteneurs, mais également faire un compost à domicile dans un endroit approprié, c'est-à-dire pas en bordure de ruisseau.

Sources: Charte de la convivialité de Assesse-Gesves, Règlement communal de police de Comines-Warnetton, Jalhay et Hannut, Joachim et Oriane à la ferme Gustave: pour un plus grand respect et une meilleure convivialité à Jalhay, Charte du bien vivre ensemble de Ciney, L'agriculture au fil des saisons à Braine-le-Château, Charte pour vivre ensemble en harmonie de Lontzen, Vivre Anthisnes, Rochefort: Charte de vie dans l'espace rural, Charte de bon voisinage de Chièvres, Bienvenue à Orp-Jauche, Guide de la Bonne entente rurale des Bons Villers.
Cette charte a été réalisée avec le concours de la Commission Ruralité de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, commission conjointe à la Fondation rurale de Wallonie.

Réalisation d'aménagements de convivialité sur le site de l'ancienne gare de Meeffe	Fiche n°2.8 Priorité : lot 2

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser

En accord avec les demandes et besoins de la population Wasseigeoise, le projet consiste à réaménager de manière conviviale, pratique, adaptée et sécurisée l'espace public existant aux abords de l'ancienne gare de Meeffe. Les grands enjeux à développer au sein du site sont :

- Le maintien de l'aspect « naturel ». Les aménagements veilleront donc à minimiser l'artificialisation des sols et à préserver, voire développer la couverture végétale.
- L'amélioration de la visibilité. Qu'il s'agisse d'éclairage public ou d'ouvertures permettant un certain contrôle social, le but recherché est de minimiser les nuisances pour le voisinage (principalement en soirée) et d'empêcher le vandalisme et la dégradation des aménagements.
- L'utilisation des lieux par toutes les tranches d'âge en évitant les conflits d'usage. Par l'articulation des aménagements, les lieux devront pouvoir être occupés simultanément par des publics aux (pré)occupations différentes (enfants, parents et grands-parents, ados, sportifs…) sans engendrer de gêne mutuelle ou de sentiment d'insécurité.
- L'installation d'équipements et infrastructures adaptés aux différents publics
- L'accessibilité pour les modes doux. Le stationnement des vélos y sera sécurisé.
- L'optimisation de l'utilisation de l'espace. Actuellement l'espace à l'arrière du site est sous-utilisé alors que l'avant doit pouvoir être dégagé pour accueillir les manifestations du comité de village. Une meilleure répartition sur le site des aménagements permettra également de minimiser les nuisances causées aux riverains du site.
- La valorisation de l'histoire du site. Les aménagements pourraient rappeler la présence d'une ancienne gare ou des panneaux d'information y faire référence.

Découpe thématique et fonctionnelle en sous-zone

La figure ci-dessous reprend l'ensemble du site et le subdivise en sous-zones :

(1) Zone polyvalente laissée libre de tout aménagement, situé aux abords de la rue de la Brasserie. Cette zone aura notamment pour but d'accueillir différentes activités nécessitant de la place pour pouvoir installer des infrastructures temporaires (chapiteaux, kiosques, …). Le stationnement est conservé mais les bloc béton seront remplacés par des poteaux amovibles afin de pouvoir s'ouvrir complètement sur la rue lors de grandes activités. La roulotte a été conservée et considérée comme à restaurer. Un rack pour vélo ainsi que des panneaux informatifs seront implantés en entrée de site. Ces derniers informeront sur les promenades existantes et l'histoire du site de l'ancienne gare vicinales (ces panneaux peuvent toutefois aussi être implantés au niveau de la zone 3).

(2) Zone de jeux pour enfants sécurisée. Cette localisation est directement visible depuis la zone de convivialité et depuis les habitations environnantes. La zone de jeux actuelle sera légèrement agrandie et les modules vétustes seront remplacés par un nouveau matériel au normes actuelles. Le train sera totalement conservé et restauré.

(3) Zone d'équipements et de convivialité. Cette zone regroupe les différents éléments nécessaires au comité des fêtes et à la convivialité comme :

- Un endroit couvert de type pergola

- Des tables de pique-nique
- Des bancs et autre mobilier urbain
- Une zone de barbecue et de braséro
- Une fontaine d'eau potable
- Un local de stockage de matériel de de mise à disposition d'électricité et d'eau potable. Les cabanons existants vétustes seront supprimés.
- Des toilettes publiques (à voir si elles seront sèches ou non)

L'abri de jardin vétuste sera supprimé.

(4) Zone sportive. Cette zone comporte l'espace multisport, des modules de fitness et une mini rampe de skateboard.

(5) Zone naturelle et de repos. Cette zone laissée à la nature et entretenue permettra de se reposer et de profiter de la nature. Quelques nouveaux bancs permettant de s'allonger y seront installés. Un ensemble d'arbres fruitiers créant un petit verger pourrait être implanté (en lien avec la fiche 3.3). Le lien entre la rue de la Brasserie et la rue de la Tannerie sera conservé et sécurisé avec la rénovation de l'escalier situé au nord. Cet escalier nécessite en effet une rénovation totale au vu de sa vétusté et de sa dangerosité.

L'ensemble des zones, excepté la zone 5, seront éclairées par des luminaires respectueux de l'environnement. Un sentier accessible aux PMR permettra de rejoindra aisément les différentes zones.
La zone 2 et la zone 3 seront parsemées de nouvelles plantations haute tige permettant notamment d'apporter ombre et fraicheur en cas de forte chaleur.
L'entrée du site sera davantage mise en valeur et sécurisé à l'aide de panneaux ralentisseurs, de marquage au sol et de panneaux directionnels (à l'entrée de la rue de la Brasserie).

Le terrain situé de l'autre côté de la rue de la Brasserie entre les n° 8 et 10 pourrait également être intégré au projet puisqu'étant non cadastré, il fait partie de l'espace public. Il conviendrait cependant de s'assurer au préalable qu'il ne sert pas d'accès aux pâtures. Aussi, vu qu'il est séparé du site du projet par la voirie et enclavé entre deux parcelles bâties, son intégration au projet n'est peut être pas nécessaire.

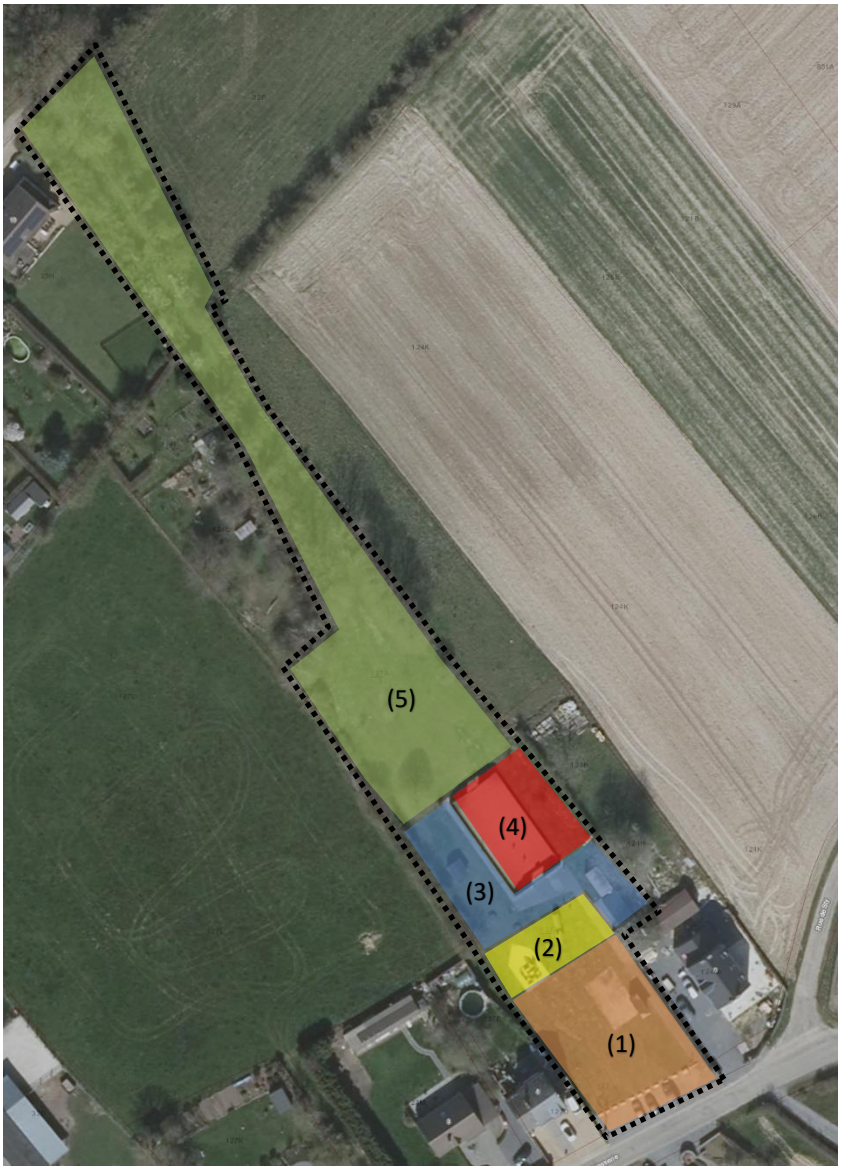

Zonage

Aménagements proposés par sous-zone

Les différentes propositions d'aménagement ponctuelle sont reprises ci-dessous et localisées sur la figure suivante.

1- Zone de marquage sécuritaire
2- Zone polyvalente vierge de toute infrastructure pour activités prenant de la place
3- Poteaux amovibles
4- Panneaux didactiques informatifs (historique du site, promenades)
5- Stationnement pour vélos
6- Restauration de la roulotte
7- Agrandissement de l'aire de jeux et remplacement de modules
8- Arbres haute tige
9- Haie vive
10- Restauration du petit train en bois
11- Tables de pic-nique
12- Barbecue et brasero
13- Abris de style pergola et mobilier de convivialité

14- Infrastructure de stockage pour le comité des fêtes (avec arrivée d'eau et d'électricité et toilettes publiques)
15- Aire multisports
16- Modules de fitness
17- Mini rampe de skateboard
18- Aires de repos avec bancs pour s'allonger
19- Zone de verger
20- Allongement du sentier PMR
21- Rénovation de l'escalier (hors figure)



Localisation des interventions

Description du site dans son état actuel

Le périmètre d'étude de propriété communale situé à l'est du village de Meeffe, correspond à la parcelle 127a/3 et comprend une surface d'environ 60 ares. Le site fait le lien entre la rue de la Tannerie, au nord et la rue de la Brasserie, au sud. Il est occupé dans sa partie nord par un sentier et un espace végétalisé entretenu bordé de plantations. Dans la moitié sud, on retrouve différents éléments liés au sport et à la convivialité comme :

- Une petite aire de jeux assez vétuste
- Une grande zone engazonnée
- Un espace de stationnement en gravier séparé de l'espace public par des bloc en béton
- Un sentier en béton permettant d'accéder au terrain multisport
- Un petit train en bois vétuste
- Quelques tables de pique-nique
- Une roulotte en bois qui appartient au comité des fêtes de Meeffe et qui l'utilise lors de sa kermesse pour y distribuer les tickets
- Un ancien abri de jardin condamné et non utilisé
- 2 cabanons vétustes qui servent de local de stockage au comité des fêtes de Meeffe.
- Au nord du site, pour accéder à la rue de la tannerie en contrebas, un escalier en bois très vétuste et dangereux.

2. Justification du projet

Quelques besoins avaient déjà été exprimés par rapport à ce lieu, en particulier par le Comité de Village mais le projet se justifie notamment par quelques faiblesses nécessitant une intervention comme :

- La vétusté et la dangerosité de l'escalier permettant d'accéder au site par le nord ;
- Le manque d'éclairage public
- La vétusté des équipements
- L'absence de stationnement pour vélo
- Le manque de signalétique prévenant la population qu'il existe bel et bien un espace public aménagé à cet endroit
- Le sentiment d'insécurité, surtout la nuit
- L'absence de points d'eau, d'électricité et de sanitaires

D'autre part, le choix de cette localisation se justifie notamment par :

- Le caractère historique du site ;
- Les besoins de la population pour un tel type d'espace. Le site est en effet actuellement utilisé par le comité des fêtes pour sa kermesse, par les ados et jeunes qui utilisent le terrain multisport, par les écoles pour les journées sportives, par les mouvements de jeunesse et par la commune pour les plaines de vacances.

La demande tient son origine dans 4 idées de projet évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT (poursuivre les aménagements au clos du Lac, créer un sentier de promenade et une plaine de jeux au clos du Lac, rénover la plaine de jeux à Meeffe et créer des toilettes sèches)

Les effets attendus sont :

- Renforcement de la cohésion sociale
- Augmentation des rencontres intergénérationnelles
- Augmentation des échanges, de la convivialité, du bien être
- Amélioration de l'attractivité et de la convivialité des cœurs de village
- Dynamisme des lieux de rencontre
- Renforcement du maillage écologique
- Propreté publique accrue et amélioration du cadre de vie
- Valorisation et protection de la nature et du paysage

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.1 – Renforcement de la liaison cyclable Wasseiges / Meeffe / Acosse
- Fiche 1.2 – Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces
- Fiche 1.4 – Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité
- Fiche 2.3 – Aménagement de lieux de repos et de convivialité
- Fiche 2.6 – Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager
- Fiche 3.3 – Plantation de fruitiers dans les espaces publics

Défis et objectifs rencontrés :

- **Enjeu 1** : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
  Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs.
- **Enjeu 2** : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants.
  Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale.
- **Enjeu 4** : La préservation et la valorisation des ressources naturelles.
  Objectif 10 : restaurer le maillage écologique et renforcer la biodiversité

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer le cadre de vie et permettre aux habitants de bien vivre dans leur village	X		
Améliorer la cohésion sociale en créant des espaces de rencontres adaptés	X		
Permettre aux enfants de la commune de s'épanouir	X		
Rendre les équipements et les espaces publics de la commune accessible à tous (PMR, familles, personnes âgées…)	X		
Préserver et mettre en valeur le patrimoine immobilier et culturel de la commune	X		
Mise en valeur du patrimoine naturel communal	X	X	

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Commune de Wasseiges Entre la rue de la Brasserie et la rue de la Tannerie
Périmètre d'intervention	Parcelle communale 127 a3
Intégration du projet dans son environnement direct	**Intégration fonctionnelle** Les différentes fonctions prévues au sein du site sont multigénérationnelles et faites pour cohabiter **Intégration architecturale et paysagère** Le projet à pour objectif de notamment accroitre la qualité biologique du site via diverses plantations **Intégration culturelle/économique/sociale** Le projet à pour but de renforcer la cohésion sociale et de notamment sensibiliser à l'histoire du site
Cadre légal	**Les zones d'affectation au plan de secteur**
	Zone d'habitat et zone agricole
	Outils du cadre juridique et documents d'orientation :
	/
Statut de propriété	Communale

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes :

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
Groupe de projets dans le cadre de la procédure d'élaboration du PCDR	• L'administration communale de Wasseiges • Les associations et organismes locaux • Comité des fêtes de Wasseiges • Les citoyens • Infrasport	• Commune de Wasseiges

Partenaires potentiels de financement :

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT –	• **DR** /// Subsides octroyés par la direction du Développement Rural – Tableau de répartition des subventions DR • **Biodivercité** /// Subsides pour les projets en faveur de la biodiversité au sein de la commune (anciennement semaine de l'arbre, plan maya, PCDN etc.) – Taux de max 12.000 €/an • **Yes We Plant** /// Subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger d'alignement d'arbres – Taux de Max 80 %

SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	• **FRIC** /// Fond régional pour les investissements communaux – Dotation variable sur une période pour investissements publics • **Infrasport** /// Infrastructure sportive (terrain de sport en plein air, plaines de jeux, espaces de détentes et de récréation, etc) – Taux de 50 %
Wallonie Tourisme – Commissariat général du tourisme	• **Equipement touristique** /// Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique – Taux max 60 % • **Itinéraires touristiques balisés** /// Après reconnaissance d'un itinéraire par le CGT, subvention du balisage, des cartes de promenade, entretien et gestion du réseau – Taux max 40 %
Divers	• Fonds propres communaux /// Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Besoins du comité des fêtes de Meeffe ainsi que de la population

▪ État du dossier

- Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de GT de la CLDR. Notamment lors :
    - De la réunion de consultation des habitants « Aménagement du site de l'ancienne gare de Meeffe » du 15 novembre 2021;

▪ Programme des travaux

- Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles à réaliser ;
- Réalisation des aménagements ;
- Communication et information autour du projet ;
- Suivi et entretien des aménagements.

▪ Planification

- Phase 1 : Adjudication des travaux à réaliser
- Phase 2 : Réalisation des travaux
- Phase 3 : Suivi et entretien

▪ Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : Obtention des accords de subvention (Développement Rural et autres)
- Démarche n°2: Ouverture marché public en vue de la désignation d'un auteur de projet
- Démarche n°3 : Désignation du ou des auteurs de projets
- Démarche n°4 : Ouverture marché public de travaux – élaboration d'un cahier des clauses techniques particulières
- Démarche n°5 : Adjudication d'un entrepreneur pour la réalisation des travaux

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Surveillance du site
- Entretien des zones plantées
- Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux
- Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants et touristes afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements.

8. Évaluation

- **Indicateurs de réalisation** (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Travaux réalisés	1 espace aménagé	PV de réception provisoire
Equipements installés	Nombre d'équipements	PV de visite sur site

- **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?)*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Satisfaction des utilisateurs	80% des personnes interrogées	Enquête de satisfaction auprès des usagers et visiteurs
Utilisation du site	20% d'utilisateurs en plus	Comptages avant et après travaux

9. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation

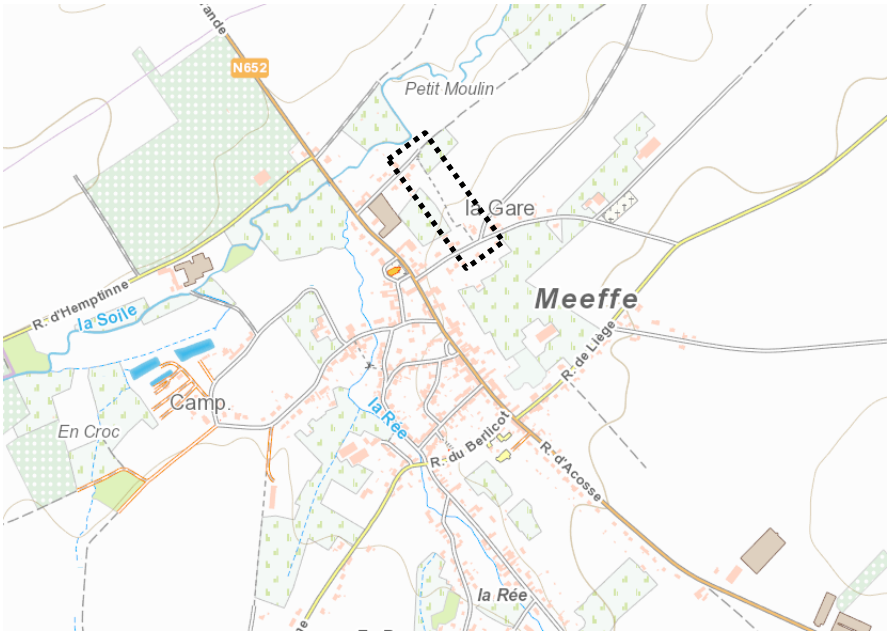

Localisation générale

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

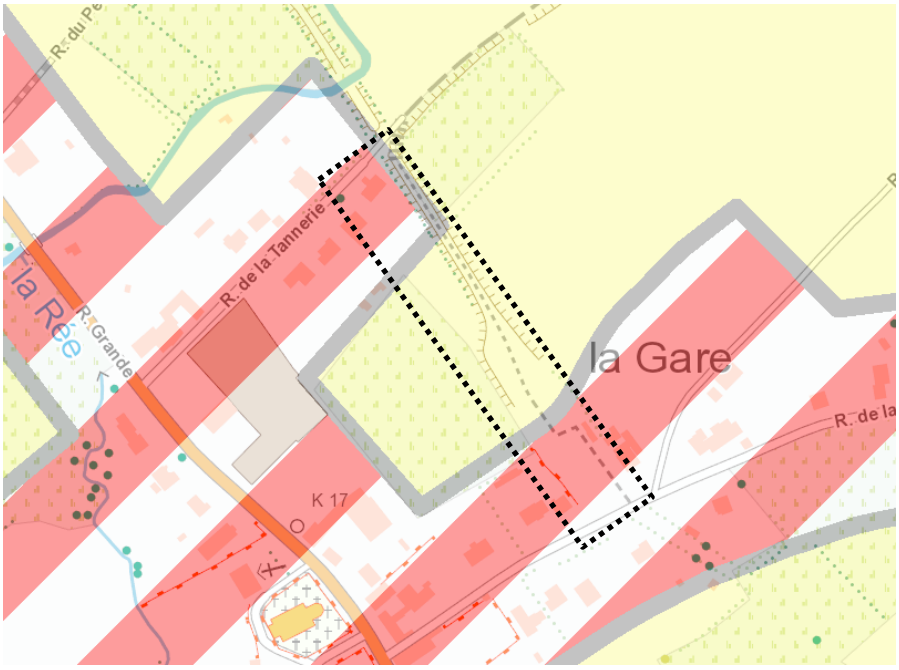

Plan de secteur

Annexe 3 : Dossier photographique















Annexe 4 : Etat des lieux

Voir description du site

Annexe 5 : Activités actuelles et concernées par le projet

Sans objet

Annexe 6 : Liste des projets de même fonction

Sans objet

Renouvellement des outils communaux de communication

Fiche n°3.1

Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet a pour objectif de rendre la communication communale plus efficace et complète.

- Plus efficace en utilisant chaque outil (site web, réseaux sociaux, journal papier, toutes-boîtes, affiches, …) en fonction de ses spécificités et publics cibles. Un outil supplémentaire pourrait venir compléter la gamme existante comme des panneaux d'affichage grand format placés aux endroits stratégiques. Une meilleure intégration des différents supports doit également être prévue sur le site internet en publiant systématiquement les infos toutes-boîtes.
- Plus complète en mettant à jour les outils pour donner un accès à la quantité d'informations à dimension locale issue d'autres opérateurs, groupements et associations.

Trois étapes semblent nécessaires.

- Premièrement, faire une synthèse de l'ensemble des outils communaux de communication existants, de leur spécificité, de leurs publics cibles, de leur fréquence d'utilisation et de leur contenu. Les outils existants doivent être maintenus mais améliorés et optimisés.
- Deuxièmement, identifier les contenus manquants et la répartition idéale des contenus à communiquer en fonction de chaque outil de communication disponible et des différents publics cibles.
- Enfin, établir un programme de mise à jour des outils et contenus.

2. Justification du projet

Avec l'apparition des réseaux sociaux, la manière de communiquer a fondamentalement changé et a apporté une dimension d'instantanéité qui remet en cause la manière d'utiliser le panel d'outils de communication dont dispose la commune (site web, bulletin communal, toutes boites, presse locale, panneaux d'affichage, …). Le contenu de l'ensemble de ces outils doit donc être revu d'une part sur base du public que chacun d'eux touche et de leur périodicité et d'autre part, sur la complémentarité des contenus entre les différents outils.

Par ailleurs, toujours plus d'initiatives citoyennes, privées ou publiques se développent un peu partout et dans des thématiques diverses (mobilité, énergie, alimentation, finance, …) qui apportent des solutions concrètes et efficaces à des besoins locaux. Assurer une veille constante de ces solutions et dédier une place spécifique pour ce contenu dans un(des) outil(s) communaux, pourrait apporter des réponses immédiates aux besoins/problèmes des citoyens et/ou éviterait de réinventer des outils déjà existants (plateforme de co-voiturage, e-commerce de produits locaux, coopératives de production d'énergie, …).

Enfin, il s'avère que plusieurs services rendus par l'administration communale et d'autres acteurs du territoire ne sont pas toujours bien connus des citoyens par manque de communication.

La demande tient son origine dans 6 idées de projet évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT (n°16 avoir un nouvel outil de communication vers le citoyen, n°21 développer un service d'aides aux personnes âgées, n°36 réaliser un annuaire des commerçants/entrepreneurs locaux, n°55 communiquer sur les activités de loisir existantes, n°81 créer une carte des promenades et n°87 créer une application de co-voiturage).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.6 – Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager
- Fiche 2.7 – Rédaction d'une charte sur la vie en milieu rural
- Fiche 3.9 – Organisation d'un comité agriculture
- Fiche 3.10 – Création d'une page Facebook pour les actualités agricoles dans les grandes cultures
- Fiche 3.11 – Lancement d'un système de partage de véhicules communaux
- Fiche 3.12 – Désignation d'un coordinateur « bénévolat » et lancement d'une plateforme web

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants.
    - Objectif 5 : consolider l'offre en services aux citoyens.
    - Objectif 6 : renouveler la communication communale.
- Enjeu 3 : Le développement d'une économie qui respecte les spécificités du territoire.
    - Objectif 8 : soutenir et promouvoir l'entreprenariat local.

Valorisation des éléments du petit patrimoine

Fiche n°3.2
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet vise à mettre en valeur et si nécessaire nettoyer et/ou rénover des éléments du petit patrimoine wasseigeois (potales, chapelles, bornes, fontaines, ponts, arbres remarquables, points de vue paysager, …).
Aucun élément n'ayant été sélectionné à ce stade, une des premières actions sera de finaliser l'inventaire des éléments du patrimoine réalisé par des bénévoles en collaboration avec le GAL Meuse@campagnes. Une analyse multicritère pourra alors être menée afin d'identifier les éléments à rénover en priorité, qu'ils soient sur domaine public ou privé. Cet inventaire est en cours de réalisation.

2. Justification du projet

Les éléments du petit patrimoine sont constitutifs de l'entité rurale d'un territoire. Ils ponctuent en outre souvent les itinéraires de balades et peuvent parfois constituer un emblème de la commune connu de tous. Valoriser et rénover ces éléments permettra donc d'affirmer l'identité rurale de Wasseiges.

La demande tient son origine dans 1 idée de projet évoquée lors des réunions d'information villageoises et des GT (n°9 rénover du petit patrimoine).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.2 – Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces
- Fiche 1.4 – Plantation de haies, d'arbres et d'ilots refuges
- Fiche 2.3 – Aménagement de lieux de repos et de convivialité
- Fiche 2.6 – Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
    - Objectif 1 : gérer le territoire pour en conserver l'identité rurale.
    - Objectif 4 : valoriser le patrimoine local.

Plantation de fruitiers dans les espaces publics

Fiche n°3.3
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet a pour objectif de planter des arbustes et arbres fruitiers dans les espaces publics afin de favoriser la cohésion sociale via l'organisation de séances de cueillettes, de renforcer la biodiversité en augmentant les zones de nourrissage et de lutter contre le réchauffement climatique en augmentant la surface végétalisée. Des haies vives de petits fruitiers pourraient aussi être envisagées systématiquement à la place des classiques charmes et hêtres. Notons que des ateliers de taille des arbres fruitiers vont être organisés chaque année dans le cadre de la semaine de l'arbre sur le site du verger de la pêcherie à Meeffe.

Dans ce cadre, un Groupe de Travail Nature sera mis en place début 2022 par la CLDR.

Deux sites déjà identifiés pourraient ainsi accueillir un verger : les abords du local de la pêcherie et le terrain de l'ancienne gare à Meeffe, tous deux de propriété communale.







Site à proximité de la Pêcherie à Meeffe

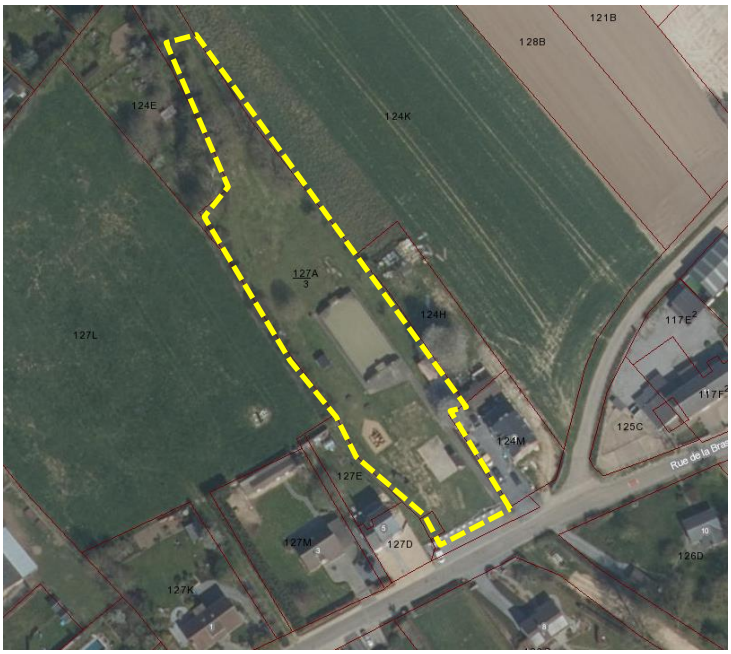





Site à proximité de l'ancienne gare à Meeffe

2. Justification du projet

Le territoire communal est caractéristique des grandes plaines de cultures agro-industrielles. 84,3% du territoire est dévolu à l'agriculture (la moyenne de l'arrondissement est à 75,4%) et seulement 10% de ces surfaces sont des prairies permanentes. A Wasseiges, plus qu'ailleurs dans les communes limitrophes, les grandes cultures prennent une place très importante. Ces grandes cultures disposent d'une faune et d'une flore particulières qui sont à préserver mais dont la diversité reste limitée. Par ailleurs, comme dans toutes les autres zones de grandes cultures, les opérations successives de remembrement et les pratiques de culture intensive ont réduit de plus en plus les zones d'habitat et de refuge pour la faune et la flore.

La demande tient son origine dans 3 idées de projet évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT (n°39 planter des haies, n°47 créer des bacs « nourriture à partager » et n°95 faire de la sensibilisation aux haies, arbres et vergers).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.4 – Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité
- Fiche 1.5 – Construction d'un espace polyvalent socio-culturel
- Fiche 2.8 – Création d'un aménagement de convivialité sur le site de l'ancienne gare de Meeffe

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
    - Objectif 1 : gérer le territoire pour en conserver l'identité rurale.
    - Objectif 4 : valoriser le patrimoine local.
- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles.
    - Objectif 10 : restaurer le maillage écologique et renforcer la biodiversité.
    - Objectif 13 : réduire les déchets et les pollutions

Lancement d'une campagne « Propreté dans les champs »

Fiche n°3.4

Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Le projet vise à sensibiliser la population au respect des cultures agricoles et éviter les nombreux déchets et dépôts qui souillent les champs le long des principales voiries d'accès à la commune (N624, N924, N652, Chaussée romaine…). Deux actions sont proposées dans cette fiche, mais d'autres idées pourraient voir le jour car il s'agit d'un projet qui devra être pérennisé.

- **Réalisation de panneaux mobiles de sensibilisation à la propreté.** Ces panneaux, véhiculant un message simple et percutant seront placés le long des voiries principales afin de sensibiliser passants et automobilistes aux conséquences de leurs incivilités. Ils seront périodiquement déplacés pour éviter un effet d'habitude. On peut également s'inspirer de l'initiative menée par la commune de Ciney de personnaliser ces panneaux à l'effigie des agriculteurs locaux



https://lameuse-namur.sudinfo.be/147313/article/2017-10-31/ciney-les-agriculteurs-posent-pour-une-campagne-anti-dechets

- **Opérations de ramassage collectif**. Les citoyens seront invités à se joindre aux agriculteurs pour nettoyer ensemble les bords de champs le long d'un ou plusieurs tronçons de route problématiques, afin qu'ils puissent se rendre compte des nuisances auxquelles les agriculteurs sont confrontés. Les écoles, mouvements de jeunesse et associations locales seront également sollicités pour l'occasion. Pour des raisons de sécurité, chaque participant recevra un gilet fluorescent ainsi qu'une paire de gants. Les agriculteurs fourniront une remorque pour transporter et centraliser les déchets récoltés. Une photo des déchets récoltés sera diffusée sur les réseaux sociaux et sur les outils de communication communaux afin de sensibiliser la partie de la population qui n'aura pas participé, et de valoriser le travail des bénévoles.

2. Justification du projet

Les déchets jetés dans les champs sont un véritable fléau pour les agriculteurs. Outre leur aspect inesthétique et la pollution environnementale, ils constituent un danger pour l'homme et pour le bétail. En effet, ces déchets sont broyés par les engins agricoles lors de la récolte ou de la fauche des prairies et se retrouvent dans l'alimentation des animaux, la farine ou les légumes qui seront consommés. Pour les agriculteurs, c'est un des principaux enjeux pour lesquels ils attendent un soutien de la population.
A noter que pour les acteurs consultés, l'engagement au niveau communal d'un agent constatateur permettrait d'apporter une réponse structurelle, quoique partielle, à cette problématique.

Cette idée de projet est issue d'entretiens avec les agriculteurs de la commune.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.3 – Aménagement de lieux de repos et de convivialité
- Fiche 3.1 – Renouvellement des outil communaux de communication
- Fiche 3.9 – Organisation d'un comité « agriculture »
- Fiche 3.10 – Création d'une page Facebook pour les actualités agricoles dans les grandes cultures

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
    - Objectif 4 : valoriser le patrimoine local.
- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants.
    - Objectif 6 : renouveler la communication communale.
    - Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale.
- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles.
    - Objectif 13 : réduire les déchets et les pollutions

Lancement d'un plan d'action pour améliorer la qualité de l'eau et des ruisseaux

Fiche n°3.5

Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet vise à établir un programme d'actions pour augmenter et accélérer le taux d'installation de systèmes d'épuration autonome au sein de la commune. En plus des actions de sensibilisation prévues par la SPGE et l'AIDE, il pourrait être opportun :

- de mettre en place un suivi personnalisé pour chaque habitation à équiper en partenariat avec la SPGE et l'AIDE;
- de prévoir des actions de sensibilisation plus nombreuses et récurrentes ;
- d'assurer une assistance administrative complémentaire à celle de la SPGE et de l'AIDE ;
- de faciliter l'achat et l'entretien des systèmes via l'élargissement des formules possibles (achat individuel, achat groupé, système partagé, …).



La quasi-totalité de l'entité est en zone d'assainissement autonome

2. Justification du projet

Sur les presque 3.000 habitants que compte Wasseiges, seuls ceux du village d'Acosse et du Clos du Lac sont inscrits en régime d'assainissement collectif au PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques), soit environ 500 habitants (1/6ème). En d'autres termes 5 habitants sur 6 à Wasseiges sont inscrits en régime d'assainissement autonome. Cela ne signifie pas que les obligations actuelles d'installation de dispositif de traitement des eaux pour particulier ne soient pas respectées, mais, en raison de l'ancienneté du bâti, des rejets dans les cours d'eau sont constatés. L'inventaire 2016-2018 du contrat rivière comptabilise 47 problèmes de rejets sur Wasseiges, soit 30% de l'ensemble des atteintes aux cours d'eau qui ont été identifiés dans la commune.

Une prise en main active de cette problématique se justifie d'autant plus que depuis le 1er septembre 2018, la Wallonie a doté la SPGE de nouveaux moyens afin d'assurer une gestion publique de l'assainissement autonome (www.gpaa.be). Désormais, le citoyen peut bénéficier de primes et de conseils pour installer et entretenir son système d'épuration autonome. Ces nouveaux moyens représentent donc une opportunité à saisir.

La demande tient son origine dans 2 idées de projet évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT (n°25 créer une station d'épuration et n°52 relier chaque maison au réseau d'égouttage).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.4 – Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité
- Fiche 2.3 – Aménagement de lieux de repose et de convivialité
- Fiche 2.6 – Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager
- Fiche 3.4 – Lancement d'une campagne « Propreté dans les champs »
- Fiche 3.9 – Organisation d'un comité « Agriculture »

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles.
    - Objectif 10 : restaurer le maillage écologique et renforcer la biodiversité.
    - Objectif 12 : être proactif en matière d'épuration des eaux.

Aménagement d'une maison de village à Acosse

Fiche n°3.6
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet a pour objectif d'aménager le bâtiment dit « Local des Jeunes d'Acosse en maison de village. Il s'agira dans un premier temps d'identifier les besoins réels des associations qui l'occupent et les événements qui y sont organisés afin de préciser ainsi les travaux précis à réaliser.

2. Justification du projet

Malgré son nom, le local des jeunes d'Acosse est une infrastructure actuellement utilisée et occupée par plusieurs associations. Des travaux de rénovation et de réaménagement sont nécessaires afin de le rendre plus fonctionnel et adapté aux besoins de ses occupants. Ce projet poursuit également l'objectif de dynamiser le village en favorisant le développement de nouvelles activités.



« Local des jeunes » en 2021

La demande trouve son origine dans une idée de projet évoquée lors des réunions d'information villageoises et des GT (n°54 rénover le local des jeunes à Acosse).

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.3 – Aménagement de lieux de repos et de convivialité ;
- Fiche 3.3 – Plantation de fruitiers dans les espaces publics ;

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs rencontrés :

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
    - Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs.
    - Objectif 4 : valoriser le patrimoine local.
- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants.
    - Objectif 5 : consolider l'offre en services aux citoyens.
    - Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale.
- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles.
    - Objectif 11 : élaborer un plan d'actions en faveur du climat.

Installation de dispositifs de protection contre les coulées de boue

Fiche n°3.7

Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet doit permettre d'installer des dispositifs naturels de protection contre les coulées boueuses causées par des phénomènes de ruissellement dans les champs. Les dispositifs issus de végétaux (fascines, ballots, …) ou les plantations seront privilégiés à des dispositifs minéraux là où ils montrent une efficacité identique.

Un premier travail consistera à identifier les sites à aménager en priorité ainsi que les dispositifs les plus adéquats. Un inventaire des sites problématiques été réalisé par le Watering de Saint-Trond en 2011 et pourrait servir de base à ce travail.

Ces travaux et aménagements pourraient être organisés sous la forme de chantier participatif entre agriculteurs et citoyens.

Il est à noter qu'il existe un projet d'aménagement foncier « Soile et Affluents » sur les communes d'Eghezée, Fernelmont et Wasseiges. Ce projet prévoit entre autres d'installer d'implanter des éléments visant à ralentir les coulées de boues comme des haies, des bandes biomasse, des fascines, des bandes enherbées, des fossés d'infiltration enherbés, des zones d'immersion temporaire. Seule une partie du territoire est concernée par cet aménagement.

2. Justification du projet

Wasseiges étant un territoire à vocation de grandes cultures agro-industrielles, des phénomènes de coulées de boues peuvent survenir localement et épisodiquement causant potentiellement des déjâts aux infrastructures et habitations. Quelques points noirs identifiés nécessitent encore des aménagements.
Installer des dispositifs de protection contre de tels événements permettrait de réduire les risques de dégâts. Les solutions et techniques de gestion des ruissellements étant en outre davantage connues et maîtrisées.

La demande tient son origine dans 1 idée de projet évoquée lors des réunions d'information villageoises et des GT (n°41 créer des fascines).

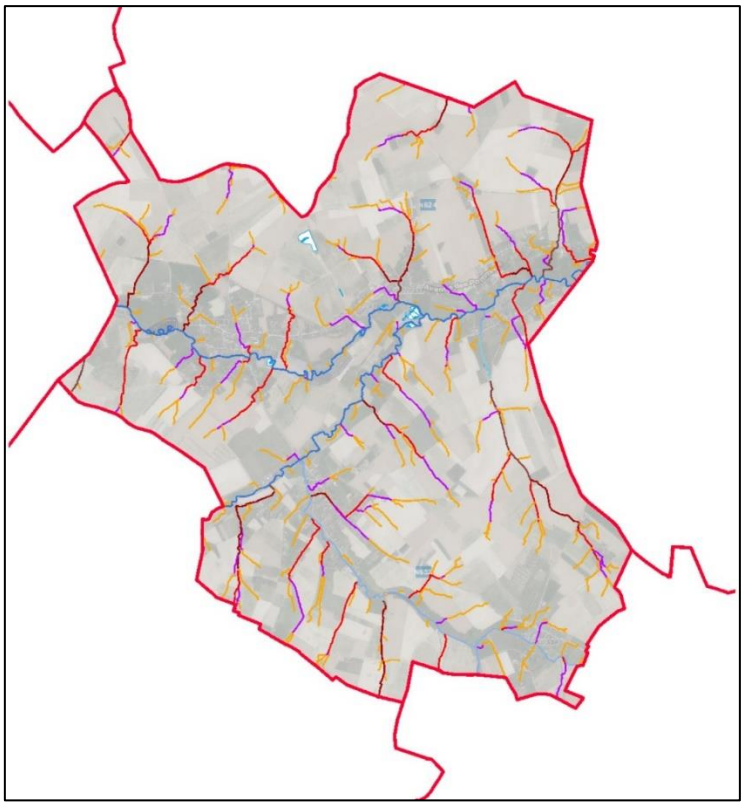

Axes de ruissellement en cas de fortes pluies et localisation potentielle des coulées de boue (SPW-Lidaxe)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Liens avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.4 - Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité
- Fiche 3.5 – Lancement d'un plan d'action pour améliorer la qualité de l'eau et des ruisseaux
- Fiche 3.9 – Organisation d'un comité agriculture
- Fiche 3.10 – Création d'une page facebook pour les actualités agricoles dans les grandes cultures

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
  - Objectif 1 : gérer le territoire pour en conserver l'identité rurale
- Enjeu 3 : Le développement d'une économie qui respecte les spécificités du territoire.
  - Objectif 9 : encourager la diversification agricole
- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles.
  - Objectif 10 : restaurer le maillage écologique et renforcer la biodiversité
  - Objectif 12 : être proactif en matière d'épuration des eaux
  - Objectif 13 : réduire les déchets et les pollutions

Construction d'un atelier rural

Fiche n°3.8
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet a pour objectif la construction d'un atelier rural offrant une surface d'accueil pour des artisans et entrepreneurs wasseigeois. Cet atelier pourrait aussi proposer des espaces et/ou services partagés (cuisine collective, secrétariat, véhicules, matériel, formations,…). Le terrain doit encore être trouvé. Le site de l'ancienne sucrerie pourrait être utilisé afin de rappeler l'activité économique historique. Au préalable une enquête auprès de tous les indépendants, commerçants, agriculteurs et dirigeants d'entreprise devra être faite afin d'identifier et de quantifier les besoins réels. Cet atelier pourrait également accueillir un logement de concierge.

2. Justification du projet

Le territoire communal ne dispose aujourd'hui d'aucune zone ou endroit spécifique à l'accueil de petites activités économiques. Ainsi, un petit artisan ou entrepreneur qui se développe et ne pourrait maintenir son activité à son domicile se voit obligé de déménager dans une autre commune.

En outre, les statistiques wallonnes soulignent l'importance des indépendants et petites entreprises qui constituent un véritable tissu de développement économique et d'emplois locaux. Avec un atelier rural, Wasseiges pourrait ainsi disposer d'un outil adapté à son identité rurale et soutenir la création et le développement d'activités et d'emplois locaux.

Par contre, l'identité fortement rurale et résidentielle du territoire ainsi que son éloignement relatif d'un axe de communication majeur ne plaide pas en faveur de la création d'un outil de type « parc d'activité économique », ce qui renforce la pertinence d'un atelier rural décentralisé.

La demande tient son origine dans une idée de projet qui avait été évoquée lors des réunions d'information villageoises et des GT (n°37 créer un parc d'activité économique).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
  - Objectif 2 : améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs
  - Objectif 3 : diversifier et optimiser l'offre en logements.
  - Objectif 4 : valoriser le patrimoine local.
- Enjeu 3 : Le développement d'une économie qui respecte les spécificités du territoire.
  - Objectif 8 : soutenir et promouvoir l'entreprenariat local.
  - Objectif 9 : encourager la diversification agricole

Organisation d'un comité « agriculture »

Fiche n°3.9
Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet vise à mettre sur pied un comité « agriculture » composé paritairement d'agriculteurs et de citoyens. Son objectif premier sera de recréer du lien entre le monde agricole et le reste de la population à travers l'organisation d'activités favorisant la rencontre : conférences-débats, apéros citoyens dans des fermes, balades gourmandes, journées d'animation, visites par des écoles, matinées de glanage, … Ce type d'échanges pourrait aussi permettre de favoriser l'émergence de projets communs où des citoyens s'investiraient humainement et/ou financièrement dans des projets agricoles.



Exemple des « rencontres en terres agricoles » http://pnbm.be/index.php/rencontre-en-terre-agricole

2. Justification du projet

La problématique est bien connue : la relation entre les agriculteurs et les riverains n'est pas toujours harmonieuse et Wasseiges n'échappe pas à la règle. Pourtant, tous les agriculteurs consultés le confirment, un dialogue constructif permet d'apaiser les tensions et de faire évoluer les points de vue sur les attentes, craintes et obligations des interlocuteurs. Cependant, le temps consacré par les agriculteurs à ce dialogue vient s'ajouter à leur charge de travail déjà considérable et doit être répété à chaque interpellation, ce qui peut à la longue s'avérer fatiguant, voire décourageant. Un plan d'actions mené à plus grande échelle permettra de convaincre un public plus large et laissera aux agriculteurs le temps de se consacrer à leur activité première.

Cette idée de projet est issue d'entretiens avec les agriculteurs de la commune.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.4 – Plantation de haies, d'arbres et d'ilots refuges
- Fiche 2.7 – Rédaction d'une charte sur la vie en milieu rural
- Fiche 3.4 – Lancement d'une campagne « Propreté dans les champs »
- Fiche 3.5 – Lancement d'un plan d'actions pour améliorer la qualité de l'eau et des ruisseaux
- Fiche 3.7 – Installation de dispositifs de protection contre les coulées de boues
- Fiche 3.8 – Construction d'une atelier rural
- Fiche 3.10 – Création d'une page Facebook pour les actualités agricoles des grandes cultures

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Enjeu 1 : Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous.
    - Objectif 1 : gérer le territoire pour en conserver l'identité rurale.
- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants.
    - Objectif 6 : renouveler la communication communale.
    - Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale.
- Enjeu 3 : Le développement d'une économie qui respecte les spécificités du territoire.
    - Objectif 8 : soutenir et promouvoir l'entreprenariat local.
    - Objectif 9 : encourager la diversification agricole
- Enjeu 4 : La préservation et la valorisation des ressources naturelles.
    - Objectif 10 : restaurer le maillage écologique et renforcer la biodiversité
    - Objectif 11 : élaborer un plan d'actions en faveur du climat
    - Objectif 12 : être proactif en matière d'épuration des eaux

Création d'une page Facebook pour les actualités agricoles dans les grandes cultures

Fiche n°3.10

Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Le projet vise à créer une page Facebook « Wasseiges, terre de grandes cultures » visant à informer de manière transparente la population de l'actualité des activités agricoles. Le but est de fournir aux habitants les clés permettant de comprendre et d'accepter ce qu'ils observent autour de chez eux, et si nécessaire d'adapter leurs comportements afin de maintenir une coexistence harmonieuse avec le monde agricole.

⇨ Afin de mutualiser l'investissement humain, il pourrait être intéressant d'inviter des communes au profil similaire à participer à l'alimentation de l'outil et dès lors, la page Facebook pourrait se dénommer « **Hesbaye**, terre de grandes cultures »

Quelques exemples permettront d'illustrer le propos :

- *Les travaux agricoles dépendent fortement des conditions météorologiques, raison pour laquelle ils sont parfois effectués la nuit ou le weekend.*
- *Si les conditions météo ont été pluvieuses, les engins agricoles récoltant les pommes de terre / betteraves / … risquent de salir les routes ou de laisser des ornières dans les chemins de terre. Il est recommandé aux automobilistes de ne pas les emprunter ou en tout cas de fortement ralentir.*
- *La moisson peut engendrer de la poussière ou l'envol de fétus de paille. Il est recommandé à la population de fermer ses fenêtres ou de couvrir sa piscine.*
- *En cas d'attaque de mildiou ou autre ravageur, information sur le fait que les agriculteurs risquent d'épandre sur leur champs pesticides ou fongicides. Il est donc préférable que les enfants ne jouent pas dans le jardin à ce moment.*
- *Il a été démontré que l'action de certains produits phytosanitaires était renforcée par l'absence de lumière, raison pour laquelle certains épandages se font la nuit. La population risque donc d'être ponctuellement dérangée par le bruit des tracteurs.*
- *Quelque temps après le vêlage, les veaux sont séparés de leur mère. Les vaches risquent dont de meugler pendant quelques heures. Ce phénomène est normal et ne doit pas inquiéter la population.*

Ce type d'information sera publié sur cette page Facebook de manière hebdomadaire et chaque fois que l'actualité agricole le requerra. Il n'est pas question ici de faire la promotion du monde agricole ; d'autres organismes le font déjà fort bien. L'information sera neutre et aussi factuelle que possible. Il faut encore déterminer quel sera l'organisme qui diffusera cette information sans être suspecte de propagande : Un ou plusieurs représentants d'un groupe de travail (GT) créé dans le cadre de l'ODR ? Un organisme existant ? Dans tous les cas, le choix de l'organisme est très important car de sa perception de neutralité dépendra le succès de la page.

Autre question : comment se procurer l'information à diffuser ? Les agriculteurs locaux peuvent bien entendu informer les gestionnaires de la page. Des organismes tels que la FWA ou les services agricoles provinciaux peuvent être sollicités, de même qu'un abonnement au Sillon belge permettra de se tenir au courant des actualités régionales.

2. Justification du projet

Régulièrement, les réseaux sociaux s'enflamment pour dénoncer des pratiques agricoles jugées peu respectueuses de l'environnement, voire dangereuses pour la santé de la population.

De manière générale, ce ne sont que quelques individus qui monopolisent le discours. Or, tant des séances d'information que le contact régulier des agriculteurs avec leurs voisins ont montré que la grande majorité de la population était bien consciente de l'importance de cette activité économique, et que derrière chaque exploitation agricole, c'est au minimum une famille qui en vit. Même s'ils partagent quelques inquiétudes quant à l'emploi des produits phytosanitaires, la majorité des habitants se disent prêts à adapter leur comportement pour un partage plus harmonieux du territoire, à condition de savoir quelles sont les activités susceptibles de se dérouler près de chez eux.

Dans le même ordre d'idée, la majorité silencieuse disposera ainsi des informations concrètes permettant d'apaiser les débats qui exacerbent les tensions entre le monde agricole et le reste de la population.

Cette idée de projet est issue d'entretiens avec les agriculteurs de la commune.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 3.9 – Organisation d'un comité agriculture

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants.
  - Objectif 6 : renouveler la communication communale.
  - Objectif 7 : favoriser les dynamiques de cohésion sociale.
- Enjeu 3 : Le développement d'une économie qui respecte les spécificités du territoire.
  - Objectif 8 : soutenir et promouvoir l'entreprenariat local.

Lancement d'un système de partage de véhicules communaux

Fiche n°3.11

Priorité : lot 3

1. Description succincte du projet

Ce projet vise à mutualiser certains des véhicules communaux au profit des habitants et associations wasseigeoises pour des utilisations diverses (courses, rendre visite à des personnes isolées, etc…). Cette mutualisation s'opérerait via une plateforme gérée par la commune qui réglerait les questions de réservation et contractuelles. La commune se chargerait d'en assurer la communication et la gestion. Une première étape pourrait constituer en un partage d'expériences auprès de communes ayant déjà initié un tel projet (Héron et Crisnée). Une enquête auprès des citoyens et associations permettra ensuite d'évaluer les besoins et la demande réelle.

En termes de développement durable, un lien pourrait être établi avec un projet du futur Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC) qui consiste à remplacer un ou 2 véhicules de la flotte communale par un véhicule électrique qui pourrait être partagé au départ d'une station de recharge aménagée sur un site communal.

2. Justification du projet

La Commune dispose de 7 véhicules qui pourraient être davantage utilisés et qu'elle est prête à partager. Cette mutualisation permettrait une optimisation des moyens communaux et offrirait un nouveau service aux habitants. En effet, vu la faible densité du territoire, il ne s'y trouve actuellement aucune offre de location occasionnelle de véhicules (voitures et camionnettes). Cette solution pourrait en outre offrir un moyen de motorisation aux ménages ne possédant pas leur propre voiture en dehors des heures d'ouverture de l'administration.

La demande tient son origine dans deux idées de projet évoquées lors des réunions d'information villageoises et des GT (n°78 mise à disposition d'une voiture partagée et n°87 créer une application de co-voiturage).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 3.1 – Renouvellement des outils communaux de communication

Enjeux et objectifs rencontrés :

- Enjeu 2 : Le renforcement des liens, de la solidarité et de la convivialité entre les habitants.
  - Objectif 5 : consolider l'offre en services aux citoyens.
- Enjeu 5 : Le développement de réseaux sécurisés pour une mobilité plurielle.
  - Objectif 16 : anticiper la révolution technologique dans la mobilité